

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Alsace

## Les paysages alsaciens

Actes du colloque du 1er et 2 décembre 2009



*Le vignoble et l'église fortifiée de Hunawihr, crédit photo DREAL Alsace*



## SOMMAIRE

<p align="center"><b>1er décembre 2009 matin : Pourquoi s'intéresser aux paysages alsaciens aujourd'hui ?</b></p>
---

<b>9h00</b>	<b>Accueil et discours d'ouverture</b> Michel Guéry, Directeur Régional de l'Environnement Pierre-Etienne BISCH, Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin	<b>p. 2</b>
<b>9h30</b>	<b>La Convention européenne du paysage</b> Maguelonne DEJEANT-PONS, Conseil de l'Europe	<b>p. 6</b>
<b>10h00</b>	<b>Présentation du paysage alsacien</b> François TACQUARD, DAT Conseils	<b>p. 10</b>
<b>10h30</b>	<b>« Natur als Landschaft »</b> Communication de Gernot BOHME, philosophe, traduite et transmise par Théo TRAUTMANN, Président du Conservatoire des Sites Alsaciens	<b>p. 16</b>
<b>11h00</b>	<b>Découverte littéraire et historique des paysages alsaciens</b> Georges BISCHOFF, historien	<b>p. 21</b>
<b>11h30</b>	<b>La place du paysage dans la renommée culturelle et touristique de l'Alsace à travers les guides de voyage depuis la fin du XIXème siècle et pendant la première moitié du XXème siècle.</b> Jean-Claude RICHEZ, historien	<b>p. 26</b>
<b>11h45</b>	<b>La perception actuelle du paysage alsacien à travers une enquête touristique récente</b> Jean KLINKERT, Directeur de l'Association départementale du tourisme du Haut-Rhin	<b>p. 30</b>
<b>12h00</b>	<b>Débats avec la salle</b>	<b>p. 34</b>

*Crédits photos DREAL Alsace*



*Panorama de Blienschwiller (Jura alsacien)*

## Accueil

**Michel Guéry**, *directeur régional de l'environnement*

C'est vraiment un grand plaisir de vous accueillir aujourd'hui pour cette manifestation qui va traiter des thèmes du paysage pendant deux journées entières.

Nous avons l'ambition, lorsque nous avons commencé à l'organiser, de favoriser les échanges et de construire une action concertée et convergente entre les différents acteurs qui sont en charge du paysage tant dans les services de l'État que dans les collectivités, les municipalités, en intégrant aussi tout le domaine associatif et celui des paysagistes. Devant le nombre d'inscriptions que nous avons obtenu, nous avons éprouvé une grande satisfaction et aussi l'inquiétude d'avoir une salle presque trop petite, mais je vois que maintenant tout le monde est assis.

Nous avons un programme relativement riche, qui sera présenté dans quelques instants et qui permettra d'aborder l'ensemble des thématiques sur le paysage et nous aidera dans nos pratiques à venir peut-être à plus de concertation ; peut-être aussi à plus de collaboration sur un sujet qui nous paraît emblématique pour la région alsacienne, dont le paysage est une ressource, est un capital, est aussi d'une renommée considérable.

Ces journées s'inscrivent dans les objectifs de la Convention européenne des paysages, qui nous demande de favoriser ces échanges. C'est l'objectif de cette première manifestation ; nous espérons qu'elle apportera des satisfactions et de l'intérêt à tous ceux qui sont venus chercher des informations et participer aux discussions. Et nous sommes honorés d'avoir parmi nous M. Peyvel, préfet du Haut-Rhin et M. Bisch, préfet du Bas-Rhin et de la région Alsace, à qui je cède la parole pour ouvrir cette manifestation.



*Abbatiale d'Ebersmunster (Grand Ried)*

## Discours d'ouverture

**Pierre-Étienne Bisch**, *préfet du Bas-Rhin et de la région Alsace*

Mesdames et Messieurs bonjour, merci beaucoup de votre accueil. Je salue mon collègue M. Peyvel, préfet du Haut-Rhin – collègue et ami –, et je crois que notre présence conjointe ici montre bien l'intérêt que nous portons à ces questions du paysage. Quand M. Guéry m'a indiqué le travail qu'il faisait sur ce sujet, j'ai spontanément dit que, quelque soit l'endroit où ce colloque se tiendrait en Alsace, j'y viendrais avec beaucoup de plaisir. Je voudrais aussi, avant de poursuivre mon propos, saluer la diversité des personnes présentes ici. Je comprends intuitivement que ce qu'on pourrait appeler l'ensemble de la filière – si je peux risquer cette expression – est présente ici. Il faut dire que pour ses différents types d'acteurs, les occasions de parler du paysage de manière structurée et organisée ne sont pas si nombreuses ; et je fais partie de ceux qui le déplorent, car je crois qu'il faut se saisir de ce sujet.

J'y attache de l'importance aussi parce que – par contraste avec d'autres politiques publiques –, que nous soyons des juristes, des urbanistes, des intellectuels, des esthètes, des architectes, nous avons bien sûr les uns et les autres beaucoup plus l'habitude d'aborder les choses dans une logique parcellisée. Bien sûr, la planification territoriale tente – avec succès – de redonner une cohérence à cet ensemble ; mais cette approche du paysage, je serais excessif si je disais qu'elle est le parent pauvre des politiques publiques, mais peut-être pas très loin de la vérité. Il y a à cela pas mal de raisons.

D'abord, le risque de la nostalgie. Nos auteurs, les auteurs allemands, les romantiques, les poètes, ont dit des choses formidables ; mais quelquefois il suffit de les évoquer pour s'entendre répondre que c'est un sujet pour les littéraires, et non pas un sujet pour l'homme et la femme modernes. Je crois que c'est faux. Bien évidemment le rattachement culturel est essentiel, mais cette dimension rend parfois difficile l'accès du plus grand nombre à ces questions.

Ensuite, le paysage est certainement aussi une notion qui a une part de subjectivité. La perception du paysage, sa compréhension, est directement liée à nos propres racines, à nos représentations et par conséquent, le faire partager à d'autres est objectivement difficile, c'est donc un facteur supplémentaire de complexité.

Et puis accepter un paysage, c'est se déplacer pour le regarder, c'est accepter de changer de point de vue pour voir que les choses sont différentes. C'est une démarche qui suppose une

certaine lenteur. Enfin, disons qu'au XXI<sup>e</sup> siècle, on considère cela comme une lenteur. Je pense donc qu'un certain nombre de facteurs sont peut-être un frein pour populariser le débat sur ce que peut-être le paysage. Pourtant, cette lenteur est comme la progression lente d'une maladie. C'est-à-dire que devant un phénomène de dégradation d'un paysage, pendant très longtemps, on garde l'acquis qu'on avait de sa compréhension, de sa perception, de ce qu'il représente pour nous : on n'a pas observé un bloc d'immeubles ici, une usine ailleurs, un tracé de routes à un autre endroit, une compréhension insuffisante de ce qu'il fallait s'arrêter sous une crête lorsqu'on a fait un bâtiment – naturellement, je n'ose pas vous parler des éoliennes, parce qu'on n'est quand même qu'en début de journée. Tout ceci fait que petit à petit une situation peut évoluer dans le sens d'une dégradation, dégradation elle-même contestable parce que subjective ; et en définitive, on obtient un paysage qui n'est plus le même. Peut-être n'est-on pas capable de s'entendre pour dire en quoi il n'est plus le même ; mais tout cela traduit alors qu'on n'a pas eu de politique du paysage.

C'est quelque chose d'important, et je pense qu'il est significatif que les responsables publics présents dans la salle aient choisi d'être là et de s'exprimer sur le sujet, et puis de vous apporter, disons, un soutien pour qu'il y ait un progrès dans cette région Alsace. Comme mon collègue, j'ai été en poste dans différents départements, et dans aucun département de France je n'oserais dire que la politique des paysages n'est pas importante. Mais je crois sincèrement qu'elle l'est encore plus dans des régions très typées sur le plan de leurs perspectives et de leur géographie. On a ici une crête qui sert de balcon permettant de voir la plaine ; et lorsqu'on est dans la plaine et qu'on se retourne, on voit des paysages diamétralement différents. Au bout de quelques semaines de présence, on a compris qu'il y a une zone intermédiaire majeure, bien que plus difficile à percevoir. Mais quand viennent les brouillards d'automne, on l'aperçoit beaucoup mieux, parce qu'on se rend compte de ses formes. Lorsque la moisson est passée, les formes ont changé également, et les perceptions sont différentes. Quand on voit l'abbaye d'Ebersmunster au dessus des maïs, par exemple, on peut comprendre ce qu'est un paysage noble et de grande qualité.

Bref, on a ici un capital considérable, et comme le pacte social en Alsace est quelque chose qui a du sens, on sait plutôt trouver des raisons de parler ensemble de choses communes. Il faut parler ensemble du paysage, parce que c'est une partie de l'histoire de cette région qui est profondément une partie de l'histoire du pays. Vous avez donc à faire des choses importantes. Et puis, n'oubliez pas – car ce n'est pas condamnable, ce n'est pas trivial –, que ce capital paysage est aussi une ressource. C'est aussi parce qu'il y a de beaux paysages en Alsace qu'on souhaite les visiter. La politique touristique, cela n'est pas honteux. Simplement, il faut que ça soit raisonné, que ça soit pensé correctement, et le développement et la préservation des paysages sont essentiels.

Quand on est à l'intérieur d'une ville – je vois ici des collègues qui viennent de la direction de l'architecture –, on a un arsenal important, bien que pas toujours suffisant, pour protéger le paysage urbain. En revanche, l'insertion des villages dans un paysage plus large est un sujet qui demande encore des réponses. Voilà Mesdames et Messieurs les quelques mots d'introduction que je voulais prononcer devant vous aujourd'hui. Vous dire aussi que l'une de nos finalités est de réaliser dans cette région un atlas des paysages tel qu'on s'y est engagé dans la Convention européenne des paysages. C'est important. C'est un travail de longue haleine, dont je ne suis pas sûr qu'il ait pris de l'avance dans cette région – si je peux manier un doux euphémisme. Je crois qu'il faudrait y arriver plus vite que les paysages ne se transforment eux-mêmes, c'est-à-dire en seulement quelques années. On va donc vous soutenir dans ce domaine, et cela permettra d'objectiver la situation, en tout cas d'objectiver les supports ; d'en parler, et de livrer aux débats ces sujets qui viennent compléter le reste de l'action publique.

J'ai vu votre programme, qui est tout à fait considérable. En toute sincérité, si j'avais la possibilité de rester deux jours, je resterais les deux jours, parce que l'ensemble de la matière est absolument passionnante. Malheureusement ce ne sera pas le cas, mais je vais suivre de très

près vos travaux, et si d'aventure Monsieur le directeur régional a prévu un compte-rendu où les meilleures interventions seront restituées, cela me permettra pendant les prochaines et longues soirées d'hiver de méditer dessus. Merci beaucoup, travaillez et échangez et allez de l'avant, parce qu'on vous soutient.



*Hautes chaumes du Ballon d'Alsace*

## La Convention européenne du paysage

**Maguelonne Déjeant-Pons**, *Conseil de l'Europe*

Je vous remercie. Je souhaiterais tout d'abord remercier bien vivement M. le préfet Bisch et M. Le préfet Peyvel d'être parmi nous ici, et remercier bien entendu M. le directeur régional de l'Environnement Michel Guéry d'avoir organisé cette manifestation sur le thème du paysage. Et je remercie Martine Hervé, qui a œuvré de manière extraordinaire pour préparer ce programme, d'y avoir associé la Convention européenne du paysage, parce que nous travaillons à un niveau européen et je suis vraiment très heureuse de voir que cette Convention est en œuvre maintenant sur le terrain, et dans notre région d'Alsace. Je vais donc présenter la Convention, en trois parties.

J'essaierai de présenter le texte assez brièvement parce que je pense que vous le connaissez ; je dirai ce que nous faisons au niveau de Conseil de l'Europe pour essayer de le mettre en œuvre, et je montrerai quelques expériences qui montrent que ces travaux ne sont pas que de la théorie mais que petit à petit, les idées se transcrivent sur le terrain.

D'abord quelques mots du Conseil de l'Europe, organisation distincte de l'Union européenne et comptant 47 États membres. L'Organisation a pour objet de promouvoir des valeurs : la paix, la démocratie et les droits de l'homme. Parmi ces valeurs – le mot valeur est important –, on peut considérer qu'il y a le paysage, qui est, comme M. le préfet l'a dit, un capital, une ressource et donc, une valeur. Ainsi, ces thèmes du paysage sont intimement liés aux questions des droits de l'homme, parce que les hommes vivent sur des territoires et ont une aspiration légitime à vivre sur des territoires de qualité.

Le Conseil de l'Europe travaille pour élaborer du droit, c'est sa principale mission. Certains textes traitent du territoire à partir du patrimoine archéologique, du patrimoine architectural, de la valeur du patrimoine culturel pour la société ou encore par le biais de la nature, avec la Convention de Berne, également élaborée sous les auspices du Conseil de l'Europe. Tous ces textes ont un fil conducteur commun : il s'agit de reconnaître la valeur du

patrimoine, de considérer que ce patrimoine est précieux, que nous partageons un héritage commun, des valeurs communes, mais que ce patrimoine malheureusement est menacé. Nous devons ainsi avoir un sentiment de responsabilité à son égard, essayer de le préserver et de le gérer de la manière la plus rationnelle possible.

Ces textes définissent également des objectifs, parmi lesquels le développement durable fondé, selon le Conseil de l'Europe sur quatre piliers : environnemental, culturel, social, et économique. Le travail mené vise à promouvoir une coopération à l'échelle de l'Europe entre les 47 États, puisque ce n'est que par l'échange d'expériences et de pratiques que l'on peut progresser.

L'image de la carte postale que nous avons choisie pour illustrer la Convention européenne du paysage est une vue de l'Alsace. Le préambule de la Convention européenne du paysage indique que le paysage est d'intérêt général, que les quatre aspects du développement durable sont essentiels et que la Convention concerne les droits de l'homme, puisque le paysage suscite des droits et des responsabilités pour chacun. Nous devons finalement nous atteler au travail de définir ces droits, mais aussi ces responsabilités, et ce que chacun, à tous les niveaux, peut faire pour le paysage.

La Convention est née d'un travail fait par trois régions : le Languedoc-Roussillon, l'Andalousie et la Toscane. Les régions sont en effet au cœur de cette thématique, et il y a un grand travail à faire pour promouvoir la dimension paysagère sur le territoire. Cette Convention a été élaborée afin d'accompagner les transformations qui se produisent sur le territoire et de parvenir à un équilibre harmonieux entre des données parfois contradictoires. Il s'agit de promouvoir la qualité plus que la quantité et de rechercher une qualité des territoires.

La Convention a pour objectifs de protéger, gérer et aménager les territoires, et de développer la coopération européenne en considérant que tout le territoire est important. On s'est souvent attaché dans le passé à ne considérer que les zones protégées, en privilégiant des sites exceptionnels du point de vue naturel ou culturel. Il s'agit à présent de considérer l'ensemble du territoire, y compris l'« ordinaire ». Il s'agit d'accompagner ses transformations pour une meilleure qualité. La Convention met ainsi l'accent sur les territoires ordinaires et dégradés qu'il s'agit de restaurer.

La Convention définit le mot « paysage » comme une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. Elle considère ainsi que le paysage n'est ni naturel ni culturel mais qu'il est les deux à la fois.

Les Etats ayant ratifié la Convention se sont engagés à définir des politiques du paysage par des stratégies paysagères. De nombreux exemples de pays ou de régions ayant développé des politiques paysagères peuvent être présentés. L'Irlande a développé des travaux pour élaborer une stratégie nationale du paysage ; l'Écosse a défini sa stratégie. Ces travaux ne sont pas achevés et se poursuivent. Il convient de réaliser un diagnostic du territoire, de définir des objectifs de qualité et de protéger les valeurs importantes, quelles soient naturelles ou culturelles. Il s'agit également de restaurer, récupérer et assainir certains espaces délaissés.

Les gouvernements ayant ratifié la Convention s'engagent à adopter des dispositions juridiques en faveur du paysage, à favoriser des procédures de participation de la population et à intégrer le paysage dans l'ensemble des politiques nationales : aménagement du territoire, urbanisme, transport, agriculture, énergie...

Les Gouvernements s'engagent également à :

- sensibiliser les populations, les autorités publiques et les organisations privées à la valeur de ces paysages ;
- renforcer le volet éducatif et la formation en matière de paysage ;
- renforcer également la formation : des paysagistes, des ingénieurs des travaux publics et de tous les corps professionnels concernés par cette thématique ;
- soutenir le travail d'identification et d'évaluation des paysages avec la réalisation

d'atlas des paysages ;

- formuler des objectifs et mettre en œuvre les politiques définies sur le terrain.

Les Gouvernements s'engagent également à coopérer au niveau européen pour renforcer ces dispositions et à promouvoir la coopération transfrontalière. L'expérience du Jardin des deux Rives, développé par les villes de Strasbourg et de Kehl, a ainsi déjà été présentée dans les travaux de la Convention européenne du paysage.

Un prix du paysage du Conseil de l'Europe est régulièrement décerné. Quatre critères d'attribution ont été définis : le développement durable du territoire, l'exemplarité, la participation du public et la sensibilisation. Ce prix aide à collecter de bonnes pratiques et expériences.

La Convention européenne du paysage est donc un texte qui fait partie de « l'agenda politique des gouvernements ». Le paysage est ainsi désormais pris en considération au même titre que d'autres thématiques traitées au niveau international en matière d'environnement. Trente États ont ratifié la Convention, et 6 autres l'ont signée. Un programme de travail est en cours pour promouvoir ce texte. Les représentants des gouvernements se réunissent périodiquement, dans le cadre de conférences du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage. Ces conférences permettent de rendre compte des travaux réalisés et de développer des politiques au niveau européen. Les réunions des Ateliers sur la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage permettent par ailleurs aux personnes intéressées par les thématiques traitées de participer aux travaux.

Les actes des rencontres sont par ailleurs publiés et disponibles sur le site internet du Conseil de l'Europe. Celles-ci ont porté sur les sujets suivants : paysage et bien être individuel et social, paysage et aménagement du territoire, des paysages pour les banlieues et les espaces périurbains – un thème très important et que nous devons prendre en considération pour éviter que nos entrées de ville deviennent des « dépotoirs des villes ». Aussi pour le tourisme : quelle est la première vision que nous avons d'une ville et d'un territoire, sa carte de visite ? Mais je n'ai pas encore dit que quand on parle de paysage, ce n'est pas de son aspect cosmétique, c'est du système qu'il représente, avec bien sûr sa qualité d'un point de vue écologique et d'un point de vue évolutif.

La question du paysage rural a été traitée dans le cadre de ces réunions. Certains pays ont des paysages ruraux exceptionnels, mais que deviendront-ils dans quelques années ? Comment la politique agricole commune pourrait-elle mieux intégrer la dimension paysagère ? Serait-il possible de développer une « filière paysage » dans les politiques agricoles ? La question de planification et de gouvernance ont également été traitées en liaison les changements climatiques, les modes de consommation, les transformations sociales, le « *global scape* », paysage globalisé.

La question des infrastructures en relation avec le paysage sera prochainement analysée. Trois ministères d'Espagne ont collaboré pour la préparation de cet événement avec le Conseil de l'Europe : les ministères de la culture et de l'environnement, le ministère des travaux publics et du développement.

Certaines réunions permettent de définir des stratégies nationales ou régionales. Je peux citer le cas de l'Andorre, qui a révisé sa législation sur les études d'impact pour intégrer les impacts sur le paysage.

Des études thématiques ont été réalisées sur divers sujets tels que le paysage et l'éducation, les infrastructures routières, les allées d'arbres dans le paysage, le paysage et l'éthique, le paysage et la ville etc.

Le premier prix du paysage du Conseil de l'Europe a été décerné en 2009 au parc de la Deûle, de la région de Lille métropole. Ce site a été restauré, dépollué, des arbres ont été plantés et une politique active a permis de régénérer le site. Un autre site en Espagne, le Parc de Cristina Enea à San Sebastian, a reçu une mention spéciale.

Nos paysages que nous devons appréhender avec tous nos sens nous inspirent et nous transforment.

Je vais pour terminer vous présenter quelques expériences concernant divers Etats et la France tout d'abord. La région Rhône-Alpes a réalisé une publication intitulée *La Convention du paysage en Rhône-Alpes, la voie est ouverte*, qui présente des travaux très intéressants d'atlas de paysages, et des expériences concrètes. Le document intitulé *Boîte à outils paysage*, réalisé par le parc des Ballons des Vosges présente des méthodes très utiles. Le *Festival du paysage* de l'Alsace Bossue a permis de décliner le paysage à partir de diverses : le paysage se joue, le paysage se voit, le paysage se goûte, des visites guidées de paysages ont été effectuées. Le Languedoc-Roussillon a réalisé des travaux sur les paysages viticoles. Le Val de Loire, classé patrimoine de l'Unesco, a défini un projet paysager à long terme et de grande ampleur.

L'Italie a adopté un cadre législatif et travaille à la mise en place d'observatoires du paysage dans de nombreuses régions. La Suisse a intégré le paysage dans l'ensemble des politiques thématiques. La Catalogne en Espagne a créé un observatoire du paysage et a intégré le paysage dans ses plans de développement du territoire. La Slovénie et d'autres Etats ont développé de nombreux travaux en faveur de la mise en œuvre de la Convention. Ces travaux sont progressivement collectés et présentés sur le site du Conseil de l'Europe.

Le paysage est ainsi important pour le citoyen, pour la vie quotidienne. Nous devons également offrir aux générations futures des territoires susceptibles de les inspirer.

Je vous remercie.



*La plaine et les Vosges à Krautergersheim*

## **Présentation du paysage alsacien**

**Les différentes entités paysagères et leurs caractéristiques propres : géomorpho-giques, historiques, naturelles et rurales ; leurs qualités et leurs fragilités spécifiques face aux problèmes posés par l'évolution des cinquante dernières années.**

**François Tacquard, *DAT Conseils*,**

Mesdames et Messieurs, j'ai la lourde tâche de vous présenter les paysages alsaciens. Ce n'est pas facile parce que ces paysages sont variés et qu'ils sont tous, bien sûr, le fruit d'une longue histoire. Il y a plusieurs façons d'aborder la question. On peut prendre des photos et dire : voici ce que je vois. Mais on peut aussi prendre du recul et dire : depuis 300 000 ans, que s'est-il passé, quelle est l'évolution des paysages ? Qu'en voit-on aujourd'hui ? Et c'est plutôt cette deuxième approche que je vous propose.

Le paysage alsacien est d'abord structuré par la formation géologique de notre plaine d'Alsace, encadrée par le Rhin d'un côté et la montagne vosgienne de l'autre, sans oublier les collines sous-vosgiennes, très complexes géologiquement, qui donnent lieu à des terroirs particuliers. Ces systèmes géologiques et pédologiques différents ont permis l'installation d'écosystèmes très divers, accentués par des variations climatiques extrêmement fortes, liées à l'altitude mais également à l'exposition aux vents d'ouest dominants. Ainsi il y a 2 000 mm de

pluie par an au Hohneck et seulement 500 mm du côté de Colmar. On trouve en Alsace des écosystèmes très variés et très riches, sur de courtes distances entre le Rhin et les Hautes Vosges.

Les hommes ont peuplé notre territoire alsacien depuis la Préhistoire, vers 7 000 ans avant Jésus-Christ. Petit à petit, ils ont imprégné ces régions naturelles de leur présence, et construit des « paysages humanisés ». On peut dire aujourd'hui qu'il n'y a plus un cm<sup>2</sup> alsacien qui n'ait été travaillé par l'homme, il n'y a plus aucun paysage naturel ; même les plus belles tourbières ont été exploitées, travaillées.

C'est bien ce que dit la Convention européenne du paysage : le paysage de l'Europe est un paysage mixte, naturel et humanisé. L'occupation du sol qu'on a connue jusqu'en 1900 s'est faite par des sociétés rurales qui ont colonisé les différents terroirs de façon variable : dans le loess, qui est un terrain très fertile de la plaine, on n'est pas dans les mêmes conditions agricoles que dans la montagne. Bien sûr les traditions des communautés, leurs capacités techniques, mais également les conditions sociales et politiques ont conditionné la formation des paysages anciens. Notons pourtant que les territoires ruraux ont été plusieurs fois occupés, abandonnés, puis réoccupés au fil des guerres et catastrophes. Le paysage d'aujourd'hui est donc le fruit d'une histoire très complexe ; par exemple – l'un des intervenants le dira ce matin –, la vigne est venue, repartie, elle est remontée dans les collines sous vosgiennes, elle a été jusqu'en montagne...

C'est à la fin du XIXe siècle que le paysage rural alsacien a atteint une sorte d'apogée par la qualité du soin des paysages, par la richesse du patrimoine rural. Et paradoxalement, cette apogée fut renforcée par l'installation d'industries rurales qui n'ont pas modifié les paysages concernés, mais qui en ont plutôt augmenté la qualité. Les usines se sont mises dans des endroits précis des terroirs pour utiliser l'eau et l'espace ; elles ont amplifié le caractère pittoresque des paysages de l'époque. De fait, quand nous parlons de nos paysages traditionnels, il s'agit des paysages du XIXe siècle ; bien que forcément modifiés aujourd'hui, mais ils sont l'un des supports de l'image de l'Alsace.

Depuis 1950, se forment en Alsace comme ailleurs de nouveaux paysages, dont les équipements, les aménagements et les usages ne sont plus liés aux pratiques locales : ils sont transformés par de puissantes infrastructures de transports, par de grandes zones d'activités, par des extensions urbaines sans caractère particulier ; ils sont modelés par des usages agricoles modernes, utilisant des technologies très lourdes et répondant à des marchés mondiaux, qui ne respectent pas toujours la logique des terroirs. Ainsi par exemple, on peut maintenant cultiver du maïs dans le Ried, ce qui aurait évidemment été impossible il y a cent ans.

L'ensemble de ces mouvements a fabriqué une quinzaine de grandes unités paysagères en Alsace, dont on peut distinguer quatre groupes : la montagne, le piémont, la plaine et les zones urbaines. Je vais rapidement passer en revue les différents types de paysages dans chacun de ces groupes, qui conservent beaucoup de diversité. La connaissance de cette diversité et sa prise en compte sont nécessaires à l'élaboration d'un plan d'action, d'un bon projet d'aménagement du territoire.

### **La montagne vosgienne.**

On y trouve forcément un étagement des paysages ; d'abord l'étagement des milieux naturels, et puis l'étagement de l'exploitation par les communautés humaines locales. Par exemple, un croquis de Metzeral vers 1900 montre que le territoire est occupé de façon très complexe. On a en fond de vallée des villages très groupés, avec des terrains de fauche humides le long de la Fecht ; les premières terrasses sont cultivées ; sur les premières pentes sont installés des pâturages communaux, très proches des villages. Plus haut, et c'est un cas particulier de la vallée de Munster –, on trouve des petites fermes: des granges d'altitudes, mais aussi des petites marcairies à proximité des grands pâturages communaux. Et puis tout en haut, se trouvent les hautes chaumes avec de grandes marcairies, qui sont devenues dès 1890 des fermes auberges. On a donc dans cette vallée, un système de mise en valeur complexe, qui fabrique des paysages très originaux et très variés.

Les paysages de montagne ont tous connu une évolution similaire à partir de 1950, à savoir un abandon massif agricole avec une avancée de la friche et des boisements ; et jusque dans les années 70, l'installation de milliers de résidences secondaires qui ont mité le paysage ; les fonds de vallée ont connu presque partout un développement urbain lâche avec la formation d'une conurbation de faible qualité.

Bien sûr, toutes les vallées ne sont pas pareilles. Cette évolution a été encore plus forte dans la vallée de Thann que dans la vallée de Munster, où la conurbation a quasiment vingt kilomètres et où l'enfrichement a été massif. La vallée de la Weiss a connu un sort différent, avec des formes plus douces, et une colonisation plus individualiste. Ce ne sont pas des communautés qui s'y sont installées après la Guerre de Trente Ans, mais des individus qui ont occupé chacun 5 à 6 hectares, ce qui a conduit à un habitat dispersé avec des paysages très ouverts. Ce territoire a mieux évolué que d'autres vallées depuis les années 1950, car les paysans ont agrandi leurs terres, ce qui a permis de conserver des paysages plus soignés. Le patrimoine villageois a également été mieux tenu qu'ailleurs, parce que cette tradition agricole s'est doublée d'une maîtrise de l'urbanisme, du seul fait de la pression agricole. C'est ainsi qu'aujourd'hui les paysages du val d'Orbey sont plus chatoyants et plus pittoresques que ceux de la vallée de Munster, par exemple.

Dans le Bas-Rhin, les reliefs sont moins marqués, mais la vallée de la Bruche par exemple connaît les mêmes évolutions globales avec enfrichements massifs et création de conurbations. On le verra cet après-midi, elle développe actuellement une stratégie plus forte qu'ailleurs en matière de paysage parce qu'elle rencontre des problèmes plus lourds et plus difficiles à gérer. Par contre, la maîtrise de l'urbanisation reste le point faible de toutes ces vallées.

Les Vosges du nord sont un grand plateau gréseux et forestier, mis en valeur sous forme de clairières agricoles, qui connaît aussi la fermeture des paysages, mais avec des phénomènes moins importants, puisque le relief est moins fort.

Les acteurs locaux se sont élevés dès les années 1970 contre ces évolutions. Ils ont appuyé l'élaboration du Schéma d'aménagement du massif vosgien, suivi de la mise en place des POS et des réglementations des boisements. Plus tard, les communautés de communes ont mis en place des plans paysage, pour tenter de garder les espaces ouverts et de mieux maîtriser le développement urbain. On y viendra dans la deuxième partie de la journée.

### **Le piémont viticole ou arboricole.**

Les terroirs y sont très variés. Ils sont viticoles ou non viticoles. Certains sont calcaires, d'autres sont gréseux, d'autres sont plutôt volcaniques. En général ils sont bien exposés, ce qui a permis depuis très longtemps le développement de la vigne. La culture de la vigne a connu des hauts et des bas. Elle a progressé au temps des Romains, puis a connu des phases d'abandon, puis à nouveau progressé aux XIe-XIIe siècles, puis régressé pendant la Guerre de Trente Ans, et à nouveau progressé jusqu'en 1907. A cette date, une épidémie de phylloxéra a décimé le vignoble français et l'Alsace a été fortement touchée. Il faut rappeler qu'aujourd'hui encore, les surfaces viticoles sont bien moindres qu'en 1900.

Alors que partout ailleurs le mitage périurbain a prévalu depuis 1950, la présence du vignoble a assez bien contenu ce phénomène. Beaucoup de villages sont restés dans leurs remparts historiques, et les paysages ont gardé un aspect pittoresque. Le vignoble est très visible de loin, c'est ainsi qu'il forme la carte postale alsacienne idéale. Indiquons pourtant que le piémont n'a jamais été totalement couvert par la vigne. Il est surmonté de forêts, adaptées au vignoble, où poussent par exemple des châtaigniers ou d'autres essences qui sont encore très présentes aujourd'hui, même si elles ne sont plus exploitées. Le long des cours d'eau qui débouchent des vallées, se trouvent des zones humides qui ne sont pas propices à la vigne, sauf s'il s'agit de zones de cailloutis comme à l'ouest de Colmar. Souvent, dans la plaine jouxtant le vignoble, il y a une zone de loess, très favorable à la culture céréalière. Rappelons que jusqu'au XIXe siècle, les viticulteurs étaient aussi agriculteurs et exploitaient trois à quatre terroirs de façon optimale.

En résumé, après l'épisode du phylloxéra, le vignoble alsacien va régresser, ce qui va entraîner à partir des années 1950 l'apparition d'un urbanisme un peu lâche. Mais à partir des années 80, le vignoble va retrouver son dynamisme et le paysage du vignoble va se stabiliser. C'est le seul paysage stable d'Alsace actuellement car la pression viticole et l'enjeu paysager y sont importants. Il faut dire aussi que dans le vignoble, il y a beaucoup de monuments historiques, et l'action de l'État en matière de protection des monuments historiques a un impact très positif sur le paysage et sur la stabilisation du développement urbain.

Nous avons aussi le piémont non viticole, soit dans le sud du Haut-Rhin en direction de Roderen, soit tout à fait dans le nord du Bas-Rhin, à partir de Wasselone ; ce piémont non viticole a connu, comme la montagne de grandes fermetures des paysages. Dans ces secteurs difficiles à exploiter pour l'agriculture moderne, avec des villages néanmoins coquets, il y a là aussi besoin de mettre en œuvre des stratégies pour conserver des paysages et un cadre de vie de qualité. Il faut rappeler que les villages non viticoles sont très courus par les périurbains. C'est l'endroit idéal pour s'installer en Alsace, c'est moins cher que le vignoble, avec les mêmes conditions climatiques ; le piémont non viticole est donc l'objet de beaucoup de pressions urbaines.

### **La plaine d'Alsace est très complexe.**

Une carte agricole de Jacques Julliard, le professeur d'histoire et de géographie des années 50, rappelle qu'il y a plusieurs types de plaines :

- Il y a la Hardt, avec ses sols de cailloutis déposés il y a longtemps par le Rhin, auxquels on peut raccrocher les cônes alluviaux qui débouchent des vallées, l'Ochsenfeld à Cernay par exemple ; la forêt de Haguenau, qui a poussé sur un « glaciaire » de cailloutis.
- Il y a les Rieds, qui correspondent à des zones humides dans les dépressions, que l'on trouve le long de l'Ill, du Rhin, ou du moins ce qu'il en reste (le Rhin a été canalisé et donc la plupart de ses méandres a disparu).
- Il y a aussi l'Ackerland, les secteurs des plaines et des collines riches en loess, par exemple le Kochersberg, l'Outre-Forêt, le bas Sundgau ; le haut Sundgau est moins riche car une partie des loess a été décalcifiée, pour devenir du lehm, une terre agricole très pauvre, propice à la création d'étangs.

Ces terroirs variés fabriquent des paysages originaux. Ils vont connaître d'importantes évolutions, peut-être les plus fortes de l'Alsace.

Prenons l'exemple d'Ohnenheim. Au XIX<sup>e</sup> siècle, la plaine est très ouverte, les sols étant très riches, elle a quasiment été déboisée en totalité, hormis les secteurs de Hardt. On pratique en général l'assolement triennal. Les zones de ried, plus humides, sont exploitées en prairies permanentes et structurent le paysage. C'est le « beau jardin » dont parlait Louis XIV en découvrant l'Alsace : un paysage très chatoyant, très varié, bien visible depuis les collines que l'on trouve dans les secteurs de loess.

Les paysages de plaine ont beaucoup bougé depuis 1950, suite aux remembrements et à l'arrivée de techniques agricoles puissantes, qui ont permis de passer outre les contraintes liées aux différents terroirs en place, en irriguant, en drainant. On a parfois transformé une plaine diversifiée en « steppe agricole », d'autant plus que l'avancée massive de la maïsiculture a changé radicalement le paysage ; de fait ce paysage, quand le maïs a 3 m de haut, on ne le voit plus. A un moment donné, le cadre de vie des habitants souffre de cette intensification. Les GERPLAN du Conseil général du Haut-Rhin, dont on parlera cet après-midi, sont nés dans le Haut-Rhin comme une tentative de trouver un accord entre une agriculture plus durable et moins riche en intrants, mais aussi comme un enjeu du paysage, en réponse à la demande des habitants d'avoir un cadre de vie de qualité, et bien sûr à la demande de l'Alsace d'avoir une nappe phréatique qualitativement stable.

Indiquons que la plaine est le support le plus aisé de l'urbanisation alsacienne, en plein développement depuis les années 70. En effet, le desserrement des villes se fait massivement vers les petits villages, ce qui a fortement modifié leur paysage : une ceinture de lotissements

vient « manger » les vergers autour des villages. Ce phénomène, cumulé à une agriculture extrêmement intensive, a affaibli les qualités du cadre de vie.

La Hardt haut-rhinoise a connu une modification plus forte encore que le reste de la plaine, puisqu'elle était l'un des secteurs très caillouteux, les plus pauvres du Haut-Rhin. Et qu'elle est devenue l'un des plus riches grâce à une irrigation qui permet de maîtriser la production de maïs. Certains secteurs ont de plus bénéficié de grandes zones d'activités de bord du Rhin, là où auparavant il y avait des forêts fluviales.

Le Ried a également bougé. L'exemple de Guémar montre que les zones qui étaient en prairies permanentes en 1900 ont beaucoup régressé en 2000. Là aussi les politiques en faveur du Ried sont importantes pour ce paysage qui est une richesse écologique de l'Alsace.

Il y a bien sûr des grands secteurs de loess qui sont restés plus stables. Je rappelle que c'est un paysage traditionnellement ouvert : si vous allez visiter la région de l'Outre-Forêt, vers Lauterbourg, il n'y a pas un arbre sur les collines de loess et cela depuis longtemps. C'est tellement riche et pédologiquement stable qu'on l'exploite à fond, ce qui exclut les forêts, qui sont contenues dans les zones caillouteuses (comme la forêt de Haguenau). Notons pourtant que dans les zones de loess un peu décalcifiées comme le Sundgau, il y a des coulées de boues, ce contre quoi luttent les GERPLAN dans le Haut-Rhin.

La bande rhénane nord a été un peu moins remaniée que celle du Haut-Rhin. En effet, il y a bien eu les aménagements de l'ingénieur Tulla au 19<sup>ème</sup> siècle pour rectifier le Rhin, mais il n'y a pas le grand canal d'Alsace, qui a eu un impact beaucoup plus puissant sur le paysage. Du coup, on a gardé malgré tout des paysages assez pittoresques. Mais je rappelle que dans ce secteur, les pressions actuelles sont très fortes, principalement des pressions urbaines avec de grands projets industriels ou commerciaux. Je rappelle aussi que ce secteur est très riche en rieds, qui méritent aussi bien sûr des stratégies qualitatives particulières.

Deux cas particuliers sont présentés, le premier étant le Sundgau : ce sont des collines de loess qui finissent en lehm vers le Sundgau, avec des villages de fonds de vallées, qui ont connu un peu la destinée des vallées vosgiennes, puisque l'urbanisation linéaire en fond de vallée y a un impact très important, avec une tendance à la conurbation. Et là aussi bien sûr l'avancée du maïs pose des problèmes, s'agissant d'argiles un peu moins riches que dans d'autres secteurs de loess.

Le second cas particulier est l'Alsace Bossue, un morceau du plateau lorrain rattaché à l'Alsace. Les paysages du 19<sup>ème</sup> siècle s'y sont assez bien maintenus. Le paysage reste extrêmement pittoresque, le remembrement a été moins lourd que dans certains secteurs du bas-Sundgau. Par contre, le développement urbain y est souvent aussi un peu lâche, problème assez classique qu'on trouve dans la plupart des territoires de France.

### **Les zones urbaines.**

C'est cinq grandes villes : c'est Mulhouse, Colmar, Strasbourg, mais aussi Haguenau et Saint-Louis. Il faut rappeler que jusqu'à 1900, les zones urbaines étaient quasiment contenues dans leurs remparts. C'est-à-dire que la configuration moyenâgeuse des villes était encore très visible, sauf quelques sorties soit pour des usines – mais de belles usines, de belles fabriques –, soit pour les gares, qui avaient été construites à l'époque vers les sorties des villes.

Un croquis de Colmar fait sur la base d'une carte ancienne montre bien que la ville en 1900 était bien contenue par une ceinture maraîchère et viticole. Actuellement, il n'y a plus vraiment de zone maraîchère, mais les zones viticoles de l'ouest résistent bien, parce que la vigne rapporte plus. Colmar, comme toutes les villes, a connu une très forte expansion urbaine à partir de 1950 par un éclatement de la banlieue, avec un développement des zones d'activités dans tous les sens. Néanmoins cette ville, étant bloquée à l'ouest par la zone viticole et à l'est par l'Ill, a quand même été contrainte de garder une structure paysagère assez forte. Finalement, elle peut bénéficier d'un projet paysager, plus facilement que Mulhouse ou Strasbourg, où la périurbanisation a été tellement puissante que les entrées de villes sont médiocres : des espaces de reconquête pour retrouver un paysage de qualité.

En résumé, sur les 200 dernières années, il a eu deux périodes paysagères en Alsace, comme dans toute l'Europe. Jusqu'en 1950, le paysage identitaire dominait : les communautés rurales fabriquaient localement des paysages très typés, en utilisant des techniques locales et en optimisant l'usage des terroirs. Cela existe encore en Afrique aujourd'hui. Dans le pays Dogon, par exemple, on passe de la terre à la pierre, des terrasses sont en cours de création et on fabrique un paysage rural traditionnel, parce que la relation communauté et terroir est forte. A partir de 1950, il y a eu une explosion et une banalisation du paysage, non pas parce que chaque acteur a fait moins bien, mais parce qu'il n'y a plus de démarche collective. Chacun applique sur sa parcelle son projet personnel, sans s'intéresser à ce que fait son voisin. Dans les lotissements alsaciens, on peut construire une maison bretonne à côté d'une maison moderne, elle-même située à côté d'une maison à colombage, le tout formant une banlieue sans charme. De même qu'on peut voir voisiner dans le même terroir agricole un paysan bio et un paysan intensif. Tout cela fabrique donc des paysages éclatés, et le problème principal est de construire des projets paysagers par un débat commun, puisqu'il n'y a plus de fabrication spontanée du paysage local par des sociétés locales ayant une culture commune. Chacun est un individu, habite sur un lieu, mais cette habitation ne fabrique pas un regard commun sur le projet.

Voilà donc une approche très brève des paysages d'Alsace, qui mérite sans doute d'être amendée ; c'est plutôt une introduction à la question des paysages qu'une présentation des paysages alsaciens.

Merci à vous.



*Fond de vallée du Sundgau*

## La nature en tant que paysage

**Gernot Böhme**, *philosophe traduit par Théo Trautmann, historien, Président du Conservatoire des Sites Alsaciens*

### 1. Les paysages sont-ils de toutes les époques ?

La question de savoir si les paysages ont existé de tout temps, a un côté irritant. Dans une première approche, on est enclin à répondre par oui : la nature est antérieure à l'homme. De même, l'individu ressent, lorsqu'il est confronté aux paysages, qu'ils ont un caractère à la fois englobant et provisoire, quelque chose qui, d'une certaine manière, était toujours déjà là. Que l'homme ait pu contribuer à façonner le paysage, d'y avoir imprimé ses traces, soit, mais le paysage en tant que tel n'a-t-il pas précédé l'homme ? La question qui se pose est de savoir si cette antériorité, que nous présupposons participer de la nature, est déjà qualifiable de paysage. Est-ce que tout «environnement», tout ensemble de nature, est-il d'emblée repérable comme paysage ? Et en quoi consiste donc exactement le paysage ?

Le moins que nous attendions pour qualifier un ensemble naturel de paysages est l'unité. Cette unité a un visage double, car d'un côté cet ensemble conçu comme naturel doit, d'une certaine manière, être délimité vers l'extérieur, de manière à ce qu'il se distingue du reste du monde. Et de l'autre côté, il faut qu'il garantisse vers l'intérieur la cohésion de ses différentes parties. Toutefois, en quoi consiste une telle unité et sur quoi repose-t-elle ? A cette

question, les historiens de l'art et les esthéticiens parmi les philosophes, ont fourni une réponse intéressante, et dans une certaine mesure, provocante : ce sont le regard humain, la vision esthétique [(ou esthétisante)] qui confèrent à un ensemble naturel son unité. Ainsi, [l'ethnologue] W[ilhelm] H[einrich] Riehl a pu parler en 1850 de l'«œil paysager» <sup>(1)</sup>. Je [=Böhme] cite deux phrases caractéristiques de Riehl : «Un paysage tel qu'il se révèle dehors à notre regard, n'est pas beau en tant que tel, il n'a possiblement que la capacité à être décanté et spiritualisé dans l'œil du contemplateur. Il n'est une œuvre d'art que dans la mesure où la nature en fournisse la matière première, tandis que chaque spectateur ne la transforme et ne l'inspire artistiquement qu'ultérieurement au miroir de son regard.» (*op.cit.* p.67). A travers ces quelques phrases, deux choses se précisent, à savoir d'une part, le subjectivisme de la modernité, selon lequel, et à l'instar de Kant, la nature ne serait qu'une juxtaposition et qu'une succession d'éléments qui n'ont aucun lien entre eux, l'unité n'y étant apportée que par la raison humaine. Et d'autre part, ce qui frappe, c'est que manifestement ici, il n'est question du paysage *que* sous son aspect esthétique, et de la nature en tant que cohérence *que* dans la mesure où elle est *belle*. Ces deux points constituant une remarque préalable pour une critique ultérieure. Néanmoins, avant toute critique, il y a lieu de mettre en lumière, de manière complémentaire, ce que recèle la thèse de la constitution du paysage à travers le regard humain : cette thèse contient l'affirmation d'une historicité radicale du paysage — donc non seulement l'idée, selon laquelle les paysages se transforment au fil du temps, mais de plus, que l'existence de ce qu'on peut qualifier de paysage est liée à des époques précises de l'histoire humaine. Si le paysage dépend du regard particulier humain, alors ce regard devrait tout d'abord être développé, il devrait exister des motifs et des constellations historiques précis pour considérer la nature de telle manière plutôt que de telle autre. Ici se rajoutent encore d'autres pièces constitutives de la théorie du paysage sous son aspect «histoire de l'art». Dans son ouvrage : «*Le paysage. Contribution à la fonction de l'esthétique dans la société moderne*» <sup>(2)</sup>, Joachim Ritter affirme que la perception du paysage n'aurait eu qu'une fonction compensatoire précise, dans la mesure où précisément il lui fallut compenser une perte. Par l'objectivation de la nature aux temps modernes - et partant aussi l'élémentarisation -, cette dernière a été perdue dans son acception de nature en tant qu'entité et en tant que cosmos, c'est-à-dire en tant que monde organisé. L'homme des temps modernes aurait récupéré la nature en tant qu'unité subtilisée par les sciences de la nature par le biais du projet esthétique de la nature en tant que paysage. «Le paysage, en tant que nature visible du monde ptolémaïque, fait ainsi partie historiquement et objectivement de la structure dissociative de la société moderne» (*op.cit.* p.30). Cette idée a été développée tant du point de vue de l'histoire de l'art que de celui de l'histoire sociale par Matthias Eberle <sup>(3)</sup>. Ce dernier précise que ce serait le citadin des temps modernes qui aurait découvert la nature en tant que paysage. C'est bien lui en effet qui s'est aliéné la relation directe à la nature au travers d'une vie urbaine soumise aux lois du marché — contrairement au paysan, au chasseur et au pêcheur - permettant ainsi paradoxalement une vision esthétisante de la nature qui n'était donc plus à considérer seulement sous l'angle de l'utilitaire et de la dangerosité. De surcroît, ce même citadin — souffrant de fait du poids civilisationnel d'une vie bourgeoise — a cherché et trouvé la liberté à l'extérieur, c'est-à-dire au-delà des murs, au-delà de la civilisation, dans la nature. Conformément à ces théories, il existe un début historique au paysage, à savoir du caractère paysager, ou mieux encore, de la vision paysagère attestée du temps des premiers tableaux paysagers à la fin du Moyen-Âge. Le «Weierhäuschen», m. à m. «petite maison au bord de l'étang» [le «Moulin sur la rivière»] de Dürer, une petite esquisse aquarellée de 1495/1496, est habituellement citée comme point de repère de ce début.

Aujourd'hui, l'étroitesse de ces théories n'est que trop manifeste. Ainsi Gerhard Hard <sup>(4)</sup> p.ex., a-t-il attiré l'attention sur le fait que *le concept de paysage* n'est à l'origine pas d'ordre esthétique, mais d'ordre politique, et désignait la domination sur la campagne à l'inverse de la domination sur les villes. Cette interprétation se dégage encore du tableau de [Ambrogio] Lorenzetti, «*Das gute Regiment in Stadt und Land*», m. à m. «*La bonne gouvernance en ville et à la campagne*» [appellation française : «*Les Allégories et les effets du bon et du mauvais gouvernement*»] qui orne depuis 1338/39 le Palazzo publico de Sienne, ou également les «*Très*

*riches heures du Duc de Berry*». C'est pourquoi, le terme de paysage est de toute façon un concept bourgeois qui se rapporterait à une nature non urbaine agricole typée. — Néanmoins, en dépit de toute critique, la théorie du paysage référée à l'histoire de l'art comporte une part de vérité, de laquelle nous ne pouvons pas nous détacher. Notre *nostalgie du paysage* n'est-elle pas aussi la nostalgie d'une liberté au dehors, le besoin d'une unité cosmique, que nous ne retrouvons plus dans notre société éclatée ? Et ce que nous propose la peinture des paysages, que ce soit au travers des tableaux eux-mêmes, ou à travers le regard qu'elle enseigne, n'a-t-elle pas cet air de félicité, parce que, de fait, elle satisfait à titre compensatoire des besoins que notre espace de vie envahi de techno-sciences ne peut plus satisfaire ?

## 2. Les caractéristiques du paysage

L'accès à la nature en tant que paysage par le versant de l'esthétique et de l'histoire de l'art, autorise une réponse plus précise quant à savoir en quoi réside une unité paysagère : de fait, il faut que ce soit une unité esthétique. A coup sûr, on peut trouver cette unité dans le domaine de la peinture paysagère et notamment dans sa composition, c'est-à-dire dans les relations entre les surfaces et les lignes, le poids des couleurs respectives, et choses semblables. A l'évidence, on peut formuler des propos similaires à l'endroit de n'importe quelle œuvre d'art, et ce n'est pas encore une réponse à la question de savoir de quelle manière les paysages étaient ou sont encore en mesure de fournir une satisfaction émotionnelle à la personne vivant dans des temps dits modernes. Une réponse à cette question découle d'une évolution très précise de l'esthétique naturelle moderne, à savoir l'évolution du parc paysager. Dans sa «*Critique de la faculté de juger*» [1790], Kant évoque ici à juste titre ce qu'il appelle «la peinture paysagère concrète». De fait, le parc paysager, plus particulièrement le parc anglais, s'est développé sous l'égide des peintres paysagers — tandis que le parc français fut principalement une œuvre d'architectes. A la faveur de la théorie des parcs paysagers, telle qu'elle est présentée dans l'ouvrage exhaustif de C.C.L. Hirschfeld<sup>(5)</sup>, nous pouvons déceler explicitement l'intention des concepteurs, à savoir la création de scènes de nature, d'ensembles divers ayant un caractère unique, ou mieux unifiant. Ce caractère des mises en scène de nature ou de paysages entiers est ensuite défini par ses qualités de charme et d'aménité. Ainsi des scènes paysagères sont empreintes de sérénité, de gravité, de mélancolie, de noblesse, etc.

Ce concept de *caractère* d'un paysage devait avoir d'extraordinaires effets, et ce tant du point de vue scientifique que de celui de la pratique esthétique. Commençons par la pratique esthétique, dans la mesure où ses origines sont plus anciennes. Il s'agit du repérage conscient [délibéré] de paysages marqués par un caractère particulier. Donc — c'est ainsi qu'il faut le dire aujourd'hui — celui qui est dicté par les débuts du tourisme. C'est ici qu'il y a lieu d'évoquer, d'un côté, les classiques voyages en Italie des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, qui n'étaient pas uniquement légitimés par la visite des restes d'une culture de l'Antiquité, mais étaient dédiés aussi à certains paysages, tels que la «campania» romaine. De l'autre côté, il s'agit du tourisme alpin développé par les Britanniques, à l'occasion duquel on visita les Alpes à cause de leur caractère hiératique et altier. Par cette consciente mise en évidence d'expériences paysagères, on arriva à rendre accessible en interaction avec la peinture paysagère toute une palette de caractéristiques et de types de paysages. Depuis, on ne parle plus non seulement d'un paysage noble ou héroïque, ou encore d'un paysage amène ou pittoresque, mais aussi d'un paysage hollandais, ou italien, ou grec, etc. Après la découverte du caractère paysager des régions lointaines, on facilita l'accès aux paysages familiers. Le coup d'envoi aura certainement été donné par un poème d'Albrecht von Haller, datant de 1729 et intitulé : «*Les Alpes*», à travers lequel, revenant d'un voyage dans les contrées lointaines, il se donna les moyens d'accéder aux paysages de proximité. Vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, se concrétisa ensuite la connaissance selon laquelle le sentiment du pays natal va de pair avec l'expérience liée à certains caractères paysagers ou que même elle en soit issue. C'est là la raison pour laquelle — du moins en Allemagne — la protection de la nature est issue de la protection du pays natal («Heimatschutz»). Ce qu'à travers la nature il fallait principalement protéger, c'était essentiellement les caractéristiques paysagères familières, dans lesquelles on reconnaissait précisément son pays natal.

La favorisation scientifique de l'accès au paysage est corrélée étroitement au courant de la pratique esthétique. Le discours des caractères de scènes de la nature et de paysages, a contribué à introduire en géologie une sorte de connaissance physiognomique de la nature. Ainsi est-ce Alexander von Humboldt qui a tout d'abord parlé d'une physiognomie végétale [au retour de son voyage de 1789 en Amérique du Nord d'où il rapporta 6000 plantes dont 3600 inconnues], puis développé dans son célèbre ouvrage « *Kosmos* » une géographie dans laquelle la peinture paysagère devait intégrer une importante fonction scientifique, visant essentiellement, selon les propos de Humboldt, à cerner et à restituer *l'impression totale* d'un paysage. Ce concept central humboldtien contient cette idée d'une unité caractéristique, qui fait que le paysage soit le paysage, et qu'en même temps cette unité soit perçue à travers son caractère d'aménité, donc dans la sphère de la sensibilité. «Ce que l'artiste désigne par les expressions : nature suisse, ciel italien, se fonde sur l'obscur sentiment d'un caractère naturel local. Le bleu du ciel, les formations nuageuses, les brumes qui flottent sur le lointain, la pléthore de sève des végétaux, l'éclat du feuillage, la silhouette des montagnes sont les éléments qui déterminent l'impression totale d'une région. La saisir et la dépeindre constituent l'objet de la peinture paysagère.» <sup>(6)</sup>. Cette ligne humboldtienne d'*anthropogéographie* avait certainement, du temps de l'idéologie «*sang et sol*» aussi connu ses dérapages, au cours desquels on était à la recherche d'une relation intrinsèque entre «*souche et territoire géographique*». Aujourd'hui néanmoins, on reprend de façon dégrisée et sans idéologie l'héritage humboldtien en proposant une ébauche d'une *esthétique écologique de la nature* <sup>(7)</sup>. Dans le cadre de cette dernière, il faut étudier les relations entre les qualités de l'environnement et l'état dans lequel se trouve l'humanité. C'est elle qui dans ce sens est le complément de l'écologie selon sa dimension esthétique. Son application aura sa place là où il ne s'agit pas tellement d'une mise en valeur et d'une sauvegarde de la nature, mais surtout d'une remise en état des paysages délabrés.

### 3. La perte du paysage

Dans un très singulier article, R. Piepmeyer a parlé de la *fin de la catégorie esthétique paysage* <sup>(8)</sup>. La singularité de cet article réside dans le fait que Piepmeyer situe cette fin à l'époque du romantisme allemand, donc à peu près celle de Caspar David Friedrich, une époque qui, pour beaucoup, comporte, si ce n'est pas carrément le début de la peinture paysagère, du moins un élan nouveau, qui au travers de [Joseph] Turner [1775-1851, romantisme anglais] et l'impressionnisme d'un côté, et le naturalisme de l'autre, se prolonge jusqu'à aujourd'hui. Une chose cependant s'impose : avec l'industrialisation, on a perdu une évidence qui a porté jusque là une esthétique caractéristique par la représentation des paysages culturels classiques européens marqués par l'agriculture. Pour autant, ni le concept de paysage, ni la peinture paysagère ne disparurent, mais le concept fut étendu et finalement – pour le dire avec Piepmeyer – *dissout*. Aujourd'hui nous avons l'habitude de parler tant de paysages urbains, ou de paysages industriels, que de paysages-tampons ou de paysages résidentiels. Dans toutes ces façons de s'exprimer, le concept de paysage a une position centrale. Le paysage suppose une entité qui par son caractère globalement agréable génère un effet de totalité.

En effet, l'industrialisation a entraîné une perte de paysage, laquelle a pris de nos jours des dimensions dramatiques en Europe. L'industrialisation supposait la désintégration des paysages, leur colonisation anthropique, leur séquençage et leur fractionnement par les infrastructures de circulation, finalement leur déménagement par les chantiers d'extraction de lignite, la destruction des forêts liée à la prospection de l'uranium et les émissions polluantes dégagées par les combustions. Cette évolution a montré que l'unité esthétique paysagère perçue comme première, a une base naturelle se déclinant en associations végétales, en cycles de matières nutritives, en symbioses et successions d'organismes et leur intégration dans des niches écologiques. Mais cela ne veut pas dire que l'on pourrait renoncer à l'esthétique lorsqu'il s'agit de renaturation ou de réintroduction de cultures dans des paysages dégradés. Bien au contraire, elle est nécessaire pour conférer du *caractère* au paysage [= le typiser]. Mais au-delà, l'art peut apporter aujourd'hui une contribution autonome pour la réhabilitation des paysages.

La peinture paysagère classique laisse peut-être planer aujourd'hui un sentiment de nostalgie. Elle nous montre des paysages qui nous emplissent de regrets mêlés de tristesse. Et lorsqu'il nous arrive de voir encore de tels paysages dans leur réalité naturelle, notre ressenti se double d'un sentiment de prise de congés ou d'un sentiment de sursis mélancolique. Ce type de souvenir a également son utilité. Dans ce contexte, l'art devient tout simplement nécessaire, quand il s'agit de réhabilitation non seulement de paysages concrets, mais aussi du regard pour les paysages au-delà de l'impact industriel. Ici, des «Landmarks», tels que la réhabilitation des terrils de Bottrop [Nord de Essen, région de Duisburg], peuvent constituer les premiers pas pour une réappropriation humaine de paysages dépravés. En outre, des installations paysagères peuvent par exemple, dans des zones déblayées proches de la ville, s'articuler au potentiel de développement de l'espace paysager, et ainsi contribuer à faire naître la volonté politique pour stopper le mitage du paysage. Des choses de ce genre devraient par exemple se réaliser dans le cadre du contrat de pays Rhin-Main. En fin de compte le «Land-Art» [ex. : Hundertwasser] peut favoriser une nouvelle vision paysagère, sans doute inévitable pour le 21<sup>e</sup> siècle, à savoir des paysages dans le cadre d'infrastructures techniques. De tels paysages, à propos desquels le caractère paysager – à l'opposé de la conception classique – ne relève pas du *dehors*, mais bien plus du *dedans*, furent déjà concrétisés à travers des exemples tels que le Parc de la Villette à Paris ou le Parc de l'île Portuaire à Sarrebrück. L'expression «parc» pourrait peut-être faciliter cette transition. Le paysage en tant que parc signifie aujourd'hui que les paysages ne désignent plus les avis individuels à propos du cosmos, mais ce que l'on a réalisé (façonné) dans la catégorie du «Zwischen» («entre») [Buber]. De nos jours encore l'envie de paysage s'oriente touristiquement vers le «dehors». Dans le fond, c'est là une tendance nostalgique. Par contre, ce qui est porteur d'avenir, c'est de laisser la catégorie du Zwischen ouverte, entre les agglomérations urbaines, entre les axes de circulation, entre production et consommation. La reconquête de la nature dans le domaine du «dedans» de la civilisation technicienne, voilà ce qui pourrait être la contribution, pour ce temps, de l'art du paysage.

## Notes :

1. W.H. Riehl, *Kulturstudien aus drei Jahrhunderten*, Stuttgart, Cotta, 1859, darin : *Das landschaftliche Auge*, 57-79.
2. Münster/Westfalen : Aschendorff, 1963
3. Matthias Eberle, *Individuum und Landschaft*, Giessen, Anabas, 1980.
4. Gerhard Hard, *Das Wort Landschaft und sein semantischer Hof*, in: *Wirkendes Wort, Deutsche Sprache in Forschung und Lehre*, 19. Jahrgang, 1969, 5-14.
5. Christian Cay Lorenz Hirschfeld, *Theorie der Gartenkunst*, 5 Bde., Leipzig 1779-1785.
6. Alexander von Humboldt, *Kosmos*, Ausgabe Gesammelte Werke, Stuttgart, 1844, Bd. 2, 66.
7. Gernot Böhme, *Für eine ökologische Naturästhetik*, Frankfurt/M., Suhrkamp, 3. Aufl. 1999.
8. R. Piepmeyer, *Das Ende der ästhetischen Kategorie Landschaft. Zu einem Aspekt neuzeitlichen Naturverständnisses*, in : *Westfälische Forschungen* 30, Münster 1980.



François WALTER, Panorama des Vosges à hauteur de Sélestat (1790)  
Dessin aquarellé. BNUS



Panorama des Vosges et du Chemin de Fer de Strasbourg à Bâle.  
Litho. de E. Simon (1841).



Panorama Partie der Vogesen von Sennheim bis Isenheim, v. 1900, BNUS

*Extrait du diaporama de Georges Bischoff*

## Découverte littéraire et historique des paysages alsaciens

**Georges Bischoff**, *historien*

Mesdames, Messieurs, ce matin je suis venu de Strasbourg à Colmar en train, mais je n'ai pas vu le paysage. J'ai lu le journal, et dans le journal, j'ai appris qu'une partie du site du camp de concentration du Struthof avait fait l'objet d'un classement à l'inventaire des monuments historiques : paysage, site, paysage historique, paysage esthétique, c'est une première question que nous pourrions nous poser, même si elle dépasse le cadre chronologique qui m'a été fixé pour ma communication.

Je suis sorti de la gare de Dantzig à 8h20 et je suis tombé en arrêt devant une forêt vosgienne, forêt de sapins couverte de neige. La gare de Dantzig est la gare de Colmar, qui par un artifice de mimétisme reproduit un modèle d'architecture du nord de l'Allemagne, ou de la Pologne. Les sapins couverts de neige que j'ai vus correspondaient à un décor de Noël qui se référait à cet arbre emblématique qui passe – vous le savez tous – pour être un des symboles de l'Alsace, voire un des porteurs de son identité. Je suis donc venu ici, j'ai écouté avec le plus grand intérêt les exposés qui ont été faits et j'ai été particulièrement sensible à l'adjectif qui a été le plus souvent prononcé par François Tacquard, qui est l'adjectif «pittoresque». Le paysage devrait donc par nature avoir pour vertu, si c'est une vertu, d'être pittoresque. Ce n'est pas je

crois le cas du paysage du Struthof ; ce n'est pas le cas non plus, peut-être, des sapins en plastique couverts de fausse neige que j'ai découverts à la sortie de la gare. Il n'empêche que cette caractéristique du paysage – pittoresque –, qui vient une fois de plus d'être sollicité par l'exposé de Gernot Böhme ou de son porte parole, nous renvoie à l'idée qu'un paysage peut s'enfermer dans les limites d'une image – paysage égale image, et même plus précisément d'une carte postale. Vous savez qu'on parle du format paysage pour désigner une image qui se lit en général de gauche à droite et qui est plus large que haute. Paysage ou portrait, c'est une question que nous allons nous poser. Carte postale, paysage pittoresque, qui renvoie à une autre notion, qui est une notion d'échelle. A quelle échelle voit-on, lit-on le paysage ? Peut-on parler de paysage alsacien avec ou sans s ? Peut-on enfin se demander si le paysage sur lequel on porte le regard peut toujours se convertir en image, ou si on ne peut pas y voir autre chose ? Le paysage est-il un beau jardin ? L'expression est de Louis XIV, elle a souvent été interprétée, est-ce qu'elle se réfère à l'image d'un jardin planté artificiellement, qui est la nôtre, ou au contraire à un regard, le regard du prédateur par exemple, sur ce qu'il convoite.

Alors je voudrais, au cours du rapide exposé que je présente ici, évoquer cette thématique. En effet, on m'a demandé d'évoquer plus spécialement l'image littéraire, l'image construite ou non, spontanée ou pas, qui résulte des observations des gens qui passent à travers l'Alsace du Moyen Age à la Révolution française. Jean-Claude Richez aura tout à l'heure l'occasion de développer le thème et de s'intéresser plus spécialement à une image qui a été produite par le tourisme ou pour le tourisme.

Première image, qui est empruntée ici à une gravure sur bois des œuvres de Virgile qui nous montre un paysage alsacien, paysage qui est identifiable, à la fois par sa nature domestique domptée –, ici des éléments du vignoble, avec une très belle typologie des formes de plantations de la vigne, image qui renvoie également à une humanisation très forte qui se traduit par la ville, la ville forte, c'est-à-dire par un paysage urbanisé. Et justement, ce qui m'intéresse quand on sollicite le témoignage d'anciens voyageurs, c'est de voir que l'image qu'ils nous proposent est souvent une image cavalière, c'est-à-dire une image qui nous donne une perspective bien ordonnée, souvent lointaine, à une petite échelle, c'est-à-dire en embrassant un vaste espace, une image qui est celle que voit un observateur qui se déplace le long d'un chemin. On a la chance en Alsace d'avoir un recueil de récits de voyages qui a été réalisé vers 1875 par le poète Auguste Stoeber et qui s'intitule *Curiosités des voyages en Alsace*, qui est un peu une anthologie de textes anciens. C'est de ces textes que je me suis en partie inspiré.

A ce regard du voyageur s'ajoute un regard plus sédentaire, qui peut être le regard d'un châtelain, le regard d'un habitant, qui peut être un regard intérieur, celui qui porte sur le jardin de l'âme ou celui des mystiques rhénans qu'aurait dû évoquer Rémy Valléjo, qui hélas n'a pas pu participer à ce colloque. Je voudrais rappeler que la configuration même de l'Alsace se prête à des cheminements nord-sud - ouest-est qui résultent de la géographie. Rappelons que les Vosges sont la dernière barrière entre l'Europe centrale et l'Atlantique, il n'y a plus de relief jusqu'en Amérique à l'ouest des Vosges. Ça mérite d'être dit, le rapport entre l'Amérique et les Vosges est extrêmement fort, comme je le dirai d'ici quelques minutes. Les Vosges marquent donc une limite du paysage alsacien. Les Vosges se traversent, et nous avons sur la traversée des Vosges un des textes les plus fameux qui soient : celui de Montaigne en 1580 ; Montaigne qui arrive par Saint-Amarin, par Thann – Thann, première ville d'Allemagne –, alors voilà un paysage qui est défini par rapport à une appartenance culturelle, une appartenance linguistique. Montaigne vient du col de Bussang, a quitté la Lorraine – Bussang, dernier village de parler français – pour arriver en Allemagne. Et, avec ses compagnons de voyage, nous décrit le paysage qu'il traverse «une belle et grande plaine, flanquée à main gauche – c'est-à-dire à l'ouest, Montaigne chevauche vers Mulhouse –, de coteaux pleins de vignes, les plus belles et les mieux cultivées, et d'une telle étendue que les Gascons qui étaient là disaient n'en avoir jamais vu tant de suite». Un regard rapide, furtif même, mais qui nous définit un paysage alsacien : les Vosges, le vignoble, et la grande plaine bien cultivée. On a un texte antérieur à celui de Montaigne, qui est un texte d'Érasme, peu connu, qui nous décrit une traversée avortée

des Vosges en 1516, et qui décrit les Vosges comme étant des Alpes. Cette remarque est importante : les Alpes, ça désigne une barrière, plus ou moins franchissable, mais une limite physique extrêmement nette. Cette limite physique apparaît sur des cartes, et nous avons ici une carte qui a une histoire passionnante, puisque c'est la première carte de l'Alsace et de la vallée du Rhin supérieur : elle date de 1511, elle est l'œuvre d'un géographe établi à Saint-Dié, Martin Waldseemuller, originaire de Rabelsfed, non loin du lac de Constance. Martin Waldseemuller, qui a été 4 ans plus tôt, en 1507, l'inventeur ou le coinventeur du nom Amérique pour désigner le continent récemment découvert. Cette carte est en partie en perspective cavalière, parce qu'elle veut être un paysage sur lequel on a essayé de faire apparaître un relief. Donc c'est une carte à plat, en deux dimensions, mais qui fait apparaître la montagne en trois dimensions. Elle ne montre que l'Alsace et elle a un format paysage ; en effet elle est plus large que haute, et le nord se trouve à droite, contrairement aux conventions que nous connaissons tous. L'Alsace apparaît donc comme un paysage. Mieux, comme un paysage identifié par des noms. Et là, je voudrais attirer votre attention sur le fait que face à une région qui porte un nom aussi paysagé que l'Alsace – l'Alsace en effet peut avoir deux étymologies : l'une celtique, et ça introduit bien à un débat, qui est le mot Alisa qui veut dire escarpement et qui désignerait donc la grande caractéristique de l'Alsace qui est le piémont vosgien et les Vosges, et le deuxième sens qui est Elsass, le pays de l'Ill, qui définit le paysage par rapport à son axe principal nord-sud. Dans les deux cas, axe nord-sud qui prédomine, et qui est entrecoupé par des axes est-ouest qui permettent une traversée en direction de l'Europe centrale, et vers le massif symétrique qui est la Forêt Noire. Ceci me permet de faire de la géopolitique et de rappeler que le paysage a une autre dimension, qui est une dimension guerrière. La géographie, vous le savez tous, sert à faire la guerre, et lorsque Louis XIV traverse le col de Saverne et s'exclame ah le beau jardin, c'est dans cette perspective qu'il arrive sur place, pour conquérir un petit paradis. Cette perspective guerrière, stratégique, géopolitique, elle apparaît sur la carte la plus ancienne qui nous présente le massif des Vosges, et un peu plus loin le Rhin, dans une perspective où l'ouest est en bas, l'est est en haut, où le format est aussi un format de paysage, et où la perspective est aussi cavalière, où nous avons les Vosges qui sont représentées comme une forêt, avec quelques sapins mais pas seulement, et qui nous rappellent que nous sommes aussi sur une limite du monde romain, les ténèbres extérieures apparaissant de l'autre côté du Rhin, dans la Souabe, Suevia, et après la Forêt Noire.

Ainsi donc, les voyageurs qui arrivent en Alsace se rendent compte d'une topographie et effectuent un parcours. C'est-à-dire, une traversée nord-sud, une traversée est-ouest à pied, à cheval ou en voiture. Reprenons un autre texte, qui date de 1516, qui est un texte d'un voyageur dont on a dit qu'il était le Christophe Colomb de la Russie, c'est un voyageur autrichien, Sigismond d'Erberstein, qui, après avoir quitté l'Alsace, où il ne faisait que passer en 1516, est envoyé en mission en Moscovie, où il nous a donné la première description de la Russie, ce qui lui vaut ce titre de Christophe Colomb de la Russie. Arrivé en Alsace, ce personnage qui débarque à Brisach nous décrit un paysage dont il donne quelques repères. Et, Jean-Claude Richez le dira peut-être tout à l'heure, les points qu'il évoque : le Haut-Koenigsbourg, le Mont Sainte-Odile et Strasbourg correspondent en gros à un itinéraire touristique qui reste actuel jusqu'à nos jours.

Perspectives cavalières, qui consistent à voir le paysage comme fond de décor. Comme fond de décor qui peut se traverser éventuellement, mais qui se longe. Avec ici un genre qui apparaît – tout à l'heure Gernot Böhme et Théo Trautmann ont évoqué l'apparition du genre peinture aux XVe et XVIe siècles – c'est effectivement singulièrement dans nos régions qu'il a été mis au point et qu'il s'est épanoui au XVIe siècle, avec par exemple les portraits de ville qui sont en fait des paysages, comme celui que nous avons ici à la hauteur de Sélestat, qui est emprunté à la cosmographie universelle de Sébastien Munster et qui nous montre toujours les trois éléments constitutifs de ce paysage : la plaine, humanisée, le Piémont, couvert de vignes et lui aussi fortement humanisé, et la montagne, surmontée de forêts, plus ou moins visibles, montagne qui sert en quelque sorte de barrière.

On est frappé, quand on étudie les récits de voyageurs jusqu'au XVIIIe siècle, de voir que ces récits nous racontent à peu près tous la même chose. On ne prend que la nationale 83 ou ses équivalents, et on voit la même chose : on regarde l'Alsace d'est en ouest ; rarement d'ouest en est ; quand on le fait, c'est avec une perspective plus militaire, plus guerrière. Ce regard d'est en ouest vers les Vosges s'explique en grande partie par des raisons d'exposition et par la configuration naturelle de cette espèce d'amphithéâtre si je puis dire, reconstitue le massif sur pratiquement 150 à 200 km de longueur, où on ne voit qu'un seul paysage, et c'est je crois ce que je voudrais dire avec force : ce paysage, on ne le voit pas pour ses caractéristiques pittoresques, mais on le voit pour son unité. C'est un paysage : un, unique paysage, dans lequel, on ne trouve toujours, multiplié en un grand nombre de clones, le même paysage d'excellent vignoble au plan intermédiaire, à l'arrière plan de hautes montagnes, et au premier plan, des villes. Avec des éléments qui structurent. J'anticipe un peu sur l'exposé de Jean-Pierre qui me pardonnera, pour vous dire que le paysage comme unique de l'Alsace tel qu'il est fixé par les voyageurs à la fin du XVIII e siècle et qu'il apparaît par exemple sur cette aquarelle de François Walter au moment de la Révolution, ce paysage ne va quasiment pas changer jusqu'aux cartes postales modernes, puisque vous voyez ici trois strates qui sont à peu près les mêmes : 1790, 1841 et enfin 1900, le fameux paysage traditionnel qu'évoquait tout à l'heure François Tacquard.

Et dans ce paysage, apparaît même une vision emblématique, identitaire, qui s'exprime par l'adage que nous avons ici et que nous retrouvons dès le XVIe siècle, et qui est en particulier popularisé par la *topographia alsatiae* de Matthieu Mérian en 1643, l'Alsace c'est trois châteaux sur une même montagne, trois églises dans un même enclos, trois villes dans une même vallée, c'est-à-dire une topographie presque idéale de la tripartition fonctionnelle qu'évoquait entre autres Dumézil : ceux qui combattent, ceux qui prient et ceux qui travaillent ; qui travaillent pour nourrir ceux qui prient et ceux qui combattent – ceux qui combattent étant un peu has been dans ce cas précis, puisque leurs châteaux sont en ruines. Autrement dit, à cette image de l'Alsace, certes souvent prise de guerre, apparaît aussi une image d'activités, de travail et de paix, mais de paix sacrée.

Alors, on pourrait longtemps réfléchir à cette formule qui a quelque chose d'emblématique, qui est en quelque sorte un prospectus touristique avant la lettre. Mais je voudrais, avant d'achever cet exposé très rapide, évoquer un dernier voyageur à passer avant la Révolution. Ce dernier voyageur, c'est l'agronome anglais Arthur Young. Eh bien, c'est le premier voyageur qui ne voit pas le paysage. Il ne le voit pas, il ne voit pas grand-chose, il ne voit pas les Vosges, ou presque pas, il ne voit absolument pas le vignoble, c'est normal, c'est un buveur de bière. Et enfin, il ne voit pas non plus le pittoresque éventuel, mais qui n'était pas souligné non plus par les gens précédents, il ne voit même pas l'unité humaine de ce paysage, il ne voit que des champs. Pourquoi, parce que le terroir l'intéresse pour sa valeur agronomique, c'est-à-dire pour sa valeur ajoutée, c'est-à-dire pour le profit de ses propriétaires. La seule remarque un peu sensible que fait Arthur Young concerne son arrivée dans le Sundgau, où l'on voit un paysage un peu plus moutonné au sud de Thann, dans lequel il voit un peu le prototype d'un parc à l'anglaise idéal, c'est-à-dire éventuellement un lieu de chasse et d'agrément. C'est un récit extrêmement décevant pour nous, mais qui nous montre que le paysage pacifique, paysage culturel, paysage travaillé par les hommes, paysage conquis, peut aussi être un paysage exploité, et je dirai avec méchanceté qu'Arthur Young est du côté des exploités et de destructeurs du paysage, qu'apparemment la plupart des gens ici présents aiment et entendent conserver.

Je voudrais donc achever mon exposé par cette vue qui nous montre le paysage qu'on ne voit pas depuis l'Alsace, qui est le versant vosgien, à partir d'une carte qui date d'environ 1575 ; c'est la face cachée du paysage alsacien, qui est en fait un paysage de montagnes et de chaumes, qui n'apparaît que très faiblement humanisé, alors que l'autre versant, ce versant qui a un paysage générique, un paysage d'appellation d'origine contrôlée, un paysage unique, apparaît comme étant le jardin des Hespérides – cette image paraît dans un des premiers

ouvrages de botanique à Strasbourg au début de la Renaissance. Apparaît comme une espèce de petit paradis, au point même que les contemporains de cette image parlaient de l'Alsace comme étant Lede Sass, avec un jeu de mot sur L qui veut dire humble, l'humble petit pays d'Alsace qui se confond avec le paysage et qui possède une identité paysagère si forte. Et je conclurai sur un autre mot, qui est le mot *Landschaft*, en allemand. Alors le mot Landschaft, qui a été défini tout à l'heure par Gernot Böhme, mais sous une acception qui n'est pas tout à fait exacte : Landschaft, en allemand de la Renaissance et pratiquement jusqu'au XIXe siècle, ne signifie pas seulement la domination sur la campagne, mais la collectivité politique formée par les habitants de tout un pays, les habitants génériques, les habitants non nobles et non privilégiés. On pourra donc trouver dans le mot Landschaft qu'on traduira par paysage et communauté de pays, une acception presque pré-démocratique, et il serait effectivement intéressant de corréliser nos paysages, le paysage comme esthétique, le paysage comme donnée naturelle, comme interface de l'économie et de la verdure, avec la décision qui est prise par la Landschaft, c'est-à-dire par la communauté d'un pays.



*Ruines du Château de l'Ortenbourg*

## **La place du paysage dans la renommée culturelle et touristique de l'Alsace à travers les guides de voyage depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et pendant la première moitié du XX<sup>ème</sup>.**

**Jean-Claude Richez, *Historien,***

Je vais parler à la suite de Georges Bischoff, ce qui n'est jamais évident, et parler à partir d'un matériau finalement peut-être plus pauvre, c'est-à-dire les guides touristiques ; comment les guides touristiques prennent en compte le paysage et le valorisent. Ça n'épuise pas la question du paysage, c'est une vision bien précise, et dans une séquence classique qui va en gros de 1820 à 1960. Je dis période classique puisque vous savez que quelque part, le guide touristique dans sa forme moderne commence par décrire une région bien précise, c'est-à-dire sous sa forme portable, qu'on met en poche, c'est le mailey, le fameux guide rouge des voyageurs anglais, dont la première édition décrit la vallée du Rhin. Et puis, de l'autre côté, on a le guide allemand, le Bedecker, dont aussi la première édition décrit la vallée du Rhin. Donc, les deux grandes collections qui structurent quelque part et qui sont emblématiques du guide touristique naissent d'une description de la vallée du Rhin. Alors, première remarque, effectivement, quelque part, il y a une chose absolument extraordinaire, c'est qu'entre 1820 et 1960, tout se passe comme si quelque part le paysage alsacien tel qu'il est en tous les cas décrit par les guides, ne bougeait pas. Il est quasiment immuable. On prend un guide édité en 1820, et

un guide édité en 1960, eh bien on a exactement le même paysage qui est décrit, et quelque part il renvoie à celui qui avait été décrit par les voyageurs cités par Georges Bischoff. Avec effectivement un double point de vue : le point de vue du cavalier et le point de vue du châtelain. Le point de vue cavalier est effectivement le panorama qui se déroule du nord au sud, en général c'est l'itinéraire qui est privilégié, en tous les cas dans les guides touristiques, c'est le sens de la description, on va de Strasbourg à Bâle, et donc qui décrit les Vosges comme un grand décor, une sorte de toile de fond, avec quelque chose de nouveau par rapport à ce qu'a décrit Georges Bischoff, un démultiplicateur ou un condensateur de paysage, qui est la ruine du château. C'est-à-dire qu'il y a paysage pittoresque seulement à partir du moment où il y a une ruine, et où le paysage génère aussi du récit légendaire, du récit historique. On a comme une juxtaposition de toute une série d'images, ce serait la même image qui se multiplie un peu comme les *veduti* vénitiennes. Voilà en gros ce qu'on retrouve dans tous ces guides touristiques. Et ça c'est le premier point de vue.

Deuxième point de vue, c'est le point de vue du châtelain, vu du *burg*. Description du paysage vue du château en ruine, avec nécessairement au fond le Rhin majestueux, il est toujours majestueux dans ces descriptions, en arrière fond, la Forêt Noire, et puis si on est au sud, on voit les Alpes bernoises, parfois même leur sublimation, c'est le mont Blanc ; et quand on est au nord, même description, même construction, avec juste un autre point de repère, c'est la cathédrale de Strasbourg.

Voilà en gros le grand paysage tel qu'il se déroule donc, vu du bas, vue cavalière, vue du haut, vue châtelaine, pour reprendre les caractéristiques de Georges Bischoff. Avec quand même une différence qui apparaît. C'est-à-dire que, dans les descriptions des guides touristiques, entre ces deux images il y a un jeu curieux, c'est-à-dire quand en particulier on a affaire à des guides illustrés, ils nous montrent toujours la vue du bas, c'est-à-dire qu'il y a une primauté absolue de la vue du bas quand on est dans l'ordre de la représentation picturale ou lithographique, ou bientôt photographique ; c'est toujours la vue d'en bas, avec la colline, le château, la montagne, les Vosges en arrière fond, tandis qu'en ce qui concerne les récits, les récits les plus développés sont les récits vus d'en haut, vus du *burg* ou bientôt, parce que là c'est une innovation, vus du sommet vosgien. On va monter du *burg*, là il y a un renversement, et là c'est quelque chose qui est tout à fait nouveau, c'est l'invention de la montagne et l'apparition de la montagne qui n'est plus seulement un décor, mais qui devient un espace totalement dramatisé. Et on voit d'ailleurs dans ces textes des descriptions touristiques, mais sous pression quelque part des descriptions picturales ou littéraires, les Vosges monter considérablement. On se croirait dans les Alpes, c'est le modèle alpin qui sert à la description. Alors il y a partout des rochers, les sommets inaccessibles, les neiges éternelles, et puis évidemment la nature, le sublime, et cette nature complètement dramatisée ; beaucoup décrivent des scènes d'orage, l'orage est absolument nécessaire à la construction de ce paysage.

Alors curieusement, et c'est le deuxième point sur lequel je voudrais insister, au-delà de la permanence, en tous les cas dans les deux premières générations des guides touristiques, en dehors du grand paysage et de l'espace vosgien, et de l'invention du sommet vosgien, on ne donne rien à voir au voyageur, c'est-à-dire qu'il n'y a que le grand paysage ; la plaine n'apparaît pas, la vallée du Rhin est décrite comme un espace dangereux, repoussant, insalubre. Effectivement, on voit apparaître les coteaux, le vignoble, le Piémont, mais le Piémont n'est pas décrit dans les termes du pittoresque, mais surtout dans les termes de l'abondance. Ce qui est important, c'est la fertilité de ces coteaux qui donnent un excellent cru. Il n'y a jamais de valorisation en termes esthétiques de ce paysage de vignoble, et *a fortiori* donc, de la plaine. Là dessus, on voit le grand paysage très esthétisé, puisqu'il va dans la continuité des thèses présentées par Gernot Böhme. Et là, à cette représentation très esthétique se mêle une représentation plus traditionnelle, c'est la proposition que je fais, se mêle dans ces guides la représentation du paysage comme bon pays. C'est-à-dire que le critère d'un beau paysage, c'est l'abondance. C'est ce qu'on a par exemple quand Louis XIV dit que c'est un jardin : l'idée

d'abondance, l'idée de paradis, c'est l'idée que développe par exemple Goethe, quand il décrit son fameux voyage au Bassberg, quand du haut du Bassberg, il contemple l'Alsace, et bien qu'est ce qu'il voit : un paradis. Et d'ailleurs, dans cette logique, dans cette perception du paysage, il y a aussi l'Alsace industrielle extrêmement présente. C'est-à-dire que c'est aussi un paysage avec usine. Par exemple, j'ai trouvé de superbes descriptions de la ville de Mulhouse avec ses cheminées qui forment comme une forêt, et avec en arrière fond, le grand paysage alsacien. Donc on a dans les deux premières générations de guides touristiques la coexistence entre une représentation esthétique et une représentation comme paradisiaque ou de richesse. Ça renvoie d'ailleurs à un texte tout à fait classique d'Henri Cueco, qui est un peintre d'aujourd'hui, mais ce texte revient dans tous les textes français qui traitent des questions théoriques du paysage : Cueco, demande à un ami paysan occitan comment appelles-tu un beau paysage ? Et celui ci lui répond : on ne peut pas dire un beau paysage, on dit c'est un brave pays. Et je pense qu'on a bien ce télescopage de cette vision esthétisante, dramatisée, grand paysage, avec forte présence et complètement dominée par le massif vosgien, qui occulte et écrase tous les autres aspects du paysage, et cette vision, alors je ne sais pas si ça renvoie au *Landschaft* ou à la communauté, mais il y a quelque chose de ça dans cette représentation.

J'ai dit immuable, évidemment, on pourrait penser que c'est quand même extraordinaire, puisque quelque part, l'environnement alsacien pendant toute cette période qui va de 1820 à 1960 est complètement bouleversé, on l'a déjà évoqué : industrialisation, urbanisation, recul, avancée, recul de la vigne, transformation du massif forestier vosgien en termes d'essences, changement d'essences, disparition progressive des chaumes, qui se réduisent, donc le paysage pourtant se transforme profondément, malgré tout on a cette permanence avec cependant quelques mutations.

La première mutation, se fait, je l'ai déjà pointé, dans la perception des Vosges. Les Vosges dans un premier temps, dans les récits de voyageurs et dans les premiers guides, les Vosges sont surtout un décor, elles sont en arrière fond. Ensuite, vers 1830, on les voit prendre de l'épaisseur, de la densité, une densité dramatique, émotionnelle considérable ; c'est une survalorisation de l'espace de la montagne comme espace du sublime. Ensuite, disons à partir de 1870-80, surtout 80-90, on va voir peu à peu s'imposer une autre image des Vosges comme espace de loisir, espace complètement domestiqué, balisé, à travers notamment – et ceci de part et d'autre des Vosges –, par des itinéraires du club vosgien, des sentiers, la construction de refuges et puis quelque chose qui est quand même absolument extraordinaire quand on y pense, ces tours comme au Climont, au Champ du Feu, qui sont quelque part la réplique du donjon du château fort en ruine qui est juste en dessous. Donc les Vosges peu à peu se transforment en espace de loisir. Je n'ai malheureusement pas le temps de vous donner des citations, j'ai une très belle citation du Johann journal de 1887 autour de cette transformation progressive de la perception des Vosges qui ne sont plus une montagne effrayante, dramatisée, sauvage, qui renvoie aux temps primitifs, à un espace de jardin, de parc, prolongement de l'espace urbain.

Deuxième élément qui est tout à fait intéressant dans les représentations, c'est le recul peu à peu et la disparition, l'effacement de la perception de l'Alsace comme bon pays. C'est-à-dire que peu à peu la fertilité, le jardin, tout ça disparaît. En même temps, et parallèlement, on a peu à peu la requalification d'espaces qui jusque là n'étaient pas valorisés, qui étaient négligés. En particulier, dans les premiers guides, le fond de vallée n'apparaît presque pas. Ou quand il apparaît, c'est parce qu'il y a des usines, c'est parce que ces usines sont un élément de prospérité. A partir disons de 1880, là j'ai une citation de 1887 tirée de Johann, et bien, on voit peu à peu les fonds de vallées prendre des qualités ; elles sont qualifiées de charmantes, flâner dans les prairies bordées de sapinières et de hêtraies ensoleillées, l'ensemble est charmant, le détail, le recoin, est presque toujours exquis. Ce qui n'existait absolument pas dans les premières générations de guides touristiques, avant 1850. C'est-à-dire qu'il y avait des espaces qui étaient invisibles qui deviennent visibles. De même, on voit peu à peu s'imposer ou ont été découverts des espaces qui jusqu'à présent n'y figuraient pas, ou qui prennent de l'épaisseur. C'est-à-dire que peu à peu on va accorder par exemple une valeur esthétique au paysage de

vignoble. A noter cependant que l'espace du Rhin est toujours complètement ignoré, occulté. De ce point de vue là, il y a d'ailleurs une description absolument extraordinaire de Jean-Jacques Waltz, qui est un journaliste sous le Second Empire, qui décrit le Rhin vu de Kehl, image complètement sublimée et comment dire, *cosa mentale* quelque part puisque c'est le mariage du Père Rhin, qui est l'élément masculin, avec la flèche de la cathédrale de Strasbourg, qui est l'élément féminin. Donc il n'y a de perception du Rhin que dans l'ordre absolument fantasmé.

Troisième élément dans les transformations, c'est que peu à peu le paysage, et en particulier le paysage vosgien, qui est le paysage privilégié par les guides touristiques – alors, quelque chose que j'ai oublié tout à l'heure mais qui est absolument stupéfiant, c'est que vu du haut, et à partir du moment où on a conquis les sommets, on ne voit que vers l'est, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de paysage à l'ouest ; c'est très très rare qu'on ait une description vers l'ouest. Le regard est toujours, toujours tourné vers l'est, c'est la peur de l'Amérique certainement –. Dans la description des Vosges, il y a graduellement un appauvrissement du récit, d'une façon générale, il va se réduire à des stéréotypes. C'est : vaste panorama, vue étendue, vue très étendue, splendide, admirable vue, très belle vue, la je prends un guide vert de 1961, et ça se répète comme ça presque *ad nauseam*. C'est quelque part le paysage réduit à son seul stéréotype, qui ne devient qu'une image. Troisième grande évolution qu'on peut noter.

Alors, ce sont plutôt des hypothèses qui nécessiteraient une enquête plus large, alors là je n'ai regardé qu'une cinquantaine de guides, je n'ai pas été plus loin que 1960, mais on est quand même familier, on est né, on a vécu et grandi dans les descriptions de ces guides, on peut penser qu'à partir de 1970-80, et ça a été fortement présent dans ce qui a été dit auparavant, il y a une transformation des paysages perçus, par exemple dans la construction que nous a présentée François Tacquard, on voit que c'est d'autres paysages qui apparaissent et qui surgissent. La question que l'on peut se poser, c'est de savoir comment les guides touristiques prennent en compte ou pas ces nouvelles représentations et quelle est la permanence disons du grand paysage tel qu'il s'est forgé, cristallisé, a été fixé par les guides touristiques dans les années 1820-1830, et je pense que la référence paysagère qui est mobilisée aujourd'hui, est très différente de celle qui s'est fixée pendant cette séquence entre 1820 et 1960. Avec le retour quelque part du pays, le retour de la communauté, le retour de la population et du point de vue de la population. On est aujourd'hui dans des représentations paysagères qui me semblent, même si elles continuent à être très marquées, parce que notre œil, notre regard a été formé par cet héritage, en même temps, il y a déplacement des représentations paysagères. Voilà, j'espère que je n'ai pas été trop long.

Merci.



*Canal du Rhône au Rhin à Erstein*

## **La perception contemporaine du paysage dans le domaine du tourisme**

**Jean Klinkert**, *Directeur de l'Association départementale du Tourisme du Haut-Rhin*,

Merci Mesdames Messieurs, merci chère Martine Hervé de m'avoir associé ce matin en tant qu'intervenant. J'aurais bien sûr aimé, compte tenu des engagements bénévoles que vous venez de citer, tenir je dirais des propos philosophiques et historiques autour du paysage, avant d'entrer dans ma présentation, qui aura un caractère beaucoup plus statistique et économique, j'aimerais vous dire en fait qu'au-delà du paysage par l'image ou par la littérature tel qu'on vient de l'évoquer, il y a aussi le paysage dans la musique, et je pense à une très belle œuvre romantique quand je dis cela, je pense à une très belle œuvre de Richard Strauss, die Alpsymphony, qui décrit en fait le massif de la Stutspitze depuis l'aube jusqu'à la nuit. Et je vous encourage à écouter cette belle œuvre romantique si vous ne la connaissez pas.

Alors mon propos de ce matin, comme je vous le disais, est beaucoup plus statistique et économique, je vous dirai d'abord le paysage constitue une véritable richesse patrimoniale, un véritable capital, et la matière première pour le développement touristique. En fait, le paysage contribue à l'attractivité des territoires, et il en est un élément identitaire fort. Le paysage constitue donc une donnée primordiale et incontournable autour de laquelle se construit l'offre touristique. Et ce paysage, qu'il soit montagnard, qu'il soit viticole, qu'il soit marin pour les bords de mer, induit bien sûr des comportements touristiques et de loisirs différents.

Nous avons, concernant les paysages touristiques en Alsace, 6 à 7 types de paysages : bien sûr la plaine de l'Ill et du Rhin, le piémont viticole, la montagne vosgienne, les zones urbaines, le Sundgau, l'Outre-Forêt, et j'ajouterais, comme cela a été dit au début de la matinée, Krumma Elsass, c'est-à-dire l'Alsace Bossue et le plateau lorrain. Alors, au cours des dernières années, les organismes de tourisme à vocation générale ont conduit différentes enquêtes sur d'une part le massif des Vosges, à l'initiative des comités départementaux et des comités régionaux du tourisme, et aussi sur l'importance du paysage en Alsace, à l'initiative de l'Observatoire régional du tourisme d'Alsace. Et je vais vous livrer quelques éléments de ces études, qui viennent compléter les différentes présentations de ce matin.

Une des caractéristiques de l'ensemble de ces études et de la fréquentation en Alsace, c'est qu'il y a je dirais un public d'excursionnistes qui est très important. L'excursionniste étant proche, venant de Strasbourg, de Colmar, de Mulhouse, de Fribourg, de Bâle, de Karlsruhe, de Metz, de Nancy, de Besançon ou de Belfort. Et selon le cas, il représente un quart à plus de la moitié des fréquentations. Alors, nous sommes d'abord je dirais dans un paysage de plaine, avec le Grand Ried, et là, les activités les plus pratiquées concernent en fait le cyclo-tourisme et autour de l'Ill, du Rhin et du canal du Rhône au Rhin, en fait des activités et des produits touristiques, liées d'une part au vélo comme je le disais, avec la vélo-route Rhin, qui est un projet transnational qui relie la Suisse à l'embouchure du Rhin : deux rives, trois ponts mille choses à découvrir, c'est un projet transfrontalier entre la Hardt et le pays de Bade ; ainsi que des locations de bateaux, de canoës, que ce soit sur le canal du Rhône au Rhin, que ce soit sur le Rhin proprement dit, ainsi que des trains touristiques. Alors, on va passer à un paysage viticole avec le secteur de Ribeauvillé Riquewihr, puisque cette enquête systématique des clientèles des territoires s'est appuyée sur les offices de tourisme, et on constate que les principales motivations concernent la découverte des villes et villages, avec la gastronomie et la visite de caves. Et donc la beauté des paysages, des sites et des villages est très bien notée, et plus globalement tout ce qui est lié à l'identité et à la tradition alsacienne est apprécié.

Ces travaux que je viens de vous présenter datent de 2007, mais je reviens un peu en arrière, et un clin d'œil à mon ami Raymond Baldenweg présent dans la salle, nous avons conduit à l'époque avec le comité interprofessionnel du vin d'Alsace, la confrérie Saint-Étienne et d'autres acteurs, une enquête spécifique sur le tourisme viti-vinicole, à travers une enquête nationale et un focus particulier sur l'Alsace. Ce que vous constatez, c'est que 46% des personnes interrogées viennent d'abord en Alsace pour découvrir ce paysage viticole, cette bande viticole que vous connaissez, qui s'échelonne grosso modo entre Marlenheim et Thann – j'y reviendrai tout à l'heure, et je dirai le fait de déguster le vin d'Alsace que nous apprécions toutes et tous ne vient qu'en deuxième position. Et donc les produits touristiques qui se sont construits autour de ce vignoble alsacien, c'est d'abord la route des vins d'Alsace, qui a plus de 50 ans aujourd'hui, ensuite c'est la découverte des châteaux, comme les trois châteaux de Ribeauvillé ou le château du Holandsbourg, le musée du vin d'Alsace, les sentiers viticoles, qui ont été démarrés à l'initiative des chambres de viticulture dans les années 75-78, et également bien sûr, après avoir parcouru le monde viticole à pied, et bien on souhaite y déguster le vin. Alors, je reviens à une enquête faite sur les offices de tourisme ; le paysage qu'on a en bas sur la droite, ce n'est pas Kaysersberg, mais ça me permet un peu d'illustrer ce qui a été dit ce matin, c'est l'entrée de la vallée de Thann. Et on y aperçoit en fait 4 formes importantes de tourisme, c'est-à-dire d'abord le tourisme viticole, avec le fameux grand cru du Rangen, ensuite, le tourisme culturel, avec la collégiale Saint-Thiébaud, la dimension je dirais écotourisme et bien être avec la forêt, et ensuite, sur la parti sommitale, on voit la chaume du Thanrubel, avec en fait cette découverte panoramique du massif des Vosges et de l'Alsace et des fermes auberges, sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure. Ce que l'on constate à travers cette enquête qui avait été faite en 2007 sur le territoire touristique de la vallée de Kaysersberg, ce sont d'une part des motivations liées à la tradition et aux spécificités alsaciennes, et d'autre part, le tourisme vert, avec un paysage riche et varié, à travers le Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Et donc les produits touristiques sont liés aux musées locaux, à la randonnée pédestre – l'œuvre du club vosgien a été évoqué tout à l'heure par Jean-Claude Richez, la découverte et la dégustation des produits du terroir.

De façon parallèle a été conduite une étude sur le massif des Vosges à l'initiative des comités départementaux du tourisme, mais aussi du Parc naturel régional des Ballons des Vosges, d'une part une enquête en direction des socio-professionnels, et une autre en direction des visiteurs. Quelques commentaires avant de vous présenter les deux pourcentages qui sont là sur le massif des Vosges, et à travers les différents sites qui ont été enquêtés, et bien nous avons

pu constater que plus de 55% du public qui fréquente ce massif des Vosges, que ce soit au col de la Schlucht, au Hartmannswillerkopf, que ce soit au Hohlandsbourg ou au Mont Sainte-Odile, eh bien plus de 55% de ce public est un public de proximité et d'excursionnisme qui est à prendre en considération. Et donc 45% des visiteurs qui fréquentent ce massif des Vosges le considèrent d'abord comme un cadre de séjour avant d'être un lieu d'activités. Et les socio-professionnels, c'est-à-dire les hôteliers, les fermiers-aubergistes et autres qui exercent leurs activités touristiques dans le cadre du Parc naturel régional des Ballons des Vosges sont 35% à considérer d'abord ce caractère paysager. Ces éléments d'enquête ont été conduits, pour ce qui est des visiteurs, sur plusieurs milliers de personnes qui ont été enquêtées, eh bien la beauté du paysage a aujourd'hui, comme dans le passé – puisque cela a été dit tout à l'heure par les historiens –, a plus d'importance que les activités, et notamment la randonnée et le ski, même si nous constatons sur les lignes rouges et vertes suivantes que l'activité la plus pratiquée est la randonnée – c'est la randonnée, c'est la promenade, ce sont les balades avec les 18 000 kms de sentiers mis en valeur par le club vosgien depuis 1872 – mais ce qu'on constate, c'est que les pointes correspondent à une forte attente en matière de nature et de paysage, donc la ligne rouge étant associée aux socio-professionnels, et la ligne verte aux clientèles massif des Vosges, et on voit là très nettement se détacher la nature et les paysages comme éléments d'attractivité majeure du massif des Vosges, et bien avant toutes les considérations en matière d'activités.

Un point fort qui me tient très à cœur tout comme à François Tacquard et à d'autres, c'est la présence de l'agriculture de montagne, qui permet de conserver des espaces ouverts et verts et donc de grands points de vue, dans la mesure où la route des crêtes connaît d'abord son attractivité par cette dimension panoramique. Et j'aime beaucoup la belle image écrite et que j'ai reprise d'une géographe qui considère la crête des Vosges comme un balcon face à l'océan Atlantique à l'ouest, puisque l'on tourne le dos à l'Alsace et qu'on regarde vers l'ouest, il n'y a plus que les côtes de Meuse qui constituent un petit obstacle dans le relief avant d'arriver au Bassin parisien et à l'Atlantique, et d'autre part vers l'est, avec bien sûr le panorama sur le Schwarzwald, le Jura, et sur l'ensemble des Alpes du nord depuis le massif du Sentis sur les bords du lac de Constance jusqu'au Mont Blanc par temps clair, puisqu'une liaison optique avait été faite il y a quelques années entre l'aiguille du Midi et le site du Hohneck. Et donc ce sont nos fermiers-aubergistes et nos agriculteurs de montagne qui entretiennent ces hautes Vosges.

Je passe à l'image suivante, et je vous encourage à y aller si vous ne la connaissez pas, la partie sommitale du Hartmannswillerkopf et ce très beau monument qui domine la plaine d'Alsace, qui a été élevé en l'honneur des Diables rouges, du 152e régiment d'infanterie, d'où on a un très beau panorama sur le massif des Vosges et la plaine d'Alsace, et avec la communauté de communes de Cernay, l'État, le Conseil général et le Conseil régional, nous avons démarré un travail de réhabilitation autour du site témoin et de mémoire autour des combats de la Première Guerre mondiale sur le massif du Hartmannswillerkopf et dans le massif des Vosges. Et donc il y a bien sûr les activités à prendre en considération, et la première de ces activités est la randonnée, et j'aimerais rappeler à ce titre que le Ballon d'Alsace – et ça me semble trop peu connu – est un carrefour européen de randonnée, parce qu'en fait s'y croisent deux grands sentiers européens : d'une part le sentier E2, qui en France est le GR5, et qui relie la mer du Nord à la Méditerranée ; et d'autre part le E5, qui pour la France est le GR7, et qui relie la pointe du Raz à Venise.

Je quitte le milieu montagnard, rural et viticole pour dire quelques mots sur les paysages urbains. Et c'est vrai que les paysages urbains sont caractéristiques de l'Alsace, et tout en étant colmarien, je dois dire que Strasbourg, lorsqu'on la parcourt à pied, permet la découverte de l'ensemble de l'histoire architecturale de l'Alsace depuis l'époque médiévale jusqu'à aujourd'hui, avec les institutions européennes, il y a bien sûr la Petite France, la cathédrale de Strasbourg, qui est une image emblématique de l'Alsace et mondialement connue, les institutions européennes, et j'ajouterai aussi à cette occasion que pour moi en tant que touriste au sens propre et figuré, le paysage de l'Alsace n'est pas un paysage figé, et j'y inclus aussi le

musée d'art moderne et contemporain, dans la mesure où l'art et l'architecture contemporaine font aussi partie des paysages alsaciens.

Et enfin, ma conclusion : l'activité touristique se construit autour de nos paysages, et comme je vous le disais en introduction, le paysage est sa matière première. Ce paysage nécessite bien sûr une concertation et une réflexion entre tous les acteurs sociaux économiques et de l'environnement, et le tourisme a besoin d'un paysage de qualité pour poursuivre son développement. Aujourd'hui, je dirais que sur le massif des Vosges, nous essayons ensemble, avec les Conseils généraux, avec l'État et les autres acteurs de définir une nouvelle stratégie touristique. Pour le massif des Vosges, prenant en considération l'écotourisme, prenant aussi en considération le bien-être, et l'itinérance, de construire en fait autour du paysage tout un réseau d'offres touristiques de qualité. Et mon propos final est le suivant : à travers l'itinérance, à travers le regard aussi, le paysage ne connaît pas les limites administratives ; quelles soient départementales, communales, régionales, voire nationales et mon propos de conclusion se veut volontairement européen. Nous construisons aussi un tourisme dans le cadre de la région métropolitaine du Rhin supérieur avec le Conseil régional d'Alsace, 25 acteurs du tourisme ont cosigné en fait un projet de promotion et de développement touristique du Rhin supérieur. Et je dirai donc : Schwarzwald, Rhein, Elsass, Vogesen, ein europäische Landschaft, le Rhin supérieur, un paysage européen.

Merci de votre attention.



*Panorama de Dambach-la-Ville*

## Débats

### François Tacquard.

Mesdames et Messieurs, je rappelle que 4 débats vont ponctuer le colloque, que conclura une synthèse demain soir. Nous avons devant nous environ 35 minutes pour ce premier débat ouvert et j'invite les intervenants de ce matin à rejoindre la table pour pouvoir réagir le cas échéant aux interrogations de la salle.

Je rappelle aussi que ce matin, on a traité de deux grands sujets : d'abord de l'histoire des paysages et de leur structure, mais aussi des enjeux : pourquoi aujourd'hui s'intéresser au paysage ? Quelle est la motivation qui nous fait agir dans ce domaine ? On a vu que le paysage, c'est notre cadre de vie : on sortait des villes pour aller se ressourcer dans le paysage rural. Le paysage, c'est aussi du patrimoine cristallisé : il y a une histoire des paysages qui vaut bien d'autres histoires patrimoniales. Le paysage, c'est enfin un enjeu de développement de l'Alsace économique et touristique.

Auditeurs de la salle, vous avez maintenant la parole. Antoine Waechter souhaite prendre la parole, qui a été depuis longtemps très présent dans les questions du paysage d'Alsace. Je pense que son intervention va nous interroger.

### Antoine Waechter

Merci. Il y a un aspect qui n'a pas été évoqué, qui ne le sera pas dans la suite et qui mériterait un jour de l'être, dans ce domaine du paysage qui a par ailleurs été complètement oublié par le Grenelle de l'environnement : c'est l'importance du paysage en tant qu'environnement. Je veux dire par là que l'espèce humaine partage avec ses cousins les

primates supérieurs le fait d'être reliée à l'univers par la vue ; il n'y a aucune autre espèce qui ait une vision aussi développée : elle voit la couleur, elle voit le relief. Le signal optique est lui-même, en cours de route vers le cerveau, chargé de tas d'informations. En fait, cela signifie que tout ce qui nous environne prend une dimension physiologique, a une influence sur notre humeur, sur notre bien être, sur la manière dont nous nous comportons, etc. Je suis tenté de dire que de ce point de vue là, la qualité du paysage a une valeur équivalente à celle de la qualité de l'eau, de l'air et de bien d'autres éléments du domaine du bien être. Souvent, on entend objecter, pour écarter une politique du paysage « mais de toute façon, le paysage, c'est subjectif ». Ce n'est pas subjectif. C'est un élément fondamental de la santé mentale des personnes. Et ça, c'est un aspect qui mériterait aussi un jour d'être exploré dans ce type de colloque.

Et puis une deuxième réaction, notamment à l'intervention de M. Klinkert, c'est de voir qu'effectivement le paysage est très peu pris en compte par les élus ; et nous le savons depuis toujours, puisque bien d'autres enquêtes ont été réalisées sur l'importance du paysage perçu à la fois par les gens qui y vivent et par les gens qui viennent visiter cette région. Je veux dire qu'il y a un énorme décalage entre l'importance du tourisme, qui est fondé sur le paysage et qui est quand même, sauf erreur, la première industrie en termes d'emplois de l'Alsace et de la France – la France, première destination planétaire du monde en raison de la qualité et de la diversité de ses paysages et de son patrimoine –, et l'investissement que l'on fait dans la préservation et la réhabilitation du paysage, comparé à l'investissement que l'on fait par ailleurs dans l'asphalte ou le béton. Ce décalage considérable est une chose totalement incompréhensible. Et bien souvent, l'investissement est fait dans des infrastructures qui viennent contrecarrer ce qui est le support fondamental de la première industrie touristique du pays.

**Jean-Michel Florin**, *du mouvement de culture biodynamique.*

Je voulais d'abord remercier les organisateurs pour les interventions de ce matin. Je trouve qu'il est important de prendre un peu de recul pour parler du paysage et j'ai beaucoup apprécié le texte de Gernot Böhme, même si l'auteur n'était pas lui-même présent. Si je tire des conséquences rapides de ce qui a été dit par Mme Déjeant-Pons et par le texte de Böhme, si le paysage est vraiment ce qu'on perçoit par tous nos sens, il y a malheureusement très peu de travail pédagogique orienté dans ce sens là. Je le fais avec des élèves en formation agricole, à travers une semaine paysage-environnement dans une ferme, mais dans la plupart des établissements, la perception concrète du paysage par tous les sens est très peu pratiquée. On peut passer quantités de diagrammes, de photos aériennes, de vues lointaines du paysage, ça n'a rien à voir avec l'expérience concrète qu'on en fait sur le terrain, qui seule peut permettre de motiver quelqu'un ; de faire réfléchir quand on arrache un arbre ou quand on intervient en tant que paysan. Je parle notamment des agriculteurs, qui ont une grande importance pour l'aménagement du paysage, en Alsace en particulier. Quand je demande en début de cours «Le paysage, pour vous, c'est quoi ? – Eh bien, c'est les Vosges au fond. – Et le maïs devant chez toi ? – Mais ça, ce n'est pas du paysage, c'est mon outil de travail». Donc, il y a un problème d'éducation, d'approche du paysage par le regard et par tous les sens, qui me paraît vraiment essentiel.

L'autre aspect que je voulais relever aussi dans l'intervention de M. Böhme, c'est cette question du *Zwischen*, c'est-à-dire de l'espace entre deux, et j'ai l'impression que c'est ce qu'on a tout à fait perdu aujourd'hui. C'est-à-dire qu'on juxtapose des hommes, les ZUP, les ZAC, tout ce que vous voulez, mais l'entre deux c'est ce qui fait le lien, ce qui permet de percevoir une unité de paysage. Tous ces espaces entre deux, sont en fait aujourd'hui des non paysages. Ce qui faisait les beaux paysages dont on est nostalgique, c'est peut-être ces entre deux, c'est-à-dire le lien entre ces différents éléments qu'on a posés dans les plans d'organisation et d'aménagement.

**Raymond Baltenweck**, *un grand défenseur du vignoble alsacien*

Mais pas seulement ça. Avec le temps, j'ai quand même pas mal voyagé, j'ai vu de très beaux paysages de Tokay en Hongrie, ça me rappelle mon Alsace d'il y a très longtemps, et je leur dis là bas : surtout ne massacrez pas, réfléchissez, ne permettez pas de faire n'importe quoi. En 1975, avant la décentralisation, nous avions un préfet de région qui nous a interdit les toits plats, les chalets suisses et compagnie. Malheureusement, la décentralisation a donné la liberté à chaque maire, et c'est là que ça a commencé de nouveau à foirer. A l'époque, j'ai aussi passé du temps au CESA : on avait fait une étude en 75-78 sur les paysages du vignoble. Ça nous a permis de découvrir les cathédrales de Pfaffenheim et d'Éguisheim, et de nous rendre compte que ce n'était pas ce qu'il fallait. Je m'explique : les cathédrales, ce sont deux grandes coopératives, l'une sur la crête et l'autre, plus haute que le clocher de l'église d'Éguisheim. J'ai toujours essayé de militer contre ce genre d'exagération, de destruction du paysage, parce que c'est aussi un milieu de vie : on peut se régaler de son propre paysage. Donc, j'ai craint et je crains toujours cette décentralisation ; et je me demande comment on peut travailler nos politiques pour qu'ils prennent tout en compte : l'ensemble de ce bijou qu'est notre Alsace.

Pour vous donner un exemple différent, je reviens juste du Roussillon. Aujourd'hui, on ne reconnaît plus le Roussillon d'il y a 5 ans ; la prime d'arrachage de la vigne, le retour de la friche a tout bouleversé. L'arrivée des retraités de la vieille France – dans ce coin là, 65% de la population a plus de 60 ans – fait qu'on construit des lotissements à tout va, combinés de zones commerciales. J'ai relevé simplement une bonne idée : le maire, la ville de Perpignan viennent de décider de taxer toutes les enseignes qui dépassent 14 m<sup>2</sup>. Je ne vous dis pas la levée de boucliers dans la presse locale ; mais ça m'a fait plaisir, parce que c'est une première prise de conscience.

Alors voilà, je pense que dans notre vignoble, on a du travail à faire pour avoir l'appui de tout le monde et aussi convaincre nos propres viticulteurs. M. le professeur du lycée agricole, je sais bien le travail que vous faites, je suis tout à fait d'accord. En clair, j'ai planté plus d'arbres que j'en ai arraché dans ma carrière, c'est au moins une façon de rectifier l'erreur que j'avais commise dans ma jeunesse. Merci.

### **Michel Bourguet**, *conseiller municipal à Mulhouse*

Deux points que j'aimerais un petit peu développer. Le paysage pour qui ? Eh bien, pour les gens qui le voient. Je suis d'accord avec ce que dit Antoine Waechter, et ça suppose une éducation. Je suis prof de maths à la ZUP des Coteaux, d'où l'on a vue sur les Vosges. J'ai fait travailler mes élèves sur des questions d'échelles avec une carte IGN du massif vosgien, et les élèves m'ont dit : «Mais Monsieur, pourquoi nous donnez-vous une carte qui n'est pas de chez nous, vous n'auriez pas pu prendre un plan de Mulhouse ?» Je leur ai répondu que je leur parlais des montagnes qu'ils voyaient là. Mais aucun élève de la ZUP n'a conscience, quand il a une carte du Grand Ballon sous les yeux, qu'il voit le Grand Ballon par ses fenêtres. Donc ça, c'est le point de vue du châtelain, ce que je vois de ma fenêtre.

L'autre, c'est le point de vue du voyageur. Actuellement je circule beaucoup en Alsace et jamais en voiture parce que je n'ai plus de voiture. Quand vous faites le voyage de Thann à Mulhouse, qu'a fait Montaigne, et que vous le faites en train, ce que vous voyez est consternant. On se plaint des panneaux publicitaires sur les entrées des villes, quand on y entre par la route ; mais quand vous entrez dans une ville en train, ce que vous voyez, c'est pire que l'arrière cour. L'horreur.

### **Henri Stoll**, *maire de Kaysersberg, vice président de la communauté de communes*

Je suis défenseur de l'environnement de la première heure, mais aussi défenseur de l'évolution et de l'évolutivité des paysages. Je suis animateur de territoires de par mes fonctions électives, mais dans tout ce que j'ai entendu ce matin, il n'était question que des gens qui traversaient l'Alsace, de ceux qui passent et qui visitent et souhaitent, eux, avoir un paysage sanctifié. Donc souvent des urbains, qui fuient leur triste univers de ville pour aller se « renaturer » dans un paysage qu'on souhaiterait le plus immuable possible. Dans ce paysage vivent mes concitoyens qui habitent les vallées, qui habitent sur le haut de ces Vosges, et qui aimeraient pouvoir continuer d'y habiter. Alors, j'espère qu'on parlera également aujourd'hui de ceux qui habitent ces paysages, qui les façonnent, et je fais partie de ceux-ci.

Je termine mon propos par la raison de mon intervention. Vous vous en doutez, je fais partie d'élus qui souhaitent installer sur les Vosges 5 éoliennes. Le préfet en parlait tout à l'heure en introduction de manière un peu sarcastique. Les habitants de ce territoire souhaitent cette évolution, les urbains souhaitent garder leur paysage. Il y a donc à moment donné une forme d'opposition sur le mot paysage : doit-il être pour ceux qui le dégustent ? Pour ceux qui viennent l'apprécier et retournent chez eux ? Ou doit-il également appartenir à ceux qui y vivent en permanence ? Merci.

### **Jean-Claude Richez**

Par rapport à la question qu'a posée Antoine Waechter, je pense que la proposition qu'il fait du paysage est radicalement nouvelle. C'est-à-dire que le paysage tel qu'on en hérite, en particulier des représentations touristiques, est uniquement une représentation culturelle, esthétique et de citoyen. C'est une invention du citoyen. La population, la communauté n'existe pas dans ces constructions paysagères, et «l'effet éolienne» est tout à fait caractéristique. Pour l'habitant, ça renvoie un peu à la citation que j'ai donnée de Cueco : ce qui compte, c'est le bon pays. Est-ce que ça apporte des richesses ? Mais ça, c'est exclu de la représentation dominante du paysage telle qu'elle a fonctionné du début du XIXe siècle jusque très tard dans le XXe siècle, et qui reste extrêmement prégnante aujourd'hui, même si elle est obsolète, s'il y a d'autres enjeux. L'image mentale survit profondément à la transformation réelle, puisqu'on a vu qu'elle était stable malgré de très profondes mutations du territoire alsacien.

En ce qui concerne cette représentation esthétique du paysage, ce qui compte est mis en évidence dans le guide de 1842 de Strasbourg à Bâle de Morville de Rouvrois : «Là, chaque montagne, chaque colline, chaque vallon a quelque ruine féodale à montrer et quelque légende à raconter». C'est-à-dire que le paysage a quelque chose qui se voit, avec une valeur d'ancienneté accordée par le château, et c'est quelque chose autour de laquelle on peut raconter. On est effrayé aujourd'hui par la description des villages du vignoble dans un guide de 1820. Pour la plupart, c'est «rien à signaler». Au mieux, ce qu'il y a à signaler, c'est qu'on fait du bon vin sur ce terroir. Et souvent on précise «c'est mal bâti». Ça commence à devenir intéressant s'il y a par exemple une vieille église, ou des fortifications, car ça donne à raconter. Voilà en gros, sur ces paysages et sur ces représentations qui restent encore extrêmement prégnantes et qui font qu'on ne voit pas autre chose. Je n'ai pas de réponse pour les jeunes des Coteaux.

### **François Tacquard.**

Un commentaire par rapport à la perception par les habitants de leur propre paysage. Il faut rappeler que si les premiers points de vue dans les montagnes vosgiennes ont été aménagés dès 1881 par le Club Vosgien, les habitants des villages en ont eux-mêmes aménagé. Par exemple dans les grands pâturages communaux, des places pour les vaches, qui étaient aussi des points de vue ont été installées par les villageois dans la vallée de Saint-Amarin : ça s'appelait

des *kialager* (*place des vaches*) ou des *lindabaum* (places des tilleuls). Dans la vallée de la Bruche, ils étaient appelés des «repositoires». Ce souci de garder le plaisir de voir leur village a poussé vers 1980 nombre d'habitants à réagir face à la fermeture des espaces agricoles de montagne. Dans mon village de Storckensohn, par exemple, des anciens sont venus voir le Conseil municipal en disant : «on ne voit plus le village depuis nos sentiers de promenade habituels». Ils voulaient dire : «on n'a plus le plaisir de découvrir le village par le haut». On voit bien qu'il y a une relation forte entre les habitants et leur paysage, mais elle est effectivement moins exprimée dans la littérature parce qu'elle n'est pas forcément écrite.

Peut-être, M. Klinkert, une réaction sur la relation «éoliennes et tourisme» ? Là, je vous embête un peu, mais il faut bien donner du «peps» à notre débat. Moi-même je n'ose pas m'exprimer à ce sujet, parce que je suis ami avec Henri Stoll.

### Jean Klinkert

Je vais peut-être être indiscipliné en répondant pour commencer à deux autres interventions. D'abord par rapport à celle d'Antoine Waechter, je vais vous surprendre. Je travaille aussi sur une thématique autour de la psychothérapie en relation avec l'environnement et la nature ; et ceci à partir d'un concept développé par un professeur autrichien éminent, Karl Harnoncourt, qui, avec un conseil scientifique, a créé deux cliniques de psychosomatique qui traitent des cas psychiatriques légers, autour notamment du stress et de la boulimie. Effectivement, la prise en considération du lieu d'implantation d'un tel établissement de soins, l'harmonie des paysages, jouent un rôle important. J'ajouterai que j'ai eu l'occasion il y a quelques semaines de rencontrer sur ce sujet la commissaire européenne en charge de la santé, et que la santé mentale est aujourd'hui la priorité de l'Union européenne. Si nous pouvions, en relation avec les autorités administratives et sanitaires françaises, trouver un site d'implantation pilote en Alsace d'une telle démarche, cela me réjouirait.

Ensuite, par rapport aux jeunes des Coteaux. En tant que président du Club Vosgien de Colmar, j'ai signé avec le collègue Molière, situé dans l'ouest colmarien, un protocole d'accord dans le cadre de l'école ouverte, qui nous permet de faire découvrir les paysages, leurs légendes, et aussi les activités humaines qui s'y déroulent à des jeunes qui vivent dans un paysage de béton et ne connaissent que leur quartier. Je pense que toutes les associations, quelles soient de randonnée, d'environnement ou autre, ont sans doute à œuvrer pour faire sortir ces jeunes et leur faire découvrir la nature et d'autres lieux de vie.

Maintenant j'en viens très modestement à votre question, M. Tacquard. J'ai déjà eu l'occasion de débattre avec Henri Stoll du sujet. Je vois la Forêt Noire, avec les éoliennes au dessus de Freiburg, je vois la crête des Vosges telle qu'elle se présente aujourd'hui, et je dirai de façon très spontanée et personnelle : à choisir, si je souhaite randonner, eh bien je randonne aujourd'hui sur la crête des Vosges et non pas sur les sommets du Schwarzwald.

### Théo Trautmann

Je voulais réagir à ce que disait Antoine Waechter au sujet de la perception subjective du paysage. Il est vrai que quoiqu'on fasse, le paysage, s'il passe dans la culture, est perçu subjectivement par tous les individus humains qui peuplent cette planète. Platon avait déjà abordé ce problème en supposant que le monde, tel qu'il se porte à la vision des spectateurs humains, est chargé d'une sorte d'âme – les Allemands disent *beseelen*. Ça rejoint des théories qu'on trouve aussi dans les temps modernes, mais je pense qu'on fait une confusion entre le subjectivisme inhérent au paysage tel que Platon le décrit, et le fait de dire le paysage est subjectif. Et on pense par là évacuer le problème, parce qu'évidemment le paysage n'est pas

appréhendable de manière uniforme par l'ensemble de la communauté humaine. La preuve, c'est que nous sommes tous ici pour mettre ensemble nos différentes perceptions, nos différents ressentis du paysage.

Mais d'un autre côté, il est vrai que l'homme a seul la vision panoramique au sens étymologique du terme, c'est-à-dire la vision totale. C'est lié à la verticalité. L'*homo erectus* est, si je puis dire, le percepteur de ce paysage. Là aussi, on a sans doute des réactions ataviques : l'homme étant sorti des forêts, il a une certaine aversion à l'égard de la forêt et il veut, comme M. Klinkert, des paysages ouverts. Le grand mot d'ordre, c'est «des paysages ouverts», quitte à les faire tondre par les vaches et les moutons. Il faut prendre conscience de cette réaction qui est la nôtre : un paysage humain, sympathique et qu'on veut bien fréquenter est un paysage ouvert, les chaumes des Vosges, les pelouses des collines calcaires, toutes choses ouvertes et, bigre, surtout pas de forêts !

M. Richez disait tout à l'heure que les guides touristiques ne signalent pas beaucoup ce qu'on voit du côté du Rhin. Le Rhin était un grand fleuve qui voyageait depuis les glaciations. Après le dernier post-glaciaire, ses rives formaient le voussoir tectonique des coteaux de Hausbergen d'un côté, des premiers contreforts de la Forêt Noire de l'autre. Et le Rhin se baladait là dedans. Ensuite il a réduit sa fonctionnalité à 3-4 km, soit une dizaine de kilomètres de largeur, et puis on l'a corseté. Ce fut la fin. On a maté le Rhin.

Auparavant, le Rhin était lié à des zones humides, et on n'allait jamais dans les zones humides ; on prenait le large et il a fallu le milieu et au-delà du XXe siècle pour qu'on s'intéresse à ce qui poussait sur ses rives. La forêt rhénane, dont tout le monde se gargarise aujourd'hui, est un paysage de proximité qu'on n'a jamais pris en compte, qui a été totalement éclipsé. Et elle était déjà dégradée quand on a enfin commencé à s'y intéresser du point de vue scientifique.

Quand on parle de paysages, il ne faut pas seulement voir le moutonnement orogénique à l'horizon de notre chère Alsace, mais aussi des paysages visuellement proches, je pense notamment à des paysages floraux. On ne parle plus de ces populations de fleurs parce qu'elles n'existent plus : le Rotleib et les fraxinelles, les anémones pulsatiles blanches des chaumes du Hohneck ou du Klinskopf par exemple. Ce sont des paysages particuliers, mais à proximité de la vue humaine. Et pourtant ils ne sont pas perçus, pas valorisés.

On pourrait aussi dire, M. Klinkert, que les fameux coteaux de vin ont toujours été célébrés dans les guides. Mais quelqu'un se soucie-t-il de ce qu'il pouvait y avoir sur ces mêmes collines avant les vignobles, avant la vigne ? Évoquer ça devant un viticulteur, c'est sacrilège. Aujourd'hui, on veut faire de la renaturation naturelle avec des méthodes agricoles de viticulteurs, notamment à Rouffach, c'est assez sidérant. Et donc les vaches, c'est pareil. Quand l'agriculture de montagne, que vous célébrez tellement vous-même et dans la revue les Vosges, a recours à des déménageurs d'archivage palynologique de 6 000 ans pour tondre des légumineuses, ce n'est pas de l'agriculture de montagne, c'est de la destruction des chaumes. Donc, méfiez vous quand vous parlez de la sauvegarde des milieux ouverts des hautes Vosges grâce à l'agriculture de montagne ; ce n'est pas aussi simple que ça, il faut vraiment que vous y soyez très attentif, touristiquement.

J'en viens enfin à quelque chose qui a aussi été évoquée dans votre conférence, M. Klinkert, c'est l'écotourisme. L'écotourisme, ça devient maintenant un tourisme qui va récupérer à travers l'association *Rhin vivant* les mesures de sauvegarde que sont les réserves naturelles : des petits confettis de rien du tout par rapport à ces territoires qui allaient de Bâle à Lauterbourg d'un seul tenant. Comme je le disais à l'instant, à l'époque de cette continuité géographique forestière, il n'y avait pas un chat qui s'y intéressait. Voyez comme les perspectives du point de vue de l'histoire changent ; et il faut quand même faire attention, lorsqu'on revendique des améliorations, de ne pas être dans une sorte de contradiction où les améliorations deviennent des « amélio-péjorations ».

**François Tacquard.**

Merci M. Trautmann. M. Trautmann est intervenu tout à l'heure pour le compte de Gernot Böhme, puis il est intervenu pour son compte à lui. Il est intéressant d'avoir son regard de défenseur de la nature par rapport au paysage. Je rappelle qu'en Suisse, on allie les deux. Dans le discours de la fondation suisse pour le paysage, on dit : «le paysage humanisé de façon raisonnable, en respectant les logiques des terroirs, favorise des écosystèmes très riches». C'est vrai qu'en France, on dissocie les deux combats celui pour la nature et celui pour les paysages, ce qui est dommage.

Une remarque aussi sur la Convention des paysages. Les blocs-diagrammes que j'ai présentés auparavant, démontrent que l'on peut décrire de façon scientifique le paysage. Il est le fruit d'une histoire qu'on peut tout à fait décoder, même si les «lecteurs» de paysages peuvent en avoir des compréhensions différentes. Cette analyse «scientifique» démontre qu'un paysage cohérent, fruit d'une histoire collective, est plus plaisant, plus beau qu'un paysage incohérent, fruit d'une série d'actions disparates. C'est une évidence, mais que nous prenons habituellement peu en compte. Le quartier de la Défense à Paris, est beau de son aménagement d'ensemble. A l'inverse, nos entrées de ville, où se succèdent une série d'aménagements disparates, nous donne un sentiment de désagrément, je dirais même de désagrégation du territoire. Normalement on devrait s'arrêter maintenant, mais pour que chacun puisse s'exprimer, peut-être 2-3 autres interventions. Vous avez la parole.

**Frédéric Lung, *fédération des Clubs Vosgiens***

Merci beaucoup. Il a été beaucoup question ce matin de philosophie. Et la remarque que je voudrais faire ici, je pense que Jean Klinkert aurait été beaucoup plus apte pour la faire que moi : je voudrais parler de la philosophie du Club Vosgien, parce que nous avons une philosophie qui structure notre activité. Il est vrai que ce que l'on sait du Club Vosgien, c'est qu'il existe depuis 135 ans maintenant ; que ce sont des bénévoles qui entretiennent un patrimoine extraordinaire, constitué par un réseau de 20 000 km de sentiers sur le massif vosgien, et c'est vrai que devant cette réalisation colossale, on peut s'interroger sur la finalité poursuivie par ce mouvement.

J'aimerais ici rejoindre les propos de M. Waechter. Si ce travail a été fait par le Club Vosgien, c'est parce que notre mouvement souhaite favoriser et faciliter le contact de l'homme avec la nature. M. Waechter a suffisamment insisté, ainsi que M. Klinkert d'ailleurs, sur l'importance du contact avec la nature et le paysage pour ce qui est de la santé mentale, de l'équilibre de l'homme, de son sentiment d'être en harmonie avec son environnement, ce qui en fin de compte n'est pas étranger à son bien être ; et ceci bien au-delà de l'activité physique que permet effectivement la fréquentation de nos sentiers. Je considère que cette philosophie, et la justification de ce travail énorme, est de plus en plus nécessaire en nos temps modernes marqués par le stress, par une augmentation de la technicité, par une concentration de la population de plus en plus importante au sein des villes ; et je crois donc que le Club Vosgien doit continuer ce travail.

Mais il doit le continuer à la condition que les espaces que nous proposons de visiter à nos randonneurs continuent de conserver leur attractivité. Il faut bien avoir à l'esprit que ce qui est d'abord attractif, dans nos montagnes vosgiennes, ce sont bien les sites ouverts. Et je pense que les sites ouverts qui subsistent actuellement, il faut les défendre à tout prix, tout comme il faut défendre tous les sites emblématiques qui ont fait la réputation de notre massif. A ce titre là, M. Trautmann, si vous le permettez : vous aimez la forêt, j'aime également la forêt, j'habite au fin fond de la vallée de Munster ; j'aimerais simplement rappeler qu'aujourd'hui 70% de la surface du massif vosgien sont occupés par la forêt, et que ceux qui sont amateurs de la forêt peuvent très certainement y trouver leur compte. Enfin, concernant les paysages floraux que

vous mettez en avant, en regrettant qu'on ne les voie plus, qu'on ne les regarde plus, qu'on n'en parle plus, il est certain que ces paysages floraux ne vivent que très difficilement leur cohabitation avec la forêt ou plutôt, leur écrasement par la forêt. Merci beaucoup.

### **Thierry Engasser**

Bonjour, j'habite Horbourg et je suis agriculteur, producteur de maïs. Je ne suis pas là pour défendre les vertus du maïs, mais je me permets de prendre la parole parce que le maïs a souvent été mentionné dans ce colloque, en tout cas ce matin, et je voulais juste faire part de certaines interrogations. Aujourd'hui, beaucoup d'agriculteurs sont confrontés à des réflexions relatives à leur travail, à leur manière de faire, et tous se posent des questions par rapport à leur intégration paysagère et surtout, à leur manière de trouver des issues pour anticiper les problèmes futurs : problèmes financiers, problèmes de production.

Je voulais vous faire part d'une réflexion qui m'a été faite par un élu – et cela rejoint le problème de la formation des élus et à leur intérêt par rapport au tourisme et au développement de leur territoire. La crise est arrivée, et cet élu m'a dit : «on va construire une zone d'activité. – Où ça ? – Juste derrière cette fenêtre» ; c'est-à-dire, dans un magnifique champ de maïs. J'ai dit : «mais c'est dommage de supprimer ce champ», et l'élu m'a répondu «on s'en fiche, c'est un champ de maïs». Soit. Le problème est que moi, je n'ai pas vu de champ de maïs ce jour là ; j'ai vu un espace agricole, des pommes de terre, du Miscanthus, n'importe quoi, mais un espace agricole. Le maïs d'aujourd'hui, ce n'est pas forcément le maïs de demain. Et donc, mon propos est le suivant : la priorité aujourd'hui pour les agriculteurs, c'est de défendre les espaces agricoles – cela peut devenir des espaces bio, des espaces viticoles, mais ça doit rester des espaces agricoles et les élus doivent prendre leurs responsabilités aussi par rapport à cela. Merci.

### **François Tacquard.**

Merci pour cette intervention, qui a le mérite de poser une question cruciale de la bonne gestion de la plaine d'Alsace. Cet après midi, avec les GERPLAN, mais aussi avec la question de la consommation de l'espace, qui est trop rapide chez nous, nous pourrions revenir sur ce sujet. Et je crois que vous introduisez bien la deuxième partie de la journée, à savoir comment mieux gérer nos paysages mais en même temps notre espace. Notre espace de production, de vie, mais aussi de nature.

Mme Déjeant-Pons du Conseil de l'Europe, veut prendre la parole.

### **Maguelonne Déjeant-Pons**

En fait, je voulais juste rappeler une phrase de Martine Hervé lorsque nous nous sommes rencontrés la première fois. Elle m'a dit : «les Vosges, c'est comme la reliure d'un livre», et j'ai trouvé cette image très belle. Et je pense que l'environnement, du moins tel qu'il était conçu dans le passé, où on l'analysait d'un point de vue un peu technique, avec les questions des pollutions, de la biodiversité, qui bien sûr sont toujours cruciales, le concept d'environnement a un prolongement avec cette idée de paysage, qui éclaire la relation de l'homme avec son environnement.

Et pour terminer avec les questions d'économie : on dit qu'il ne faut pas tuer la poule aux œufs d'or, et c'est vrai que l'Alsace est une région splendide, qui a un patrimoine

extraordinaire, et on peut parler aussi du paysage en termes d'encyclopédie, de palimpseste, d'histoire des territoires. Ce territoire, il faut le développer avec prudence. Le paysage n'a pas pour objectif de geler le territoire, mais au contraire de viser un développement qui soit mieux fait et donc, un meilleur développement.

**François Tacquard.**

Eh bien je crois que c'est un très bon mot de conclusion pour cette matinée. Merci Mme Déjeant-Pons, je vous donne à tous rendez-vous à 14h.



## PROGRAMME

**1er décembre 2009 après-midi**  
**Les politiques paysagères en Alsace depuis 40 ans :**  
**motivations, forces et limites**

- 14h00**            **Quels ont été les différents débats concernant les paysages alsaciens depuis 1970 ? Quelles politiques publiques furent mises en place, quels en sont les résultats et les limites ?**            **p. 3**  
François TACQUARD, DAT Conseils
- 14h15**            **Présentation des priorités du Conseil Régional en matière de paysage et de trame verte**            **p.7**  
Christian DRONNEAU, chargé d'études biodiversité et ressources naturelles
- 14h45**            **Paysage et gestion de l'espace communal et intercommunal**  
• **Le plan de paysage de la Vallée de la Haute-Bruche**            **p. 11**  
Jean-Sébastien LAUMOND, agent de développement Espaces et environnement  
Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche
- **Les GERPLAN développés par le Département du Haut-Rhin. Exposé d'expériences**            **p. 16**  
Eric LEVASSEUR, chef du service Environnement et agriculture du Conseil Général du Haut-Rhin
- 15h30**            **Paysage et milieux naturels : La politique de réhabilitation des milieux rhénans, une renaturation progressive guidée par une vision globale**            **p. 23**  
Edith WENGER, membre du groupe franco-allemand pour le site RAMSAR du Rhin Supérieur
- 16h00**            **Paysage et patrimoine : impact des protections patrimoniales (abords des monuments historiques, sites, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) dans la préservation du paysage alsacien**            **p. 27**  
Serge BRENTROP, Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine  
Malory CHERY, architecte des bâtiments de France du Bas-Rhin
- 16h25**            **Présentation de l'abondance des outils d'aménagement du territoire**            **p. 35**  
Charlotte SALLET, ingénieur paysagiste à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Ile de France





*Lotissement pavillonnaire depuis la nationale 83*

## **Les politiques paysagères en Alsace depuis 40 ans : motivations, forces et limites**

**François Tacquard, *DAT Conseils*,**

En introduction à l'après-midi qui portera sur des expériences de bonne gestion des paysages alsaciens, présentées par différents acteurs, il convient effectivement de rappeler ce qui a motivé l'action publique en Alsace depuis une quarantaine d'années à ce sujet. Cette question est ancienne puisqu'on trouve des textes sur la bonne gestion du paysage alsacien dès 1900, comme ceux issus du Club Vosgien, traitant de la mauvaise gestion du paysage du Hohneck, suite à des fréquentations anarchiques.

La première raison qui a motivé l'action publique sur le paysage alsacien, c'est – comme il a été dit ce matin –, que le paysage alsacien est très lisible, très compréhensible : en passant dans la plaine on le voit bien, on voit la montagne au loin, on voit le vignoble et on voit la plaine ; et donc, on voit quand c'est bien, mais on voit aussi quand le paysage change, et parfois quand il change mal.

Et la deuxième raison, c'est que dès le début du XXe siècle, le Club Vosgien a créé des sentiers pour découvrir le massif vosgien, l'a fait découvrir et du coup a rendu les habitants sensibles à cette découverte et aux éléments qui la composent.

Ces deux faits vont produire dans les années 1960 un regard nouveau sur le paysage. Je rappelle que dans ces années là, correspondant à la moitié des Trente Glorieuses, la France se développe. Paris centralise toutes les énergies, les villages d'Alsace se vident au profit des villes. Alors qu'entre 1945 et 1960, c'étaient les villes qui avaient grandi, à partir de 1960, cela s'est inversé. L'État a donc créé au niveau national des outils d'aménagement du territoire. Olivier Guichard (ministre de l'Aménagement du territoire) en fut l'un des grands auteurs avec la DATAR mais également avec les fameux OREAM, les organisations d'études et

d'aménagements des aires métropolitaines – en Alsace ça s'appellera l'OEDA, l'office d'études et d'aménagement de la région Alsace –, qui auront un rôle important.

Il faut aussi rappeler que jusqu'en 1982, c'est l'État qui aménage ; ce ne sont pas les départements, ce ne sont pas les communes, ce ne sont pas les régions. Les départements font bien de l'aménagement rural du territoire mais c'est l'État qui, par sa puissance régaliennne et son administration très présente dans le territoire, va de l'avant.

Cette politique d'aménagement accompagne une nouvelle tendance vers la périurbanisation à partir de 1970 : les villages proches des villes accueillent de nouveaux habitants dans des lotissements banaux...Et des nouvelles zones d'activités souvent laides ponctuent les zones rurales.

Alors en Alsace, on voit s'esquisser entre 1970 et 1980 deux mouvements très puissants.

D'une part, ceux qu'on peut appeler «les amoureux du patrimoine alsacien» vont se mobiliser pour dire : «mais finalement, ces aménagements nouveaux des Trentes Glorieuses abîment le patrimoine traditionnel des villages alsaciens». Et ce cri d'alarme sera relayé par le préfet Jean Sicurani qui va sortir un grand appel, intitulé *N'abîmons pas l'Alsace*. (Je l'ai relu récemment, il reste intéressant, il pose toujours des questions pour aujourd'hui.) A l'époque, on se demandait : on a une tradition, comment faire du moderne ? Des petits guides paraissaient à ce sujet ; déjà, on tentait de trouver une harmonie entre le nouveau et l'ancien, harmonie qu'on a toujours du mal à trouver aujourd'hui.

D'autre part, c'est un mouvement extrêmement puissant, celui de SOS Vosges (qui en quelque sorte a préfiguré Alsace Nature, enfin, l'AFRPN) qui donne l'alerte : «attention, dans le massif vosgien, les résidences secondaires se développent n'importe comment, des petits étangs, des boisements anarchiques et des stations de ski en veux-tu en voilà...» – parce que à l'époque, on envisageait par exemple de connecter le Grand Ballon et le Markstein, avec des zigzags de téléski (j'ai vu par là un projet de ce genre). Tous les amoureux des Vosges, soutenus principalement, il faut le rappeler, par la bourgeoisie mulhousienne – car c'est alors la Société industrielle de Mulhouse, composée de bons bourgeois qui d'ailleurs avaient fondé le Club Vosgien vers 1880 – qui allait adopter le slogan « n'abîmons pas notre jardin du massif vosgien ». Antoine Waechter était partie prenante de ce combat et aurait pu en parler mieux que moi. SOS Vosges, ayant recueilli des dizaines de milliers de signatures d'Alsaciens, allait impulser cette réflexion nouvelle sur l'aménagement et le paysage des Vosges.

De ces deux mouvements, dont on n'a plus aujourd'hui d'outils similaires, sont issus des grands documents, à savoir :

- le schéma d'orientation de l'aménagement de l'Alsace, qui reste un ouvrage de référence aujourd'hui ; il a tenté de faire une synthèse sur l'aménagement cohérent du territoire ;
- et surtout, le schéma d'aménagement du massif vosgien, qui allait amener toute une planification de reconquête du massif vosgien et de son paysage ; celui-ci partait vraiment en lambeaux, suite à la déprise agricole et à une urbanisation anarchique. Par exemple, dans la vallée de Saint-Amarin d'où je viens, une dizaine de fermes auberges avaient été abandonnées. Celles-ci avaient été des estives pour les vaches des ouvriers paysans qui ont disparu : certaines chaumes se sont boisées.

Ces politiques entraînent, au niveau national mais surtout au niveau local, et en Alsace plus qu'ailleurs, un mouvement de planification urbaine. Des POS et des SDAU furent mis en place partout en Alsace, première région couverte par ces documents d'urbanisme, dans le Haut-Rhin plus que dans le Bas-Rhin. Le Haut-Rhin en effet a été totalement couvert de SDAU dans les années 1976-80-90.

Pour la montagne il y a eu toute une politique, cette fois ci nationale, qui a été mise en place avec la loi « Montagne ». Les premiers dossiers de défrichement de pâturages (rénovation

pastorale) ont été faits à Willer sur Thur en 1976 (j'y étais, donc je m'en souviens bien) et devaient aboutir à une meilleure gestion de l'espace.

Notons que les lois de protection des monuments historiques, qui sont plus anciennes – celle de 1930 sur les sites et celle, plus ancienne encore, de 1913 sur les monuments –, avaient aussi leur incidence, puisque les architectes des Bâtiments de France pouvaient regarder le paysage autour des monuments et avoir une démarche de préservation (parfois bien réussie parfois moins, il faut le dire, ça dépend des cas). Ces lois ont eu en tout cas un impact important sur les abords, surtout ceux des villages viticoles dans lesquels il y avait beaucoup de monuments historiques et où l'on a pu agir de façon forte en matière d'espaces liés au patrimoine.

Cela dura à peu près dix ans, de 1980 à 1990. A la fin des années 80, on observa finalement qu'on avait mis en place des outils, mais que la qualité des paysages ne s'améliorait par pour autant, c'est-à-dire que la vision en deux dimensions spatiales des POS et des schémas directeurs ne suffisait pas. Au début des années 90, on prit conscience du fait que le paysage n'est pas seulement du zonage, mais d'abord de l'aménagement du territoire en trois dimensions ; et donc, que le projet paysager et le projet d'aménagement et de développement doivent correspondre l'un avec l'autre.

En Alsace, c'est en 1990 dans la vallée de la Bruche, que naquit cette pensée là (l'exposé de Pierre Grandadam et Jean Sébastien Laumond le dira).

L'idée grandit encore en Alsace avec le fameux colloque « Le patrimoine paysager, une ressource pour le développement local » organisé en 1991 par Odile Alsace au Champ du Feu, où 200 personnes sont restées 3 jours durant à mûrir ces réflexions : finalement, la bonne gestion du paysage, c'est d'abord un projet de gestion de l'espace tout simplement ; intégrant l'économie, l'industrie, l'habitat, l'agriculture etc.

Ce discours allait être relayé par le réseau Mairie-Conseils, que certains connaissent, et déboucher en partie sur la loi « Paysage » de 1993, précisant que le paysage est le fruit de l'intervention homme-nature-culture, donc de la totalité de notre présence sur Terre ; et que l'approche par les paysages est une approche globalisante du territoire bien plus que l'approche simplement par le milieu naturel.

Il en a découlé des chartes et des plans paysages, et l'on peut noter que les SDAU réalisés entre 1995 et 2003 en Alsace allaient très fortement intégrer le paysage. Ce mouvement fut dans le Haut-Rhin consacré par les États généraux de l'aménagement du territoire et des paysages.

La dernière phase a commencé avec les années 2000. Les nouveaux documents d'urbanisme, les PLU comme les SCOT privilégient le projet général par rapport au zonage, par rapport au plan concret ; donc, on s'éloigne un peu du terrain. D'autre part, avec la montée en puissance des inquiétudes sur l'avenir de la Terre, la question des milieux naturels va dominer celle des paysages. Bien sûr, grâce à l'élan impulsé par les décennies précédentes, grâce aussi au Parc des Ballons qui va se créer dans ces années là, toute la montagne vosgienne va voir se généraliser les plans paysage.

Le Haut-Rhin va mettre en place sa politique originale des GERPLAN (cela sera dit par les techniciens du CG 68, mais je rappelle que les GERPLAN s'inspirent en partie des *Freiraumplanung* allemands, qui sont en fait la façon que les Allemands ont trouvé de gérer l'espace agricole et périurbain indépendamment de l'espace urbain. Et donc, le paysage va tout doucement se retrouver en « seconde division », il faut le dire franchement.

Le Bas-Rhin, dans le cadre des démarches paysagères impulsées par le Conseil de l'Europe, va s'engager dans un référentiel paysager qui est actuellement en cours. La Région, elle, s'engouffre dans la démarche de trames vertes, qui est plutôt une approche environnementale qu'une approche paysagère parce qu'effectivement la trame verte s'occupe, sur un territoire donné communal, non pas de la globalité de l'espace mais de la partie la plus riche au niveau naturel.

Nous constatons que les politiques deviennent beaucoup plus thématiques que par le passé et une des questions qui est posée aujourd'hui, c'est de savoir si ces démarches plus thématiques peuvent se conjuguer dans une politique d'ensemble pour gérer des paysages qui sont relativement fragiles.

Un mot quand même sur les SCOT. A la demande de la DIREN, nous avons lu tous les SCOT approuvés en Alsace. L'approche des paysages y est plus faible que dans les SDAU des années 1990-2000 et les prescriptions paysagères y sont mineures. Cela incombe à la loi sur les SCOT, qui dit que ce ne sont pas des outils de gestion fine de l'espace, mais des outils de stratégie. Le projet d'aménagement durable domine largement les cartes d'orientation, et la plupart des cartes sont à une échelle extrêmement grande – 300 000<sup>e</sup> –, ce qui ne permet absolument pas de traiter de la qualité de l'espace, qui est forcément à une échelle beaucoup plus fine. On laisse donc au PLU le soin de traiter cela. Mais la question qui est posée, c'est de savoir si, entre PLU communal et SCOT à plus grande échelle, il n'y a pas place pour une démarche d'aménagement à une échelle plus proche de ce qu'on peut voir, à savoir du paysage réel. Voilà en quelques mots ce qu'on peut dire en guise d'introduction à cet après midi.

Merci à vous.

*Ripisylve à Lorentzen (Alsace bossue)*

## **Présentation des priorités du Conseil régional en matière de paysage et de trame verte**

**Christian Dronneau**, *chargé d'études biodiversité et ressources naturelles*

La présentation que je vais vous faire va tourner essentiellement autour d'une politique régionale mise en œuvre depuis 2003, qui est la trame verte évoquée par M. Tacquard dans son introduction. Simplement, pour resituer un peu l'intervention régionale en terme de paysage, il faut savoir que d'un point de vue règlementaire, les compétences de la Région ne se centrent pas du tout sur le volet paysager, ni même environnemental. C'est une espèce d'auto-implication sur ces thématiques, par le biais d'une clause générale de compétences, qui permet aux collectivités de s'approprier un certain nombre de priorités. Mais sur le plan strict de la répartition des compétences, il n'appartient pas à la Région de développer en propre une politique paysagère. Ce qui fait qu'il n'y a pas, à l'échelle de la collectivité régionale, de concept global sur les approches paysagères, ni même de schéma régional global sur l'aménagement du territoire. Même s'il y a toute une série d'actions et de politiques qui ont été mises en place par rapport à ça.

Par contre, il existe un schéma global pour toute la région concernant la biodiversité ; c'est ce qu'on appelle la trame verte. Ce schéma régional permet, dans une certaine mesure, de prendre en compte également le paysage, mais il n'est pas centré exclusivement sur cette thématique. La trame verte n'est d'ailleurs pas la seule entrée en matière de paysage, la Région ayant développé toute une série d'actions en leur faveur, et plus globalement une politique de sauvegarde de l'environnement. Et il existe toutes sortes d'actions convergentes qui peuvent être aussi bien territoriales, par le biais de partenaires privilégiés de la Région comme les Parcs naturels régionaux, les Pays etc.

Certaines démarches sectorielles peuvent être liées par exemple aux barres paysagères que forment dans certaines situations les lignes électrique aériennes, et susciter toute une politique d'enfouissement des lignes électriques. Par ailleurs, une approche prospective sur l'évolution des paysages et celle de l'occupation du sol s'est accompagnée de la constitution d'une base de données régulière sur toutes les questions de la consommation de l'espace. Enfin, l'éducation à l'environnement est assurée par de nombreux acteurs : outre la Région, il y a l'État, les départements etc.

Après cette présentation du cadre général, venons-en aux raisons de la trame verte. On s'en était rendu compte depuis un bon moment, mais un diagnostic extrêmement précis, réalisé au début des années 2000 par une structure spécialisée dans le suivi des milieux naturels et de la biodiversité, a montré qu'en raison de la faible superficie de l'Alsace, soumise à une très forte

densité de population avec une emprise humaine prégnante sur l'espace, un tiers des espèces végétales et animales sont concernées par un statut de menace, avec des degrés divers qui sont plus ou moins problématiques. Il y a un gradient dans cette menace, mais globalement, un tiers des espèces sont concernées par une menace particulière. Et pour ce qui est des habitats, la proportion est encore plus grande, puisque la menace touche deux tiers d'entre eux : elle peut toucher des habitats extrêmement petits comme des milieux tourbeux, des micro-pelouses acidicoles, enfin, des espaces assez limités ; mais d'un point de vue quantitatif, sur l'ensemble des habitats présents en Alsace, les deux tiers sont considérés comme menacés.

La Région Alsace s'est alors demandé comment intervenir pour contrecarrer efficacement cette tendance. Il était hors de question d'instaurer une mesure réglementaire sur l'ensemble de la région ; il fallait trouver un juste milieu entre la nécessité de poursuivre des activités humaines et d'avoir tout de même une urbanisation, puisqu'il faut bien continuer à se loger, avoir des infrastructures de transports etc. Entre les deux tendances, dont celle du «tout développement tout aménagement» et celle du «tout protection», la bonne solution a paru être la trame verte.

En voici l'idée : à partir de milieux naturels subsistants, de grands ensembles de biodiversité qui sont en grande partie les espaces classés Natura 2000, remettre en connexion tous ces ensembles entre eux pour que les espèces animales et végétales aient la possibilité de se déplacer, de se disperser, de continuer à assurer leur survie et leurs conditions de maintien.

L'objectif prioritaire de cette reconnexion est de stopper ou en tout cas de freiner la perte de biodiversité. Deux autres objectifs, moins prioritaires, mais résultant quand même un peu de cette politique, sont : d'une part, certaines restaurations de la qualité paysagère, notamment dans les zones de grande culture, qui sont relativement banalisées ; et d'autre part, une amélioration du cadre de vie, puisqu'il est toujours beaucoup plus agréable pour les habitants d'évoluer dans des milieux diversifiés que dans des espaces uniformes banalisés.

Les deux grands impératifs que la Région s'était fixés étaient : pour l'un, de prendre en compte aussi bien la nature ordinaire que ses éléments remarquables, de ne pas se focaliser uniquement sur ce qui est précieux, considéré comme le cœur patrimonial des milieux naturels ; et pour l'autre, d'avoir une vision globale à la fois sur les espaces ruraux et les espaces urbains. Puisque la ville, au sens large, fait partie intégrante de l'espace, il n'y a pas de raison de ne pas avoir une approche complète du territoire régional.

En 2002, un bureau d'études spécialisé a été missionné pour réaliser une cartographie prospective sur ce que pourrait être une trame verte idéale ou minimale sur l'Alsace. Cela s'est fait en deux étapes : d'abord, en 2002, sur la plaine et les régions de collines, puis récemment, en 2008, sur le massif vosgien. Sans entrer dans le détail de la carte, je voudrais simplement vous faire voir que de grands ensembles paysagers et des milieux naturels ont été identifiés, qu'on a qualifiés de noyaux centraux, car ils sont des cœurs de biodiversité. Une cinquantaine ont été reconnus en plaine : de grands massifs forestiers, ou de grandes unités fonctionnelles comme le Ried-Centre-Alsace, la bande rhénane etc.

L'idée était de trouver des lieux où l'on pourrait créer des corridors qui permettraient de mettre en réseau cette cinquantaine de zones centrales en plaine, pour qu'il y ait des possibilités de circulation et d'échanges, de déplacement de la faune et de la flore en Alsace. A partir de là, la Région Alsace a instauré une politique de mise en œuvre et d'incitation pour que le résultat puisse être atteint sur le terrain. Trois grands axes ont été développés :

- Le premier, qui est finalement une anticipation sur les décisions, c'est d'intégrer au maximum la problématique trame verte dans tous les documents d'aménagement du territoire : SCOT, plans locaux d'urbanisme etc.
- Le deuxième est de faire prendre en compte cette problématique dans les infrastructures de transports, qui sont souvent des coupures absolument infranchissables : les autoroutes ou les lignes à grande vitesse sont souvent grillagées, ce qui empêche les échanges de la faune et dans une moindre mesure,

aussi ceux de la flore. La même logique d'anticipation invite à intégrer la trame verte dans la conception de ces projets, avant leur mise en œuvre sur le terrain.

- Le troisième axe, qui s'inscrit plus concrètement dans le quotidien, est le soutien à toutes les créations de corridors qui peuvent émaner du territoire. Les deux partenaires essentiels de la Région, qui sont ciblés pour des questions de pérennité des actions, sont d'un côté les collectivités, les communes et regroupements de communes, et de l'autre, les associations à vocation environnementale. Le soutien aux projets locaux s'adresse à la création des corridors, mais aussi à la restauration des noyaux centraux, puisque certains sont dans un état de dégradation plus ou moins prononcé.

Si l'on considère le premier axe d'intervention, lié aux documents d'aménagement du territoire, l'objectif est, à partir de la cartographie de la trame verte régionale – qui est à une échelle relativement peu précise, qui est plus une prospective, une indication générale de la volonté d'instaurer un réseau à l'échelle de l'Alsace, – d'aller au niveau des SCOT ou des PLU vers une échelle territoriale beaucoup plus fine, d'avoir une cartographie beaucoup plus précise, qui soit négociée localement par rapport à l'ensemble des enjeux du territoire ; de faire en quelque sorte un zoom sur le territoire.

Mais la clé est finalement le financement, puisque la Région elle-même n'est pas acteur de la réalisation des corridors ou de la restauration des noyaux centraux, et ne fait qu'accompagner financièrement des porteurs de projets, qui sont donc des collectivités ou des associations.

Pour ce qui concerne les SCOT, s'il y a une étude de faisabilité, ce qui est nécessaire à une échelle territoriale plus précise, le taux de financement accordé par la Région est de 40% du coup total de l'étude. De même pour les infrastructures de transport : le taux d'intervention est également de 40% sur les études de faisabilité, lorsque les infrastructures existent déjà. Quand c'est un projet à court terme, on peut anticiper sur la prise en compte, il n'y a donc pas de financement particulier sur l'étude ; le financement est alors lié à ceux des études d'impact, des mesures compensatoires etc., financements qui existent déjà.

Le financement régional est donc un complément surtout orienté vers l'amélioration des infrastructures existantes qui présentent l'inconvénient de constituer des points de rupture sur les échanges de la faune et de la flore. Quant aux projets d'aménagements – création de passages à faune ou autres –, ils sont traités au cas par cas, parce que le budget régional à lui seul ne suffit pas pour financer les dizaines de millions qui sont parfois nécessaires pour leur réalisation.

Pour ce qui concerne le soutien aux projets locaux, on a listé quelques exemples d'aménagement de corridors : des haies reliant entre eux des espaces boisés, des bandes enherbées le long des cours d'eau. Il y a aussi toute une politique liée aux vergers, comme Vergers solidaires d'Alsace ; une autre liée aux berges de cours d'eau etc. Peuvent être également restaurés : les friches industrielles, les entrées de villes et villages, les lotissements et zones d'activités... il y a toute une série d'actions possibles, qui se déclinent par rapport à quatre taux de financement, avec deux taux de base : 40 et 70%.

Pour un corridor que l'on estime non prioritaire parce qu'il n'a pas été cartographié par le bureau d'études, le taux de base est de 40%, le minimum de ce que on fait en matière de trame verte. En revanche, quand on l'estime prioritaire, parce qu'il a été identifié comme un axe structurant, le taux d'aide est de 70% pour la mise en œuvre et la réalisation ; et on ajoute un bonus de 10% à ces deux taux de base pour tout projet intercommunal, puisqu'on assure ainsi une continuité et qu'il est bon de relier deux milieux entre eux. Plus il y a de communes qui sont reliées autour d'un projet, plus on a de garanties et de chances d'établir une continuité entre des milieux naturels.

Pour les noyaux centraux, centres de biodiversité qui sont dans un état de plus ou moins bonne préservation, les actions de restauration consistent à recréer, par exemple, des zones humides. Dans ce cas, le taux de financement est aussi de 40%.

Il y a aussi toute une série d'actions qui étaient menées déjà antérieurement à la trame verte, mais qu'on a inscrites dans cette logique, la trame verte étant devenue le cadre global qui définit toutes nos actions en matière de biodiversité en Alsace. D'éventuelles acquisitions foncières sont nécessaires pour la réalisation de projets, et un soutien fort est apporté par la Région au Conservatoire des sites alsaciens, qui a pour objectif la sauvegarde des espaces de biodiversité par la maîtrise foncière.

Enfin, il existe un volet « Mesure agro-environnementale », concernant en Alsace de grands espaces de prairies, les zones riediennes, porté à la fois par la Région et les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Et une dernière ligne concerne les réserves naturelles régionales. Par une compétence récente, la Région a la possibilité de « classer », de la même façon que le fait l'État pour les réserves naturelles nationales : elle peut, sur délibération des élus régionaux, mettre en protection un espace naturel. L'objectif de la Région est de placer ces réserves naturelles régionales dans les noyaux centraux de la trame verte, pour consolider et asseoir l'efficacité de cette trame verte. Mais je ne peux pas m'attarder sur le détail des aides, puisqu'on a mis des plafonds sur chacun des critères, faute de quoi notre budget serait vite consommé et l'on n'arriverait pas à soutenir beaucoup d'actions.

En quelques mots, les orientations futures :

Ne pas considérer l'Alsace comme un espace isolé par rapport aux pays limitrophes. Des projets sont en cours de réflexion avec le pays de Bade, et également avec la Lorraine par rapport au massif vosgien.

Accentuer notamment notre partenariat avec le monde agricole, parce qu'on s'est rendu compte qu'on avait assez peu travaillé avec lui, alors que les espaces agricoles représentent une difficulté aujourd'hui, compte tenu d'une certaine densification par rapport à la perméabilité et à la circulation des espèces. C'est pourquoi on souhaite développer dans cette direction des outils incitatifs particuliers.

Concernant le milieu urbain, je n'entrerai pas non plus dans les détails ; c'est extrêmement difficile, compte tenu de la contrainte foncière d'occupation du sol, qui ne permet pas d'avoir les coudées franches. On réfléchit à une façon de mener des projets innovants pour trouver des solutions pertinentes.

Le volet « suivi d'indicateurs, évaluation des actions ». Le budget régional est de l'ordre de 400 000 euros par an ; il est budgétisé sur 7 ans, sur la période 2007 2013.

Enfin, le Grenelle de l'environnement a acté l'idée, la volonté de créer une trame verte et bleue au niveau national. La déclinaison régionale prévue s'appellera le « schéma régional de cohérence écologique », vous en entendrez certainement beaucoup parler dans les mois et les années à venir, c'est donc un sigle qu'il faut vous mettre en tête. Ce schéma sera co-élaboré par les services de l'État en charge de l'environnement, aujourd'hui la DIREN et très prochainement la DREAL, et le Conseil régional, avec comme échéancier 2012. A partir de 2013, ces schémas de cohérence devront être opérationnels. A ce jour, les moyens financiers liés à cette mise en œuvre ne sont pas encore connus, en tout cas au niveau du Conseil régional d'Alsace. Une réflexion commune a déjà été engagée entre les services de l'État et de la Région pour construire cette future politique commune en matière de prolongement de l'action trame verte régionale actuelle.

Je vous remercie de votre attention.



*Table d'orientation dans le paysage de Ranrupt (Haute vallée de la Bruche)*

## **Paysage et gestion de l'espace communal et intercommunal Le plan de paysage de la vallée de la Haute-Bruche**

**Jean-Sébastien Laumond**, *Agent développement Espaces et Environnement*,

Le territoire de la Haute-Bruche s'est doté depuis maintenant plus de 25 ans d'une intercommunalité concernant 25 communes. Sa politique paysagère intègre une politique de développement local voulue par les élus pour faire face à la crise industrielle et textile. En effet, cette crise a eu des effets des plus néfastes sur le territoire, où plus de 3 000 emplois ont été perdus ; et l'on a bientôt constaté un abandon progressif des terres agricoles, une reforestation péri-villageoise importante, ainsi qu'un enrichissement massif des zones de landes. Les élus ont donc très vite inscrit une politique paysagère dans le programme de développement local, sous l'intitulé «Préservation du cadre de vie». Aujourd'hui, cette politique paysagère a porté ses fruits, puisque, dans le cadre du prix du paysage 2007 évoqué ce matin par Mme Maguelonne Dejeant-Pons, le territoire de la Haute-Bruche a reçu une mention spéciale.

La communauté de communes a donc, depuis plus de 20 ans, développé un ensemble d'outils sur les plans financier et technique pour l'aménagement et la gestion des paysages, dont elle a pris l'option d'assurer l'animation, tout en laissant à chaque acteur la possibilité de s'exprimer sur le territoire. Elle assure aujourd'hui un rôle de chef de file en la matière.

Sa politique a été fondée selon 3 axes de travail essentiels : le premier est lié à la réflexion et à la conception de toute la démarche paysagère sur le territoire ; le deuxième, à l'action qui

permet de mettre les acteurs en mouvement ; le troisième est celui de la communication sur l'ensemble de ces programmes.

- Revenons un peu sur chacun de ces axes, et d'abord sur le premier, celui de la réflexion-conception. La production d'un nouveau paysage est bien le fruit d'une réflexion indispensable à la prise de conscience collective, qui a fait appel aussi à de la matière grise extérieure. Tout le travail effectué lors des premières études paysagères a permis de coucher sur le papier les évolutions possibles, mais aussi les grands principes paysagers, sur lesquels les élus ont pris position. Il a permis aussi de mettre en avant un programme d'actions sur l'ensemble du territoire de la Haute Bruche, de l'urbanisme à la forêt, et de définir le rôle de chacun, en terme de mise en œuvre de la politique paysagère : celui de la communauté de communes, des communes et des collectivités territoriales.

- Le deuxième axe est lié aux actions qui ont crédibilisé cette réflexion et ce discours. Quelques illustrations présentent celles des 20 associations foncières pastorales agissant sur quasiment 500 ha du territoire de la Haute-Bruche pour produire un paysage souhaité par les habitants et travaillé avec les acteurs économiques et agricoles du territoire. Bien sûr, il faut signaler l'importance du soutien de ces programmes d'aménagement par l'État, la Région et le Département. Ces opérations ont également permis de déclencher des initiatives en cascades allant des journées de travail collectives jusqu'à la création de troupes collectives, qu'il n'est pas possible de détailler ici mais qui ont permis à tous les acteurs de s'approprier l'action.

Ces programmes intègrent évidemment la dimension environnementale : que ce soit dans les clairières agricoles, en périphérie immédiate des villages ou en fond de vallée, la reconquête raisonnée de ces milieux se fait en total respect avec le fonctionnement des écosystèmes. En effet, il s'agit bien de respecter les composantes essentielles du paysage, en réhabilitant la ripisylve quand on est au fond de vallée ou le long de la Bruche ou de ses affluents, comme en maintenant des arbres isolés ou des éléments importants structurant l'espace. On a parlé ce matin de reposoirs ou de tels éléments sur de grandes prairies d'altitude ; de préserver des zones refuge pour la faune et l'avifaune en aménageant des lisières, des transitions entre les espaces forestiers et les espaces de prairies ouvertes ; et de mettre en valeur un certain nombre d'éléments du patrimoine qui composent notre territoire, que ce soient les terrasses ou les murs en pierres sèches. On a mené une action plus directe en faveur de l'agriculture en mettant en place des fermes relais, qui elles aussi ont été soutenues de manière importante par les pouvoirs publics, et qui témoignent d'une logique structurante en termes de développement agricole.

La communauté de communes assure aujourd'hui un rôle d'opérateur pour les «Mesures agro-environnementales», toujours avec cette dimension paysage et environnement qui est désormais assez forte, que ce soit en zone Natura 2000, au Champ du Feu ou au Donon en zone plus forestière, mais également dans les zones d'accompagnement, ce qui permet de conforter une dynamique agricole importante sur tout le territoire.

L'exemple de la commune de La Broque permet d'appréhender une démarche plus liée à la mise en valeur du patrimoine architectural. Sur l'aménagement d'un secteur important, on voit une butte de promontoire, un point d'appel paysager fort ; le fonctionnement entre des espaces ouverts et l'organisation urbaine de la commune de La Broque. Cette opération est bien le fruit du projet paysager de la commune qui a voulu, à travers elle, renforcer l'identité collective, mais aussi individuelle du patrimoine bâti.

On voit (à travers les illustrations) qu'il y avait un ensemble de composantes d'usines textiles, de bâti industriel et textile à conserver ; qu'il fallait préciser dans le PLU les limites de l'urbanisation possible, mais également les limites des zones agricoles à préserver. Ce matin, on a déjà évoqué la nécessité de ne pas gagner toujours sur les espaces agricoles ; dans cette commune, grâce à cette démarche et à «l'outil associatif», on a pu préserver ces espaces. On a ainsi créé autour du village une ceinture verte, qui est importante en elle-même et qui de plus, permet de mettre en évidence les ambiances rurales et écologiques sur ce territoire.

Dans cette même commune, se profile aujourd'hui la requalification urbaine d'une ancienne friche industrielle. Une vue ancienne montre le site des Écrus : 14 000 m<sup>2</sup> de site industriel ; et une autre, la friche après sa réhabilitation. Aujourd'hui, la requalification du site est en cours, et elle se fera par la clé d'entrée «paysage», en utilisant les acquis de la politique paysagère menée sur les espaces naturels. Le site va retrouver deux vocations : une à caractère artisanal et développement économique et une à caractère d'habitat.

- Le troisième axe, à mon sens possible aujourd'hui, c'est la communication, qui en effet joue un rôle considérable sur le déroulement des actions liées à la politique paysagère. Un exemple est le CD rom qui a été fait à l'usage de tous les habitants «Le paysage, c'est l'affaire de tous» ; il permet de diffuser une culture du paysage sur le territoire de la Haute Bruche. On fait aussi connaître des actions menées en direction du paysage bâti, notamment avec les plaquettes du «mieux vivre ensemble»: «construire sa maison dans la vallée», «réhabiliter sa maison vosgienne», qui sont destinées à conforter la dynamique impulsée, à amener les acteurs locaux à respecter l'esprit des lieux en termes d'implantation, et à réhabiliter des espaces bâtis.

Malgré le gros travail accompli, de nouveaux défis sont à relever et aujourd'hui, une autre clé d'entrée de cette politique paysagère est la gestion des ressources. En effet, comment concilier en Haute Bruche le développement économique et la préservation des ressources naturelles ? Après tout ce qui a été fait sur le plan de la reconquête des espaces naturels, comment répondre aux besoins de valorisation des espaces agricoles et forestiers ? Comment inventer un développement durable à partir des acquis de 20 années de reconquête des paysages ?

Je soumets à votre réflexion et à la discussion quelques pistes. Celle qui me semble évidente sur le territoire de la Haute Bruche est de continuer à mobiliser les acteurs. On en a trouvé dans cette politique de reconquête des espaces naturels, il faut donc poursuivre dans ce sens, travailler avec la nouvelle population qui vient habiter dans la Haute vallée de la Bruche et qui est porteuse de la construction identitaire du territoire. Reprendre le travail qu'on a pu faire sur les unités paysagères, et élaborer un projet à l'échelle de ces entités paysagères, intégrant la dimension du paysage naturel mais aussi celle du paysage bâti. Schématiquement, on pourrait appeler ça un PADD à l'échelle micro intercommunale. Bien sûr, poursuivre des démarches en faveur d'un urbanisme durable et d'une ressource que je n'ai pas évoquée, ce que le président fera sûrement : le potentiel forestier. Et conforter une trilogie qu'on a portée depuis de très nombreuses années et qui est encore et encore à travailler : qualité des paysages, qualité des milieux naturels et qualité des produits. Il est clair qu'aujourd'hui un gros travail nous attend sur la relation entre la qualité paysagère et la qualité environnementale sur le territoire.

**Pierre Grandadam**, *Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bruche*,

Finalement le paysage n'est que le miroir de ce que nous faisons, de ce que nous sommes, de nos expériences et de nos désirs. Cocteau disait : «le miroir ferait bien de réfléchir avant de renvoyer des images» ; en la matière, c'est à nous qu'il incombe de réfléchir. Je crois que les gens sont extrêmement sensibles à cette question du paysage, votre présence nombreuse en témoigne et je remercie les organisateurs de cette journée de nous donner l'occasion d'en débattre, car peut-être avons-nous une capacité d'expertise entre nous, que nous ne savons pas communiquer.

Je me souviens, un jour j'étais à un concours de maisons fleuries à Oberbronn et quelqu'un du jury a dit : «tiens, cette maison là est fleurie comme à Oberseebach». On discute avec le propriétaire et il dit «Oui, je suis d'Oberseebach, et j'ai mis des giroflées avec des sauges comme on fait chez nous ; mais je suis tout seul, les voisins ne veulent pas s'y mettre, donc, ça ne ressemble à rien». Finalement, c'est vrai, on emporte une partie de ce qu'on est, on le met quelque part, mais cela n'a de sens que si on est ensemble pour faire un paysage.

Que fait-on pour traiter de cette question de paysage ? C'est peut-être tout simple, comme le bonheur est simple. Alors, on est parti de l'idée simplissime que le bonheur était dans le pré et que finalement pour que ce soit durable, il fallait s'occuper des gens qui s'occupent des bêtes qui mangent de l'herbe, qui font des prés. C'est cette question là qu'on a retourné sous toutes ses coutures, avec un certain résultat. Au début, on a réfléchi avec des Suisses, qui avaient une certaine expérience sur des zones très vertes comme le Gruyère, et qui nous ont bien dit : «Vous verrez, vous en prenez pour 20 ans avec cette histoire». C'est vrai, c'est un processus qui s'inscrit dans la durée ; il ne faut donc pas avoir peur de travailler dans la durée, et peut-être que plus nous travaillons là-dessus et plus nous avons d'humilité par rapport à ce projet de paysage.

Aujourd'hui, vous nous disiez, M. Trautmann, que nos vaches piétinaient nos pâturages. Excusez-moi, je n'ai pas trouvé d'autre moyen pour faire du pré que de mettre des vaches dessus, mais peut-être qu'il faut quand même réfléchir à cette histoire d'herbe qui est piétinée par les vaches. Chaque jour, vous voyez, on apprend à peaufiner son projet.

Ce qui me paraît important, c'est quand même de susciter cette émotion paysagère toute simple, qui fait bouger les gens. Utilisons la. Et si je devais parler à M. Trautmann de paysage, je ne parlerais pas tout à fait de la même manière que si je parlais au maïsiculteur qui est dans la salle, mais je suis sûr que j'arriverais à les faire bouger tous les deux. Et une fois qu'ils seraient en mouvement, il faudrait continuer de réfléchir ensemble pour que notre projet ait du sens, qu'il se construise, qu'il s'affine, qu'il tienne compte de l'ensemble de nos expériences, de l'ensemble de nos savoirs.

Il nous reste beaucoup à faire sur la forêt, parce qu'elle représente 70% de notre territoire. Nous devons donc y réfléchir pas simplement pour en faire un support de *land art*, mais pour que cette forêt soit multifonctionnelle, respecte la biodiversité et intègre en même temps cette dimension paysagère.

J'étais il y a quelques semaines dans les Landes, où la forêt a été complètement rasée et je leur ai dit : «C'est le moment de parler paysage». Mais on m'a répondu : «C'est vrai, mais pour le moment on est dans une telle mouise qu'on va d'abord replanter, puis on verra». Ce que je comprends, mais il faut néanmoins mettre le paysage au cœur de notre projet.

Et puis, une autre question est celle du bâti. Sur les paysages ouverts, les choses sont relativement simples, dans nos vallées, l'espace ouvert est un objectif fort. Mais nos villages s'étirent, s'étalent. Ma liberté commence là où finit celle des autres ; cependant, je participe à cette écriture du paysage ; il faut qu'avec peu de moyens j'arrive à faire quelque chose qui s'inscrive dans un projet d'ensemble, pas nécessairement uniforme. On a vu, à Vorarlberg notamment, des projets assez hardis en termes architecturaux, qui ne sont pas en contradiction

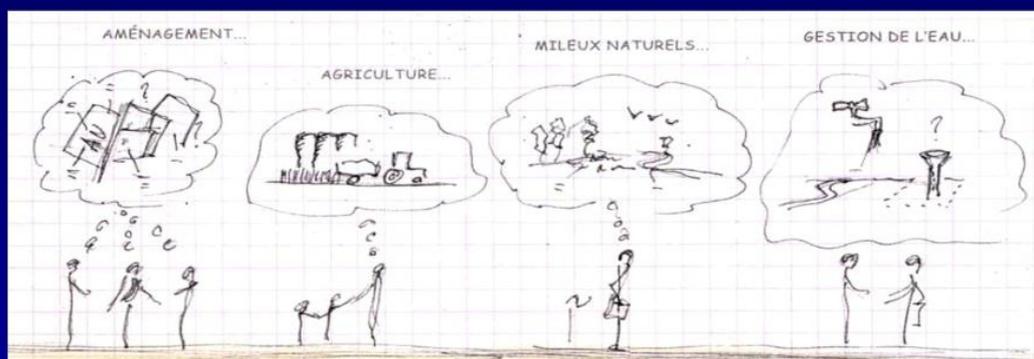
avec une déclinaison du paysage. On ne peut pas se recroqueviller sur une démarche conservatrice parce que c'est relativement confortable : je conserve, donc je suis propre. Il y a des jeunes qui s'installent et donc, comment faire ? Ne toucher à rien ? Comment faire pour mettre cette question du paysage au cœur de mon projet ? Mon petit projet ? Ma maison que je repeins ou l'appentis de 2 m<sup>2</sup> que je fais pour mettre le bois ? C'est un vrai défi. Il me semble que la démarche que nous menons depuis 20 ans en termes de paysage (avec des collaborateurs de qualité comme Jean-Sébastien) reçoit un bon écho, je crois qu'on peut partager un beau projet de paysage pour l'Alsace, chacun le déclinant à sa manière à son endroit. C'est une question qui nous touche tous, et c'est important que nous en débattions.

Merci de m'avoir prêté attention.



## le GERPLAN, plan de gestion de l'espace rural et périurbain

... une démarche concertée pour associer tous les acteurs à la gestion d'un territoire



Extrait du diaporama de Eric Levasseur

## Les GERPLAN développés par le Département du Haut-Rhin. Exposé d'expériences

**Éric Levasseur**, *Chef du Service Environnement et Agriculture du Conseil Général du Haut-Rhin*

Je vous propose de faire un exposé à deux voix, parce que l'exemple de la Bruche, sur ce plan là aussi est intéressant à suivre. Je demanderai donc à Karine Isola, qui est en charge de la démarche GERPLAN au sein du service, de venir présenter des exemples concrets pour illustrer cette démarche, et je reviendrai ensuite pour un petit mot de conclusion.

Des éléments de constat ont été déjà donnés en partie par Christian Dronneau et d'autres intervenants : on est dans une région fortement peuplée, avec 200 habitants au km<sup>2</sup> ; l'espace est rare et convoité, les enjeux en matière de paysage, de biodiversité et de cadre de vie demandent de faire des choix, de définir des priorités ; et surtout, de se donner un cadre d'intervention, parce qu'il reste de la place pour l'initiative. Autre élément de constat qui a aussi été rappelé : 30% de biodiversité sont menacés à divers titres ; il faut donc arriver à concilier notre poursuite du développement – développement durable pour reprendre un terme à la mode, mais enfin, développement réfléchi – avec du bon sens (ce bon sens dont l'exemple de la Haute-Bruche a montré le rôle majeur).

A partir de ces observations, on a essayé d'imaginer un dispositif qui permettrait de construire avec les communautés de communes un cadre de réflexion et d'action pour concilier

au mieux ces enjeux de développement du territoire et d'aménagement de l'espace avec les problématiques agricoles ; parce que les agriculteurs sont des acteurs absolument incontournables. Ce matin, lors de son intervention, M. Engasser a rappelé qu'effectivement aujourd'hui on a du maïs, mais on a surtout une terre agricole, et que cette terre agricole a aussi été milieu naturel ; ce qu'il faut donc surtout éviter, c'est l'étalement urbain, qui continue encore et toujours de grignoter les territoires. Dans le Haut-Rhin, à peu près 400 ha par an disparaissent au profit de l'étalement urbain. Les environnementalistes regretteront la perte de milieux naturels ; les agriculteurs, celle de terres agricoles mais enfin, tous peuvent s'accorder sur le fait que ces espaces auraient pu avoir une autre vocation, notamment celle d'assurer un cadre de vie de qualité à un maximum d'habitants.

Lorsqu'on parle de vergers, est-ce qu'on est dans l'agriculture, est-ce qu'on est dans l'environnement ? Ce matin, beaucoup de termes très intellectualisés ont été employés, nous allons maintenant parler de choses beaucoup plus terre à terre, concrètes. J'ai cependant retenu un terme qui m'a bien plu, c'est le *Zwischen*, l'entre deux.

Pendant des années, jusqu'à la fin des années 1990, les documents d'urbanisme se sont intéressés presque exclusivement à la partie construite et surtout à la partie immédiatement à proximité, la partie à construire. Ces franges périurbaines et les milieux agricoles ou naturels étaient plus un territoire de convoitise qu'un vrai sujet de réflexion. Or, ces secteurs périurbains sont précisément notre *Zwischen*, notre GERPLAN, c'est-à-dire la lisière entre le monde rural et le monde urbain, où se trouve effectivement un maximum d'enjeux. On a donc essayé de mettre en place un outil qui permette aux communautés de communes et aux communes qui le souhaitent de réfléchir un peu à ces éléments.

Pas plus que la Région, les Départements n'ont de compétence réglementaire en la matière. Certains élus souhaitent toutefois s'emparer d'une thématique parce qu'elle leur semble juste, intéressante, pour construire un projet de territoire. C'est dans cette logique qu'on a élaboré les GERPLAN - plans de gestion de l'espace rural et périurbain -, avec pour principe non pas de construire un projet en haut pour l'appliquer en bas, mais de le monter d'en bas, avec un cadrage qui donne quand même une vision d'ensemble, en l'occurrence une cohérence départementale.

Dès l'année 2000, on a essayé d'élaborer avec les acteurs du territoire quelque chose qui corresponde à la fois à leurs problèmes et à leurs attentes. Si l'on a envie qu'une politique s'inscrive dans la durée, il faut que les gens puissent s'approprier cette idée, et surtout la fassent vivre dans le temps. Comme dans la vallée de la Bruche, nous avons attendu d'avoir un certain retour d'expérience pour commencer à communiquer sur la démarche, et nous allons vous montrer des choses qui ont fonctionné, et puis aussi, en toute honnêteté, les limites de la démarche.

Pour en finir avec les éléments de constat, nous avons profité aussi d'une dynamique qui avait déjà été engagée dans le Parc des Ballons des Vosges, dont on a parlé ce matin, grâce à laquelle on disposait de plans de paysage qui permettaient de voir ce sur quoi on pouvait s'appuyer pour construire un projet et surtout, les territoires qui avaient déjà été sensibilisés à ces démarches, à ces problématiques. Donc, dans certains secteurs, nous avons bénéficié d'une base plutôt fertile pour pouvoir proposer, à travers les GERPLAN, d'aller au-delà. C'est-à-dire qu'en termes de thématique, on est allé au-delà du paysage, on a essayé d'intégrer tout ce qui avait trait à la nature – c'est un mot qu'on utilise de moins en moins car il est volontiers remplacé par environnement – mais on a parlé de nature, on a parlé d'écologie, on a parlé de continuité, de fonctionnalité des milieux. Comme le disait M. Grandadam, il faut adapter le discours ; on ne parle pas des mêmes choses de la même manière en fonction des publics.

L'idée était de faire partager nos préoccupations concernant le cadre de vie des gens au quotidien : ce ne sont pas les espèces remarquables qui sont à 50 km des habitations, c'est le chemin creux, dans les bosquets d'une zone humide ou autre, qu'on va pouvoir emprunter le week-end ; c'est cela qui fait l'intérêt du paysage, et pas seulement une zone sanctuarisée dans

un contexte totalement banalisé. Sur ces bases là, on a essayé aussi d'élargir le cadre de réflexion à l'ensemble du territoire haut-rhinois, depuis la zone de montagne jusqu'au piémont et à la plaine, avec pour objectif un programme d'actions opérationnel.

Le premier élément de diagnostic est de rappeler aux gens comment leur territoire a évolué au cours du temps ; non pas pour cultiver de la nostalgie ou l'image du passé – on sait très bien qu'un paysage évolue – juste faire prendre conscience de la vitesse à laquelle les choses bougent et, en les projetant sur la base des documents d'urbanisme existants, de ce à quoi elles ressembleront dans dix ans, dans quinze ans si on ne fait rien. Il faut être vigilant quant aux conséquences. Quand chaque commune dessine dans son coin, sur sa carte communale, sur son POS, une extension, ça a une incidence. Quand on juxtapose toutes ces cartes, on commence à se rendre compte de l'ampleur des changements et des mutations qu'on va opérer pour les suivants.

Alors, se pose évidemment un certain nombre de questions concernant le développement des communes : comment vont-elles continuer à croître ? Faut-il qu'elles continuent de croître ? Et concernant la ressource en eau sous toutes ses formes ; concernant l'agriculture, dont on a un peu parlé déjà ce matin ; les milieux naturels et les paysages ; l'érosion qui affecte certains secteurs, notamment le Sundgau, où effectivement on a des soucis de coulées de boue etc. Qu'est-ce qu'on peut faire ? Est-ce que c'est une fatalité, ou est-ce qu'on peut essayer de trouver des solutions capables de satisfaire le plus grand nombre ? On a donc des pièces de puzzle et l'idée est d'essayer modestement de trouver ensemble des solutions pour parvenir au résultat le plus cohérent possible.

En termes de méthodologie, quelques éléments :

- L'élaboration du GERPLAN passe évidemment, comme toute démarche de territoire, par une phase de diagnostic : bien comprendre la situation actuelle, en se remémorant un peu le passé pour bien intégrer la notion d'évolution.
- La concertation est le point sur lequel on a vraiment beaucoup insisté, en allant dans les territoires pour travailler avec les communautés de communes, les communes, les agriculteurs, les associations : tous ceux qui voulaient s'investir dans une démarche. Pour leur faire prendre conscience des enjeux et qu'ils soient pour nous des relais locaux.
- Un programme d'actions, parce qu'on ne souhaite pas que le GERPLAN soit une étude de pure forme, mais qu'il se traduise par des réalités. Et pour s'engager dans la réalisation des actions, un contrat entre le Département et la communauté de communes : contrat sur trois ans, où on liste les actions qu'on s'engage à mener conjointement.
- Concernant les études, trois sont menées simultanément : une étude écologique paysagère, une étude agricole et le cas échéant, une étude hydraulique, si effectivement on a des problèmes d'érosion dans le secteur. Cet état des lieux permet déjà de décrire un certain nombre d'éléments du paysage que nous appréhendons ainsi dans sa globalité.

Il est vrai que beaucoup de définitions et d'appréciations ont été apportées ce matin sur le terme de paysage. Pour nous, le paysage est ce qui constitue le cadre de vie, qui intègre à la fois l'aspect esthétique visuel, tous les sens qu'on peut développer pour l'apprécier, mais aussi la fonctionnalité des milieux, et j'insiste sur cet aspect. On s'est bien souvent rendu compte qu'un paysage qui est apprécié par des gens, même sans formation particulière dans ce domaine, comprend des milieux qui présentent aussi un intérêt écologique avéré. On a donc le moyen de faire passer un message sur la biodiversité à travers une approche plus paysagère.

Différents outils nous permettent de travailler de manière assez concrète, et la plus conviviale possible : un repérage cartographique, partant d'une vue d'ensemble pour descendre à l'échelle de la parcelle, afin que chacun puisse s'identifier et se retrouver. L'idée est d'obtenir un canevas opérationnel. Si on reste à une échelle trop vague, on aura de grandes idées, de la

bonne volonté, mais on n'aura pas d'action. Notre formule est de raisonner global, d'agir local ; je l'ai pas inventée, mais elle est ici pertinente.

Évidemment, le paysage passe par des photos, pour que les gens puissent prendre conscience du fait qu'il y a chez eux un patrimoine qu'il faut sauvegarder et gérer correctement. Il faut aussi des blocs diagrammes pour faire passer le message sur la manière dont les choses évoluent en termes de paysage, et peut-être de petits indicateurs, pour éviter que l'évolution ne devienne dérapage.

Un certain nombre de ces documents sont travaillés avec les bureaux d'études et tous les partenaires, dans des groupes techniques et comités de pilotage. Ils permettent de faire passer une information de détail, pour que chacun puisse vraiment prendre conscience, par exemple, du fait que le maïs, ça fait 3 m de haut en été, mais aussi que l'agriculteur doit pouvoir gagner sa vie comme tout le monde : autant pour lui faire du maïs que de l'élevage. Car malheureusement, l'élevage paye moins, bien qu'il soit intéressant dans certaines limites qui ont déjà été évoquées par M. Grandadam et M. Trautmann sur le pâturage, les prairies etc.

Mais en même temps, la profession agricole doit prendre conscience qu'il y a d'autres enjeux que de simplement produire ; il y a aussi maintenant une fonction sociale à assurer. Il faut donc recréer une instance de dialogue pour que tout le monde puisse discuter, s'exprimer, et montrer ses contraintes et ses limites. Cette concertation peut prendre différentes formes : réunions de travail, création d'un groupe local etc., mais aussi des enquêtes auprès de la population, des expositions, des animations pour que même ce que l'on appelle le grand public puisse s'investir s'il le souhaite. Évidemment, on ne peut forcer personne à s'intéresser à son cadre de vie, mais on s'est rendu compte, lors de réunions publiques, qu'il y avait quand même un assez grand nombre de personnes qui venaient, et posaient des questions très concrètes. Alors évidemment, on n'a pas toujours la bonne réponse au bon moment, mais au moins, ça fait naître le débat entre les élus locaux, la profession agricole et les différents acteurs.

Un point sur lequel on insiste beaucoup, c'est tout ce qui a trait à l'éducation à l'environnement. (Christian Dronneau l'a dit, il existe en la matière un programme régional.) On essaye de faire passer à travers les structures d'éducation à l'environnement un complément d'information, notamment auprès des scolaires mais aussi auprès du grand public, pour que chacun ne soit plus seulement spectateur, mais devienne acteur de ce qui se passe sur son territoire. Ensuite on définit un programme d'action avec une cartographie au 5/000<sup>e</sup> pour le rendre opérationnel. Puis on passe à la phase de mise en œuvre. Le secteur qui pose le plus souvent des problèmes est la frange périurbaine, le fameux *Zwischen* de ce matin, parce que c'est là que portent les enjeux en termes de développement des communes. Chaque action se traduit par une fiche détaillée et une cartographie, pour aboutir ensuite à ce fameux contrat entre le Département et la communauté de communes.

70% des financements sont pris en charge (par le Département) pour la partie diagnostic paysager environnemental, 100% pour la partie agricole et hydraulique. On intervient ensuite pour l'animation, et enfin pour chaque action. En termes d'état d'avancement, sur 31 structures intercommunales, 25 se sont aujourd'hui engagées, et plus de 300 communes sur les 377 que compte le Haut-Rhin. On estime donc avoir réalisé en 10 ans une très bonne couverture géographique. Des animateurs nous permettent d'avoir un relais sur le terrain pour faire vivre la démarche. Environ 4 millions d'euros ont été engagés par le Département pour soutenir 300 actions, dont je laisse Karine Isola vous présenter certaines.

**Karine Isola**, chargée de mission GERPLAN au Conseil Général du Haut-Rhin

Avant d'entrer dans le détail des actions que je vais vous présenter à titre d'illustration, je voudrais d'abord saluer les animateurs GERPLAN et les structures intercommunales engagées dans un GERPLAN à l'échelle du département, parce que ce sont eux les acteurs de terrain. Nous faisons une présentation globalisée de cet outil qui, c'est vrai, a été voulu par le Département du Haut-Rhin, mais ce sont bien les acteurs de terrain qui ont pris cette démarche à bras le corps et qui réalisent ces actions au quotidien.

Voici donc des exemples d'actions sur plusieurs thématiques : notamment celles portant sur les espaces agricoles et naturels, sur les paysages et l'urbanisation, et également, pour une grande part, sur la formation, la sensibilisation et la communication.

- Un des premiers points sur lesquels on insiste beaucoup dans le cadre des GERPLAN, c'est la pérennisation des exploitations agricoles quand elles sont intégrées dans leur territoire ; puisqu'on sait que les paysages ruraux ont vraiment pour support les exploitations agricoles. Si je prends l'exemple du Sundgau, c'est l'élevage qui a en grande partie façonné ses paysages, du moins depuis ces cent dernières années. Par conséquent, si l'on n'arrive pas aujourd'hui à maintenir ses exploitations d'élevage, avec des prairies, des clôtures etc., c'est également ce type de paysage qui disparaîtra.
- On intervient par de la sensibilisation, par des mesures de rénovation pastorale en montagne, par de la communication sur les produits agricoles, sur des aides à l'investissement pour la valeur ajoutée de ces productions agricoles, et pour le développement des circuits courts. Quelques exemples de plaquettes disponibles ici présentent les fêtes paysannes et les magasins paysans qui se développent.
- Une action phare des GERPLAN en fait de mesure agro-environnementale se traduit par des contrats de 5 ans passés avec la profession agricole pour maintenir des paysages, des milieux naturels de qualité.
- D'autres actions sont destinées à préserver les espaces agricoles et naturels du mitage lié à l'urbanisation, qui est une des menaces les plus importantes dans notre territoire. Quelles peuvent être les actions capables de la limiter ? Peut-être la création de zones agricoles protégées, des ZAP ; c'est une réflexion en cours dans la Communauté d'Agglomérations de Mulhouse Sud Alsace, qui connaît ces phénomènes de périurbanisation de manière très importante.
- La préservation de l'urbanisation des prés de fauche dans les vallées, qu'on n'a peut être pas beaucoup citée aujourd'hui, passe par des mesures volontaires, mais également réglementaires ; c'est le cas par exemple dans la communauté de communes du pays de Thann.
- La préservation de la ceinture verte des vergers peut passer par des opérations comme celle qui s'appelle *Vive les vergers*, où l'on fait des diagnostics, des replantations, des achats groupés d'arbres et d'arbustes, des cours gratuits d'initiation à l'arboriculture, puisqu'on sait que c'est un savoir faire qui disparaît.
- L'éducation à l'environnement doit être prodiguée y compris auprès des enfants.
- Pourquoi aller construire à l'extérieur des villages quand on peut utiliser les dents creuses qui existent à l'intérieur, densifier l'habitat ? Cela demande un courage politique au niveau des communes.
- Un autre type d'action peut passer par le respect des limites naturelles des villages, à l'exemple de Bartenheim, où l'on évite d'urbaniser au-delà de certaines de ces limites naturelles.
- Éviter de construire des points noirs paysagers, mais aussi essayer de les éliminer, comme sur la communauté de communes du pays de Thann, où l'on a fait disparaître un ancien concasseur.

- La protection règlementaire des paysages est illustrée par l'exemple la commune de Heiwiller, dans la communauté de communes de la vallée de Hundsbach ; dans les documents d'urbanisme, l'on voit en jaune les espaces stratégiques à respecter, où l'on doit idéalement empêcher toute construction pour maintenir les points de vue.
- Sur l'urbanisation existante, préserver les façades patrimoniales ; cela passe par de la volonté politique et par de la réglementation.
- Préserver les coupures vertes entre les agglomérations. Reconnaître par exemple l'importance des prés de fauche dans les vallées pour les exploitations agricoles d'une part, mais également pour la cohérence au niveau paysager. (Un exemple de conurbation dans les vallées et un exemple de coupure verte qu'il faudrait réussir à maintenir.)
- Un exemple de la requalification des zones industrielles est fourni par la communauté de communes de Cernay, avec tout un travail sur les espaces existants autour des entreprises, pour essayer de les gérer de manière un peu plus durable, un peu plus extensive. Vous voyez que parmi les différents types de publics, même les industriels sont entrés dans la démarche.
- Vous voyez ici de la replantation et une fauche qui peut être plus tardive et variable en fonction des secteurs.
- On a plusieurs exemples de requalification d'entrées de villes, de grandes villes mais aussi de villages, puisque c'est ce qui fait l'identité d'une commune.
- Pour ce qui est de l'urbanisation future, il y a beaucoup d'actions qui portent sur les aspects règlementaires, notamment l'évitement des zones à risque, identifiées en vert comme surfaces en herbe ou vergers, mais où la commune souhaiterait pouvoir construire. Or, ce sont des secteurs où il y a aussi des bassins versants à risque de coulées de boue. L'idée, c'est soit de ne pas construire, soit de construire en choisissant une urbanisation qui prenne en compte ce type de problématique. Un type d'urbanisation un peu plus réfléchi, avec un mode de construction un peu plus proche de ce qu'on fait traditionnellement en Alsace.
- Intégrer les futures zones d'activité, cela peut passer par un projet avec cahiers des charges et travail en commun de l'ensemble des acteurs. Constructions neuves de bâtiments d'élevage et de stockage de fourrage avec intégration paysagère. Quelques exemples ont bénéficié d'un soutien fort du Département, notamment pour un travail sur le bardage bois, les volumes, les couleurs, la pente des toits, également pour la replantation d'éléments paysagers comme les arbres.
- Le développement d'un urbanisme durable, avec notamment la promotion des constructions de type haute qualité environnementale.
- Et enfin, quelque chose qui est très important pour les maires, pour les élus locaux, c'est l'information, la sensibilisation, la communication. C'est d'ailleurs le cas de cette journée orientée en direction des élus, qui ont besoin d'informations, mais aussi des habitants et du grand public en général.

Il y a donc des outils incitatifs non financiers : une réussite est souvent liée à la concertation, à un projet partagé, un travail sur les documents d'urbanisme ; et les outils financiers développés par le Département : soutien à la replantation, à la valorisation du patrimoine arboré, à l'aménagement écologique et paysager, à l'insertion des bâtiments agricoles, aux actions de sensibilisation et de communication. Je vous invite à retrouver ces exemples sur les plaquettes disponibles à l'entrée, ou à discuter avec les animateurs GERPLAN présents dans la salle.

**Éric Levasseur**, *chef du Service Environnement et Agriculture du Conseil Général du Bas-Rhin*

Comme je l'avais annoncé, voici un petit mot de conclusion très bref. Vous l'avez vu, cette démarche est entièrement fondée sur le volontariat, et conçue comme un outil d'aide à la décision. Pour être tout à fait aboutie, elle devrait aussi être transcrite dans les documents d'urbanisme, mais cela va bien au-delà des compétences du Département. Nous souhaitons donc mettre le GERPLAN à disposition des communes pour qu'au moment de la révision d'un document d'urbanisme, PLU ou SCOT, elles puissent y incorporer des éléments issus de cette réflexion. D'autant plus que cela constitue une pré-validation, étant donné tout le travail d'animation préalablement fait avec la totalité des acteurs du territoire.

L'élu peut donc s'appuyer sur une sorte de pré-validation qui peut ensuite devenir opposable au tiers, en matière de maîtrise foncière ou de protection du patrimoine arboré par exemple. Cette démarche a su fédérer beaucoup de volontés locales, avec un accompagnement financier mais surtout technique de la part du Département, et j'insiste là-dessus. Parce qu'il est vrai qu'on a beau mettre en place un dispositif, aussi incitatif soit-il, s'il n'y a pas un relais, soit à travers des agents qui sont mis à disposition, soit par les animateurs – et Karine a salué tous ceux qui sont présents dans la salle – le dispositif sera joli, mais il ne sera pas utilisé. Il a besoin pour fonctionner de l'implication de chacun, et de moyens humains pour avancer.

Un tout dernier mot. Pour nous, l'approche paysagère doit être globale et intégratrice et ne pas être considérée comme une composante isolée voire marginale de l'environnement. On a souvent tendance en matière d'environnement à mettre d'un côté la biodiversité, d'un autre, les énergies renouvelables, d'un autre encore, le paysage. Nous avons essayé avec humilité, et j'espère qu'on va y arriver, de proposer un cadre de réflexion qui intègre toutes ces données concrètes.

Merci.



*Extrait du diaporama de Edith Wenger*

## **Paysage et milieux naturels : La politique de réhabilitation des milieux rhénans, une renaturation progressive guidée par une vision globale**

*Édith Wenger, membre du groupe franco-allemand pour le site RAMSAR du Rhin Supérieur*

Je remercie les organisateurs d'avoir choisi de présenter ce site. Comme l'a dit Théo Trautmann ce matin, le sujet que je vais traiter ici – la position des milieux naturels par rapport aux paysages – est un tout petit peu moins consensuel que ceux qui ont été exposés jusqu'à présent. Je vais commencer par faire un petit bond en arrière, lorsque le Rhin, avant ses aménagements, était un paysage fluvial, une unité écologique et paysagère, commune à la France et à l'État voisin, qui n'était pas encore vraiment l'Allemagne. Il y avait donc à l'époque une langue, une civilisation et un paysage fluvial.

Est arrivé ce que vous savez tous : l'aménagement du Rhin. Il faut dire que la solution proposée à ce moment là par l'ingénieur badois Tulla n'avait pas été choisie par tout le monde. A l'époque déjà, il y avait, si je puis dire, une discussion paysagère entre plusieurs propositions françaises qui s'étaient étalées dans le temps, consistant à suivre le paysage fluvial, mais en l'aménageant un petit peu pour éviter les inondations ; pour écarter aussi le paludisme qui existait à l'époque, et gagner quelques terres agricoles sur le monde fluvial.

Comme très souvent jusqu'à présent, on a choisi la solution la plus rapide, théoriquement la moins coûteuse, et Tulla l'a emporté en décidant de rectifier le Rhin. Le paysage actuel est la conséquence de cette rectification un peu drastique, qui a profondément modifié le fonctionnement écologique, qui a altéré la biodiversité, et provoqué une frontière physique, administrative, mais aussi linguistique. Maintenant on parle français d'un côté et allemand de l'autre. Vous l'avez entendu ce matin, il y avait auparavant des connexions en langue régionale : les Badois et les Alsaciens se comprenaient, ils n'avaient pas besoin de

dictionnaire. Maintenant, on essaye d'apprendre le français ou l'allemand dans les écoles primaires, et cette coupure physique a eu des répercussions très nombreuses.

Cette nouvelle situation de coupure entre les pays riverains, puis l'aménagement des infrastructures de transports et d'énergie par la suite, ont engendré dans les années soixante le projet d'industrialiser le Rhin, le fleuve, en créant une Ruhr alsacienne. Ce projet a été mis en œuvre par le Port autonome, par les Chambres de commerce et d'industrie et par d'autres acteurs économiques ; ce qui a entraîné la destruction d'une grande partie des forêts rhénanes, déjà isolées de la dynamique fluviale, et avec elle la perte rapide d'un patrimoine naturel qu'on considère maintenant comme une grande valeur européenne, puisqu'on compare la forêt rhénane, par sa richesse structurelle – évidemment tout proportion gardée – à la forêt amazonienne. Dans les années soixante, on a commencé à détruire les forêts qui subsistaient encore après les aménagements.

Il faut rappeler qu'en 1964 fut créée l'association fédérative régionale de la protection de la nature, la FRPN, qui est devenue Alsace Nature. C'était le premier pas en réaction à tout ce qui se passait, car il n'y avait pas que le Rhin qui commençait à être industrialisé. En 1975 eut lieu la première opposition de la population et des protecteurs de la nature contre un énième projet d'industrialisation : une entreprise allemande, la *chemische Werbmünchen*, devait s'installer à Marckolsheim, véritable point d'ancrage des projets d'industrialisation et partant, des luttes et des oppositions. De cette première contestation ont résulté un abandon du projet et différentes décisions prises par les pouvoirs publics, notamment celles :

- de protéger en forêt de protection quelques hectares de forêt,
- de faire deux réserves naturelles, celles d'Erstein et d'Offendorf,
- de publier trois arrêtés de protection des biotopes,
- et de créer le chemin départemental des espaces naturels, ce qui a été adopté en 1985.

Petit à petit, on a donc pris conscience de la valeur des milieux naturels rhénans, quelques pas ont été faits dans cette direction, et puis en 1990, de nouveau, une entreprise de traitement du maïs, autrichienne cette fois-ci, envisagea de s'installer à Marckolsheim. Une nouvelle contestation, avec une mobilisation encore plus forte, donna lieu aux États généraux de la forêt rhénane et suscita le déplacement de trois ministres. Il faut dire que le ministre de l'Environnement de l'époque, qui était Brice Lalonde, était des plus favorables aux protecteurs de la nature. M. Braun, ministre des Personnes âgées, était le ministre alsacien du gouvernement, et on avait aussi envoyé le ministre de l'Agriculture.

Ces trois ministres sont venus écouter la population et les associations de protection de l'environnement. Il y a eu de nombreuses négociations dont je vous passe le détail parce que mon temps de parole n'y suffirait pas. Une première proposition a été refusée par Alsace Nature et les autres associations et le 11 septembre, on a débouché sur les accords de Marckolsheim.

Ces accords ont été concrétisés par la formation d'un comité de pilotage pour la protection des forêts et des écosystèmes rhénans, également d'un comité scientifique. Ils ont conduit à la réalisation d'un inventaire exhaustif des milieux rhénans et des protections engagées, à la suite duquel il fut recommandé de classer 13 000 ha sur les 52 000 de la bande rhénane. Et le 11<sup>ème</sup> plan État-Région a décidé la création de quatre réserves naturelles, l'extension de la Petite Camargue alsacienne, le classement en forêt de protection du reste des espaces rhénans.

Les accords de Marckolsheim ont donc constitué un outil de protection des espaces remarquables de la bande rhénane, fondé sur un inventaire scientifique accepté par les différents partenaires. Mais il faut dire que dans ces années là, la mobilisation ne s'est pas faite qu'autour de Marckolsheim. Fin avril 1986, il y a eu Tchernobyl ; le 1<sup>er</sup> novembre 1986, il y a eu Tchernobyl... Après Marckolsheim, d'autres éléments ont constitué un contexte favorable pour enclencher une restauration progressive des milieux rhénans et de la bande rhénane. Les acteurs sociopolitiques ont été sensibilisés, et ont produit un certain nombre de documents

internationaux, surtout européens : par exemple les directives Habitats Faune Flore ; il y avait eu auparavant la directive Oiseaux, et entre temps, 2 000 directives cadres sur l'eau.

En même temps, la commission internationale pour la protection du Rhin, réveillée par l'incendie de Sandoz, avait préparé un plan de restauration et de reconquête du Rhin, qui s'appelle Rhin 2020.

En 1997, il y eut un autre élément : le renouvellement de la concession de Kembs, premier barrage sur le Rhin alsacien, qui était une occasion à prendre pour essayer d'améliorer la dynamique fluviale.

Ensuite il y a eu, dans ce contexte règlementaire, un projet de restauration, enclenché par les collectivités territoriales sous la houlette du Conseil régional : le projet Life Rhin, Rhin Vivant, qui visait à restaurer et à redynamiser 9 sites, en réintroduisant de l'eau dans les bras morts et dans la forêt.

Une étude réalisée en 1992 avait donné l'opportunité de désigner la bande rhénane comme zone humide d'importance internationale dans le cadre de la convention de Ramsar ; et puis, grâce à la CIPR, EDF consentit à cofinancer deux passes à poissons sur ses barrages en plein fleuve, c'est-à-dire Epfesheim et Gamsheim.

Dernièrement, le projet Interreg IV pour la redynamisation du vieux Rhin s'est mis en place. Ces projets, issus d'un partenariat multiple, organisent la protection de la zone rhénane. De fait, seuls des objectifs écologiques sont à la base de ces projets de renaturation ou de restructuration, mais les objectifs écologiques ont aussi des effets favorables sur le paysage.

Une carte présente les 9 sites du projet Rhin vivant, mais d'autres projets sont engagés pour la restauration des milieux rhénans. Ils ne sont pas tous réalisés, un certain nombre sont en cours d'étude, il y en a qui sont encore dans les tiroirs, mais en tout cas, ils sont décidés.

Toutefois, malgré toutes les initiatives pour l'amélioration de la fonctionnalité de l'écosystème rhénan, de nombreux coups de canif ont été portés dans les accords de Marckolsheim.

Par exemple :

- il n'existe encore que 2 réserves naturelles sur les 4 prévues ; même si leur création est en cours, cela traîne beaucoup, et les existantes sont de vrais confettis ;
- l'inondation aléatoire du massif de Marckolsheim-Wackenheim-Schoenau n'a pas été engagée du tout ;
- on ne parle plus de la création d'un parc naturel régional des forêts rhénanes ;
- l'aménagement touristique ignore certaines contraintes écologiques – je ne citerai que l'exemple de la piste cyclable qui passe en plein cœur de la réserve naturelle de Seltz-Munchhausen ;
- l'agriculture grignote en continu les milieux humides,
- et enfin, certains partenaires font de la résistance.

Je voudrais dire ici que l'État est en charge de la mise en œuvre des directives européennes et des outils réglementaires. Mais l'État de l'environnement n'est pas l'État des transports, n'est pas l'État de l'industrie, n'est pas l'État de l'agriculture, et quelque fois il met un peu de mauvaise volonté.

Du côté de Marckolsheim et ailleurs, on assiste encore et toujours à des tentatives répétées de déboisement. Les usages du Rhin – selon le langage officiel : la navigation, l'énergie, et la rétention des crues – sont en fait des facteurs limitant pour la fonctionnalité écologique. Comment faire pour améliorer la renaturation et le bon potentiel exigé par la directive cadre sur l'eau ? On a quand même un problème, c'est que le Port autonome de Strasbourg continue à se développer ; dans le Haut-Rhin, certaines institutions ne cessent de demander 80 km de rives du Rhin ; EDF se fait un peu tirer l'oreille pour augmenter le débit réservé pour la dynamique fluviale – on l'a vu dans la négociation de Kembs, et à d'autres

moments dans d'autres endroits ; autre facteur : les exigences sécuritaires détournent le but écologique, au polder d'Erstein, par exemple.

Ainsi, un certain nombre de facteurs font qu'il est difficile de procéder à une véritable renaturation pour le bon potentiel écologique de la bande rhénane. On peut dire qu'on a besoin d'une volonté politique forte, et qu'on a besoin de moyens. On a aussi absolument besoin d'une vision globale et intégrée pour pouvoir exercer cette volonté politique et utiliser les moyens à bon escient. Une carte synthétique de l'aménagement du Rhin rappelle ses usages dominants actuels ; il faudrait la mettre en parallèle avec celle des projets de renaturation.

Pour reconquérir le paysage rhénan, on a donc bien un certain nombre de projets de renaturation et on a une multitude d'acteurs ; mais on a aussi une multitude de textes d'aménagement du territoire, et quantité d'orientations : en fait, un mille feuilles de tout, mais dépourvu de cohérence. Si vous reprenez le territoire de la bande rhénane et, par exemple, les pays ; aucun pays ne s'intéresse à la bande rhénane, tous sont perpendiculaires à la bande rhénane. Vous avez les projets Interreg, Rhin vivant etc., mais aucun objectif commun. En tout cas, il n'y a pas de communication sur une vue d'ensemble, mis à part quelques impératifs, relevant notamment de la directive cadre sur l'eau, mais aussi de la convention de Ramsar, dont l'impératif est la fonctionnalité écologique de la bande rhénane.

Il serait donc nécessaire d'intégrer toutes les politiques sectorielles, tous les projets. Il est également nécessaire de regarder du côté de la rive droite du Rhin, pour retrouver une unité et une entité écologique et géographique. Il est enfin très important de rendre compatibles les textes de réglementation, et de rendre lisibles les projets de renaturation, leurs orientations et leurs acteurs auprès de la population et de tous les publics concernés d'ailleurs.

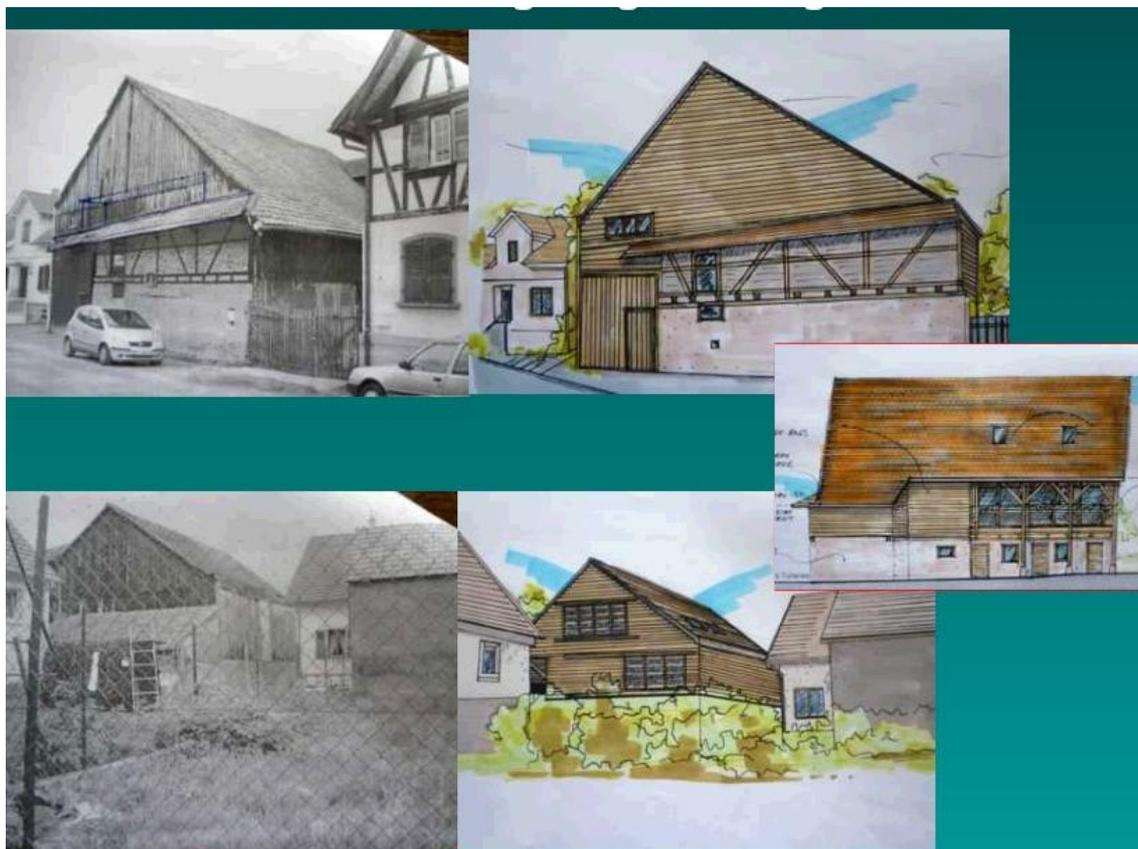
Depuis le moment de la coupure physique du Rhin, les riverains ont tourné le dos au fleuve. Nous devons faire en sorte, grâce à la renaturation des milieux rhénans, que le public se les réapproprie afin de pouvoir les protéger et aussi de continuer à les renaturer. Il existe actuellement un moyen de rendre les choses beaucoup plus faciles. L'année dernière au mois de septembre, toute la bande rhénane a été désignée comme site en zone humide d'importance internationale par la convention de Ramsar. Celle-ci englobe territorialement toute la bande rhénane, aussi bien alsacienne qu'allemande, ce qui donnerait la possibilité de rendre cohérents toutes les politiques sectorielles, tous les projets, tous les programmes qui sont menés, et qui sont vraiment de grande importance pour la reconquête de ce milieu là.

Je plaide donc ici pour qu'on adopte l'enveloppe donnée par le site Ramsar, qui englobe les sites Natura 2000 aussi bien que les forêts de protection et bien sûr, les réserves naturelles. Je suggère aux pouvoirs publics qu'on fasse en sorte de prendre cette enveloppe territoriale, qui reconstitue l'entité écologique et géographique qu'on avait au départ ; qu'on prenne en compte les noyaux centraux, les réserves naturelles et les forêts de protection ; qu'on utilise comme zones tampons de ces noyaux les sites Natura 2000 ; et qu'on garde pour les utilisations économiques les zones qui sont en dehors, qui ont moins d'importance écologique et qui sont déjà dégradées par les activités économiques.

En faisant cela, on arriverait à avoir une enveloppe territoriale écologique et paysagère qui serait visible et lisible par tous, qui permettrait de reconquérir la qualité du paysage rhénan, et surtout l'adhésion par tous – ce qui est vraiment le plus important – afin de retrouver le *Rhenus superbus*, comme le nommaient les Romains.

On a besoin également d'un projet pour ce territoire, on a besoin de valoriser son patrimoine et de réconcilier les activités économiques avec les activités qui font la qualité de la vie de la population. On retrouvera ainsi une entité écologique, celle qui a été chantée par les poètes et les écrivains français ou allemands. Voilà ce qu'on pourrait attendre de la reconquête et de la renaturation du milieu rhénan.

Je vous remercie.



*Transformation de granges en logements, extrait du diaporama de Serge Brentrup*

## **Paysage et patrimoine : impact des protections patrimoniales dans la préservation du paysage alsacien**

**Serge Brentrup**, *Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin*

Bonjour à tous, pour cette dernière ligne droite de la journée. Des architectes des bâtiments de France pour parler de paysage, parfois, on peut se poser la question. Sachez que depuis 1993, le corps des architectes des bâtiments de France est avant tout un corps des architectes urbanistes de l'État, et que en ce sens, nous travaillons autant sur le paysage que sur le patrimoine et sur ces fameux abords des monuments historiques, vous savez, ce rayon de 500 mètres autour des monuments, qui est très souvent dans le paysage décliné selon plusieurs valeurs.

Une première diapo pour vous situer l'état de protection des sites classés en Alsace. On peut penser que toute l'Alsace est protégée. Loin de là, nous sommes les derniers élèves de la France en matière de sites classés avec environ 1 200 ha sur un territoire sensiblement équivalent à la Corse, représentant -je cite de mémoire- environ 29 000 ha. Donc très peu de

protection en matière de sites classés, simplement pour poser le préambule aux idées reçues. La carte de l'Alsace que vous connaissez bien maintenant, mais avec un regard un petit peu différent sur la partie urbanisée de l'Alsace, c'est-à-dire 9 % (la partie rose), avec la partie verte, plutôt dévolue à tout ce qui est forêt et la partie jaune aux territoires agricoles et de plaine.

Une forte densité, on l'a déjà dit : environ 200 habitants au km<sup>2</sup> sur la plaine, voire plus, c'est la troisième densité urbaine de France, c'est la première dans la plaine, ce qui nous met à équivalence avec les Pays-Bas, qui sont la plus forte densité d'Europe.

Ça vous situe le contexte en matière d'urbanisation actuelle, en matière d'urbanisation future, dont 14 000 dans le Bas-Rhin et environ 10 000 ha dans le Haut-Rhin sur une surface alsacienne qui fait 8 280 km<sup>2</sup>, eh bien cela signifie environ 30 % d'urbanisation future. Ce n'est donc pas une courbe exponentielle mais une courbe en progression nette possible sur l'urbanisation future de notre territoire.

L'Alsace est protégée par des outils différents, l'on l'a déjà vu ce matin, on le verra sans doute après les deux parcs : le Parc des Ballons des Vosges et le Parc des Vosges du Nord, et sur un plan plus réglementaire, les sites de la loi de 1930, issue elle-même de la loi de 1906 sur les sites et les paysages, avec un site à la jonction du Haut-Rhin et du Bas-Rhin qui regroupe 60 communes où nous sommes présents au quotidien ; et puis un site partagé également avec la Lorraine et les Vosges, sur le site du Ballon des Vosges.

Dans le Bas-Rhin, ce grand site vert, donc 60 communes, qui sont protégées au titre des sites et sur lesquelles nous intervenons régulièrement. Et puis, notre intervention aussi au titre des monuments historiques, vous voyez ici des petits points qui représentent la moitié des communes sur lesquelles nous intervenons au titre des abords et des monuments historiques, environ la moitié des communes. Alors, à titres divers bien sûr, soit par avis conforme, lorsque nous sommes dans le champ de visibilité d'un monument, soit en tant qu'avis consultatifs, comme le font d'autres acteurs du paysage, notamment le CAUE.

Dans le Haut-Rhin, le nord du Haut-Rhin est protégé donc par ce fameux site qui regroupe encore une petite demi-douzaine de communes, et puis, du côté des Vosges une partie protégée du Ballon des Vosges, et vous voyez cette longue ligne bleue dont nous venons de parler également le long du Rhin.

Les sites classés, il y en a très peu, comme je vous le disais : 1200 ha sur la totalité de l'Alsace. C'est vraiment très très peu en termes de pourcentage, et la plus faible proportion française.

Les lois qui effectivement régissent notre présence sur le territoire, à différents titres, c'est évidemment celle de 1913 sur les monuments historiques, loi qui précise que devront être protégés les immeubles présentant un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation. Tout un programme.

En 1943, 30 ans plus tard, les abords des monuments historiques, ce fameux rayon de 500 m, met 30 ans pour qu'on prenne bien en considération la protection de l'environnement du monument, après avoir eu une première protection au Journal Officiel de 1913. C'était une loi héritée de 1840 par Prosper Mérimée. En 1930, la loi sur les sites et les paysages issue de la loi de 1906, moins connue puisqu'on connaît maintenant plus celle de 1930, relative à la protection des monuments naturels et des sites. Cette notion de monument naturel est importante, on y reviendra, et seront inscrits « les monuments naturels ou les sites dont la conservation ou la préservation présentent au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou

pittoresque -on retrouve notre mot pittoresque- un intérêt général ». Ce qui regroupe les différentes approches un peu plus théoriques que nous avons eues ce matin.

En 1962, un tout petit mot sur la loi Malraux sur les secteurs sauvegardés, c'est donc Colmar et Strasbourg, et puis une autre loi intéressante en matière de protection du paysage, qui est celle de 1983, qui crée les ZPPAU, renforcées en 1993 par le P de paysage : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager ; on aurait pu trouver plus simple comme abréviation, mais je crois qu'on est aujourd'hui nombreux à connaître ce mot.

En 2000, la loi SRU, on en a parlé ce matin, très importante puisqu'elle nous fait passer d'une problématique de POS, donc d'occupation des sols à une problématique de PLU, Plan Local d'Urbanisme, avec tout un tas d'autres facteurs, dont les déplacements. Un facteur qui devient prépondérant dans l'aménagement du territoire. Et en 2009-2010, le Grenelle 1 et 2, dont nous reviendrons en fin d'exposé.

Très rapidement, notre intervention. Elle est de promouvoir une architecture et un urbanisme de qualité. Elle est aussi de veiller à la protection du paysage -on y reviendra-, une élaboration dans les documents d'urbanisme ; on a vu tout à l'heure l'intérêt du document d'urbanisme, l'intérêt aussi du point de vue réglementaire, parce que c'est par le règlement qu'on arrive aussi à contractualiser les choses. Les législations, et puis les abords des monuments historiques et les sites.

Je laisse la parole à Malory.

**Malory Chéry**, *architecte des bâtiments de France du Bas-Rhin*

Nous venons d'évoquer les chiffres impressionnants concernant les besoins de constructions futures en Alsace. Les SCOT, par exemple, celui du Piémont des Vosges, ont intégré cette problématique, et pour éviter ces problèmes d'étalement urbain, à juste titre, ont fixé comme objectif de réaliser des constructions neuves dans le tissu bâti ancien, à un taux de 30 % de renouvellement urbain. Or, ces centres anciens sont souvent couverts par des espaces protégés et c'est normal, il faut rappeler que les centres anciens ne représentent plus que 1,3 % de la surface bâtie en France. Or, c'est ce petit 1,3 % qui est porteur d'identité, qui donne l'image de la ville.

Donc, on va voir arriver des tas de problèmes et la question du rapport des constructions nouvelles avec le bâti patrimonial ; le rapport, voire la confrontation. Notre mission en tant qu'architecte urbaniste de l'État et architecte des Bâtiments de France, c'est de veiller à la bonne insertion des constructions nouvelles dans leur environnement. Et je vous prie d'illustrer notre travail par quelques exemples tirés du quotidien, aussi bien dans les centres anciens que dans les zones d'extension.

On a aujourd'hui à gérer l'insertion d'équipements publics d'une échelle qui était peu habituelle. On a beaucoup de maisons de retraite, maisons de retraite pour malades d'Alzheimer, avec des programmes qui sont lourds, parce qu'il faut que ce type de maison soit rentable, il faut optimiser les équipements, les cuisines, le personnel médical, donc ça veut dire qu'il faut un grand nombre de lits, donc un équipement très grand. Voilà un projet de bâtiment qui se positionne au pied d'une abbaye classée. Voilà le projet tel qu'on le reçoit dans le service ; un projet conçu par rapport à son programme et qui en fait ne prend pas en compte le contexte et qui s'implante de façon autonome, voire autiste par rapport à son contexte. Tout le

travail a été de faire prendre en compte le contexte, bien sûr en maintenant les problématiques de programme, et donc on est arrivé à quelque chose qui respecte le tissu urbain, les grands orientations paysagères.

Un autre exemple, toujours une maison pour adultes handicapés. On avait à cet endroit une maison de maître et une grange. On voit arriver le projet. Pour faire entre le programme, ce projet démolit la grange et vient s'accoler à la maison de maître. On est au pied d'un monument, c'est une tour protégée, donc on a une perte de la structure du tissu bâti.

Donc, on avait fait travailler le projet dans ce sens ; on a demandé la conservation de la grange et la conservation de la cour. Bien sûr, la conservation de la maison de maître qui était perçue en fait au départ comme le seul élément à valeur patrimoniale.

Eh bien, avec une légère adaptation du programme, on y est arrivé. Au départ, personne ne voulait nous écouter, et tout le monde savait que ce n'était absolument pas possible ; et en mutualisant simplement quelques services, on y est arrivé. Et aujourd'hui, tout le monde est content. En fait, on a conservé la grange, qu'on a surélevée, on a permis l'évolution du bâtiment ancien, mais permis aussi sa conservation.

On a une grosse problématique qui est l'insertion de bâtiments collectifs dans le tissu bâti villageois. C'est une problématique propre à l'Alsace. On n'a pas de collectifs en Lorraine, ni dans beaucoup d'autres endroits. Par contre en Alsace, on a cette demande de construction de logements collectifs. Alors, nous, on se dit que c'est tout à fait possible parce qu'on avait traditionnellement des volumes de granges qui avaient déjà une grosse volumétrie. Mais voilà, les projets tels qu'on les reçoit sont implantés comme dans les banlieues de Strasbourg, avec deux bâtiments l'un derrière l'autre, sans réflexion. Alors sur cet exemple, on a demandé à ce qu'on voie les arrières de parcelles, occupées par un front de volumes de granges, à ce que les bâtiments s'implantent dans le front des volumes de granges.

Voilà un autre exemple. On reçoit un projet de collectif avec cet aspect là dans un tissu bâti. On voit qu'on a des volumes très simples avec un toit, pas de balcon sur rue. On a par ce volume une rupture d'échelle. On a tout simplement fait évoluer le projet en demandant un déplacement des balcons à l'arrière et sur les pignons, pour retrouver la lecture d'un toit très simple et des pignons et d'un langage en bois. On a le même nombre de logements, par contre, l'image est complètement différente.

Ici, même type d'exemple, où on a une reproduction d'une typologie qui peut exister dans les banlieues de Strasbourg, mais qui n'est pas du tout adaptée dans un village. Tous ces éléments en toit, les balcons dans les toits, les balcons sur les angles, vont avoir un grand impact dans le paysage, et vus de loin. Donc tout le travail est de trouver une réponse alternative à ça. Et on demande à ce qu'ils soient intégrés sous le volume d'égout, que les lucarnes dans les toits soient des lucarnes rampantes, pour retrouver la lecture de la tuile, et aussi d'utiliser un langage de bois. Alors l'image à la fin n'est pas forcément satisfaisante, on ne tient pas le crayon, mais voilà, on a essayé de faire prendre en compte quelques éléments permettant l'intégration paysagère.

Une autre problématique concernant toujours cette question de densification des centres, c'est la transformation et la réutilisation des granges en logements. Très souvent, on a des réutilisations de granges, mais accompagnées d'une défiguration ; donc on va faire en sorte de garder les caractères de la grange, tout en ayant quelque chose d'habitable. Voilà un exemple bien réussi, où en fait on a gardé la volumétrie de la grange. Et par un jeu de volets coulissants, on a reproduit ce bardage bois. Très peu d'impact dans les toits, quelques Vélux, quelque chose de très discret.

Ici, sur une ferme, on a réussi à implanter 4 logements dans la maison devant, mais aussi dans les granges. On a réussi à le faire sans démolir tout le soubassement, et en intégrant la problématique du stationnement. Très souvent en fait, ce qui va se passer, c'est que pour pouvoir mettre des logements, on va démolir des granges, ou alors on va démolir totalement le soubassement, et on n'a plus cette lecture de petites portes et tout est défiguré.

Là, il manque une photo, mais c'était pour parler aussi de l'altération lente qui a été évoquée ce matin. Mais quotidienne par des matériaux inadaptés. J'avais une photo ici qui montrait le remplacement d'une porte de garage en bois par des portes de PVC blanc. Et ce que je voulais dire c'est qu'en fait on pouvait faire un travail très fin de maintien de toutes ces menuiseries et de tous ces ouvrages de second œuvre. Voilà un exemple sur lequel on a travaillé, de restauration pour ce bâti-là de fenêtres de l'époque du XVIIIe, des fenêtres en plomb, ce travail a été fait, et en plus ça a fait travailler un artisan, un menuisier local.

Par rapport à l'évolution des centres anciens, on a toute la question de l'évolution des espaces publics avec la transformation de l'image traditionnelle liée notamment à la voiture et aussi au fait du renchérissement des matériaux actuels avec beaucoup de types de pavés.

Ici, on a eu un travail très intéressant sur cette commune, qui est venue au départ avec un projet très habituel : aujourd'hui les espaces publics, on les dessine, on les fragmente. Donc, on a eu ce projet de parvis avec quelque chose de très fragmenté, dessiné, voilà. Donc moi, j'ai dit à la commune que ce serait bien d'avoir un projet global à l'échelle de la commune. Et on a ressorti les photos anciennes pour voir les usages. Et c'est effectivement un travail qui a été mené. Il y a eu une réflexion globale, et en fait, l'utilisation d'un dessin qui était la juste réponse. Il y a eu un enchérissement de l'espace, mais c'est resté très sobre.

Pour les centres anciens, ce qu'on a aussi beaucoup par rapport à la question de la densification, ça va être la construction sur plusieurs lignes bâties, qui déstructurent l'organisation du tissu bâti traditionnel, qui a une valeur patrimoniale en soi, parce que suivant les différentes régions d'Alsace, on n'a pas la même organisation sur la parcelle, et en fait quand on a des choses comme ça, on perd la lisibilité de l'organisation de la trame parcellaire. Donc, ça pose une vraie question. Est-ce qu'on accepte la construction d'une seconde ligne bâtie ? Si on ne l'accepte pas, ça veut dire étalement urbain, et si on l'accepte, comment on la traite ? Donc, on a pris pour parti d'essayer de les intégrer et de travailler plutôt sur une architecture de type dépendance, avec bardage bois.

**Serge Brentrup**, *Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin*

Sur les deuxièmes lignes de bâti, on vient de le voir plus largement sur les zones d'extension en dehors de la commune, voyez ce petit dessin qui est tiré en fait d'une première réflexion. Il y avait effectivement ce livre extraordinaire édité en 74 : « N'abîmons pas l'Alsace ». Et puis, il y avait un autre livre très intéressant sur l'aménagement de l'Alsace en 82, qui donnait déjà un petit peu toutes les visions que nous aurons 25 ans plus tard, sur effectivement comment la ville sort de ses murs. Ici, on voit une photo qui nous donne un aperçu de 1982, quand la ville est sortie d'elle-même, avec toutes ces problématiques de mitage dont on a parlé ce matin et cet après-midi.

On imagine qu'en 2009, -malheureusement je n'ai pas réussi à avoir la photo aérienne qui correspondait à ce paysage- on est bien au-delà de cette forme d'urbanisme.

Alors, bien évidemment ça pose toute la problématique des extensions lorsqu'on a du vignoble ; quelqu'un disait ce matin dans le Languedoc Roussillon que la vigne, avec les problèmes de viticulture, de viniculture qu'ils ont connu au début des années 2000, avait laissé place à un grand nombre de lotissements. J'étais en poste là-bas et effectivement, j'ai pu le constater. Ici, on a encore une vigne qui est très présente, avec des AOC, et donc une qualité de vins telle qu'on n'ait pas encore à imaginer -encore que ça vient dans certains territoires- qu'on supprime la vigne pour en faire du lotissement. Bien évidemment, on a des zones d'expansion urbaines qui ont déjà pris place, mais on a aussi des paysages protégés comme ici dans le Haut-Rhin entre Riquewihr, Hunawihr et Zellenberg, où on a mis en place une des seules ZPPAUP hors espace urbain de l'Alsace, puisque vous savez qu'on est à la 3e, voire bientôt la 4e ZPPAUP à Mulhouse. Et sinon, dans le Bas-Rhin, on a juste Reichshoffen. Donc à Zellenberg, ce travail de ZPPAUP a permis effectivement de bien avancer.

Un autre exemple ici, dans le Vallée de Munster, où vous avez un très beau monument historique -ce n'est pas l'église qui est ici protégée-, c'est le manoir qui est au milieu de la photo, et dans un premier plan, un paysage, tout cela forme une belle photo. Mais photo menacée par la possibilité d'avoir un lotissement, puisque le propriétaire a décidé de faire un lotissement sur les premières parties du pré que vous avez au premier plan. Donc, une vraie négociation sur ça. Et puis une autre problématique sur les communes à rempart, où comment peut-on sortir de ces remparts, c'est-à-dire hors les murs, lorsqu'une partie évidemment non urbanisée au plan d'occupation des sols actuels peut le devenir demain ? Et c'était donc un vaste sujet de débat, ici on est à Kientzheim, pour ne pas la citer, où effectivement la question de l'urbanisation de cette partie-là s'est fortement posée.

### **Malory Chéry, architecte des bâtiments de France du Bas-Rhin**

Sur les extensions urbaines, a priori, on peut se dire, mais pourquoi les ABF interviennent ? C'est vrai que, y compris de Paris, on nous dit : mais laissez tomber les extensions urbaines. Mais il faut voir qu'il y a une particularité en Alsace, c'est qu'en fait, d'un village on voit l'autre. Et ce qui est considéré par le ban et rejeté d'une commune, c'est sous le nez d'un autre village.

Donc, on est amené nous, à se prononcer par rapport à ça, et aussi parce qu'on a le grand site inscrit que vous avez pu voir, qui couvre en fait la totalité du ban communal. Alors, sur ce site inscrit, on intervient, on a un avis conforme pour les permis de démolir, mais on a juste un avis simple pour les constructions. Il est simple et donc peut ne pas être suivi. Mais c'est quand même un avis obligatoire.

Eh bien voilà, ça va donner des choses comme ça. Quand on a des lotissements avec des couleurs vives, des toitures noires, ça va être vu de l'autre village. Et ce qu'on essaye de faire, c'est quand même de donner quelques grandes lignes pour qu'on garde une cohérence et pour éviter la cacophonie. Bien sûr, ce n'est pas l'urbanisme idéal, mais on essaye quand même de donner quelques grandes règles pour garder une cohérence.

Sur les zones d'extension, qu'est-ce qu'on a d'autres comme problématique ? Ça va être la banalisation de la typologie en Alsace. En fait, la typologie traditionnelle n'est pas du tout la même en Alsace, qu'on soit dans le Kochersberg, dans le Ried ou dans les vallées. Mais ce qu'on voit actuellement, c'est que dans tous les villages, on a la même reproduction de la maison de catalogue, quelque soit le lieu.

Et notamment, ça pose un problème dans les vallées, parce que les maisons traditionnelles étaient longues, et la maison de catalogue est en général posée sur son garage, et on a quelque chose de très court et très haut, et ça donne des choses comme ça il me manque des photos mais on essaye de faire travailler les projets pour essayer de faire respecter davantage la typologie traditionnelle. On a aussi l'importation de modèles absolument non locaux. Alors, c'est peut-être pas là que c'est le plus gênant, mais il y a des endroits où ils sont forcément très vus. Voilà.

On a aussi en Alsace quelque chose qui est peu dite, mais on a aussi une grande problématique de densification des zones d'extension elles-mêmes, des zones pavillonnaires. Et on a des projets qui sont assez énormes. Par exemple, dans une zone de pavillons, où on a des petites maisons, là par exemple, on a vu arriver un projet d'une barre digne des années 60 au milieu des maisons. C'était la vraie basse avec deux niveaux d'attique. Parce qu'en fait les documents d'urbanisme ont des coefficients d'occupation des sols qui sont vraiment très élevés, et que ça pose un problème, parce que légitimement les pétitionnaires ont un droit à bâtir.

Nous, on ne peut travailler que dans ce cadre-là. Et on essaye de travailler dans le sens de faire améliorer le projet, mais avec le bon vouloir aussi des personnes. Donc là, on essayé de travailler sur trois plots, ça présupposait la question du toit. Est-ce qu'on met un toit ou pas.

Ici aussi, on est sur la route du vin, au milieu de pavillons, et on voit arriver un projet de barre. Donc là, on a essayé de faire travailler le projet en deux plots, pour être plus à l'échelle des maisons. Alors évidemment, c'est un rapport de force, et là, on est face au promoteur. Donc si on est seul, on risque d'avoir ça.

On essaye dans les zones pavillonnaires de densifier par des projets qui sont plus à l'échelle. Par exemple, voilà un petit collectif, trois maisons, je pense que là, ça peut très bien passer. On a répondu à l'objectif de densification. Et on est à l'échelle du lieu.

Là, on n'a pas eu de photos ; un problème de PowerPoint. Se pose aussi la question des sorties d'exploitations. Par exemple, on voit que le Ried est complètement mité par les sorties d'exploitations. Sur ça, on n'a pas beaucoup de possibilités d'intervention, on n'est d'ailleurs pas interrogé sur le Ried, mais dans le site inscrit, sur les sorties d'exploitations, quand on ne peut pas l'empêcher, en fait ce qu'on demande, c'est d'éviter d'avoir le phénomène de la maison type pavillon, type lotissement, à côté du hangar agricole. On essaye de faire en sorte que l'ensemble, habitation plus hangar agricole recrée un tout, et d'avoir une architecture cohérente.

Et alors se pose aussi la question des extensions urbaines par les zones d'activités. Actuellement se sont des grosses boîtes à chaussures. Dans le temps, on faisait des usines qui avaient une belle architecture, mais aujourd'hui, on fait simplement de la boîte, et se pose la question de l'impact de cette architecture, qui est notamment vue du Piémont, avec toute la problématique de la vue sur les toits. Donc, on essaye de faire travailler, soit avec des volumes y compris à pente faible, ou alors de proposer des bardages bois.

**Serge Brentrup**, *Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Bas-Rhin*

Très vite, parce que je sais qu'on est en retard sur les documents d'urbanisme, je vais passer -parce que je sais qu'il y aura ensuite une intervention là-dessus- c'était pour vous parler de la cohérence des documents, et de la mise en relation des acteurs parce que sans ça, on n'y arrive pas, donc je passe.

Cependant, quelque chose d'important. Vous avez sur votre gauche un document d'urbanisme qui est assez caractéristique. La réflexion dans le cadre d'un POS ou d'un PLU s'arrête au ban communal, c'est-à-dire aux limites de la commune. Et ça, c'est quand même très important parce que le paysage ne s'arrête pas à une limite, et on le voit très clairement, tout ce blanc qui est autour de la commune, et c'est vrai pour tous les documents d'urbanisme. C'est une réelle catastrophe, parce que vous avez des axes majeurs, des perspectives qui à ce niveau-là, à cette échelle-là du document d'urbanisme, ne sont pas prises en compte.

Un mot sur le Grenelle, simplement pour vous dire que les objectifs, c'est bien évidemment de réduire de 25 % la consommation des énergies fossiles de la France d'ici 2020. L'impact n'est pas innocent, il est à tous les niveaux dans le paysage de demain, puisque les maisons à basse consommation, une vraie maison à basse consommation c'est ça, vous allez sur internet et vous en voyez donc l'impact dans le paysage. Je n'ai pas mis les éoliennes pour ne pas fâcher mon ami Henri Stoll. Et puis plus sérieusement aussi, l'isolation par l'extérieur, si elle est possible dans 80 % des cas, sur une maison à pan de bois -c'est un dossier que j'ai eu il y a trois semaines- elle n'est pas possible. Pourrissement du pan de bois etc. L'incidence thermique sur un paysage, ici on est à 540 m d'un monument historique, donc on n'intervient pas. Et puis l'influence du photovoltaïque sur une commune. Ici nous avons regroupé en 2009, et demain en 2016, de vrais projets. On les a simplement mis sur une même commune, et toute la question, c'est de savoir si demain on a envie d'avoir ça en Alsace, c'est une vraie question. Je ne dis pas qu'il ne faut pas mettre de photovoltaïque en Alsace, je dis simplement qu'il faudrait réfléchir à d'autres solutions pour éviter, ici peut-être, le mitage des toits.

Ce qu'on voulait vous dire aujourd'hui en conclusion, c'est qu'on est parfois un peu tout seul en tant que service départemental de l'architecture et du patrimoine, c'est vrai que ce côté réglementaire, ce pouvoir régalien que nous avons, un des derniers de France, qui nous permet d'intervenir sur ce plan, il ne peut trouver sa pleine valeur qu'en accompagnant les premiers acteurs du territoire, qui sont les élus.

Messieurs et mesdames les maires, vous êtes les premiers acteurs responsables de l'urbanisation de votre commune, c'est les lois de décentralisation qui le disent, vous êtes aussi les premiers magistrats de vos communes, donc parlons nous, et puis continuons à bien travailler entre les services des collectivités, les élus et les services de l'État.

Merci de votre attention.



*Le vignoble alsacien, extrait du diaporama de Charlotte Sallet*

## **Présentation de l'abondance des outils d'aménagement du territoire**

*Charlotte Sallet, ingénieur paysagiste à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Ile de France*

Je vais intervenir en bilan de l'ensemble des outils. On vous a présenté un peu les paysages, les politiques et quelques outils. Donc là, je vais vous montrer la diversité des outils qu'il y a donc d'abord autour de la question : les outils disponibles permettent-ils de créer du paysage ? Tout d'abord, je vais vous montrer quels outils, pour quels objectifs ? Mais aussi l'examen des outils qui ont leurs limites, donc je vais essayer d'en tirer quelques conclusions par rapport à leur bonne utilisation. Donc, juste pour rappel bref des textes fondateurs de ces outils, à savoir la loi paysage et la Convention européenne du paysage. Il faut bien noter que ces deux textes identifient bien le paysage comme objet de l'action publique et également qui prennent en compte l'ensemble du paysage, que ce soit du paysage remarquable comme du paysage banal, voire détérioré, du paysage urbain, du paysage industriel, etc. Donc, on a vraiment une diversité d'outils et de procédures qui vont être appliqués soit conjointement, soit successivement, et qui vont impliquer en plus un large panel d'acteurs. Donc, tout d'abord, la présentation des outils. Quels outils pour quels objectifs ? Tout d'abord, on aura des outils réglementaires. C'est souvent les outils les plus connus.

Donc, on aura des outils réglementaires relatifs à la protection, à l'exemple des sites classés et des sites inscrits qui ont été présentés auparavant, ou encore par rapport à la loi de 1943 relative aux abords des monuments historiques qui prévoit de réglementer tous les travaux qui se font dans un périmètre de 500 m autour du bâtiment, afin de bien veiller à ce qu'il n'y ait pas d'atteinte visuelle au bâtiment ou au site.

Ensuite, on aura des outils relatifs à la planification, donc tout d'abord avec les DTA, qui sont élaborés par la responsabilité de l'État, afin de définir des orientations fondamentales en matière d'aménagement, de transports, d'infrastructures, d'environnement, de paysages etc.

On a, par ailleurs, des SCOT. Donc là, c'est vraiment une procédure qui est basée sur la notion de bassin de vie et qui a pour but d'organiser l'évolution d'un groupe de communes autour des grandes orientations en matière d'habitat, de développement économique, de transport, de cadre de vie.

Et enfin, on aura les PLU, dont on a un peu parlé avant, qui sont là à l'échelle plus petite et qui est le principal outil d'urbanisme des communes, et qui va réglementer l'aménagement et le droit des sols.

Et dernière catégorie de ces outils réglementaires, les outils relatifs à l'opérationnel, avec notamment les volets paysagers des permis de construire et des ZDE.

On a pu voir que cet ensemble d'outils était utilisé notamment à des fins de protection et de planification. Même par exemple les PLU, qui sont des outils de planification, mais du fait du zoning, vont plus être amenés à simplement protéger des paysages remarquables, plutôt que de les insérer dans une réelle dimension dynamique de projet.

Donc, deuxième catégorie d'outils, les outils contractuels, avec tout d'abord des outils financiers, à l'exemple des subventions de régions ou des départements, des outils d'engagement réciproques dont je vais parler juste un peu plus tard, et également des outils qu'on pourrait appeler labels à l'exemple des programmes qui peuvent être qualifiés d'agenda 21 lorsqu'ils répondent au principe du développement durable.

Parmi ces outils, on a des outils contractuels qui vont devenir réglementaires, à l'exemple des ZPPAUP et des chartes PNR. Je ne vais pas trop m'étendre sur les ZPPAUP, étant donné que cela a déjà été présenté auparavant. Je vais plus vous parler des chartes PNR, qui là sont les outils d'engagement réciproques dont je vous ai parlé, à savoir que la commune doit amener une subvention. Mais en échange, cette commune doit pouvoir tirer profit des avantages du PNR. A savoir, appui technique, recherche de subventions pour certains projets, mise en réseau des acteurs, etc.

Pour ces outils contractuels, certains vont être plus réservés à des objectifs de planification, de protection, voire même d'aménagement. Quand on prend par exemple la charte PNR, elle va permettre de subventionner des aménagements comme les outils financiers dont j'ai parlé auparavant.

Ensuite, troisième catégorie d'outils, les outils opérationnels, à l'exemple des ZAC, des lotissements communaux, ou des aménagements paysagers d'espaces publics.

Au niveau de ces outils, il y a vraiment une réflexion autour du paysage, puisque lors de la mise en place de ces outils, on va avoir des réflexions au niveau des alignements, des perspectives, des liaisons douces, etc. Donc on va inclure réellement le paysage dans le projet, et ces outils-là vont être réellement utilisés pour l'aménagement.

Quatrième catégorie, les outils financiers. Là, il y a deux classifications que j'ai pu faire ressortir. Tout d'abord une classification selon la procédure utilisée. Cela peut être acquisition foncière, dans le cadre d'un projet d'aménagement. Différentes sortes d'acquisitions. Ça peut être par voie à l'amiable, par préemption : une préemption urbaine renforcée et une préemption urbaine simple. A savoir que préemption cela veut dire que la commune peut être prioritaire sur

l'acquisition d'un terrain lors de sa mise en vente, pour pouvoir faire des aménagements paysagers ou de la préservation, par exemple.

Ensuite, il y a le bail. Par exemple, l'agence des espaces verts va utiliser cet outil pour ouvrir au public des parcs ou des jardins qui sont privés.

Ensuite, l'achat de servitudes conventionnelles. Par exemple, il se peut que la commune achète l'inconstructibilité d'un terrain pour des raisons par exemple de perspectives paysagères et de vues sur un paysage très intéressant.

Et un quatrième exemple, c'est l'aménagement foncier agricole et forestier dont on peut dire qu'il remplace un peu le remembrement, donc il y a une redistribution des parcelles morcelées afin d'améliorer la productivité d'exploitations agricoles, et dans ce cas, la commune peut faire une demande d'acquisition de terrains pour certains projets.

Et donc une deuxième classification, donc là on a vu plutôt les procédures.

Autre classification, les objectifs, pour lesquels j'ai pris trois exemples, les espaces naturels sensibles, les périmètres régionaux d'interventions foncières et les zones d'aménagement différés. Donc là, j'ai pris un périmètre régional d'intervention foncière un exemple qui était dans les Yvelines, où on est en zone où la pression foncière est vraiment forte, et on a la présence d'un espace agricole périurbain. Afin de maintenir l'activité agricole sur cet espace qui en plus a des intérêts écologiques, parce qu'il y a de nombreuses stations de pompage, un PRIF a été créé sur cet espace, ce qui a ensuite permis à l'agence des espaces verts de maintenir l'agriculteur et en plus de le convertir en agriculteur biologique pour allier agriculture et vraiment aspect écologique des stations de pompage. Donc là, les objectifs de ces outils fonciers, ce sera de la protection mais également de l'aménagement.

Et enfin, dernière catégorie des outils que j'ai appelés de référence, avec tout d'abord le schéma d'aménagement du territoire, qui est un document d'urbanisme élaboré par la région et qui a fixé les grandes orientations d'aménagement, afin d'assurer une grande cohérence du territoire. Mais là, je n'ai qu'un document qui a une valeur indicative.

Autre exemple, les atlas du paysage. Une carte de l'état d'avancement des atlas du paysage en France, où on peut voir qu'en Alsace, pour l'instant, il n'y en a pas, et que c'est quand même prévu. Les atlas du paysage, c'est quand même un outil très intéressant, puisque c'est un réel guide pédagogique des lectures du paysage ayant vocation à recenser et qualifier les paysages, qui pourrait être utilisé ensuite par les différents acteurs pour insérer leurs projets en cohérence avec le paysage.

Autre outil : les observatoires photographiques du paysage. L'objectif est en fait de constituer un fonds de séries photographiques pour en fait analyser l'évolution des paysages et le rôle des acteurs dans cette évolution. Et enfin, je vais vous parler de la recherche. Il ne faut pas oublier cet aspect-là, qui permet de créer une dynamique aux paysages et aux différents outils que j'ai pu vous présenter.

Parmi ces outils de référence, certains peuvent devenir contractuels, à l'exemple des chartes et des plans paysages. Donc là, juste un exemple sur le plan paysage du Piémont des Vosges et de la plaine d'Alsace ; on voit vraiment que dans ces outils, il y a une réelle analyse approfondie du paysage, qui va donner des orientations d'aménagement qui vont vraiment s'insérer dans toutes ces problématiques. Donc ces outils sont utilisés essentiellement à des fins d'information, de sensibilisation et/ou de planification.

En deuxième partie, je vais vous parler plus des outils qui ont leurs limites. En trois points.

Tout d'abord, j'ai voulu parler de certains outils qui peuvent être mal compris, et de ce fait peuvent être mal acceptés par les acteurs. Donc là, j'ai pris l'exemple de l'amendement Dupont, qui a été créé afin de faire réfléchir les acteurs sur l'aménagement des entrées de ville et éviter l'aménagement que vous avez pu voir sur la photo auparavant. Donc, cet article dit bien que les constructions et installations sont interdites dans une bande de 100 m sur un axe routier, autoroute ou voie express, c'est limité à 75 m de part et d'autre quand c'est un axe plus petit. Mais il ne s'arrête pas là, il dit bien que le plan local d'urbanisme peut fixer des règles d'implantation différentes et donc faire des aménagements si cet aménagement est réfléchi d'un point de vue architectural, de qualité d'urbanisme, et des paysages. Donc, cet outil a bien l'objectif de ne pas interdire, mais de pousser en fait à bien agir. Or, encore aujourd'hui, on peut voir que cet outil en fait a été mal compris, donc là, j'ai pris l'exemple des réflexions autour du Grand Paris, où des équipes d'architectes ont été invitées à proposer des orientations, des projets et donc là, par exemple, un groupe d'architectes, le groupe Déplan pour ne pas le nommer, a dans ses recommandations mis noir sur blanc qu'il faut supprimer l'amendement Dupont et rendre constructibles tous les terrains lorsque les axes le long desquels sont ces terrains sont moins polluants. Il avait donc associé l'amendement à la pollution. Or, ce n'était pas du tout la volonté qui était mise en place lors de la création de cet amendement.

Donc, il y a vraiment une nécessité de bien expliquer aux différents acteurs ce qui est derrière un texte réglementaire, et la volonté d'installation d'un tel outil.

Autre limite, là c'est plus sur le périmètre, comme ça a été évoqué auparavant pour les PLU. J'ai pris l'exemple de SCOT qui se situent en Seine-et-Marne. Donc, en Seine-et-Marne, on a des entités paysagères qui sont assez est-ouest, et on va avoir des SCOT qui vont s'imbriquer comme ça sur le paysage, et qui vont complètement morceler, ou fractionner si on veut, les entités paysagères. Alors bien sûr un SCOT, c'est basé sur les limites communales et sur la notion de bassin de vie. Donc ça n'a pas vocation à être sur un périmètre paysager. Mais il faut bien voir que s'il n'y a pas de réflexion paysagère dans les SCOT, on va avoir des projets d'aménagements qui vont complètement morceler les entités paysagères, on va perdre l'homogénéité de l'entité, et donc perdre vraiment une identité du territoire. A partir de là, j'ai essayé de voir quels objectifs il pourrait être intéressant de mettre en place. Comment faire pour prendre en compte ces entités paysagères ? Donc, tout d'abord, je me suis posé la question : est-ce qu'on ne peut pas mieux adapter ces périmètres aux paysages ? Mais là, une autre question s'est immiscée : existe-t-il vraiment un périmètre idéal ? Peut-être, en effet, est-il possible de mieux adapter le périmètre, mais jusqu'à quel point ? Il ne faut pas oublier le premier objectif du SCOT, qui est une cohérence au niveau du bassin de vie.

Deux objectifs semblent en découler, qui seraient d'abord de prendre en compte toutes les entités paysagères croisées lors de l'outil qui va faire un diagnostic, et bien réfléchir à ces entités paysagères et ne pas les mettre de côté. L'idéal serait de penser le paysage dès l'amont du projet, afin de pouvoir bien prendre en compte les différents objectifs et enjeux qui en découlent.

Et la dernière limite dont j'ai voulu parler aujourd'hui, c'est sur l'opérationnalité des documents de référence dont je vous ai parlé auparavant. En effet, ces documents sont non réglementaires, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun engagement de la part des acteurs, ils n'ont aucune valeur exécutoire, et j'ai pu remarquer également qu'il y avait souvent un manque de connaissance de leur existence de la part des acteurs, mais également des objectifs dans lesquels ils peuvent être amenés. Donc en fait, ce qu'il faudrait, ce serait rendre obligatoire l'information. Ce serait par exemple, dans les volets paysagers, plus que faire référence aux

documents réglementaires, ce serait faire référence à l'ensemble des documents qui concerne le territoire : notamment, les atlas du paysage, ou les plans paysagers et chartes paysagères.

On peut voir que l'opérationnalité des documents de référence sur le paysage peut avoir une action que le long terme, car elle devra passer par différents stades d'autres outils. Donc là, j'ai essayé de dégager quelques conclusions. D'abord, lorsqu'on réfléchit à un outil, il y a de grands principes de base à respecter. D'abord prendre en compte le paysage dès l'amont de la mise en place de l'outil, pour d'une part, définir les capacités d'accueil du paysage, et également construire un nouveau paysage dans le respect de l'identité du territoire.

D'autre part, il faut considérer le paysage à ses différentes échelles, que ce soit territoriale avec ses unités paysagères, à l'échelle locale, définir ces entités paysagères en sous unités paysagères, et vraiment aller voir à l'échelle parcellaire, et voir comment ces différentes échelles s'imbriquent les unes dans les autres. Ensuite, il y a également de prendre en compte le paysage dans ses différentes composantes tant historiques, humaines, culturelles, on a pu voir aujourd'hui qu'il y en avait une multitude, et également dans ses différentes catégories. Le paysage, ce n'est pas qu'un grand paysage magnifique, ça va de l'arbre à la haie, ensuite à la structure paysagère, c'est-à-dire qu'on va avoir des perspectives, des percées et enfin de l'unité paysagère.

Et dernier point sur lequel je pense qu'il faut bien insister, c'est mener l'étude sur un périmètre très vaste que celui du projet. En effet, les outils s'insèrent dans un périmètre, et en fait ce périmètre est un peu une limite à l'opérationnalité de l'outil.

Deuxième grande conclusion, c'est de bien utiliser les outils existants. Il y en a une multitude, et aujourd'hui, c'est souvent l'outil qui va venir avant le projet, alors que ça devrait déjà être l'inverse. On devrait réfléchir à un projet, quels objectifs, quels enjeux, et ensuite, quels outils je vais mettre en place ? Donc on a une multitude d'outils, il faut bien éviter le cumul et faire le choix de l'outil le plus approprié. Donc pour cela, il faut bien connaître la nécessité d'outils. En général, quand on parle de paysage, on va voir dans le PLU, or on a vu que ce n'est pas forcément le PLU l'outil le mieux approprié. Donc on peut se demander -ça c'est quelque chose à laquelle il faut réfléchir- faut-il tout réglementer ? La réglementation a plutôt en vue la protection, donc ça va être plus pour figer le territoire. Donc ça va être plus pour intégrer le paysage dans des dynamiques de gestion et d'aménagement, donc la voie contractuelle s'avère être plus à même de réussir.

Enfin, dernier point, c'est l'importance de la concertation et de la participation du public. On a pu voir que l'outil, pour être efficace, il faut que les acteurs se sentent concernés. Quand je dis les acteurs, ça peut être la population, les élus etc. Il faut qu'ils se sentent concernés par le projet. Donc pour cela, il faut soutenir la valorisation et le rayonnement des connaissances, des savoirs-faire, des pratiques, et également, diffuser, sensibiliser et former, et par une mise en pratique démonstrative, c'est-à-dire que sur le terrain, il ne faut pas seulement donner des grandes idées, il faut bien expliquer l'intérêt d'un outil. Et là, c'est plus une évolution dans le futur. Pour l'instant, on n'a pas beaucoup d'évaluation des outils qui sont mis en place. Donc, on a mis en place des politiques, on a fait des choix stratégiques, l'outil a été mis en place, mais quels en sont les réels effets ? Donc les objectifs de l'évaluation ce serait d'une part, de mesurer les résultats et l'impact de la politique régionale, d'apprécier la pertinence et la cohérence de l'outil, et de proposer éventuellement des réorientations pour renforcer la cohérence du dispositif mis en œuvre, et adapter l'outil sur du long terme, parce qu'entre le moment où l'outil a voulu être mis en place, qu'il a été mis en place, qu'il y a eu ensuite des conséquences, les paysages ont pu évoluer, donc il faut bien voir cette évolution des paysages dans le long terme. Merci



Mitage pavillonnaire à Obernai

**Pourtant, malgré tous ces outils mis en œuvre, n'observe-t-on pas à l'échelle du territoire régional une perle de qualité générale des paysages d'Alsace ?**

François Tacquard, *DAT Conseils*

Effectivement il m'appartient de finir les interventions de cette journée par un petit montage que j'ai réalisé en essayant de traduire, mais peut-être que c'est imparfait en fait, le vague sentiment qui m'anime qui est de dire que depuis 20 ans, on a fait beaucoup d'efforts en matière de paysage en Alsace. Mais le cumul de ces efforts ne fabrique pas, semble-t-il, c'est mon sentiment ou moins, de bons paysages. Ne permet pas de gérer l'évolution des paysages parce que les paysages bougent toujours quoiqu'il arrive, dans le bon sens.

Et ça a été dit à plusieurs reprises, que l'Alsace est une région plus dense que la moyenne française. La moyenne française c'est 100 ha au km<sup>2</sup>, l'Alsace c'est 200 ha au km<sup>2</sup>, et on voit bien que nos densités sont proches de celles de l'Allemagne, qui est une région bien sûr plus dense. Nous devrions être plus sensibles au paysage, mais être aussi plus sensibles à un premier élément qui touche le paysage, à savoir la consommation d'espace. Et une étude a été réalisée récemment par la DRE et la DRAF concernant la consommation d'espace en Alsace, dont quelques éléments sont présentés ce soir, qui montre effectivement qu'on consomme beaucoup - on a consommé 14 000 ha entre 1982 et 2000, soit 800 ha par an, ce n'est pas tellement si l'on compare à la moyenne française, mais la moyenne française rappelons le est dans une région de moindre densité, avec des territoires plus vides que chez nous. C'est important quand même parce qu'effectivement ça se fait principalement non pas par une consommation structurée autour des

agglomérations par exemple, mais principalement je dirais par une consommation un peu vague, voir parfois mitée autour des 800-900 petits villages de notre territoire.

Alors, quand on compare ce qui se passe avec l'Allemagne et le SDAU de Strasbourg, une étude très intéressante a été faite pour comparer l'évolution de la population sur une dizaine d'années, avec une évolution de la consommation d'espace. Et on voit que dans l'Ortenau voisin de Strasbourg, pour une population qui augmente de 5,4%, la consommation d'espace va augmenter de 6,7% et dans le SCOTER de Strasbourg, donc la région de Strasbourg, qui est pourtant plus urbaine que la partie allemande qui devrait donc moins consommer théoriquement, pour une population qui augmente de 7%, devrait consommer 13%. On consomme donc deux fois plus d'espace en Alsace qu'en Allemagne. Quand on compare une région alsacienne qui est urbaine par rapport à une région allemande, qui est plus urbaine, alors on voit bien qu'il y a un problème de méthodologie, de façon de développer et qu'en fait en réalité, quoiqu'on dise on est peu économe. Et d'ailleurs, toujours la même étude rappelle que si on regarde tout ce qui est urbanisable à long terme, on a 13 000 ha urbanisable prochainement, c'est énorme, on pourrait consommer pour 30 ans et le problème c'est que ces 13 000 ha c'est un peu de l'urbanisme patate excusez moi du terme : on fait un zonage et puis grosso modo, une fois que le zonage est fait, ça a été dit par Serge Brentrup et sa collègue à l'instant, qui ont à mon avis posé des questions fondamentales, si la consommation est banale et faible, eh bien finalement on gaspille un espace rare et on fabrique des paysages bien bien faibles par rapport à ceux que nous ont légués nos ancêtres.

Donc il y a vraiment une question fondamentale sur la consommation d'espace et la qualité urbaine qui est posée, et ce soir, pour introduire la discussion, je voudrais mettre bien en pendant les efforts faits dans beaucoup d'endroits pour mieux gérer l'espace et le paysage, mais la question qui reste posée, et demain on essaiera de voir comment d'autres ont fait, pour faire un peu mieux que ce que nous avons fait à l'avenir. Alors je rappelle que ces questions là sont posées par de plus en plus de monde, et maintenant la SAFER, les paysans eux-mêmes disent Attention, ça ne va plus, à force de continuer comme ça, on ira ou tapis. Les besoins pour l'alimentation de l'humanité sont importants. Vous savez qu'il est probable qu'on aura des crises alimentaires dans les 10-15 ans qui viennent. Garder l'espace agricole est important et le miter par l'espace urbain n'est pas une bonne idée, et je rappelle que ça rejoint les questions du Grenelle qui pousse à une densification de l'urbanisation, ne serait-ce que pour ne pas générer des déplacements lointains, totalement inadéquats dans le monde actuel. La fin des paysages développée par la fédération des SAFER pose très bien la question – on peut le trouver sur internet, lisez le si vous ne l'avez pas lu - de cette tension forte qu'on a peut-être en Alsace plus qu'ailleurs en matière de paysage.

Alors quelques images à ce sujet pour rappeler que même quand on fait bien, globalement ça ne marche pas bien. On peut faire tout à fait une nouvelle zone d'activités à Vieux Thann, qui est en cours de fabrication ici. Mais regardez voir l'éclatement de l'urbanisme dans ce secteur là, au débouché de la vallée de la Thur, un éclatement de l'urbanisme complet et qui va continuer avec de nouveaux projets. On fait une nouvelle zone d'activités durables, très bien, on va faire des éco-quartiers durables, mais finalement le global, ce n'est pas parce que l'éco-quartier est durable que le paysage va être amélioré, si ces

nouveaux quartiers, ou cette nouvelle zone d'activités ne s'insère pas dans une démarche d'aménagement urbain et paysager cohérent. Et on voit bien par le projet thannois qui est en cours - c'est la communauté de communes qui a fait un bon projet technique - que la question qui est posée rejoint en réalité un mitage du paysage qui peut continuer année après année.

Alors, la découverte de l'Alsace - on l'a dit précédemment -se fait principalement par l'axe nord-sud et j'ai essayé, mais malheureusement n'ai pas réussi dans les conditions techniques qu'on avait, à refaire un panoramique de photos depuis la nationale 83, la RD 83 maintenant et puis l'autoroute dans le Bas-Rhin. On n'y arrive pas parce que d'abord il y a beaucoup de haies et ça n'est pas facile de faire des photos en voiture, on ne peut pas s'arrêter, c'est illégal, il aurait fallu avoir un bus pour faire des photos d'en haut pour le faire bien. Mais j'ai été frappé par le nombre - excusez moi du terme - de verrues. De petits éléments paysagers qui vont en fait affaiblir la vision du beau livre alsacien, avec de nouvelles verrues petites mais qui se créent ou fur et à mesure du temps et même une belle zone d'activités - en fait je ne dirais pas qu'elle est belle, devant Ribeauvillé, c'est Sony etc. qui est devant, tout près de la 4 voies -, eh bien elle est moyenne. Autour de Sélestat, le nouvel espace de découverte de l'Alsace devient lui-même quelque part une verrue. Et puis la découverte de Dambach, qui est pourtant une zone exemplaire, continue à reproduire les mêmes mécanismes. On ne sait pas très bien fabriquer et de l'économie et de l'habitat mais densément tassé dans un paysage de qualité. Et pourtant c'est un projet exemplaire d'une zone interdépartementale. Du moins c'est présenté comme ça aujourd'hui. Alors, autour d'Obernai, par exemple, on voit qu'il y a une rectification, et je pense qu'Obernai essaye de faire un projet bien tenu et même un peu plus loin Rosheim. Vous savez que Rosheim a fait une zone avec un schéma d'aménagement et de contraintes vis-à-vis des nouveaux bâtiments qui font que les bâtiments ont plutôt une certaine homogénéité. C'est plutôt une zone bien faite; mais bien faite dans un contexte global où chaque année on va rajouter une nouvelle zone qui elle-même ne pas participer à un projet paysager d'ensemble. C'est ce sentiment un peu diffus qui pose problème, à savoir que malgré les bons projets à chaque niveau du territoire, le global ne contribue pas de façon bien claire à fabriquer en Alsace un paysage d'ensemble, et je ne parle bien sûr pas des entrées de ville qui continuent de poser problème avec une croissance des éléments paysagers médiocres, et je ne parle pas des vallées, surtout de vallées qui sont - excusez moi du terme - presque massacrées. Ma propre vallée, où le paysage chaque année se dégrade, bien qu'il soit dans le Parc des Ballons ; le Parc des Ballons n'a pas réussi à trouver le bon fil pour réussir un paysage de qualité. Alors comment font d'autres ? Alors je pose la question de façon provocatrice, parce qu'il y a beaucoup de choses bien en Alsace, enfin, on n'a pas la langue de bois aujourd'hui.

Une image de Bavière. Hans Wirtz va demain présenter comment on fait en Allemagne en Suisse, de l'urbanisme et les conséquences de tout ça. Mais peut-être pour vous présenter une petite commune de Bavière, Zolin, qui fait environ 4-5 000 ha. On voit bien comment là on a essayé de densifier et de mieux respecter la tradition urbaine. Vous ne remarquez pas trop de différence entre l'ancien et le nouveau, ça rejoint les propos des deux ABF auparavant.

Un autre exemple aux Pays-Bas. Là aussi, c'est une ville plus importante, qui fait une dizaine de milliers d'habitants. Vous cherchez le centre ancien et les extensions nouvelles et les zones d'activités qui sont collées à la commune, et en respectant les structures paysagères générales.

Exemple encore plus riche, je l'ai cherché longtemps, en Angleterre, la ville de Chart, c'est 11 000 habitants. Alors, on va s'approcher de Chart, c'est un secteur de bocage dans la Cornouailles, alors c'est intéressant, parce qu'il y avait un château, on a gardé bien sûr le parc du château, il y a trame ancienne de la ville qui est ici. Les nouvelles trames se sont insérées dans le bocage, ils ont utilisé le bocage pour faire de nouveaux quartiers, avec les limites extrêmement claires, et la zone d'activités va rentrer dans la ville pour éviter d'avoir un paysage un peu abîmé. Cet exemple anglais – il y en a beaucoup en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, il y en a quelques uns en France, en Alsace aussi, de respecter le paysage rural, est peut-être un modèle possible pour nos réflexions à venir.

Voilà donc en quelques mots, plus un questionnement que des propositions. C'est peut-être par le débat ce soir mais aussi par les propositions demain que nous pourrons peut-être avancer dans ce domaine.

Merci à vous.



*Le Rhin et la centrale électrique du Rohrschollen*

## Débats avec la salle

Jean Wencker, *Alsace Nature*

Je voulais d'une part dire l'intérêt que j'ai porté à l'exposé de Mme Wenger et, si vous le permettez, lui apporter un petit complément. Elle n'a pas évoqué un certain nombre de chantiers qui sont actuellement en cours sur le Rhin et visent à démolir des digues qui apparaissent aujourd'hui aussi inutiles qu'affreuses dans le paysage. Là où ces démolitions ne péjorent pas la navigabilité du fleuve, on retrouve ainsi des paysages beaucoup plus naturels, avec un fleuve qui baigne de nouveau des espaces alluviaux.

D'autre part, on a beaucoup parlé de Marckolsheim. J'aurais voulu préciser qu'en 1999, suite à un arrêté de défrichement de deux hectares pour construire une aire de chargement de maïs – on voulait charger du maïs à Marckolsheim, l'envoyer à Strasbourg pour le sécher et le renvoyer à l'usine CIRAL pour le travailler – et suite à un recours devant le tribunal administratif, un arrêt de la cour de Nancy a cassé cette autorisation de défrichement. En 1999 eut donc lieu la validation juridique des accords de Marckolsheim dans la mesure où cet arrêt a entériné le fait que dorénavant on ne couperait plus de forêt alluviale. Cet arrêt a aussi rendu les promoteurs du projet un peu plus intelligents dans la mesure où ils ont découvert que sur l'emprise foncière de CIRAL, il y avait encore de la place pour construire directement à côté de l'usine un espace de stockage ; et aujourd'hui, le maïs séché va directement dans l'usine sur un tapis roulant. Il a donc fallu qu'on bataille devant les tribunaux pour que les accords de Marckolsheim reçoivent une valeur juridique. Je confirme celle-ci : aujourd'hui, on ne peut plus couper ne fût-ce qu'un are de forêt alluviale, c'est contraire à la jurisprudence, et je préviens les promoteurs que nous irons devant les tribunaux avec la détermination qui était la nôtre déjà en 98.

**Anne Vonesch**, *Alsace Nature*

Je trouve qu'on a très peu parlé d'agriculture. L'agriculture est très absente et je voudrais dire que dans le paysage, il y a une chose très importante, ce sont les animaux qui vivent dedans, qui doivent être considérés comme sujets et pas seulement comme outils, tondeuses sur pattes. Dans le même registre, ce qui manque aussi, c'est de se poser la question des enfants. Quels sont les paysages qui rendent les enfants heureux ? En allant dans le sens de Jean-Michel Florin, qui dit qu'il faut sentir le paysage, qu'il faut qu'on soit tout près, qu'on l'ait devant le nez, le paysage et pas nécessairement la grande vue, je voudrais attirer votre attention sur ces deux catégories de sujets, les animaux et les enfants, qui ne sont pas des « acteurs », et sur cette dimension d'amour. Si la dernière photo que vous nous avez montrée nous vient d'Angleterre, ce n'est peut-être pas tout à fait par hasard. J'ai présenté dans le hall d'accueil une exposition sur le bien être des vaches laitières dans le paysage, et il y a une définition du bien-être, des cinq libertés, qui nous vient d'Angleterre. Pour en revenir aux enfants, qui ne connaît pas les quantités de livres d'enfants qui nous viennent aussi d'Angleterre et nous parlent des haies et des petits animaux, les souris, les insectes et de tous ces animaux qui vivent dans le paysage ? L'image de cette commune anglaise m'évoque ces livres d'enfants. Merci.

**Michel Bourguet**, *conseiller municipal de Mulhouse*

Une réflexion plus générale au-delà de mes compétences de conseiller municipal. On a bien vu comment se fait la construction d'un paysage à l'articulation entre des conditions naturelles, une histoire qui l'a façonné à partir d'un terroir et des projets humains. On n'a pas prononcé le mot d'un autre acteur qui est pourtant à la une de l'actualité, qui est le climat. Quel temps aurons-nous demain ? Combien de pluie, de brouillard, quelle température ? Bien sûr, ce sont des choses que nous ne contrôlons pas, sauf décision majeure à Copenhague, retour au climat de 1850, je n'y crois guère. Par contre, comment peut-on anticiper son changement ? Qu'est-ce qui poussera bien, à quel endroit en Alsace, dans 50 ans ? Où est-ce que la vigne sera particulièrement à l'aise ? Ou le maïs, le blé, le sapin ou le chêne ? Voilà des questions pour lesquelles je n'ai évidemment pas de réponse, mais nous aurions tort de travailler sans l'ONF, sans l'INRA, sans les chercheurs spécialisés en biologie végétale, qui eux commencent à avoir des idées là-dessus. Les animaux, on sait encore moins ce qu'ils feront... Les forêts de 2050 ou de 2100, elles se plantent maintenant. Et il n'est pas sûr que les espèces qui actuellement font la beauté de nos paysages, de ceux que nous voulons conserver, seront adaptées dans 50 ans ou dans 100 ans.

**Henri Stoll**, *maire de Kayersberg*

Je suis un peu têtu et puis un peu teigneux, vous vous en doutez bien. Ce matin, j'ai posé une question par rapport au paysage : où se trouvent les gens qui vivent dans ce paysage ? Parce que cet après-midi, on nous a parlé d'outils. J'en ai découvert une bonne dizaine que je ne connaissais quasiment pas, et je suis président d'un SCOT, que j'ai appelé *Le pays des gens heureux*. Parce que ce que je cherche, quand je fais du paysage et quand je fais de

l'aménagement, c'est que les gens qui vivent dans ce paysage soient heureux. Ils y habitent, ils y vivent, et ce paysage, ils le façonnent.

On vient d'avoir une interrogation de Michel Bourguet sur le climat, le futur climat. J'en ai parlé ce matin : dans mon SCOT, nous avons mis tout simplement une ligne pour lutter contre l'effet de serre. Notre SCOT sera à 100% d'énergie renouvelable : pas d'émission de gaz à effet de serre. Ce qui m'imposait de passer par ces fameuses éoliennes auxquelles Serge Brentrop a fait une allusion tout à l'heure, et – malheureusement pour Serge – par des installations de toits bleus.

Eh bien c'est vrai, il faudra peut-être passer par l'acceptation d'une modification de nos paysages, parce que les gens vivent là dedans. Ce matin j'ai été sidéré d'entendre un colmarien m'expliquer que le week-end il allait faire une psychothérapie sur les hauteurs, ou qu'il souhaitait que les gens viennent faire une psychothérapie dans les paysages alsaciens. Moi je n'ai pas besoin de psychothérapie, je vis dans ce paysage tous les jours, et comme j'y vis tous les jours, j'en suis acteur, je le modifie et je le fais. De sorte que je n'ai pas besoin de prendre ma bagnole, de faire 150 bornes, de polluer inutilement un paysage, parce que ce paysage, je suis dedans.

Et j'ai toujours l'impression que dans notre campagne alsacienne il y a des gens très minoritaires – nous les ruraux –, qui nous laissons imposer la vue que les urbains, qui représentent 80% de la population alsacienne, ont sur notre territoire de vie, qui est pour eux une aire de jeux du week-end.

### **François Tacquard.**

Sachant quand-même que comme habitant de Saint-Amarin, je suis content que les urbains viennent y faire leur psychothérapie, et faire tourner mon économie touristique locale, mais c'est un autre sujet.

### **Raymond Baltenweck, viticulteur**

Oui, moi aussi, comme le maire de Kaysersberg, je suis surpris qu'on oublie les gens qui vivent sur le terrain. Je voudrais simplement vous faire part qu'à Ribeauvillé, la municipalité a décidé il y a une dizaine, une quinzaine d'années, de donner une subvention chaque fois qu'on reconstruit un petit muret de pierres sèches. Elle ne demande pas forcément une facture, elle demande au garde-champêtre de constater que ça a été fait ; parce que si on demande des factures, il faut prendre une entreprise. Et je constate qu'il y a des vignerons qui savent de nouveau remonter des murets en pierres sèches ; on réapprend. Si je vous parle de murets en pierres sèches, c'est parce que je sais aussi que derrière, quand on fait ça, on retrouve des haies, une faune et une flore qui vit là-dedans. Et qu'en tant que viticulteur, je n'aurai pas autant besoin d'insecticides, ou d'avoir tellement peur des parasites de mon vignoble. Ça aussi je le sais maintenant, mais on ne me l'a pas appris dans le temps.

Je voudrais quand-même vous poser la question : Messieurs Mesdames, quand vous parlez de tout ce qu'il faudrait faire, ça coûte à qui ? Quand je fais le muret, c'est moi qui paye. J'ai beau avoir 35 euros du m<sup>2</sup>, ce n'est pas avec ça que je vais payer les pierres que je ramasse sur mon terrain, que je charge et décharge. Et heureusement que nous avons chez nous un garde-champêtre qui nous donne un coup de main pour avoir une pépinière de haies variées ; ça va de la prunelle à l'aubépine, à tout. Et oui, c'est ça le paysage. Nous faisons tout, nous le payons, et nous ne sommes pas assez nombreux dans notre métier pour faire le volume ou le nombre, pour retrouver rapidement ce que nous avons connu dans notre jeunesse. Ça, je pense qu'on ne le retrouvera pas si vite, on a tellement pollué et pourri. Je voudrais aussi vous dire que les citadins qui viennent nous voir, ce ne sont pas que des touristes. Le lundi matin, le garde-champêtre et quelques uns, nous ramassons les ordures qu'on nous a laissées. C'est qu'on vous en balance, il en vient même de Suisse.

Et puis ensuite une question : qui nous aide ? Qui va nous expliquer comment nous pouvons lutter contre l'effet de serre ? Quel est le bout de route que nous, exploitants de la terre, moi vigneron, pouvons faire pour le réduire ? Moi je le sais personnellement, je suis dans une démarche, je suis bio, j'ai mes panneaux solaires, peut-être pas tout à fait conformes à la réglementation, mais de toute façon on ne les voit pas ; chez moi, ils sont dans les arbres. Je récupère l'eau de pluie, je traite mes vignes avec de l'eau de pompage, que je récupère dans le puits perdu de ma cave. Mon jardin, il a le goutte à goutte, qui coule naturellement puisque c'est cette eau de pompage que j'ai stockée plus haut.

Et cette autre question, qui m'intéresse énormément. Quand on parle OGM, destruction des plans de vigne, de l'INRA, j'étais aussi dans le coup. Pas de la destruction, mais de la négociation pour avoir une réponse à cette maladie, qui avant cette nouvelle maladie que nous avons maintenant, qui fait dépérir les pieds de vigne, était la plus grave, c'est à-dire à dégénérescence infectieuse. J'aimerais bien qu'on donne un coup de main à nos chercheurs, qu'on ne leur tape pas toujours dessus, sachant qu'à Colmar, l'INRA a quand-même embrayé sur un plan de recherche de méthodes de protection de notre vignoble autres que les produits chimiques. Tout n'est pas tout à fait négatif. Il faut à un moment donné savoir lire ce qui a eu lieu dans le passé et interpréter les signes d'espoir. En ce moment, il n'y a pas mal de signes d'espoir.

**Christian Vuillaume**, *maire de Château-Châlon*

Oui, merci. Je suis maire et président d'un SCOT aussi, et je voudrais poser une double question. La première est : où est l'État ? Et la deuxième concerne la gouvernance. Premier point : je vois que même l'ABF n'est même plus à table ; est-ce que cette race est en voie de disparition ? Je pense qu'il y a là une problématique à laquelle il faudra que l'État réponde puisque l'avis conforme disparaît, et que les ABF devraient être supprimés à raison d'un poste sur deux. J'ai beaucoup apprécié tout à l'heure la subtilité et la prudence de leur discours «j'essaie, on essaie, on est beaucoup dans un rapport de force», d'un air de dire «on est les faibles».

Quels moyens avez-vous véritablement pour faire respecter au niveau de l'État les charges qui vous incombent ? Est-ce que nous ne sommes pas dans une démarche où les maires

devront s'équiper d'étoiles de shérif pour aller délivrer les certificats de conformité, puisqu'ils ne sont plus vos priorités, et encore moins celles de la DDE ? Prenez cela comme une question sympathique, qui vise à la protection d'une race en voie de disparition.

Pour le deuxième point, je rebondis sur une intéressante question posée ce matin par notre agriculteur producteur de maïs. Effectivement on a assez peu parlé d'agriculture, on vient d'entendre les interrogations d'un maire à propos de ceux qui vivent dans le territoire et de ceux qui vivent dans le paysage. Nous sommes dans une consommation complètement anarchique du foncier, les preuves en ont été apportées par M. Tacquard, mais nous sommes aussi devant une demande sociale forte qui entraîne le mitage à travers les zones pavillonnaires. Comment l'élu doit-il gérer cette contradiction entre la demande sociale «je veux mon pavillon et mes 9,70 ares», et le mitage qui s'opère par là ? Les SCOT, qui n'ont pas de prescription sur le bâti, vous l'avez bien souligné, font le choix du laisser-aller, de la démagogie et de l'anarchie.

Alors, est-ce qu'on est devant un État suiveur, qui essaye de faire, qui essaye d'intervenir dans l'aménagement et dans ce paysage qui est en train de se détériorer ? Est-ce qu'aujourd'hui on peut prétendre qu'un aménagement de territoire peut se faire sans les missions de l'État, et être seulement confié aux élus ? Comme on nous le répète «puisque vous avez voulu la décentralisation, vous n'avez qu'à vous débrouiller». Eh bien, si l'on compte sur les élus – et la plupart d'entre eux sont des gens qui ne cherchent qu'à préparer leur prochaine élection – si l'on compte sur ces gens-là pour envisager des enjeux fondamentaux sur l'aménagement du territoire, je crains qu'on ne se soit trompé de décentralisation.

### **François Tacquard**

Il y a maintenant des questions pour plusieurs personnes. Je propose que nos invités répondent ; bien sûr M. Serge Brentrup le premier, puisqu'il a été plusieurs fois cité. Mais l'ont été également les plans paysage et les GERPLAN comme outils de meilleure gestion fine du territoire ; parce que j'ai bien le sentiment que cet après-midi, on a parlé de terrain et des projets en cours, et je propose que ces acteurs aussi réagissent.

### **Serge Brentrup, architecte des Bâtiments de France**

Les Architectes des Bâtiments de France sont encore très présents en Alsace : je représente le Bas-Rhin, et mon collègue haut-rhinois m'accompagne ce matin au colloque. Notre profession n'est pas remise en cause, de même que nos missions. Et nous revenons à une situation normale en Alsace, avec - à nouveau – cinq ABF.

N'avez donc pas d'inquiétudes sur la présence renforcée des représentants du Ministère de la Culture.

Concernant le pouvoir régalien – l'avis conforme de l'ABF –, qui a été fortement mis en cause à l'Assemblée nationale puis au Sénat, la bataille n'est pas perdue, puisque vous savez que la loi d'août 2009 a été revue et corrigée et l'avis conforme a été rétabli dans les ZPPAUP. Mais l'avis conforme de l'ABF avait été menacé, sur la totalité du territoire – c'est-à-dire aux abords des monuments historiques, là où nous sommes le plus présents, par certains grands élus qui voyaient leur intérêt prévaloir sur l'aménagement du territoire. Le choix de notre ministère, et

notamment de la direction de l'architecture et du patrimoine, a été de limiter les dégâts pour que cet avis soit effectivement maintenu surtout dans les ZPPAUP.

Sur les ZPPAUP, nous avons été fortement soutenus par les sénateurs ; ce sont eux qui sont venus à notre secours, ce ne sont pas les députés, dont certains remettent encore en cause notre pouvoir régalien. A la suite de quoi, une loi a donc été remise en place il y a un mois. Le ministre lui-même nous l'a dit : il s'agit d'une loi, une loi encore fragile qu'on est en train de conforter, qui devrait repasser à l'Assemblée Nationale pour retrouver l'avis conforme en ZPPAUP. Nous sommes confiants. Pour le reste, l'avis conforme, c'est-à-dire l'avis qui s'impose à votre autorité en tant qu'élus, est bien maintenu, et le nombre des ABF pour l'instant n'a pas subi une trop grande inflation. Disons qu'effectivement de nombreux ABF vont partir en retraite, et que la relève n'est peut-être pas à la hauteur du nombre de départs.

Sur les GERPLAN, je voulais dire un mot. Nous avons repéré que dans vos tableaux, jamais vous ne citez les SDAP, ni l'État. C'est vrai que la loi sur la décentralisation de 1983 renforcée en 2000, puis très récemment en 2004 avec la loi urbanisme habitat ne nous est pas favorable. On sent bien que les collectivités territoriales, les collectivités locales sont de plus en plus présentes. On voit bien aussi le mille feuilles des acteurs présents sur un même territoire et qui ne se rencontrent pas. Le Conseil régional, le Conseil général, la communauté de communes, la commune, les différents services de l'État, c'est clairement trop à mon avis. Posons-nous quand même la question de la multiplicité des acteurs, même au niveau de l'État.

Vous savez qu'au 1<sup>er</sup> janvier, l'État sera complètement réformé, tous les services que vous connaissez, les DDE, les SDAP, les DDAF etc. disparaissent au profit d'une seule direction, la direction des territoires (DDT). A l'échelon régional vous n'aurez plus les DIREN, les DRIRE, les DRE etc., mais une seule direction régionale qui sera la DREAL. Il n'y a que le service déconcentré du ministère de la culture (la DRAC) qui sera indépendant de cette direction régionale interministérielle. Les services départementaux disparaissent et nous devenons les STAP, services territoriaux de l'architecture et du patrimoine.

### **François Tacquard**

Il y a un débat national sur l'urbanisme en France. Le constat est fait que l'État n'est plus très présent, que les SCOT sont trop peu précis et que finalement c'est le maire du territoire qui décide. Or, je suis adjoint-au-maire d'une commune de 250 habitants, chargé de l'urbanisme, avec une secrétaire de mairie qui n'a pas cette compétence ; c'est donc moi qui dois dire à mon voisin que son permis n'est pas bon. Cela ne va pas. Il y a donc un débat pour remettre une compétence urbanisme au niveau intercommunal, au moins pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Il y a quelques semaines à Grenoble, a eu lieu le congrès des communautés de communes de France, et les communautés rurales ont dit qu'elles aussi pensaient qu'il n'était pas bon de continuer dans ce fonctionnement schizophrénique. Parce que ce n'est pas le petit maire dans sa petite commune qui peut avoir toute la culture urbaine du monde et réguler tous les problèmes présentés dans les exposés qu'on a entendus depuis ce matin. Il y a dissociation entre la capacité d'agir et le pouvoir réel. Je le pense depuis longtemps mais c'est difficile à dire ; je le dis pourtant carrément : il y a un problème de méthode de travail sur les échelles de décision quant à l'urbanisme. La loi va le résoudre pour les communautés de communes de plus de 40 000 habitants, mais la question se pose pour tous les territoires ruraux. On considère que plus c'est petit, plus le maire a le pouvoir de faire et le savoir-faire, ce qui n'est d'évidence pas vrai. Voilà.

Des questions ont été posées sur les GERPLAN, l'entretien des murets, du territoire local, qui valent la peine qu'on réagisse.

**Éric Levasseur**, *Conseil Général du Haut-Rhin*

Alors je vais essayer d'apporter quelques éléments de réponse, déjà par rapport à l'association des uns et des autres dans la démarche des GERPLAN. C'est vrai que nous avons essayé de miser sur les acteurs locaux, les acteurs de terrains. Je l'ai dit et le répète : c'est avec les agriculteurs, les associations de protection de la nature, les arboriculteurs, les apiculteurs etc., que nous agissons. Les services de l'État sont associés aussi. Si l'on dispose d'outils volontaristes de la part du département, par exemple le cofinancement des murets en pierres sèches, la replantation de haies, de vergers etc., d'autres dispositifs sont mis à disposition, gérés en tout cas par l'État, par exemple les mesures agro-environnementales. Nous sommes cofinanceurs d'un dispositif que nous ne maîtrisons pas, ce qui nous vaut d'ailleurs des désagréments quand du jour au lendemain, des CTE disparaissent, alors que nous avons construit toute une dynamique sur cet outil là.

Ensuite il y a simplement un vrai problème de disponibilité des gens qui pourraient être utilement associés. Si je prends l'exemple du GERPLAN de la vallée de Saint-Amarin, de mémoire, cela représente à peu près une centaine de réunions au total : comités de pilotage, groupes de travail, réunions de terrain, sous-commissions, validations etc. Je veux dire qu'on s'est donné au niveau du département les moyens humains de suivre : il y a Karine Isola, il y a Pascal Zindy, deux ingénieurs qui ont passé au cours de ces 10 dernières années beaucoup de soirées à aller faire de l'animation de territoire. On peut donc essayer de partager des informations à certains moments, on peut essayer de donner des appuis – on ne sera jamais de trop pour bien faire –, mais arrive un moment où, pour porter le message et faire que les choses avancent, il faut pouvoir être disponible. Et c'est une grosse difficulté pour certains d'accompagner une démarche de ce type, qui se veut réactive et au plus proche du terrain.

Donc il existe des outils de cofinancement, je le dis en réponse à M. Baltenweck. Il est vrai qu'on pourrait essayer de faire mieux, cependant je ne suis pas sûr que dans les prochaines années on aille dans ce sens-là en termes de financement. Mais on peut aussi regretter que du côté de la profession viticole nous n'ayons pas eu beaucoup d'équivalents de M. Baltenweck comme interlocuteurs. Nous avons eu beaucoup de mal sur le piémont, parce qu'autant en plaine les agriculteurs pâtissent de voir leur image dégradée et ont envie de se rattraper d'une manière ou d'une autre, autant en montagne les agriculteurs – les éleveurs en l'occurrence – sont dans une telle difficulté qu'ils sont volontaires pour avancer en intégrant les aspects liés à l'environnement, autant dans le domaine de la viticulture, chacun individuellement s'en sort suffisamment bien pour ne pas avoir besoin de s'associer à une réflexion collective, pour essayer de travailler ensemble. Donc voilà : restaurer les murets en pierres sèches, on essaye ; conserver des pêchers de vignes etc., on essaye. Dans le cas des échanges d'immeubles ruraux, on aide les viticulteurs à agrandir leurs îlots d'exploitation ; en contrepartie on leur demande de conserver, quand il en subsiste, quelques éléments structurants du paysage : soit les murets dont on parlait, soit les pêchers de vigne ou les quelques plantations de fruitiers qui subsistent. Quand ce n'est pas le cas, on leur demande s'ils peuvent en remettre. Mais on demande, on n'a pas

d'autre moyen. On est incitatif, on peut conditionner des aides, mais on ne peut pas aller plus loin.

Juste une dernière chose par rapport à ce qu'a dit Mme Vonesch pour associer les enfants. Nous essayons aussi de faire pas mal de communication, de sensibilisation, et à travers les structures d'éducation à l'environnement, de travailler avec les scolaires. Toutefois sur certains territoires, la maîtrise d'ouvrage relève de la communauté de communes. Nous donnons un cadre méthodologique, mais c'est la communauté de communes qui décide des actions qu'elle souhaite mettre en place. On ne peut que l'inciter, l'encourager, l'accompagner. Dans certains secteurs, il y a eu un travail avec les scolaires sur le thème *dessine-moi un paysage que tu aimerais voir, le paysage de demain*. Je ne suis pas le mieux placé pour vous en parler dans le détail, mais on a vu des résultats assez intéressants, où l'on pouvait, à travers les dessins, reconnaître assez facilement un enfant d'agriculteur ou un enfant de naturaliste, parce que les paysages qu'ils avaient imaginés étaient assez différents. Ils ont une innocence, mais déjà un peu façonnée par leur environnement immédiat.

**Pierre Grandadam**, *président de la communauté de communes de la Haute-Bruche*

Je voulais dire que j'aime bien l'engagement sincère d'Anne Vonesch par rapport aux animaux et je crois vraiment qu'on est bien dans un paysage où bêtes et gens sont en bonne santé. Cette relation avec la nature est très importante, et elle existe dans beaucoup de civilisations.

Sur la gouvernance, j'ai bien apprécié, Madame (Sallet), votre présentation. Je me suis dit : s'il y a quelqu'un qui se retrouve là-dedans, il est fort. Et je ne crois pas, Monsieur (Brentrup), qu'un maire ou même un ABF ait cette science implacable qui dit : «ça c'est bien et ça ce n'est pas bien, ça c'est beau et ça ce n'est pas beau». C'est quand-même plus compliqué que ça. Mais je vous ai bien apprécié dans votre intervention plus pédagogique disant : «nous pensons aller dans ce sens, ça nous paraît intéressant de réfléchir à cette solution». Pour en discuter avec mes collègues maires – parce que je suis maire aussi –, je sais que votre profession n'est pas perçue sous cet aspect-là. Au contraire, elle est perçue comme celle qui dit «on ne veut pas de Vélux ici et pas de machin là» et qui bloque tout là-dessus. Alors qu'on a besoin d'une approche permettant de réfléchir ensemble à ce qui peut être le mieux pour nos enfants, parce que c'est finalement l'objectif.

Je ne crois pas qu'il y ait une autorité qui détienne cette vérité avec un grand V. Mais si on veut que les gens s'attachent au paysage, il faut les intéresser à la question du paysage. Il faut que le paysage devienne le leur, il faut qu'ils aient envie de protéger ce qu'ils aiment, et d'aimer ce qu'ils protègent. Et je crois que ce débat-là, le maire n'est pas si mal placé que ça pour l'engager. Nous avons tissé un réseau en matière d'interventions sur le paysage sur l'ensemble de la communauté de communes de la Haute-Bruche. Nous n'aurions pas pu y parvenir sans ce travail de fourmi fait par les maires ou par les associations foncières pastorales. Je ne sais pas le faire à l'échelle d'une intercommunalité ; par contre je sais bien organiser avec les maires ce débat qui rassemble les gens et permet de définir un vrai projet qu'on s'approprie et qu'on affine en frottant sa cervelle à celle des autres. C'est ma conviction. C'est pour ça que quand les ABF se positionnent dans une démarche pédagogique ou d'accompagnement, je trouve ça

formidable. Et vous avez terminé, Madame (Sallet), en disant nous devons communiquer et partager nos expériences pour faire avancer les choses. Oui, c'est ça que je crois bon pour la gouvernance.

**Hans Wirz, urbaniste**

Je suis urbaniste et pratique en Allemagne, en Suisse, en Angleterre et dans d'autres pays. Je fais référence à l'intervention de Mme Sallet, que j'ai trouvée excellente. Je ferai demain matin une petite intervention là-dessus, mais en analysant comparativement la situation de l'Alsace avec d'autres pays, je m'étais posé la question de savoir s'il y avait suffisamment d'outils pertinents en France. Et maintenant, j'ai appris qu'il y a une abondance d'outils ; alors, je ne sais pas si c'est une bonne chose. Peut-être qu'il y a trop d'outils, et quels sont ceux qui conviennent vraiment, quels sont les plus efficaces ? Et puis, François Tacquard, quand tu as montré parmi les exemples celui de Dambach avec sa zone industrielle éloignée, c'est impensable dans d'autres pays ! Enfin il y a tant de pêcheurs dans le paysage alsacien... ce gaspillage du paysage, je ne le comprends pas. Alors – je vais essayer de le montrer demain matin – est-ce qu'il ne suffit pas d'avoir trois outils seulement mais extrêmement efficaces avec lesquels vous pouvez sauver le paysage ?

**François Tacquard**

Je dirai donc que Hans Wirz introduit son intervention de demain matin qui nous montrera comment on fait ailleurs, parfois un peu mieux que chez nous, avec d'autres outils peut-être. En tout cas, c'est une question fondamentale parce qu'on voit bien que ce n'est pas le manque ni de bonne volonté ni d'outils qui pose problème, mais la façon de les mettre en œuvre collectivement au niveau d'un territoire. Alors peut-être pour conclure, parce qu'il est déjà 18h, une dernière intervention de l'un d'entre vous, Serge Brentrup ?

**Serge Brentrup**

Oui, très rapidement, pour répondre à la question des outils. On a plein d'outils en France, on vient de le voir, mais la décision, quand est-elle prise ? En France, elle est prise au moment du dépôt du permis de construire. Et là, il n'y a pas pléthore d'outils et d'acteurs : il y a un élu, il y a un ABF, - quand on est dans un espace protégé -, et il est saisi à 99% du temps même après la réforme de 2007 du Code de l'Urbanisme. Donc il y a à ce moment là un projet, un promoteur ou un particulier, un architecte quand il y en a un, aujourd'hui en France, sur le marché de la maison individuelle par exemple, il n'y a que 5% des projets qui se font avec architectes – et c'est à ce moment là, que tout se décide : les SCOT, les GERPLAN, les PADD, les projets d'aménagement et de développement durable et tous les outils qu'on a, sont alors, quelque peu, relativisés.



**SOMMAIRE****2 décembre 2009 matin**  
**Mieux planifier l'espace dans le respect des paysages**

<b>9h00</b>	<b>Exposé du programme de la journée et introduction au débat</b> Martine HERVE, inspecteur régional des sites	<b>p. 3</b>
<b>9h15</b>	<b>Une maîtrise de l'équilibre entre le bâti et le non-bâti dans les pays limitrophes (Suisse et Allemagne)</b> Hans WIRTZ, architecte-urbaniste	<b>p. 4</b>
<b>9h45</b>	<b>L'observatoire du paysage en Catalogne : exemple de connaissance et d'analyse du paysage à l'échelle d'une région pour déterminer des choix d'aménagement et de planification</b> M. Pere SALA, Coordinateur technique de l'Observatoire du Paysage de la Catalogne	<b>p. 10</b>
<b>10h15</b>	<b>Le paysage comme préalable à des démarches d'aménagement durable du territoire, illustré à différentes échelles d'intervention</b> Mathilde KEMPF, Armelle LAGADEC, Réseau urbanisme et paysage de Mairie Conseils	<b>p. 20</b>
<b>10h30</b>	<b>Les référentiels paysagers dans le Bas-Rhin</b> Marie-Claude LEMMEL, secrétaire générale du pôle Développement des territoires au Conseil Général du Bas-Rhin	<b>p. 26</b>
<b>10h45</b>	<b>Protéger et gérer des grands sites et des paysages remarquables : le plan de gestion du site classé du vignoble de Château-Châlon</b> Monsieur VUILLAUME, Président de la communauté de communes des coteaux de Haute-Seille (Franche-Comté)	<b>p. 29</b>
<b>11h15</b>	<b>Le plan de protection, de mise en valeur et de développement local du site classé de Xonrupt-Longemer (Vosges Lorraines)</b> Françoise HERVE, ancien inspecteur régional des sites de Lorraine	<b>p. 35</b>
<b>12h00</b>	<b>Débats avec la salle</b>	<b>p. 42</b>



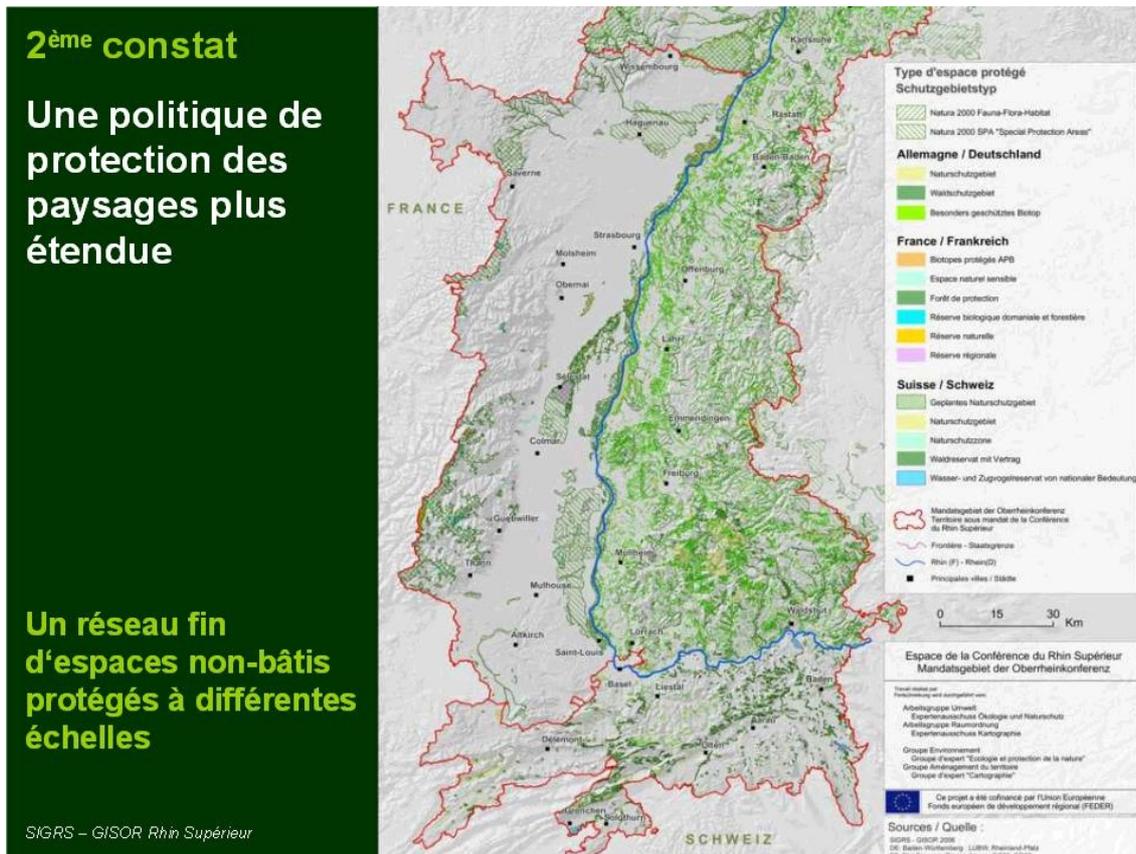
## **Exposé du programme de la journée et introduction au débat**

**Martine Hervé**, *inspecteur régional des sites, DIREN Alsace*

Les témoignages apportés aujourd'hui par les intervenants français et étrangers nous aideront à ouvrir des voies prometteuses. Les interventions de Hans Wirz, de Pere Sala, de Mathilde Kempf et d'Armelle Lagadec porteront sur l'approche globale d'un territoire et d'une planification qui a le souci de ménager le paysage.

La seconde partie de la matinée abordera le thème de la protection des paysages remarquables selon des méthodes qui permettent de maintenir de manière pérenne les valeurs propres à ceux-ci sans figer le développement, qui devient dès lors harmonieux.

Je vais passer la parole à Hans Wirz, urbaniste planificateur de profession libérale, qui travaille en Suisse, en Allemagne et en France. Il est professeur invité à Londres, à l'University College, et à Paris à l'École d'Architecture de la Villette. Il élabore actuellement le SCOT de Forbach-Saint-Avold-Creutzwald.



Extrait du diaporama de Hans Wirtz

## Une maîtrise de l'équilibre entre le bâti et le non-bâti dans les pays limitrophes (Suisse et Allemagne)

Hans Wirz, *architecte-urbaniste*

Bonjour Mesdames Messieurs. Ma tâche est donc de vous montrer ce qui se passe Outre Rhin, en Allemagne et en Suisse. Je concentrerai mon propos sur la relation dynamique entre ville et campagne, entre le bâti et le non bâti, sur la frange de l'extension des villes ; c'est ce qui me semble être aujourd'hui le défi crucial concernant le développement du paysage. Le paysage autour des villes et des villages étant toujours considéré comme une réserve foncière dormante, il n'a jamais le même poids que l'urbain ; ce sont toujours les extensions du bâti qui grignotent le paysage. Nous allons voir comment les pays voisins s'y prennent pour maintenir cette relation en équilibre.

Je présenterai d'abord trois constats, et les types de conséquences qui en résultent. Le premier constat est une plus grande densité démographique et urbaine dans les pays voisins qu'en Alsace. Le deuxième, c'est une politique de protection des paysages plus étendue dans ces pays qu'en Alsace ; je vais démontrer comment, et quelles en sont les conséquences. Le

troisième constat concernera les expériences, la pratique, et la façon par laquelle on arrive à une relation équilibrée entre l'urbanisation et le paysage.

#### Premier constat

Hier, différentes interventions ont mentionné le fait que l'Alsace est plus densément peuplée que le reste de la France ; mais si on la compare aux pays voisins, sa densité démographique ne représente par exemple que la moitié de celle de Bâle-Campagne, sans compter Bâle-Ville, qui atteint 500 habitants par km<sup>2</sup> ; le pays de Bade se situe entre les deux. La Suisse et l'Allemagne présentent donc une densité démographique urbaine nettement plus grande que celle de l'Alsace, ce que montre d'ailleurs la carte du Rhin supérieur, et cela entraîne des conséquences.

- Une conséquence pour la législation  
La première conséquence est que la législation demande d'être plus économe avec l'espace libre. En Suisse, les autorités veillent à une utilisation mesurée du sol et il y a des lois décisives sur l'aménagement du territoire ; elles sont comparables au *Bundesbaugesetz* qui existe en Allemagne, selon lequel le fonds résiduel doit être utilisé de manière économe et respectueuse. Pour nous, urbanistes praticiens, comme pour les architectes paysagistes, c'est un levier très important dans nos négociations, dans le discours sur les extensions, sur le renouvellement urbain, sur le traitement de l'aménagement des paysages.
- Une conséquence pour l'aménagement du territoire  
La deuxième conséquence en ce qui concerne l'aménagement du territoire proprement dit, c'est de concentrer l'urbanisation dans les agglomérations et les corridors de développement. Cette philosophie, qui existe notamment en Allemagne depuis une trentaine ou une quarantaine d'années, comprend trois grands principes : les places centrales, les corridors de développement, et les coupures vertes. Comment se traduit-elle sur le terrain ? Prenons les *Regionalplänen*, on a vu hier qu'il n'y en a que trois en face de l'Alsace : celui autour de Karlsruhe, celui autour de Freiburg, et celui autour de Lörrach jusqu'au lac de Constance. Ils présentent une certaine continuité linéaire ; si vous voulez, ils longent le Rhin alors qu'en Alsace, comme on l'a vu aussi hier, il y a beaucoup de SCOT et ils sont tous perpendiculaires au Rhin. L'équivalent du SCOT, le *Regionalplan* du Rhin supérieur, part du Hochrhein Bodensee et se prolonge jusqu'à Karlsruhe, vous voyez sa continuité. En Allemagne, cette philosophie partagée par les différents *Regionalplänen* a pour contenu essentiel le corridor de développement. Un corridor de développement est lié à une infrastructure efficace, qui repose dans les vallées sur les faisceaux de transport, et notamment les trains ; dans le sud, c'est le RER de Bâle qui va en direction de Mühlheim et Freiburg ; il y a aussi le RER de Karlsruhe et tout cela est lié. C'est là qu'est concentré le développement urbain.
- Une conséquence pour le marché foncier  
La troisième conséquence concerne le marché foncier. Il y a évidemment une corrélation entre la densité démographique, la demande et l'obligation d'être parcimonieux avec l'espace : les terrains sont plus chers en Allemagne et notamment en Suisse. Pour faire une petite comparaison, d'après la convention tri nationale de Bâle (chiffres de 2006), les terrains destinés au résidentiel qui coûtent en France autour de 100 euros le m<sup>2</sup>, coûtent le double en Allemagne et cinq fois plus cher en Suisse. On ne peut donc pas dans ces pays se permettre d'avoir des parcelles de 600, 800 ou 900 m<sup>2</sup>. Le maximum, même pour des pavillons, c'est autour de 300 à 400 m<sup>2</sup>. Rien que cela est une contrainte pour le développement urbain.

### Deuxième constat

Une politique de protection des paysages plus étendue qu'en Alsace, avec un réseau d'espaces types à protéger beaucoup plus fin. Sur la carte du Rhin supérieur, on voit tout de suite que du côté allemand ce réseau, qui occupe beaucoup plus de surface, est bien plus dense qu'en Alsace ; et il concerne seulement les espaces qui ont un certain statut de protection comme les réserves naturelles, les *Landschaftschutzgebieten* etc. La Suisse se situe entre les deux. Aux outils de protection bien connus, les réserves naturelles etc., s'ajoute, notamment en Allemagne, la trame verte régionale, qui forme avec les coupures vertes un principe fondamental de la planification. Si on entre vraiment dans les détails, on peut observer sur la carte que dans la région de Breisgau par exemple, toutes les parties blanches sont les corridors de développement, les corridors urbains, où se concentre toute la croissance urbaine. Pratiquement tout le reste est vert, c'est la trame verte. Cela s'ajoute aux réserves naturelles et couvre pratiquement tous les sites qui ne sont pas dans les corridors de développement.

Il y a donc cette dualité entre la campagne, qui est assez bien et même très bien protégée, et les corridors de développement, sur lesquels on concentre le développement urbain. En entrant encore plus dans le détail, je peux dire que les critères de protection du paysage sont très nombreux, et deviennent aussi contraignants que ceux de l'urbanisation. C'est-à-dire que pour les investisseurs, les planificateurs, les maires, les communes, il devient très difficile de s'étendre, de créer de nouveaux quartiers ; ou alors toute extension urbaine doit être extrêmement bien justifiée, parce que l'argumentaire est justement de protéger le paysage, c'est maintenant entré dans les mœurs. Sur ce petit morceau autour de Breisgau, conformément au SCOT qui existe depuis les années 1990, on voit le corridor de développement le long du Rhin, et puis la plaine et le piémont de la Forêt Noire, pratiquement couverts de cette trame verte. Et s'ajoutent ces régions là qui sont des réserves naturelles ou des forêts protégées etc.

Ainsi, pratiquement tous les villages sont entourés par cette trame verte, qui a un statut de protection. Ce n'est pas tabou, on peut quand même construire, mais sous certaines conditions ; et il devient très dur de négocier une extension. L'avantage est que ces villages sont bien protégés.

Toujours dans le deuxième constat, une spécialité de la Suisse, qui est un frein à l'étalement urbain : chaque PLU et ses révisions sont soumis à référendum. C'est-à-dire que ce n'est pas le maire qui est l'autorité absolue, c'est le citoyen qui décide avec son vote. (On ne vote pas seulement sur les minarets.) Tous les deux mois il y a cinq sujets à voter, plus ou moins sensibles. On fournit donc aux citoyens les informations, et les électeurs peuvent voter pour ou contre les PLU et leurs révisions. C'est bien ancré dans la population et il y a aujourd'hui une certaine tendance à protéger beaucoup plus le non bâti, le paysage – et je ne parle pas des zones qui sont déjà protégées. On en verra plus loin quelques exemples.

### Troisième et dernier constat

Une pratique pour arriver à une relation équilibrée entre l'urbanisation et le paysage. Si l'on regarde la plaine côté allemand, au milieu, c'est Bad-Kreuzlingen. Les villes y sont très hiérarchisées : il y a les *Oberzentrum*, les *Mittelzentrum* et les *Untzentrum* ; ce sont ces villes là qui se trouvent sur les corridors de développement. Les autres ont des possibilités de s'étendre très réduites, ce qui permet de garder des villages relativement compacts avec un périmètre bien défini

Deuxième conséquence : les nouveaux quartiers sont forcément plus denses, parce que les terrains sont très chers et du fait de cette contrainte d'être parcimonieux avec l'espace libre. Si je prends une ville proche de Bâle, d'environ 15 000 habitants : son périmètre est bien défini, il est fixe en quelque sorte ; il y a encore très peu de possibilités de s'étendre ; et puis, l'intégration par exemple de cette zone industrielle et artisanale est très dense. Pour des raisons économiques, car les prix du terrain sont élevés, mais aussi dans le souci de consommer aussi peu de terrain neutre, vierge, que possible. Par exemple, dans ce quartier très intégré à la ville, il existe une

relation assez organique avec le côté résidentiel, avec le centre de cette ville, et aussi des bâtiments de production à plusieurs niveaux. C'est que même pour une ville assez petite (15 000 habitants), dans ce quartier urbanisé en zone industrielle, il y a à peu près 4 000 emplois. Il est donc important de voir qu'une zone industrielle, si elle est vraiment dense, peut être intégrée dans la zone urbanisée.

Je vais maintenant vous donner un exemple de votation des citoyens suisses qui s'est passé récemment et où j'étais un peu impliqué, dans une commune qui s'appelle Esche. La commune a proposé d'étendre la frange urbaine existante pour le résidentiel. Il y a eu une votation, et les citoyens ont refusé ; le projet a disparu et la campagne est restée. Car il est toujours prioritaire, en Allemagne comme en Suisse, de consommer la surface interne avant de s'étendre à l'extérieur des villes. Hier, un intervenant a proposé la possibilité de le faire en France, ce qui m'a fait sourire. Ce n'est pas seulement qu'on peut, mais il faut le faire absolument. Un autre intervenant a présenté la trame verte. Cela aussi est très bien, mais il faut observer son retard d'un 10aine ou d'une 15aine d'années par rapport à celle instaurée en Allemagne ou en Suisse. En Alsace c'est une intention, un objectif, mais en Allemagne et en Suisse, c'est institutionnalisé, ça a du poids, et pour nous, les urbanistes, c'est un instrument formidable.

Un autre exemple, focalisé sur les commerces. Les centres commerciaux qui s'installent à la périphérie des villes et s'étalent un peu partout sont toujours un souci majeur. En Allemagne par exemple, on ne peut faire de grandes surfaces que dans les villes, pas dans les villages. Donc pas d'Intermarché - ces boîtes à chaussures dont on a beaucoup parlé hier - à l'entrée des villages, mais seulement dans les centre-ville. Il n'y a pas de commerce d'alimentation en périphérie, ce n'est rigoureusement pas permis.

Il y a trois catégories de commerces. Les commerces à fonction centrale, qui doivent être au milieu des villes et des villages ; les commerces alimentaires, qui doivent être proches des zones résidentielles, pour que les citoyens puissent aller à pied faire leurs courses, et puis ceux qui sont un peu spécialisés, qui peuvent aller à la périphérie des villes, mais non pas des villages : ce sont les marchands de meubles, de matériel de camping etc. Cette classification est appliquée dans les villes aussi bien que dans tous les villages.

Le Südregionalplan, par exemple, a déterminé pour une commune après l'autre quels sont les commerces qui ont des fonctions centrales, qui doivent être au centre des villes, et puis les commerces un peu plus grossiers, qui peuvent et doivent être à la périphérie. C'est pour les planificateurs un instrument formidable d'orienter tel type de commerce dans telle localisation. Mais je répète que c'est seulement possible dans les villes, pas dans les villages.

Un exemple très récent : à Waldshut, une ville historique du Rhin supérieur, il y avait devant la porte médiévale un Aldi de 600m<sup>2</sup> que ses dirigeants ont voulu transformer en grande surface ; mais le seuil étant de 800m<sup>2</sup>, il n'y avait pas de place pour cela dans le site existant. Ils ont donc cherché des sites en dehors de la ville, à la périphérie. Il y avait encore des réserves dans des zones industrielles et artisanales, mais ce projet a été refusé parce que l'alimentaire doit être proche de l'habitat. C'est un standard incontournable. Il y a eu un procès qu'Aldi a perdu, et il n'y a donc plus d'Aldi à Waldshut. Pour le planificateur, il y a donc beaucoup d'arguments et d'outils permettant de faire face à des pressions comme celle là.

Après les commerces, l'habitat est le deuxième grand consommateur de terrain. Il faut bien justifier les réserves de terrain qu'on inscrit dans les PLU ; elles sont fondées sur les statistiques démographiques faites par les offices de statistiques du *Land* de Stuttgart et aussi de l'État. Ces réserves foncières, il n'est possible de les négocier pour un développement exogène que dans les villes, depuis leur centre supérieur jusqu'à leur centre régional, en tenant compte des prévisions démographiques des offices de statistiques. C'est-à-dire que s'il y a une migration vers ces grandes villes, évidemment à condition de respecter une répartition de la démographie dans les corridors de développement, il est possible de dépasser le quota de réserves foncières, ce qui n'est pas possible dans les villages.

Dans les villes, il y a tendance à densifier, c'est le cas de Hochstätten, où la frange est assez bien traitée, très bien définie, avec une architecture assez typique. Il est courant pour les villes

moyennes, d'avoir une densité nettement plus forte qu'un pavillon pour 9 ares de terrain (ce qui serait impensable). On peut évidemment discuter de la qualité de l'architecture, mais il y a quand même une diversité qui donne finalement une image très urbaine, et très adéquate pour les villes moyennes et grandes.

Mais ce qui est peut-être plus important pour les villages, qui sont les plus menacés, comme la campagne qui les entoure, c'est qu'il n'y a d'extension possible que pour le développement endogène ; c'est-à-dire, pour une croissance tout à fait organique du village, dont les jeunes peuvent construire. Mais on exclut les lotisseurs qui veulent bâtir 24 pavillons etc. Le PLU ne le permet pas.

Il existe une formule : les futurs habitants pour lesquels dans le PLU des terrains sont mis à disposition, c'est le nombre d'habitants actuel, multiplié par 0,5 multiplié par 15 ans, divisé par 100. Pour un village de 500 habitants, on prévoit ainsi une croissance de 38 habitants, pour un village de 1000 habitants, 75 habitants ; et cela se traduit en consommation de foncier. Il ne s'agit pas d'une loi ni d'une ordonnance, mais d'orientations. Toutefois si on en dévie, il faut vraiment se justifier, et ce n'est pas facile.

Donc, densité dans les villes : 70 habitants par hectare et dans les villages : 50 habitants par hectare. C'est assez important, et certainement plus dense que dans les villages en Alsace. D'une part, il faut être économe et parcimonieux avec l'espace, d'autre part, il faut quand même un minimum de densité pour justifier des transports en commun, au moins un service de bus. Si vous n'avez pas une densité suffisante, ça ne vaut pas la peine, et si on vise vraiment un développement durable, il faut déterminer des densités minimales.

Je reprends l'exemple d'un village de 500 habitants, c'est seulement trois quarts d'un hectare qui peuvent être inscrits dans le PLU en réserve foncière. Pour un village de 1000 habitants, 1,5 hectare. Ce n'est pas beaucoup, et même si un maire dit « moi je veux étendre, il y a de la place et ce n'est pas cher », il ne peut pas le faire parce qu'il faut se conformer à cette formule. Prenons enfin l'exemple de Wintersfelder : on voit la partie déjà bâtie en foncé, et puis juste une petite réserve, précisément proportionnée, en relation avec l'existant, qui pourrait être urbanisée. Donc, le résultat de cette philosophie de la trame verte est qu'elle même est une zone de protection naturelle, mais ce qui est plus décisif, c'est que le village reste compact, et qu'on s'attache plutôt à remplir des dents creuses, ou à arrondir sa frange quand celle-ci n'est pas tout à fait bien définie.

J'arrive à la conclusion. Je ne fais pas vraiment de comparaison avec l'Alsace – sinon en moi-même –, mais on peut se poser la question : est-on Outre-Rhin vraiment arrivé à un meilleur équilibre entre le bâti et le non bâti ? Est-ce que les deux aspects ont le même poids dans la négociation ? Est-ce que le paysage, la campagne, sont pris aussi sérieusement que l'urbanisation ? Est-ce que c'est toujours gagnant perdant ou est-ce qu'on arrive à une situation gagnant gagnant ?

Je pense qu'on arrive presque à une situation de gagnant gagnant. Est-ce que les outils pour la protection du paysage y sont plus efficaces qu'en Alsace ? C'est une question qu'on peut se poser, par exemple. Hier, avec l'intervention de Mme Sallet, on a vu l'abondance d'instruments, d'outils qui existent en France ; on en a évidemment en Allemagne et en Suisse, mais ils sont peut-être plus efficaces, plus impliqués ; et puis il ne faut pas oublier qu'ils sont déjà en place pratiquement depuis des décennies. Alors, si on fait la comparaison, moi je ne veux pas me prononcer ; c'est à vous de tirer les conclusions.

Merci beaucoup.

**François Tacquard**

Un grand merci à Hans Wirz qui nous a aidés à commencer à réfléchir ; on parle de ce grand bassin européen que forment la Suisse, l'Alsace et le pays de Bade, et finalement il faut en tirer aussi les conséquences en terme de qualité d'aménagement. On reviendra sur ce sujet, parce qu'effectivement les niveaux de décision ne sont pas les mêmes, ce n'est pas le Conseil municipal qui décide en Allemagne, ni en Suisse, il y a des niveaux supérieurs qui n'existent pas chez nous, on pourra y revenir dans le débat, et on pourra aussi revenir sur les *Freiraumplanung*,



Colloque sur les  
paysages alsaciens

Colmar, 1-2 Decembre 2009

## Contexte institutionnel et normatif

### Convention européenne du paysage



*Extrait du diaporama de Pere Sala*

## L'Observatoire du Paysage de la Catalogne. De la connaissance et de l'analyse à la gestion et à l'aménagement du paysage

**Pere SALA**, Coordinateur technique de l'Observatoire du Paysage de la Catalogne  
[www.catpaisatge.net](http://www.catpaisatge.net)

Mesdames, Messieurs,

L'organisation du colloque m'a demandé de centrer mon intervention sur la méthode utilisée par l'Observatoire du Paysage de la Catalogne pour passer de la caractérisation des paysages à leur aménagement et, plus concrètement, à l'aménagement du territoire. En effet, celui-ci constitue l'un des principaux objectifs de l'Observatoire du Paysage, dont le mandat est sensiblement différent de celui des observatoires photographiques existants en France. L'Observatoire du Paysage de la Catalogne est né de la volonté de la société civile Catalane pour étudier, évaluer et analyser les paysages en vue de formuler des propositions, ainsi que pour servir de centre de documentation et de publications.

La Catalogne jouit d'une grande richesse et d'une remarquable diversité paysagère. Au cours des dernières décennies, cette diversité a évolué comme jamais auparavant. Cette transformation des paysages de la Catalogne n'a généralement pas entraîné d'amélioration de leur qualité, mais

plutôt le contraire. De plus, le cadre normatif catalan a traditionnellement manqué d'inspiration au moment de fournir une approche juridique à la thématique du paysage, ce qui a laissé une très petite marge de manœuvre pour contraindre ces dynamiques transformatrices.

Néanmoins, ces dernières années, on a pu constater un intérêt grandissant pour le paysage de la part des institutions, des acteurs sociaux et économiques ainsi que de la société catalane en général. C'est dans ce contexte-là que le Parlement de la Catalogne a adhéré à la Convention européenne du paysage en décembre 2000, seulement deux mois après son adoption à l'initiative du Conseil de l'Europe ; en octobre 2004 est né l'Observatoire du Paysage de la Catalogne, en qualité d'organisme public autonome de la *Generalitat* (Gouvernement de la Catalogne) en charge de l'application de la Convention européenne du paysage sur le territoire catalan ; enfin, le Parlement Catalan a adopté en 2005 la Loi pour la protection, la gestion et l'aménagement du paysage, avec d'autres initiatives publiques et privées au bénéfice des paysages de la Catalogne.

La Loi pour la protection, la gestion et l'aménagement du paysage et son décret d'application visent à rendre compatibles le développement économique et urbanistique d'un côté, et la qualité environnementale, de l'autre, en tenant compte des valeurs patrimoniales, culturelles et économiques de l'ensemble de la Catalogne. Cette Loi place le paysage au nombre des priorités pour les administrations publiques et la société catalane, offrant ainsi une occasion extraordinaire pour réfléchir au modèle de territoire et de développement du pays. Elle se situe donc dans la droite ligne de la Convention européenne du paysage qui affirmait : « Le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien. »

### **L'Observatoire du Paysage**

L'Observatoire du Paysage ([www.catpaisatge.net](http://www.catpaisatge.net)) est un organisme qui mène des activités de conseil au service de l'administration catalane et de prise de conscience auprès de la société civile autour des thématiques du paysage. Il s'agit d'un centre d'étude et de suivi de l'évolution des paysages catalans et des facteurs de leur dynamisme. Depuis le début de sa création en octobre 2004 (avec un début d'activité en mars 2005), il est dirigé par Joan Nogué, professeur de géographie humaine à l'Université de Gironne (Espagne).

Le principal objectif de l'Observatoire du Paysage est l'observation du paysage de la Catalogne, c'est à dire, l'étude, l'identification, le suivi, la documentation et la diffusion des paysages catalans et de leur transformation, sans négliger l'étude d'autres paysages et en menant une réflexion plus générale sur le paysage. L'Observatoire du Paysage vise à augmenter la connaissance de la société catalane de son propre paysage, à constituer une force de proposition, à collaborer avec la *Generalitat* pour la mise en œuvre des politiques paysagères et, de façon générale, à soutenir l'application de la Convention européenne du paysage en Catalogne. L'Observatoire du Paysage constitue donc un centre de réflexion tout autant que d'action autour des paysages ; celui-ci devient petit à petit le grand parapluie où peuvent se réfugier tous les publics intéressés par les thématiques du paysage.

Seulement cinq ans et demi après le début de ses activités, l'Observatoire du Paysage est parvenu à être le forum de rencontre par excellence entre la *Generalitat* de la Catalogne, les pouvoirs locaux, les universités, les organisations professionnelles et, plus généralement, l'ensemble de la société catalane pour tous les sujets en rapport avec le paysage.

L'Observatoire est organisé comme un consortium public, avec sa propre personnalité juridique et une indépendance totale vis à vis de ses membres. Il compte plus d'une trentaine

d'institutions publiques et privées qui œuvrent à la sauvegarde de la diversité et de la richesse paysagère de la Catalogne et à freiner sa dégradation. Le consortium a accueilli des acteurs d'origines et de sensibilités diverses, parmi lesquels la *Generalitat*, les universités publiques de la Catalogne, les quatre conseils généraux, les deux communautés urbaines, les ordres des professions travaillant dans le domaine, la Fondation Territori y Paisatge de la Caixa de Catalunya et la mairie d'Olot en qualité de ville hôte du siège technique (le siège social se trouvant à Barcelone). L'Observatoire dispose également d'un Conseil consultatif, qui exerce des fonctions de conseil, et est constitué d'entités sociales très diverses. A titre individuel, il accueille également des scientifiques qui travaillent dans le domaine du paysage dans le reste de l'Espagne et de l'Europe.

L'Observatoire du Paysage se place donc à la croisée des institutions gouvernementales et de la société civile. Cette situation lui offre maints avantages, notamment la possibilité de faciliter le dialogue entre le gouvernement et la société civile autour d'un sujet si complexe comme peut l'être le paysage. A ce propos, je pense qu'il est important de mentionner que la planification annuelle du travail de l'Observatoire, tout comme son budget, doivent être approuvés chaque année par le Conseil d'administration et par le Conseil consultatif.

### **Les catalogues de paysages**

L'Observatoire du Paysage, dont les activités ont démarré en 2005, compte parmi ses priorités l'élaboration des catalogues des paysages de la Catalogne. Pour la création de ces outils, nous nous sommes inspirés des Atlas du paysage français, qui existent depuis bien longtemps et qui nous ont servi de guides à l'heure de concevoir ces catalogues.

**Figure 1.** Page de garde du Catalogue de paysage des Terres de Lleida

Les catalogues de paysage sont donc des documents de type technique ; ils sont décrits dans la Loi sur le paysage comme étant des outils pour l'aménagement et la gestion du paysage du point de vue tant de l'aménagement du territoire que de l'aménagement sectoriel. Ils établissent une classification des paysages de la Catalogne, de leurs valeurs – tangibles et intangibles – et de leur état de conservation, ils définissent les objectifs qualitatifs qui doivent être atteints et les mesures pour y parvenir. Ainsi constituent-ils un outil parfaitement adapté au moment de développer les politiques de paysage, grâce à l'engagement et la participation de tous les acteurs de la société qui interviennent sur le territoire. Ce dernier élément est fort intéressant car il suppose l'implication de l'ensemble de la société catalane à la gestion et à l'aménagement de son propre paysage.

Les catalogues de paysage constituent des outils qui permettent d'observer (à quoi ressemblent) les paysages de la Catalogne, quelles sont leurs valeurs, quels sont les facteurs qui déterminent la prédominance d'un type de paysage par rapport à un autre, quelle est l'évolution de ces paysages en fonction des dynamiques économiques, sociales et environnementales actuelles et, enfin, quel genre de paysage nous souhaitons avoir et comment l'obtenir. Ainsi les catalogues apportent-ils des informations du plus grand intérêt sur la totalité des paysages catalans, leurs valeurs actuelles et celles que nous pouvons renforcer.

Le principal objectif des catalogues est donc d'apporter une contribution importante pour la prise en compte du paysage au moment d'aménager le territoire, notamment dans les schémas territoriaux partiels, mais également dans les schémas directeurs territoriaux et d'urbanisme, ainsi que dans les schémas sectoriels. La considération de l'approche paysagère dans les

schémas territoriaux partiels est capitale, en particulier parce que ceux-ci se placent du point de vue hiérarchique au dessus de l'aménagement urbain. De même, les catalogues de paysage sont une référence pour l'élaboration des chartes du paysage, des études d'impact paysager, des campagnes de sensibilisation à la diversité des paysages ou pour l'utilisation du Fonds pour la protection, la gestion et l'aménagement du paysage. De plus, ils s'avèrent utiles pour contribuer à la définition de politiques et de stratégies sectorielles telles que, par exemple, les politiques agricoles ou de promotion touristique en lien avec le paysage.

**Figure 2** Les matériels pédagogiques pour l'enseignement secondaire « Ville, territoire, paysage » ([www.catpaisatge.net/educacio](http://www.catpaisatge.net/educacio)) se sont largement inspirés des résultats des catalogues de paysage.

Les catalogues de paysage se basent sur une vision intégrée du paysage, qui considère les éléments naturels et culturels comme un ensemble, mais jamais séparément. Le paysage est défini par les catalogues tel que perçu par la population, à savoir comme un domaine résultant de l'interaction dynamique de facteurs naturels (relief, hydrologie, flore et faune, etc.) et humains (activités économiques, patrimoine historique, etc.). Le paysage est conçu tout autant comme le reflet de la physionomie d'un territoire, avec toutes ses composantes naturelles et anthropiques, que comme le reflet des sentiments et les émotions qu'il suscite lorsqu'on le contemple. Ainsi le paysage est-il compris comme un produit social, la projection culturelle d'une société sur un espace donné, avec une dimension matérielle, spirituelle et symbolique.

L'un des aspects les plus importants des catalogues de paysage est que, au delà de la protection stricte du paysage, ils assurent leur gestion et leur aménagement. En ce sens, les catalogues ne promeuvent pas le caractère immuable des paysages, mais plutôt la défense d'une série de valeurs qui ne doivent pas disparaître avec l'évolution de ces paysages ; ils œuvrent à une utilisation raisonnée de ceux-ci et gèrent les changements qui s'y produisent. Les catalogues de paysage, qui par leur nom pourraient être associés à l'idée d'inventaire, de protection ou de description, constituent plutôt un outil de proposition qui répond à un défi important et complexe : passer de la connaissance, de la caractérisation et de l'analyse des paysages, à la définition d'objectifs de qualité en matière de paysage, qui puissent être dûment intégrés à l'aménagement du territoire. Il s'agit là d'un défi inédit auparavant en Catalogne.

Il est important de signaler que les résultats des catalogues de paysage s'appliquent sur l'ensemble du territoire catalan, sans exclure une quelconque partie du territoire et sans se borner aux espaces singuliers ou exceptionnels. Au contraire, ils analysent également les espaces marginalisés et dégradés, ainsi que les domaines du quotidien (par exemple, les paysages des zones commerciales, les grands nœuds de communication ou les espaces industriels). L'étendu est donc tous azimuts et comprend les espaces naturels jusqu'aux urbains, en passant par les ruraux et périurbains.

En vue de faciliter la prise en compte du paysage pour l'aménagement du territoire, les territoires inclus dans les catalogues correspondent aux sept territoires objets des sept schémas territoriaux partiels : Alt Pobservatoire du Paysageirineu et Aran, Camp de Tarragona, Comarques Centrals, Comarques Gironines, Regió Metropolitana de Barcelona, Terres de l'Ebre et Terres de Lleida.

**Figure 3.** Domaine d'application des catalogues de paysage

S'agissant de documents qui doivent être validés par la *Generalitat*, les catalogues sont des documents publics qui servent de référentiels pour la société civile.

La Loi sur le paysage décrit les contenus minima qui doivent être inclus dans les catalogues :

- α) Inventaire des valeurs paysagères présentes dans la zone.
- β) Liste des activités et processus qui ont ou qui ont eu un impact significatif sur la configuration actuelle du paysage.
- χ) Signalement des principaux parcours et espaces pour l'observation du paysage.
- δ) Démarcation des unités du paysage, comprises comme des zones cohérentes du point de vue structurel, fonctionnel et/ou visuel et qui peuvent faire l'objet d'un régime différencié de protection, gestion et aménagement.
- ε) Définition d'objectifs en matière de qualité paysagère pour chaque unité de paysage.
- φ) Proposition de mesures et d'actions nécessaires pour atteindre les objectifs en matière de qualité paysagère.

### Procédure d'élaboration des catalogues

Tel qu'il a été exposé, l'Observatoire du Paysage est l'organe responsable de l'élaboration des catalogues de paysage à la demande du Département de Politique territoriale et des Travaux publics de la *Generalitat* de Catalogne. Etant donnée l'étendue du projet, l'Observatoire compte sur la collaboration d'équipes de travail interdisciplinaires, composées de spécialistes des domaines de l'analyse du paysage, la diffusion et la communication ainsi que la planification, coordonnées et sous la supervision des experts de l'Observatoire. Ceci permet de percevoir le paysage de manière plus riche et diverse.

L'élaboration des catalogues de paysage supposait un grand défi méthodologique, s'agissant d'un outil nouveau en Catalogne et avec très peu de précédents au niveau international. En effet, il n'existe aucune méthode qui jouisse de reconnaissance universelle au moment d'étudier, d'identifier et d'évaluer les paysages et leur diversité, et ceci est d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de transposer les lignes directrices qui en découlent à l'aménagement du territoire. Pour cette raison, avant de démarrer l'élaboration des catalogues, l'Observatoire du Paysage a établi un *Prototype de catalogue de paysage*, qui définit le cadre conceptuel et méthodologique, ainsi que les procédures élémentaires pour l'élaboration des sept catalogues de façon cohérente et coordonnée.

**Figure 4.** Prototype de catalogue de paysage

L'élaboration des catalogues de paysage se déroule en 4 phases :

1. Identification et caractérisation des paysages : les principaux éléments qui permettent de caractériser le paysage ainsi que son évolution sont étudiés ; cette phase inclut l'inventaire exhaustif des valeurs paysagères, la description de la dynamique générale du paysage et des facteurs naturels et socio-économiques qui sont intervenus – ou interviennent encore – sur son évolution et sa transformation ; enfin, on analyse l'éventuelle évolution future du paysage.
2. Evaluation du paysage : il s'agit d'étudier les menaces et les opportunités pour la protection, la gestion et l'aménagement du paysage, et cela pour chaque unité de paysage et chaque paysage singulier.
3. Définition des objectifs en matière de qualité paysagère : la participation de la population prend ici toute sa place, comme nous l'expliquerons ci-après.

4. Etablissement de critères et propositions d'action : ceux-ci serviront de base pour la définition des lignes directrices en matière de paysage.

Les catalogues se définissent comme un outil qui permet d'impliquer la société à la gestion et l'aménagement du paysage. Même si l'analyse du paysage est souvent l'apanage des spécialistes, la Convention européenne du paysage insiste sur l'importance de l'implication des citoyens et des agents économiques dans la prise de décisions concernant la protection, la gestion et l'aménagement du paysage. En ce sens, la participation de la population à l'élaboration des catalogues est essentielle pour connaître les préférences des citoyens en matière de paysage, ainsi que pour identifier les valeurs les plus intangibles du paysage, imperceptibles sur la base de l'analyse de la cartographie existante ou par le travail de terrain, mais réellement indispensables si l'on prétend analyser le paysage de façon intégrée et en saisir toutes ses nuances. En vue d'obtenir le plus grand nombre de points de vue différents autour d'un même paysage, on procède à une consultation publique autour des catalogues à différents niveaux ; les principaux instruments étant les suivants :

- Entretiens avec les principaux agents ou acteurs en matière de paysage.
- Consultations d'experts qui transcrivent leurs avis sur des cartes.
- Séances de travail avec les habitants du territoire concerné.
- Consultations par le biais du site internet de l'Observatoire du paysage.
- Dans la Région métropolitaine de Barcelone, une enquête a recueilli l'opinion de plus de 1.000 riverains en ce qui concerne leur perception et leur vécu du paysage.

**Figure 5.** Consultation du Catalogue de paysage de la Région métropolitaine de Barcelone à travers le site internet de l'Observatoire du Paysage.

### Quelques résultats remarquables des catalogues de paysage

L'élaboration des sept catalogues a permis d'obtenir une première carte des unités de paysage (paysages) de la Catalogne. Cette carte, forte de 135 paysages, reflète la grande diversité et richesse des paysages catalans, parmi les plus grandes du continent européen. Les unités de paysage sont des zones qui partagent un caractère paysager, c'est à dire, qui possèdent un ensemble d'éléments qui contribuent à différencier un paysage d'un autre (sans que cela signifie que l'un est meilleur que l'autre). Ces 135 paysages identifiés sont le résultat de l'analyse de différents facteurs et de leur interaction (climat, relief, végétation, utilisation du sol, patrimoine, activité millénaire de l'homme sur le territoire, dynamiques paysagères existantes, identification de la population avec les lieux, pour ne citer que ces éléments).

**Figure 6.** Carte des unités de paysage de la Catalogne.

En vue de rapprocher les paysages de la population, ceux-ci ont été dénommés selon les appellations les plus courantes, à l'issue du processus de consultation publique et de participation citoyenne. Moianès, Pinyana, Vall baixa del Llobregat, Conca de Tremp, Valls d'Olot... ce sont des noms bien connus au sein de la population et qui appartiennent à la mémoire collective.

Les unités de paysage sont pertinentes car elles constituent des éléments territoriaux de base sur lesquels il est possible d'appliquer des politiques du paysage concrètes, qui tiennent compte de chaque idiosyncrasie. L'étendue moyenne des unités est de 237 km<sup>2</sup>, ce qui les rend idéalement adaptées pour leur intégration dans le schéma territorial partiel ou dans les schémas directeurs territoriaux. La carte des unités de paysage possède, en outre, une très grande valeur pédagogique.

**Figure 7.** Chaque unité de paysage a fait l'objet de différentes fiches qui décrivent les éléments naturels et humains constitutifs du paysage, son évolution historique, son organisation actuelle, l'expression artistique, la dynamique actuelle, les valeurs paysagères, les principales routes et points d'observation et de jouissance du paysage, une description de l'éventuelle évolution future de l'unité, l'évaluation des menaces et des opportunités, et les objectifs en matière de qualité paysagère.

Les catalogues identifient différents types de valeurs inhérentes au paysage, attribuées par les acteurs du domaine et par la population qui en jouit, et tenant compte de la richesse et la diversité des paysages culturels de la Catalogne et du besoin impérieux de les identifier et d'en faire l'inventaire. Les valeurs analysées sont donc de différents genres :

- Valeurs esthétiques. Celles qui permettent à un paysage de susciter un certain sentiment de beauté.
- Valeurs écologiques. Ce sont des facteurs ou des éléments qui déterminent la qualité de l'environnement naturel.
- Valeurs productives. Elles évaluent la capacité d'un paysage à fournir des bénéfices économiques, transformant ses éléments constitutifs en ressources.
- Valeurs historiques. Ce sont les traces les plus importantes laissées sur le paysage par le passage de l'être humain tout au long de l'Histoire.
- Valeurs d'usage social. Elles évaluent l'usage du paysage fait par un individu ou une communauté déterminée.
- Valeurs spirituelles. Il s'agit des éléments appartenant au paysage ou à un ensemble de paysages qui ont un rapport avec les rites ou croyances religieuses.
- Valeurs symboliques et identitaires. Il s'agit de l'identification ressentie par une communauté déterminée par rapport à un paysage.

A l'heure d'identifier les valeurs paysagères, il faut tenir compte du fait que tous les paysages n'ont pas la même signification pour la population et que, par ailleurs, chaque paysage peut se voir attribuer différentes valeurs à des degrés différents, en fonction de l'acteur ou de l'individu qui le perçoit. Cela explique pourquoi les catalogues de paysage évitent de hiérarchiser le paysage par niveaux de qualité et de quantifier ses valeurs, ce qui constituerait une tâche très complexe – voire impossible – compte tenu que la plupart des valeurs obéissent à des perceptions ou des ressentis subjectifs et non mesurables par la population.

**Figure 8.** Les arbres alignés, les zones humides, les agglomérations compactes et placées sur les sommets, l'arrière-plan théâtral et d'autres lieux de référence, ou encore les anciens canaux d'arrosage ne sont que quelques exemples de valeurs de type esthétique de la Plana de l'Empordà. L'identification exhaustive de tous les genres de valeurs du paysage intéresse différents secteurs et administrations qui s'en servent pour orienter le développement territorial et urbanistique, pour concevoir des stratégies touristiques (le paysage étant un atout de premier ordre), ainsi que pour leur intégration au sein d'initiatives éducatives en matière de paysage, parmi bien d'autres fonctions des catalogues déjà mentionnées.

Dès nos jours, l'un des moyens les plus courants utilisés pour observer les paysages urbains et ruraux est d'utiliser des belvédères. Il s'agit d'espaces privilégiés qui nous invitent, nous séduisent, nous stimulent et, bien entendu, facilitent notre contemplation et notre appréciation des paysages, en même temps qu'ils nous fournissent des sensations de plaisir et de tranquillité authentiques. Cela va donc au-delà de la simple observation visuelle, pour transmettre une émotion et une expérience vitale. Les belvédères les plus stratégiques sont souvent placés sur des lieux en hauteur, accessibles, avec une grande amplitude scénique, qui offrent des panoramas attrayants et variés, qui permettent de saisir toutes les nuances des paysages et même d'interagir avec eux-ci. Il s'agit de sommets, de bâtiments publics dans les villes, de places, de murailles, de tours, de châteaux, d'ermitages, de bords des routes et des autoroutes, de lieux qui

peuvent posséder à la fois un grand poids symbolique et émotionnel pour la population. Certains belvédères comptent sur des moyens spécifiques pour aider à interpréter les paysages, essentiellement des panneaux, alors que dans d'autres la nature et la signification de chaque paysage doivent être recherchées par le biais d'autres éléments de type plus suggestif ou par la propre connaissance, perception ou regard de celui qui s'y trouve. L'Observatoire du Paysage de la Catalogne, par le biais des catalogues de paysage, a localisé et cartographié plus de 450 points stratégiques pour l'observation de la diversité des paysages de la Catalogne et de leurs valeurs, et qui possèdent d'excellents atouts du point de vue pédagogique et de la sensibilisation sociale.

Par ailleurs, les routes constituent maintenant les principales voies de pénétration et de connaissance des paysages. Inspirés par le même esprit que dans le cas des belvédères, les catalogues proposent des itinéraires paysagers, routiers ou non, qui parcourent les paysages ou les éléments du paysage les plus appréciés (vignobles, espaces naturels, etc.), ainsi que des voies et des chemins qui mettent en valeur d'autres espaces moins appréciés, voire les espaces les plus dégradés.

**Figure 9.** Détail de la carte des belvédères et des itinéraires de la Région métropolitaine de Barcelone

Enfin, les catalogues définissent des objectifs en matière de qualité paysagère pour chaque domaine territorial et pour chaque unité de paysage. Les objectifs en matière de qualité paysagère correspondent aux préférences en termes de paysage de la société, en tenant compte de l'opinion exprimée par les citoyens par le biais des mécanismes de participation. Avec la formulation de ces objectifs, l'intention est de répondre à la question « quel paysage souhaitons-nous ? »

Au-delà de leur incidence sur les instruments spécifiques de l'aménagement du territoire, urbanistique ou sectoriel, les objectifs en matière de qualité paysagère ont également une fonction de sensibilisation citoyenne aux thématiques du paysage. Ainsi doivent-ils servir de guide et de cadre de référence non seulement pour l'administration, à tous ses niveaux, mais également pour l'ensemble des citoyens, aussi bien au niveau collectif, c'est à dire de la société civile, qu'au niveau individuel.

Les objectifs de qualité de chacun des paysages font ressortir des critères et des mesures très concrets visant à orienter l'aménagement du territoire et sectoriel. Les critères et les actions proposés constituent les fondements de la formulation des lignes directrices autour du paysage qui devront être prises en compte dans les schémas territoriaux partiels, comme il est décrit au chapitre suivant.

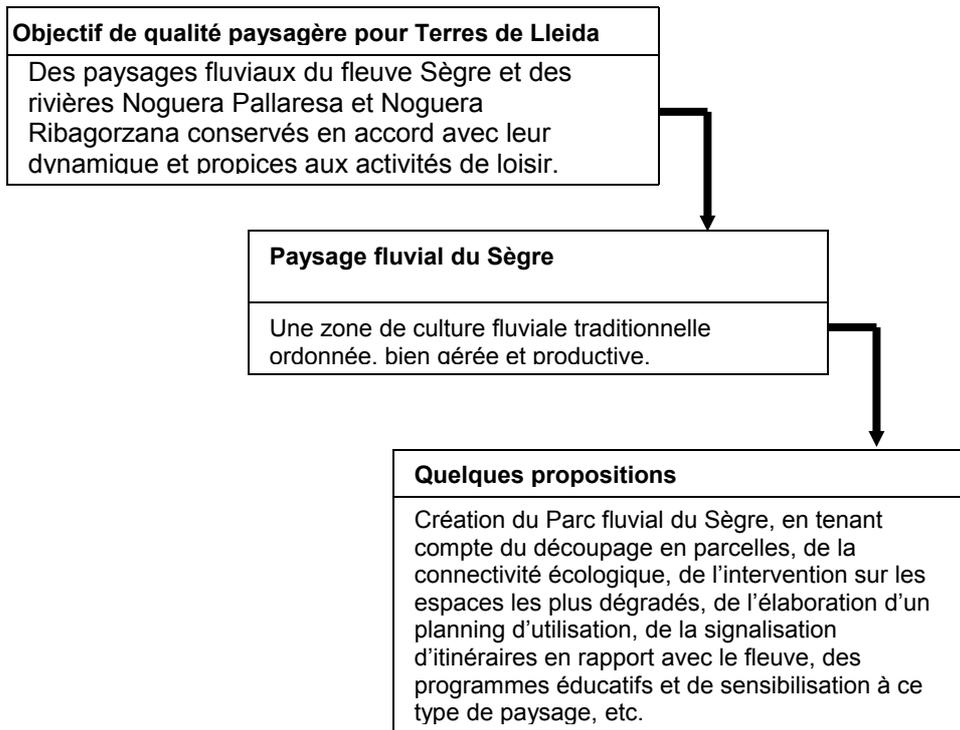


Figure 10. Exemple de l'enchaînement d'objectifs et de propositions

**L'étape suivante après les catalogues : la définition de lignes directrices sur le paysage**

La Loi sur le paysage décrète que le Département de Politique territoriale et des Travaux publics doit donner une nature normative à la classification et à la caractérisation des paysages, ainsi qu'aux objectifs en matière de qualité pour chacun d'eux, et ce sous la forme de lignes directrices sur le paysage qui seront incluses dans les sept schémas territoriaux partiels et dans les schémas directeurs territoriaux que ledit département pourra développer, après consultation publique.

Grâce à cela, pour la première fois le paysage se situe au sommet de l'aménagement du territoire du point de vue normatif en Catalogne. Malgré cela, il convient d'affiner davantage les outils qui permettent de transposer ces lignes directrices sur le paysage de l'échelle territoriale à l'échelle communale, en incorporant le paysage dans les codes d'urbanisme et dans les règlements applicables à la construction, ainsi que dans les instruments d'aménagement urbain. C'est bien à ce niveau que l'on pourrait aborder les principales dynamiques urbanistiques et prévenir la dégradation et l'appauvrissement de la qualité de la plus grande partie de nos paysages quotidiens, notamment en périphérie urbaine, en zone rurale, ainsi que sur les côtes, les montagnes ou les terrains agricoles.

**Article 3.6.** Eviter la construction de nouvelles zones spécialisées (industrielles, énergétiques, commerciales, etc.) sur des espaces agraires à haute capacité productive (Baix Empordà, Alt Empordà, Vall d'en Bas), sur les espaces agricoles singuliers (Pla de Martís, Riera de Santa Coloma, Arrossars de Pals, Arrossars de Fortià i Sant Pere Pescador, Arrossars de Belcaire d'Empordà, Vall d'en Bas i Bianya) ou sur les espaces agro-forestiers singuliers (mosaic dels Aspres, mosaic de Terrades, mosaic de Terraprimis, mosaic de les Gavarres i mosaic de Brunyola, plans de Canet d'Adri) définis dans l'objectif en matière de qualité paysagère 14.

**Article 3.8.** Le développement urbain devra faire l'objet d'une prise en compte spécifique dans les communes possédant des coupe-vents arborés. Il s'agit des communes de Figueres, (...) et de Serra de Daró. Dans ces communes, les éventuels développements urbains devront s'intégrer dans les structures existantes de façon harmonieuse et en respectant leur singularité. En ce sens, les plans d'aménagement urbain des communes devront protéger et aménager le patrimoine que représentent les coupe-vents arborés les plus intéressants du point de vue du paysage.

**Figure 11.** Exemple de lignes directrices sur le paysage en provenance du Catalogue de paysage des Comarques Gironines et qui ont été transposées dans le Schéma territorial partiel du domaine.

### En conclusion

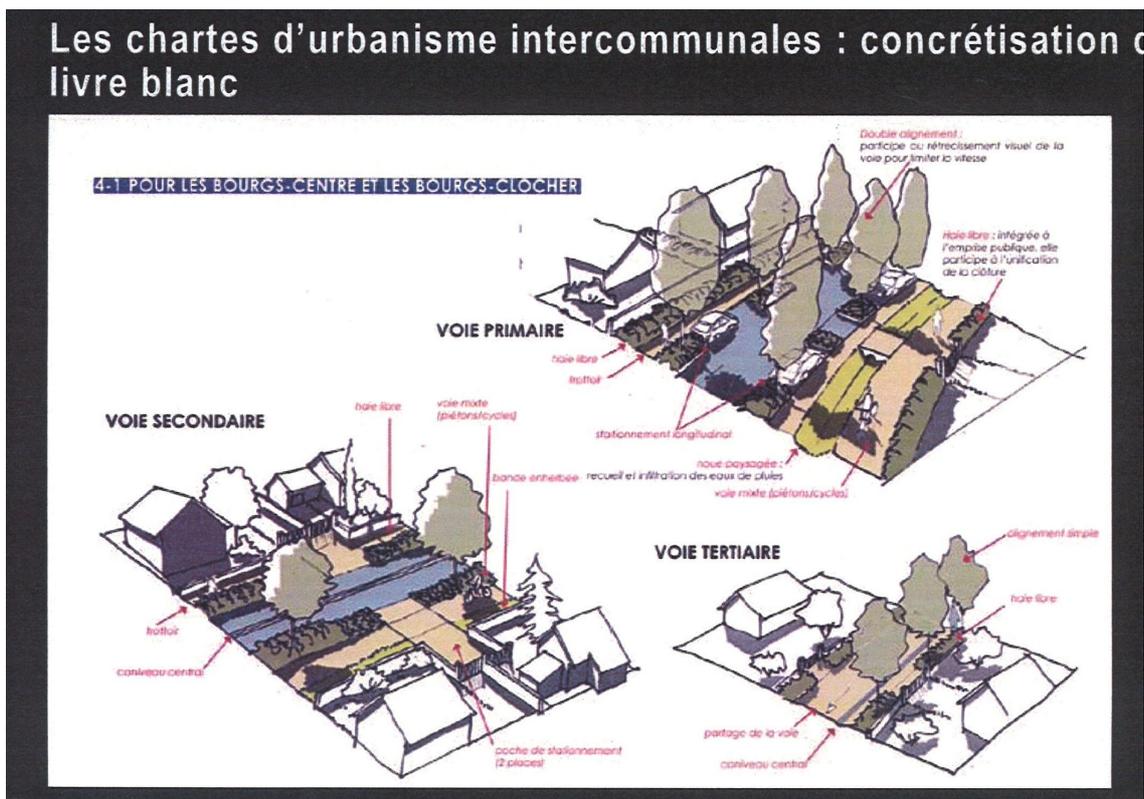
Ces dernières décennies, la Catalogne a connu une distanciation flagrante, une rupture réelle entre la population et son territoire, au point qu'une partie importante de la population est devenue insensible aux valeurs du paysage. Au cours de cette période, le rythme de dégradation de nos paysages a été – et est encore – soutenu. C'est la raison pour laquelle il convient d'agir de façon déterminée et rapide. Il est encore temps de redresser la situation : la Loi pour la protection, la gestion et l'aménagement du paysage – l'une des premières en la matière en Europe – ainsi que l'Observatoire du Paysage doivent servir de base pour le développement de politiques modernes et efficaces qui impriment un tournant positif sur certaines dynamiques actuelles et qui agissent au bénéfice des paysages catalans.

Les catalogues de paysage de la Catalogne constituent le principal outil dont dispose actuellement l'Observatoire afin de promouvoir la prise en compte du paysage dans l'aménagement du territoire et urbain. Ce double objectif suppose un vrai défi méthodologique, puisqu'il y a encore peu d'expériences en Europe pour y répondre. Par ailleurs, les catalogues de paysage abordent la connaissance, l'analyse et la réflexion autour de la diversité des paysages de la Catalogne en intégrant aussi bien les valeurs naturelles que culturelles avec leurs dimensions tangibles et intangibles. Cela suppose un authentique défi additionnel, surtout si l'on tient compte du manque de méthodologie dans le domaine de l'identification et de l'évaluation des éléments intangibles du paysage ; néanmoins, il s'agit d'un élément déterminant lorsqu'on parle d'un outil et d'une série d'objectifs de nature holistique et intégrée, et ce à un moment où l'intérêt, l'appréciation et la demande sociale de paysage vont en grandissant.

Les catalogues peuvent contribuer à transposer les lignes directrices sur le paysage de l'échelle territoriale à l'échelle communale, en intégrant le paysage dans les codes d'urbanisme et dans les règlements applicables à la construction, ainsi que dans les instruments d'aménagement urbain. C'est bien à ce niveau que l'on pourrait aborder les principales dynamiques urbanistiques et prévenir la dégradation et l'appauvrissement de la qualité de la plus grande partie de nos paysages quotidiens. Les catalogues constituent également un outil puissant pour la sensibilisation et l'éducation ; ainsi doivent-ils avoir un rôle prépondérant au moment de promouvoir la prise de conscience de la part des citoyens, des organisations privées ainsi que des autorités publiques par rapport aux valeurs, aux fonctions et aux changements des paysages.

Les catalogues de paysage doivent nous permettre d'avancer de façon résolue vers une nouvelle culture de l'aménagement du territoire qui devra compter, sans aucun doute, avec une sensibilité aigüe en matière paysagère de la part de tous les acteurs qui y participent. C'est pour cela que l'Observatoire du Paysage, l'institution conçue et créée en vue de promouvoir une telle sensibilité, a placé autant d'espoir sur les catalogues de paysage.

Je vous remercie de votre attention.



Extrait du diaporama de Mathilde Kempf et Armelle Lagadec

## Le paysage comme préalable à des démarches d'aménagement durable du territoire, illustré à différentes échelles d'intervention

Mathilde Kempf et Armelle Lagadec, Réseau urbanisme et paysage de Mairie-Conseils

Bonjour. Nous allons vous présenter des exemples concrets de démarches de territoires qui se sont appuyés sur les paysages pour définir des politiques. Ces territoires sont membres du réseau *Paysage rural vers un urbanisme durable*, affilié à celui de Mairie-Conseils. Mairie-Conseils, c'est un service de la Caisse des dépôts qui mène une mission d'intérêt général auprès des collectivités, et notamment des petites collectivités, et des intercommunalités. Ce réseau existe depuis deux ans, Armelle et moi l'animons en tant qu'architectes urbanistes.

### Armelle Lagadec

Ce réseau de territoires national comprend des territoires intercommunaux pour la plupart – il y en a à peu près 75 : des communautés de communes, des Pays, des Parcs nationaux, régionaux (PNR). D'autres organismes liés au paysage et à l'urbanisme et des professionnels forment un comité de pilotage autour de Mairie-Conseils, qui associe encore à sa démarche des partenaires venant de divers horizons, mais toujours en relation avec le paysage et l'urbanisme.

Le fonctionnement du réseau en quelques mots.

Il se fait par des conférences téléphoniques sur les expériences des territoires membres du réseau et également sur des sujets de fond. Par exemple, on en a fait une l'année dernière sur les contrefeux à l'étalement urbain. A la suite de chaque conférence téléphonique, un mémento est réalisé, qui reprend tous les propos tenus lors de la conférence, les différents échanges, et propose également une petite analyse. Ces mémentos peuvent être téléchargés sur le site que nous avons créé, qui est en fait une grande base de données accessible à tous, et peuvent être également commandés sur papier.

Chaque année, nous organisons également une rencontre sur un territoire. L'année dernière, en 2008, nous sommes venues dans la vallée de Saint-Amarin, nous avons visité le site de Wesserling, Sainte-Croix aux Mines et Kaysersberg, pour observer les différentes expériences et en 2009, nous avons été dans le Parc Naturel Régional du Massif des Vosges sur le thème *Territoire d'enseignement*. Suite à cela, les mémentos et le partage des expériences ont été intégrés à notre site internet.

Nous avons de plus un contact régulier avec tous les territoires, pour savoir quelles sont leurs préoccupations et les répercuter dans les différentes conférences téléphoniques. Les expériences des territoires et leurs attentes.

Il y a quatre grands thèmes indissociables et complémentaires, correspondant à des enjeux et à des échelles différentes :

- le paysage rural, le contexte dans lequel se joue l'urbanisation,
- l'étalement urbain des villes et des villages, l'économie des sols, la gestion des ressources et le thème du déplacement,
- les formes d'urbanisation nouvelles, l'habitat, les activités, les voisinages, les mixités,
- la participation, la sensibilisation et la culture : les regards, les habitudes et les comportements.

L'objectif du réseau est de mettre en relation les divers territoires et de leur faire partager différentes expériences ; non pas seulement celles des membres du réseau, mais aussi celles d'autres territoires français.

### **Mathilde Kempf**

Nous avons extrait trois exemples de démarches d'ordres très différents. Évidemment, ce ne sont pas des modèles à reprendre tels quels, mais des illustrations de projets qui ont été mis en œuvre, qui fonctionnent, et sur lesquels on a un retour. Il est important d'expliquer aussi les déclencheurs de ces démarches.

Le premier est celui qui a été mis en œuvre par le Parc naturel régional des Alpilles, dans les Bouches du Rhône, autour d'une directive paysagère. Il s'agit là d'une approche purement réglementaire, c'est-à-dire la prise en compte du paysage à travers des outils qui font office de loi.

Le deuxième est issu du Pays des Landes de Gascogne, dans le Sud-Ouest, où au contraire une démarche de concertation est partie du paysage pour arriver à agir sur l'urbanisme.

La troisième expérience s'est faite à l'échelle d'une région, la région Bretagne, avec d'une part notamment le programme Eco-fort, dont on n'aura pas le temps de parler longuement, et d'autre part la mise en place d'un déclencheur, l'association Bruded.

#### **La directive paysagère des Alpilles (13) et son application dans les PLU PNR**

En 1995, l'État a souhaité expérimenter un nouvel instrument avec les directives paysage. Les deux premières sont celle du Mont Salève en Rhône-Alpes, et celle des Alpilles en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont nous traitons ici. Le point de départ est un territoire extrêmement contraint par la pression foncière : on est dans les Bouches du Rhône, tout près de Marseille, Aubagne, Avignon. Un objectif était d'identifier avec tous les acteurs, les institutions, les personnes qui agissent sur ce territoire là, les structures paysagères vraiment tangibles, qui

durent et définissent le paysage ; l'armature de ce paysage, indépendamment des limites administratives. Les structures ainsi précisément définies ont ensuite été retranscrites dans la directive proprement dite. Il s'agit donc d'une carte – document très important – accompagnée d'articles dont les 8 orientations concernent : le réseau hydrographique, hydraulique, question particulièrement importante dans le sud ; les alignements d'arbres, qui marquent le paysage ; le patrimoine routier ; les paysages naturels remarquables ; les zones visuellement sensibles ; les cônes de vues ; les extensions d'urbanisation ; les implantations de terrains de campings et de caravaning.

Une directive paysagère est donc un document porté par l'État, approuvé en Conseil d'État ; c'est vraiment une entrée réglementaire. Au niveau de l'application concrète, il se posait toutefois le problème de la retranscription cartographique des structures paysagères dans les documents d'urbanisme, leur prise en compte dans toutes les politiques territoriales. Le Parc naturel régional des Alpilles, qui a été créé en parallèle, a intégré telle quelle la directive dans sa charte ; et comme les chartes des PNR ont une compatibilité aussi avec les documents d'urbanisme, tous les outils réglementaires ont là été mis en place pour prendre en compte le paysage.

Le Parc naturel régional des Alpilles a établi un document d'interprétation et d'application de la directive, dont il a repris tous les éléments – qui sont des éléments de lois, donc pas forcément directement applicables – pour les analyser et les expliciter ; y sont aussi présentées toutes les étapes de l'élaboration d'un document d'urbanisme, les pièces qui le définissent ; par exemple, comment on doit la comprendre à partir de la thématique du patrimoine routier, quelles démarches on doit faire, à quelle échelle on doit travailler, et comment ça se retranscrit.

Ce qui est assez intéressant, c'est que ce document d'interprétation existe à cause de la directive paysage. C'est donc un des premiers documents qui part du paysage pour arriver à des éléments d'urbanisme et à des retranscriptions très concrètes. Et ce document d'interprétation, finalement, peut concerner tous les territoires et susciter la prise en compte du paysage dans leurs documents d'urbanisme. A ce titre là, c'est une expérience plus ouverte que seulement du point de vue de la directive. Évidemment, ça crée du débat, car les orientations sont assez fortes. Des évolutions sont possibles, puisque le paysage n'est pas figé, mis sous cloche ; mais la compréhension de ses structures, de leur fonctionnement, permet ensuite de les réinterpréter dans un paysage qui aujourd'hui évolue, qui bouge. Il y a aussi évidemment toute une latitude communale au niveau des documents d'urbanisme pour mettre en œuvre leur propre projet.

Il a fallu plus de 10 ans pour élaborer ce document, qui est beaucoup plus précis qu'un guide conseil ou qu'une brochure de sensibilisation, parce qu'il présente un volet très opérationnel ; il est vrai que ses points forts relèvent de l'entrée juridique appliquée au paysage. Il a fait l'objet de nombreuses concertations, ce qui a permis à tous les acteurs de se retrouver autour de ces valeurs là, dans l'objectif de lutter contre la banalisation des paysages.

Mais se pose aussi la question du coût et des compétences nécessaires pour élaborer les documents d'urbanisme, parce que notamment, il est imposé d'avoir des équipes pluridisciplinaires, de prendre le temps de l'analyse et de la réflexion sur des choses qui nous semblent évidentes et de bon sens, mais qui ne sont pas forcément mises en œuvre tous les jours sur les territoires. Une réflexion sur l'application de ce document a été faite en parallèle à son élaboration pour qu'il réponde justement à une réalité. C'est donc un travail terminé, mais on attend maintenant d'avoir un recul sur plusieurs années pour voir comment ça a pu évoluer.

### **Le Pays des Landes de Gascogne (33-40)**

#### **Une politique intercommunale d'urbanisme issue d'un projet partagé**

Dans le deuxième exemple on est sur une autre approche, pas du tout dans l'ordre du réglementaire, mais dans celui de la concertation. Évidemment, le contexte territorial des Landes de Gascogne n'a rien à voir avec le contexte alsacien, puisque seulement 2% du territoire est urbanisé : des forêts, des champs de maïs, et quelques petits villages épars... la

question de l'économie de l'espace ne se pose pas du tout dans les mêmes termes qu'ici. Mais il existe néanmoins une pression urbaine moyenne sauf sur les franges, une banalisation du paysage et du territoire par des lotissements, des constructions, un mitage assez classique finalement, contre quoi certains élus ont voulu agir.

Une grande action de concertation a été réalisée par les élus et par les techniciens. Ce n'est pas un bureau d'études extérieur qui est venu l'organiser, parce qu'ils voulaient vraiment que ce soit une expression de l'identité locale, de la façon dont les gens qui vivaient sur ce territoire le percevaient. Elle a donné lieu à un livre blanc, document très concerté, très approprié, où les habitants ont pu définir à quels aspects de leur paysage ils étaient attachés.

Ensuite, il s'est agi d'aller au-delà du débat et du papier vers l'opérationnel, vers des concrétisations. Le Pays a donc financé des chartes intercommunales d'urbanisme portées par les communautés de communes. Une des points intéressants de cet exemple est l'imbrication des échelles d'actions. Dans ces chartes intercommunales d'urbanisme, on reprenait en fait les éléments du livre blanc ; le repérage des éléments importants aboutissant à des éléments de projets, de planification, quasiment à des orientations d'aménagements. Mais une charte intercommunale n'étant pas un document d'urbanisme ; elle reste un document concerté, sur lequel tout le monde se met d'accord, sans avoir d'implication juridique immédiate. Une autre spécificité de ce document là est qu'il mentionne des choses extrêmement précises, à l'échelle de la communauté de communes. Bien qu'il ne soit pas rédigé par un maître d'œuvre unique, il présente une échelle cohérente à ce niveau. On commence donc là à atteindre quelque chose de différent d'un PLU intercommunal, par une autre approche.

Au début, les communes voulaient simplement faire avec ces chartes une carte intercommunale, mais elles se sont finalement toutes lancées dans l'élaboration d'un PLU, alors qu'au départ ce n'était pas du tout leur objectif. Ce qui est intéressant, c'est que ces chartes intercommunales d'urbanisme ont fait office de PADD intercommunaux sans en être vraiment, elles ont garanti une approche intercommunale. Les PLU ont été faits, eux, à l'échelle communale, mais avec un maître d'œuvre commun. Donc, avec une charte intercommunale qui servait de PADD, et un maître d'œuvre commun qui connaissait déjà le territoire et pouvait mutualiser les approches, les communes sont arrivées à réaliser leur document d'urbanisme à des coûts tout à fait raisonnables. On a pu ainsi atteindre une échelle de planification très cohérente avec imbrication des Pays, des communautés de communes et des communes, sans déposséder pour autant les communes de la compétence d'urbanisme, ce qui était une volonté forte du territoire. On est donc là dans l'élaboration d'un projet partagé de développement du territoire. Les outils de la mise en œuvre sont ensuite déclinés au fur et à mesure de l'avancement.

### **Le Pays des Landes de Gascogne (33-40)**

#### **Construire en lien avec des spécificités locales**

Le Pays des Landes de Gascogne est entré dans la phase opérationnelle avec la conception de lotissements, puisque le point de départ de la réflexion était de trouver une alternative aux lotissements banalisés. Le Pays a accompagné les communes qui étaient motivées pour cela et avaient voulu s'appuyer sur les façons de faire contenues dans leur territoire. Entre autres sur les airiaux, qui sont des sortes de clairières dans les forêts, avec un bâti traditionnel très disséminé dans une grande prairie ouverte. On a analysé les structures de ces airiaux et au cours d'une dizaine d'années, on a réalisé 15 lotissements de type arial, mais réinterprété. Ce qui est particulièrement intéressant au niveau du paysage, c'est que les chemins restent très naturels, comme les clôtures, pour garder cette impression de bâtiments posés dans une clairière.

En revanche, des questions se posent du fait qu'il n'y avait pas eu de réflexion sur la localisation de ces lotissements, qui restent un peu déconnectés, nécessitant donc toujours la voiture. On n'avait pas abordé la notion de mixité, et ils comprennent principalement de

l'habitat : il n'y a pas d'activité, pas de commerce. Et puis il y a une grande consommation d'espace, mais il est vrai que dans ces territoires, l'espace a peu de valeur, tant il y en a.

Ce projet a été démarré il y a dix ans, mais aujourd'hui, les questions ne se posent plus dans les mêmes termes : les questions de proximité par rapport au bourg, d'échelle du piéton dans les villages, de densité, d'économie d'énergie, de compacité, se posent autrement. Du coup, les élus ont aussi fait évoluer leur politique. Par ailleurs, ils ont travaillé avec l'école d'architecture de Bordeaux, car ils étaient auparavant complètement dans le pastiche architectural, et ils veulent maintenant être plus en adéquation avec les questions qui se posent en termes de modularité de l'habitat, de l'évolutivité dans le temps : comment on rétrécit, comment on agrandit. Ils accompagnent les opérations de lotissements qui se situent en cœur de bourgs et qui répondent à des objectifs qu'on pourrait dire de développement durable, qui n'étaient pas identifiés au début, quand ils travaillaient sur les lotissements airiaux.

L'évolution de cette politique est un aspect intéressant de cet exemple. Un moment, la question était le paysage et la réponse n'était fondée que là-dessus. Aujourd'hui, se pose aussi la question des filières : on a du bois, on a des forêts, il faut travailler avec le bois local, on va construire en bois. Les questions des énergies, des circuits courts, des distances, de la mixité, sont apparues plus récemment. Et donc la politique a une continuité, toujours liée au contexte local, à l'identité locale, tout en changeant et en évoluant.

### **La région Bretagne et Bruded. Une dynamique de réseau pour multiplier les initiatives**

Il y a environ 5 ans, quelques élus bretons, très mobilisés à titre personnel sur les valeurs du développement durable, avaient cherché à mettre en œuvre dans leurs communes des lotissements écologiques, environnementaux, avec mixité d'activités, tous ces sujets dont on parle beaucoup. Ils ont cherché comment trouver des partenaires, comment attirer du monde dans des petites communes rurales parfois isolées, et ont réussi à donner le jour à des réalisations qui sont aujourd'hui visibles et visitables.

Malgré toute leur motivation, ils ont eu tant de mal à mettre en œuvre leur opération d'urbanisme sur leur commune, qu'ils se sont dit que pour aboutir à un urbanisme moins consommateur d'espace, plus pensé, plus réfléchi, plus cohérent, il ne fallait pas compter seulement sur les bonnes volontés. Cependant, ils ont été élus aussi au niveau de la Région Bretagne, et ont pu de ce fait agir sur ce programme. La Région avait un fonds d'aménagement et d'urbanisme qui finançait des opérations d'urbanisme, mais sans critères ; c'était ouvert. Ils ont mis à profit le fait que cet outil existait, et qu'il y avait déjà une habitude d'aménagement du territoire et d'aide aux collectivités à l'échelle de la Région, pour en faire un vrai outil de développement durable.

Ils ont défini des critères très précis, qui ont structuré toute la politique de la Région. Mais il restait une question de fond, celle de la formation des gens qui agissent sur le terrain, notamment la formation des élus. Ils ont donc structuré une association qui s'appelle Bruded : Bretagne urbaine et rurale pour un développement durable. C'est un réseau porté par des élus, un réseau d'élus. Ce sont les conseils municipaux qui y adhèrent, et en 4 ans d'existence, le nombre d'adhérents a été multiplié par 10. Maintenant ils y a 100 adhérents sur 1500 communes possibles et ils agissent vraiment sur la formation et l'idée de réseau. C'est-à-dire qu'ils organisent beaucoup de visites, d'échanges, de débats, ils proposent aussi une assistance en amont aux collectivités qui veulent se lancer dans un projet, pour leur donner des pistes, les aider à rédiger un cahier des charges. Ils ne font pas forcément l'assistance tout au long des opérations, mais ils impulsent des démarches.

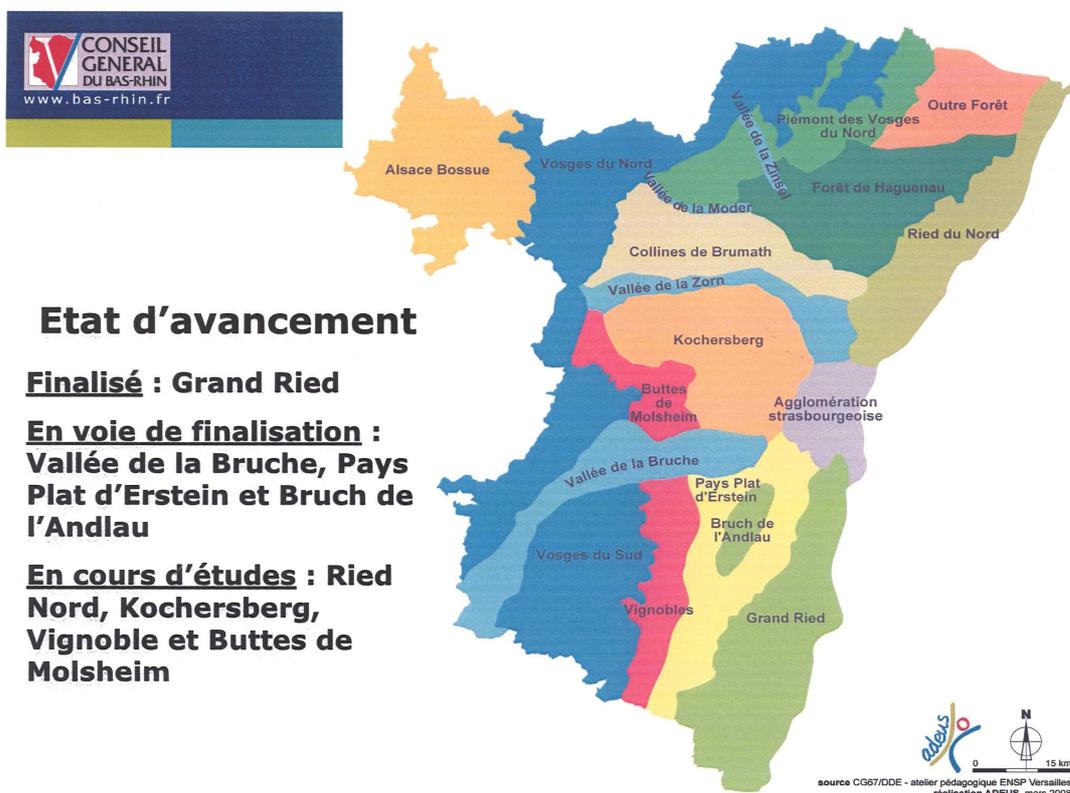
C'est vraiment un réseau d'élus solidaires ; c'est-à-dire que quand l'un d'eux veut lancer quelque chose, il fait appel à un autre élu du réseau qui a effectué avec succès une démarche comparable, pour que celui-ci vienne la présenter et convaincre. Au début, c'était des militants – ce sont les élus eux-mêmes qui nous l'ont dit : ils étaient pris pour des marginaux ; et puis petit à petit, comme il y a des réalisations de qualité qui ont fait leurs preuves, il s'est

produit un effet d'essaimage par proximité. Une commune adhère, les suivantes sont interpellées, et ce mouvement finit par prendre de l'ampleur. Il nous semblait important de mettre en avant cette démarche, qui est finalement une démarche associative. Maintenant l'association a 4 salariés, les communes cotisent et pour adhérer, elles doivent s'engager à aller vers une réalisation ; c'est-à-dire qu'elles ne viennent pas passivement aux visites et réunions pour écouter ce que disent les autres, mais qu'elles ont des projets dans les cartons, qu'elles veulent aller dans ce sens là et ensuite, faire partager leur expérience. Donc, la question de la formation des élus, qui forcément ne peuvent pas avoir la science infuse de par leur statut, trouve là une réponse qui est intéressante et assez efficace.

Ce qui est aussi à relever, c'est que les valeurs partagées sont les mêmes, ce sont vraiment toutes les valeurs du développement durable qui sont appliquées à l'aménagement et au développement du territoire. Il est important de souligner que dans sa réalisation, chaque projet est complètement différent. On n'est pas dans un système de copié-collé avec un lotissement de type Bretagne qu'on poserait un peu partout. La démarche ne va pas dans ce sens là, il s'agit plutôt une philosophie commune.

Un dernier mot pour conclure : il n'y a que des cas particuliers, mais il y a beaucoup de pistes intéressantes. En ce qui concerne la directive paysagère des Alpilles et le Pays des Landes de Gascogne, des mémentos sortiront dans quelques jours et seront disponibles. Un mémento est en voie d'achèvement sur le Parc de Wesserling, qu'on a visité l'an passé.

Il ne faut pas hésiter à les commander auprès de Mairie-Conseils, ils sont envoyés sur simple demande. Nous animons le réseau, mais Mairie-Conseils a d'autres actions avec les collectivités sur ces sujets là.



Extrait du diaporama de Marie-Claude Lemmel

## Les référentiels paysagers dans le Bas-Rhin

Marie-Claude Lemmel, *secrétaire générale du pôle Développement des territoires, Conseil Général du Bas-Rhin*

Bonjour à tous. Je vais donc vous présenter la démarche d'élaboration des référentiels paysagers par le Conseil général du Bas-Rhin, son état d'avancement, et puis un exemple d'un référentiel qui est aujourd'hui terminé, celui du Grand Ried.

Rappelons que le paysage a quatre origines. Il faut des milieux naturels, sur lesquels nous avons une activité économique, sans omettre l'apport historique et culturel, et toutes les empreintes politiques, administratives et juridiques qui impactent ces paysages au fil du temps. Il est important de rappeler que chacun perçoit le paysage selon son vécu, sa culture, sa sensibilité, son activité, et qu'il n'est pas évident d'avoir un langage commun autour des paysages. Bien sûr, les paysages évoluent sans cesse, au fil des saisons, avec le développement des activités ; et pourtant, ces paysages, nous souhaitons les préserver, et garder leurs qualités.

A l'origine de la réflexion dans le Bas-Rhin – nous remontons à 2004 –, les élus du Conseil général avaient engagé une enquête dans le cadre de la démarche *Hommes et territoires*, et le résultat de cette enquête avait montré que les Bas-Rhinois plaçaient les paysages en troisième position de sujet de crainte après l'eau et les déchets. Ces élus ont donc souhaité engager une réflexion sur les paysages et élaborer un référentiel qui allait servir à la fois aux

techniciens du Conseil général pour la mise en œuvre de leurs projets, et aussi, localement, aux collectivités, pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, les SCOT, les PLU et plus largement pour leurs projets d'aménagement. L'objectif était d'avoir une lecture commune du paysage, d'agir globalement avec l'ensemble des acteurs, de fédérer ces acteurs par une démarche participative et une co-construction des référentiels. Référentiels qui permettent également de repérer des actions que les collectivités pourront présenter et mettre en œuvre avec un soutien du Conseil général dans le cadre des contrats de territoires élaborés par ailleurs. De plus, la trame verte régionale permet de soutenir un certain nombre de projets.

Le travail a démarré par la définition d'unités paysagères ; ce sont les étudiants de l'École supérieure du paysage de Versailles qui ont fait ce travail. A l'intérieur de ces 14 unités paysagères se trouvent bien sûr d'autres paysages plus spécifiques, plus locaux, qui sont ensuite mis en lumière dans le cadre des études. Chaque unité donne lieu à un diagnostic, qu'élabore l'agence d'urbanisme de Strasbourg, à partir duquel nous définissons les enjeux, avant de nous livrer au repérage d'un certain nombre de pistes d'actions qui vont permettre de mettre en œuvre, de valoriser les enjeux définis. Bien sûr la concertation avec les associations est très large. Les élus interviennent dans un dernier temps, sachant que tout au long de la phase d'élaboration, les techniciens locaux, les acteurs, les agents de développement, les représentants des communautés de communes, des communes, des SCOT, participent à la démarche.

Aujourd'hui, un référentiel a été élaboré sur le secteur du Grand Ried ; trois sont en voie de finalisation sur le secteur d'Erstein, du Bruch de l'Andlau et de la vallée de la Bruche ; trois autres sont en cours d'élaboration : le vignoble, le Kochersberg et le Ried nord. Notre objectif est de terminer ce travail d'ici 2012. L'état des lieux permet de faire un travail de terrain sur des fondements géographiques, historiques, mais aussi de repérer les composantes visuelles.

Sur le secteur du Grand Ried, qui se situe donc au sud du Bas-Rhin, ce qu'on perçoit d'après la carte, c'est que nous ne nous sommes pas attachés aux limites administratives ; 43 communes sont concernées, 7 intercommunalités, mais il y a des communes ou des intercommunalités qui ne sont pas concernées dans leur globalité, ce qui déroute parfois un peu les élus avec lesquels nous sommes amenés à travailler.

Première étape, le diagnostic. A l'issue du travail de terrain, ont été repérés par la paysagiste de l'ADEUS un certain nombre de traits de caractère du paysage, dont je vous présente quelques uns sur le secteur du Grand Ried. C'est un secteur qui est structuré nord-sud, calé sur les cours d'eau et pourtant, l'eau dans ce territoire est très peu perceptible. C'est plutôt la végétation qui va accompagner les cours d'eau, les fossés, qui est perceptible. (Vous pouvez observer aussi un paysage en mosaïque typique du Ried, et un paysage bien ancré dans son paysage avec des lignes d'horizon fortes, d'un côté les Vosges, de l'autre côté la Forêt Noire.)

Nous avons un échange avec les acteurs de terrain sur ces premiers traits de caractère après quoi vient une deuxième période de travaux de terrain, où d'autres éléments sont cette fois-ci analysés, notamment par une mise en parallèle entre des paysages dits « reconnus », à défaut d'être protégés. Sur ce secteur, nous avons quelques ZNIEFF, des secteurs Natura 2000, des zones humides remarquables, et puis des paysages en mutation, en général liés à l'étalement des agglomérations, mais aussi à la transformation des paysages agricoles. Enfin, un certain nombre de projets intercommunaux qui vont permettre de valoriser ce paysage.

Deuxième étape, la définition d'un certain nombre d'enjeux. Ils sont au nombre de sept sur ce secteur là. Ces enjeux sont cartographiés et classés en trois catégories, selon la convention européenne du paysage : enjeux de protection, de gestion et d'aménagement.

Alors, pour conclure, l'enjeu de protection environnementale et paysagère du Ried de l'III. Nous nous sommes attachés à travailler avec les techniciens locaux sur des pistes d'actions qui allaient permettre de valoriser et mettre en œuvre cet enjeu ; par exemple mettre en cohérence les programmes d'entretien, de renaturation et de restauration des cours d'eau. Les outils vous ont été présentés largement hier, mais beaucoup d'acteurs n'en ont pas la pratique au quotidien, ne savent pas forcément à qui s'adresser. Au cours d'échanges entre les services du

Conseil général, les services de la Région, l'agence de développement touristique du Bas-Rhin, on a repéré avec les techniciens locaux des pistes d'actions et les moyens de les mettre en œuvre. Ce travail a été réalisé pour l'ensemble des enjeux sur la requalification de la plaine agricole.

Je vous remercie.



Extrait du diaporama de Christian Vuillaume

## **Protéger et gérer des grands sites et des paysages remarquables Le plan de gestion du site classé du vignoble de Château-Châlon**

**Christian Vuillaume** , *Président de la communauté de communes des coteaux de Haute-Seille (Franche-Comté)*

Bonjour. Merci à Mairie-Conseils d'avoir utilisé le terme de maire isolé : je suis un élu isolé et incompétent, et pourtant, on me laisse prendre moult décisions. Par rapport à ce qui s'est dit hier soir où on nous a fait un peu de langue de bois et du discours un peu convenu, je voudrais simplement vous dire que le maire qui est en face de vous est engagé dans cinq procédures, qu'il risque fort de perdre.

Ces procédures concernent le non-respect de permis de construire ou d'aménagement. Je ne vous citerai pas les cinq, mais vous dis simplement qu'une d'elles est portée par Mme la préfète, tant l'enjeu est important pour le paysage. Celui-ci est dénaturé par une construction élevée malgré l'instruction conduite par les architectes des Bâtiments de France. Mme la préfète, qui s'est rendu compte de l'erreur commise, considère aujourd'hui que nous risquons de perdre. Qui sait dans cette salle qu'avant un arrêté interruptif de travaux, tel celui que j'ai pris dans ma commune, il faut laisser un mois de concertation aux intéressés ? Nous avons perdu sur la forme, parce que dans l'ignorance de cette clause, nous ne l'avons pas respectée. La construction s'est achevée, et aujourd'hui il faut aller vers sa destruction. Je suis au pénal depuis le 16 juillet 2008, est-ce que vous pensez que Mme la procureur a mis ça dans ses dossiers prioritaires ? Malgré l'intervention de Mme la préfète, non.

Autre exemple : ZPPAUP, cela me fait sourire. Je suis aussi au tribunal à ce sujet et je vais perdre, m'a-t-on dit mardi dernier, pour une raison d'abus de pouvoir : les textes de ma ZPPAUP, validés, relèveraient d'un abus de pouvoir. Ces cinq procédures au pénal, qui n'ont pas été ouvertes depuis un an et demi, est-ce que vous pensez que c'est la priorité de celle qui est en charge de faire respecter la loi ? Merci Mairie-Conseils, parce que votre conseil juridique, qui de plus est gratuit, est compétent ; mais de temps en temps, il ne suffit pas à former les élus. Je ne vous critique pas, parce que même le contrôle de légalité de la préfecture et les experts du ministère de la culture avaient omis ce texte. Voilà, c'était un tout petit propos préalable, mais qui situe bien l'isolement de l'élu.

On va entrer dans le vif du sujet. Les problèmes fort passionnants qui ont été posés ce matin, je vais les réduire, puisqu'on va travailler sur les 500 ha de la petite communauté de communes dont je suis président. Je suis aussi vice-président d'un Pays de 52 000 habitants, en charge des politiques territoriales et contractuelles, porteur d'un dossier Leader et porteur du SCOT. Aujourd'hui, nous allons parler des 500 ha pour 6 communes, dont je vous ai apporté, avec cette bouteille, un bout du paysage. Hier, mon ami catalan a développé un certain nombre de valeurs autour du paysage ; j'en ajouterai une, s'il m'y autorise : c'est la valeur économique.

Ce qui m'intéresse, c'est comment gagner de l'argent avec le paysage, c'est aussi une dimension à ne pas négliger. Mais j'ai beaucoup apprécié le travail qui est fait en Catalogne, d'autant que nous avons au moins un point de rapprochement : devant cette bouteille, vous êtes en présence du seul vin de voile de France et du plus grand vin de voile d'Europe, si l'on considère que les Xérès sont à peine moins bons que les nôtres. Si en 1871, le garçon qui s'appelait Louis Pasteur n'avait pas traversé la rue pour aller chez les frères Fersen découvrir qu'il y a un voile sur ce vin qui l'empêche de devenir vinaigre, est-ce qu'on aurait aujourd'hui la nouvelle œnologie ? Je ne pense pas, mes amis de la CNAO qui sont là me contrediront si c'est nécessaire.

Donc, *Banania saccharomyces*, c'est cette subtile molécule qui se développe dans un paysage, et dans un paysage qui va produire un nectar. Il faut que le paysage soit à la hauteur du vin qu'il produit. Hier, Madame Dejeant-Pons disait qu'il s'agit d'une valeur ajoutée, et qu'en réconciliant les intérêts divergents des acteurs concernés, nous sommes au cœur du problème. C'est ce que nous avons tenté de faire, Madame. En effet, pour moi, le paysage, c'est aussi un espace économique qui va produire un produit culturel, parce que ce vin n'est pas un alcool, ce n'est pas un vin, c'est d'abord un produit culturel. Il a une histoire.

Je sais ce qui va se passer, vous me l'avez déjà demandé hier : on va le déguster ? Non. Je l'offrirai à l'organisatrice, mais pour les autres, vous viendrez le déguster dans le paysage. Ceux qui sont habitués à la dégustation savent combien les salles de dégustation sont neutres. J'ai eu la chance de recevoir le staff national de la CNAO ; c'était la première fois que bon nombre d'entre eux dégustaient ce nectar dans le paysage, et ça change tout, parce qu'on associe des images à tout le système de représentations qu'il y a autour du produit. C'est fondamental, vous êtes donc chaleureusement conviés à faire cette expérience de dégustation dans le paysage.

On se trouve donc au centre du Jura, devant les 6 communes concernées. Ça fait un tout petit périmètre, mais sur les 18 communes de ma communauté de communes qui en comptera bientôt 26, il y a trois sites classés, ce qui veut dire qu'on est préoccupé par ces enjeux forts. Je vous montre ici un calotype, c'est le début de la photographie. En 1854, Regnault, génial chercheur, est venu dans notre territoire et a réalisé 6 calotypes, qu'on a découverts par hasard dans une galerie parisienne. En 2007, nous avons réalisé la même photographie avec des techniques se rapprochant de celles dont disposait Regnault. Le paysage est effectivement en mouvement, ça a été largement développé, je n'insisterai pas, mais je voudrais dire pourquoi nous avons néanmoins tenté cette démarche de classement du paysage.

La première raison est que le paysage viticole se délitait comme il se délite un peu partout, et c'est donc la construction d'une cave, en plein terroir de Pousseau près d'Arbois, qui m'a fait réagir. Il faut prendre un certain nombre de mesures pour éviter ce délitement. Première erreur, l'autorisation donnée ; il est facile à des agriculteurs de construire une cave sur un terroir magnifique et un paysage remarquable non protégé.

La deuxième raison, c'est le caprice des nouveaux arrivants : je suis dans un village classé où la spéculation s'organise tranquillement mais sûrement, et ceux qui arrivent ont de l'argent, donc ils ont les moyens juridiques de se défendre. Il a été fait référence hier aux rapports de force.

Ce paysage qualifie le produit, et renvoie ce produit à l'espace sur lequel il est engendré. Il s'agit bien d'abord d'une question esthétique, c'est déjà un indicateur de la qualité. La

première chose qu'on fait dans le triptyque de la dégustation, c'est regarder. Eh bien, regardons là où naît ce vin. Et puis, le paysage, c'est aussi un support extrêmement sensible et fragile. Peut-être faut-il prendre un certain nombre de précautions, parce que c'est la vérité du système viticole qui s'expose – c'est le discours que j'ai tenu à mes amis viticulteurs. Ainsi, on va choisir de le protéger, et bien sûr de le valoriser. Les vigneronns m'ont dit : « ce qu'on a fait pendant un siècle, c'est pas si mal que ça ; puisque tu le trouves bon, pourquoi veux-tu prendre des mesures ? ». A quoi j'ai répondu : « Eh bien, on va prendre des mesures tout simplement pour aller plus loin que ce que vous trouvez beau. »

Donc, l'enjeu économique va s'organiser autour du produit culturel qui trouve ses racines ici. L'appellation Château-Chalons, c'est 50 ha sur les 460 ha qui sont dans le site classé. C'est un produit qui mérite d'être dégusté par rapport à la terre qui l'a engendré, et puis, c'est aussi une proposition attractive pour un tourisme intelligent.

Car nous développons depuis 2 ans ce qu'on appelle la technique du maraudage. J'ai la chance d'avoir sur ce territoire 24 belvédères. La technique du maraudage, ce n'est pas aller piquer dans les vignes. Il s'agit simplement de capter le visiteur qui se promène, d'organiser la visite à travers une démarche qui suscite l'intérêt ; on a des jumelles, des objets, des jeux pour les enfants – ce sont en général les enfants qui s'approchent du maraudeur –, et quand l'enfant est près du maraudeur, on capte aussi les parents, et on leur apprend à lire le paysage, quelles sont les richesses de ce paysage. C'est un enjeu patrimonial, en effet.

Sur les 50 ha, ce sont ces marnes, ces schistes carbonnés du Lias qui sont la condition essentielle à l'appellation, il faut absolument les préserver. Mais on a la chance d'avoir aussi sur ce territoire deux grandes abbayes, l'abbaye de Château-Chalon, sur laquelle s'est peut-être construite la légende du vin jaune, et puis tout au fond de la vallée, l'abbaye de Baume les Messieurs, d'où est parti Bernon, qui a fondé Cluny en 909, il y a 11 siècles.

Tous ces éléments, qu'ils soient géologiques ou renvoient au patrimoine bâti, permettent de travailler en particulier sur l'histoire d'un cépage unique qui s'appelle le Savagnin et qui va trouver là sa terre de prédilection. On est dans la géologie, la pédologie, et en même temps, on va expliquer l'association qui va se construire entre l'aspect paysager et le monde végétal. Donc cette physionomie végétale dont on a parlé hier, elle va relever de l'esthétique. Vous voyez que je n'ai pas choisi une planche ampélographique, j'ai choisi la beauté d'un cep, une photo émanant d'un concours qu'on a organisé cette année avec des photographes amateurs ; certains traduisent le paysage de façon micro à travers une image sublime.

Autre composante, bien entendu, le bâti qu'il va falloir préserver. On voit les restes de l'abbaye, qu'il va falloir intégrer dans la protection du paysage. Or, chers amis de la DIREN, le périmètre qui a été découpé l'a été au scalpel et n'intègre pas le bâti. Je vous avais promis quelques petites piques : je ne comprends pas qu'à moment donné, les gens qui réfléchissent sur ce sujet s'arrêtent à la limite du bâti.

Ensuite, le paysage, c'est aussi un outil de communication, que les vigneronns utilisent, puisque des étiquettes le représentent. Sur ce territoire, 190 km de sentiers vont être inaugurés l'année prochaine, et là aussi, il faudra demander un certain nombre de dérogations, obtenir des autorisations, car il faut par exemple éviter de polluer le paysage par la signalétique.

Et puis, le paysage, c'est un cadre de vie. En référence à ce qui a été dit hier par Antoine Waechter, je crois qu'effectivement le paysage conditionne le bien-être humain et la qualité de la vie. Je voudrais simplement vous citer une anecdote : après quatre ans de discussions avec les vigneronns pour classer le paysage, à la commission d'appellation, on a senti que c'était la fin. Un vigneron de 75 ans s'est levé et m'a dit de sa voix de stentor : « grand, t'as eu raison, c'est moins fatigant, quand on se retourne et qu'on a bossé, c'est moins fatigant quand c'est beau ».

Le paysage, richesse touristique. Depuis avril dernier, nous avons créé à Château Chalons, dans une maison du XVIIe siècle, un centre d'interprétation du territoire, qui consacre

tout un étage à la notion de paysage, à la géologie, à l'histoire, depuis 200 millions d'années où le Jura n'était qu'une mer confinée, une mer morte ; ce qui explique pourquoi aujourd'hui on a des marnes du Lias. Le film intitulé *Le mystère du vin jaune* a été primé au festival international Nos vidéos pour la qualité des paysages présentés, parce que justement le vin était associé à ces paysages.

Critères de qualification du produit. Sur cette question là, il faut quand même parler de notoriété. Nous avons bien entendu les documents classiques : des dépliants, des posters, des films, des livres, des revues, des étiquettes. Les revues œnophiles ont une banque d'images, et quand elles parlent de Château-Chalon, elles utilisent cette bouteille qui est tout à fait exceptionnelle, puisque c'est la seule centilisation européenne reconnue en dehors des centilisations normalisées. C'est-à-dire qu'on a autorisé des vigneron à utiliser un volume de 62 centilitres, ce qui est l'exception en Europe. On a donc la bouteille et le paysage.

Nous allons en venir à l'objectif du classement. D'une part celui de valoriser ces richesses. D'autre part, on organise depuis 3 ans maintenant des balades thématiques, des séquences pédagogiques avec les écoles et l'année prochaine, ce sera une exposition de *Land art*.

La mise en place du classement, c'est un peu un parcours du combattant, c'est bien pour les élus qui ne souhaitent pas reconduire une nouvelle mandature. C'est ma deuxième, mais j'ai craint le pire. Ça commence en 2002, où se construit cette fameuse cave, où on s'interroge sur ce paysage. On va sensibiliser les professionnels et on va demander des délibérations aux Conseils municipaux concernés. Sur les 6 communes, 2 communes acceptent. Si nous n'avions pas eu un grand préfet, il n'y aurait pas eu de classement. Ce préfet a vraiment pris le mors aux dents, il a rencontré les maires pour leur dire que l'on était à un moment historique de notre développement local, il leur a pratiquement forcé la main pour qu'ils prennent les fameuses délibérations. Bien entendu, tout un travail s'est fait parallèlement avec les vigneron – c'est pour ça que j'ai bien aimé notre ami catalan quand il parle de consultation, ensuite le Conseil général du Bas-Rhin quand il parle de concertation ; je voudrais bien qu'on travaille là-dessus. Si l'on attend une prise de décision commune et partagée, on peut attendre longtemps. A moment donné il faut bien que les élus prennent leur responsabilité et la démarche de consultation et de concertation va être aussi, de temps en temps, de faire pression.

Il a fallu la création de ce comité de pilotage, et il a fallu 4 ans. Entre parenthèses, la plus mauvaise idée qu'on ait eue – pardonnez moi, mais on la doit à la DIREN – nous a conduits à visiter la côte de Beaune qui avait été classée. On nous a offert un bus, on a mis 40 vigneron dans le bus, et quand on est arrivé à Beaune, on ne s'était pas rendu compte que parmi les Bourguignons, il y avait ceux qui étaient devant et racontaient tous les bienfaits du classement, et ceux qui étaient au fond du bus, et racontaient toutes les contraintes, y compris erronées. Et quand on est revenu, on avait perdu un an. On a fini par aboutir, parce qu'après un certain nombre de mois et de discussions, on s'est décidé à solliciter un bureau d'études – c'est d'ailleurs un bureau d'études que vous connaissez bien en Alsace. Nous avons préféré travailler avec la dame qu'avec le monsieur car il nous semblait qu'il fallait toute une sensibilité féminine pour approcher cette esthétique douce qu'est le paysage jurassien. Merci à Mme Tacquard et à sa collaboratrice, puisque à moment donné elles ont été deux à compter les murs de pierres sèches etc. Travail qui a donné lieu à un diagnostic, lequel a été validé relativement facilement. Cela faisait 4 ans qu'on travaillait à la persuasion des acteurs concernés, et ce comité de pilotage, qui intégrait les institutions, le Conseil général, tous les acteurs et bien entendu les maires et les vigneron, a permis d'aboutir à un arrêté de classement et à un plan de gestion.

Un plan de gestion, c'est un document sérieux, solide, qui va traiter l'ensemble des particularités d'un paysage, et donner lieu à un certain nombre d'objectifs et d'actions. Celui-ci se décline en cinq objectifs et quinze actions. C'est le comité de pilotage qui l'a validé, avec ce qu'il considère comme les éléments opérationnels et réalistes. Mais dans le découpage des 460 ha, du fait de ne pas avoir intégré le bâti, on a laissé par exemple une verrue, un transformateur

électrique haut, juste de l'autre côté du trait. Cette délimitation va donner lieu à un certain nombre d'actions à engager.

Je voudrais dire quelques mots de la charte de Fontevraud. Pour relier un événement qui tourne autour du vin à de la culture, nous avons organisé les 5 et 6 février 2006, à l'occasion de la percée du vin jaune, un colloque international sur le paysage, placé sous la présidence de Jean-Robert Pitte, le président de la Sorbonne. Pendant 2 jours, nous avons accueilli des amis de la vallée du Douro, des amis de Tokay, des Italiens, les gens de Lavaux en Suisse, qui sont à l'Unesco ; et nous avons travaillé avec 300 personnes sur ces problématiques paysagères. Il y avait dans la salle une quarantaine de vigneron. Le fait que la veille d'une grande manifestation vineuse, ils consacrent une journée et demie à venir écouter et partager un certain nombre de réflexions avec ceux qui sont en avance sur nous sur ces problématiques paysagères, c'était déjà un signe de réussite. Le colloque terminé, nous avons fait signer la charte de Fontevraud, et les signatures ne sont pas les moindres, la première est celle du préfet. Quand un préfet signe une charte, c'est un engagement. Quand les présidents des syndicats d'appellation signent une charte, c'est un engagement, et quand le directeur du cabinet du ministre de l'époque, Jean-Marc Michel, se déplace et vient signer au nom du ministre, c'est un engagement.

Pourquoi une charte ? Le fait d'avoir fait participer l'ensemble des syndicats d'AOC et de la société de viticulture, c'est-à-dire les professionnels, qui ont dit « nous nous engageons, dans le cadre de la charte de Fontevraud, à respecter, à entretenir et à valoriser le paysage », cela a du sens. Et je peux vous dire qu'aujourd'hui, ces signatures me servent bien. Avant que ne s'ajoute le vignoble de Château-Chalons, la charte de Fontevraud ne comptait que des vignobles classés à l'Unesco. Depuis, deux vignobles français nous ont rejoints : les côtes de Beaune et les costières de Nîmes.

Première action engagée. Autour de la valorisation des murs en pierres sèches, qui sont des éléments très structurants dans le paysage, nous avons créé deux équipes d'emplois verts composées de 14 personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle. L'une est spécialisée dans la pierre sèche ; elle a depuis 5 ans remonté un certain nombre d'éléments de ce paysage ou des bâtiments.

Deuxième action. C'est bien entendu l'hydrologie : faire en sorte que les éléments hydrologiques s'insèrent dans le paysage et le respectent.

Autre action : suppression sur les 500 ha de toutes les enseignes. C'est dur pour un vigneron, de ne plus dire que c'est sa vigne. En janvier 2010, nous proposerons aux vignerons, largement subventionnés, de remplacer tous les panneaux par des pierres levées – la pierre levée, dans ce relief minéral étant un des indicateurs tout à fait intéressant et adapté.

Cinq relais information service (RIS) seront installés dans les communes, à proximité de belvédères, et développeront des thèmes différents. L'un sera consacré à la géologie, l'autre à l'histoire de la vigne, l'autre au travail de la vigne, l'autre à la vinification... pour que les gens qui ne font que passer comprennent un peu mieux ce paysage.

Et puis, c'est l'actualité. Je croyais recevoir hier après midi un coup de téléphone pour m'annoncer la bonne nouvelle : dans ce paysage, il y a 25 portiques et des transformateurs ; fin janvier, il n'y en aura plus. L'opération va être assurée par une grande maison qui s'appelle ERDF. Le Conseil général va apporter un petit peu dans le financement et la communauté de communes, un confetti. Voilà ce que nous apporté la reconnaissance de ce paysage : ERDF ne peut plus accepter d'avoir ici, dans un paysage photographié quotidiennement, des pylônes qui sont comme des verrues. Et ERDF va nous apporter la manne attendue. C'était inespéré. Il fallait une dérogation pour la suppression d'un transformateur qui n'est pas dans le périmètre et son remplacement par un petit chalet qui, rassurez-vous, sera en pierre, recouvert de pierre avec des portes en bois etc., et il fallait quelques milliers d'euros. La DIREN a voulu exister dans le financement ; j'espère que mon inspecteur des sites a bien argumenté, a été un bon avocat. En février, on aura supprimé toutes ces verrues. Je peux vous dire que le budget est nettement

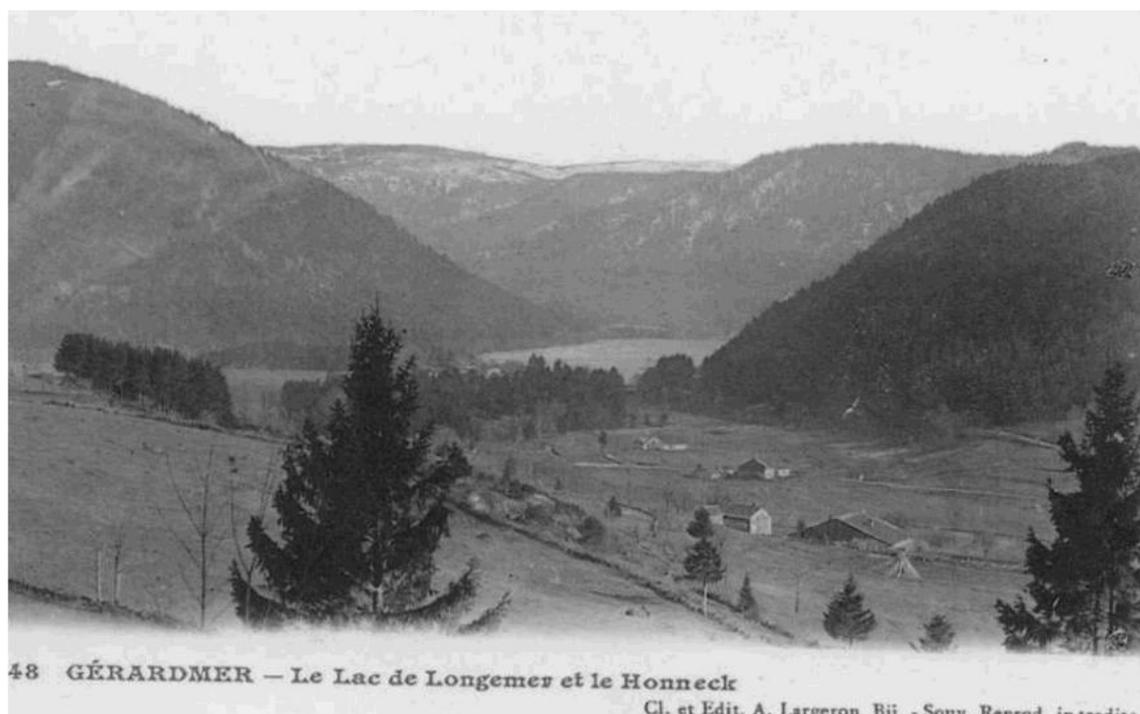
supérieur à 250 000 euros. Les gens comprennent l'intérêt de se faire reconnaître par une opération de communication. Cela se fera demain non plus pour nous, mais pour ERDF.

Nous avons jusqu'à présent restauré deux cabanes de vignes, parce qu'elles sont des lieux signifiants du travail, et l'une de celles qui ont été restaurées a été vitrée par le propriétaire qui y a installé dedans un certain nombre d'outils de travail et d'éléments pédagogiques.

Pour terminer, deux éléments intéressants. Nous avons créé une vigne conservatoire, parce qu'il y a un siècle, il y avait 50 cépages dans le Jura. Il n'en reste plus que 5 et nous avons récupéré 28 des anciens cépages, montrant qu'il y a aussi une réflexion sur la biodiversité. Cette vigne conservatoire est visitable et pédagogiquement intéressante. Enfin, on ouvrira en mai prochain des sentiers thématiques, avec un certain nombre d'éléments explicatifs et pédagogiques. Il faut absolument que les gens qui se promènent lèvent la tête de temps en temps.

Tout cela n'est qu'une valeur ajoutée au vin. Les pratiques environnementales, il faudrait que les vignerons s'en emparent. Depuis une année, j'ai la chance d'avoir un vice-président qui est un vigneron. Nous amorçons une mutation vers une agriculture biologique, au moins une viticulture raisonnée, pour qu'il n'y ait pas d'incompatibilité entre l'image qu'on développe au niveau du paysage et la façon dont on travaille.

En conclusion : le classement est un acte politique, qui pose des problèmes de gouvernance. J'ai évoqué tout à l'heure la consultation, la concertation, c'est vraiment une discussion qui m'intéresse au plus haut point. Est-ce qu'à moment donné, l' élu, qui est isolé, c'est vrai, ne doit pas prendre ses responsabilités et commettre cet acte politique ? Nous sommes, chers amis, face à un délitement de l'État, devant un libéralisme territorial. Si les élus demain, qui ont pour principal objectif de préparer leur prochaine mandature et leur prochaine élection, n'ont pas le courage de poser les questions en termes de paysage et d'environnement, la volonté de quelques élus convaincus, sans le soutien de l'État, ne suffira pas.



48 GÉRARDMER — Le Lac de Longemer et le Honneck

Cl. et Edit. A. Langeron, Bii. - Souv. Renrod. interdite

Extrait du diaporama de Françoise Hervé

## Le plan de protection, de mise en valeur et de développement local du site classé de Xonrupt-Longemer (Vosges Lorraines)

Françoise HERVE, *ancien Inspecteur Régional des Sites de Lorraine*

Mon propos qui intervient en dernier répondra également à la question posée « Mieux planifier l'espace dans le respect des paysages », mais il y répondra de manière spécifique puisqu'il s'agira d'une planification au service de la sauvegarde d'un paysage.

Campons tout d'abord le cadre juridique. La première loi de protection du paysage en France date de 1906. Arrachée de haute lutte, dans le sillage des premières lois sur la protection des monuments historiques, par les associations et des parlementaires précurseurs, elle fut confirmée par un second texte, la loi du 2 mai 1930, aujourd'hui codifiée.

Etaient instaurées, calquées en quelques sorte sur les monuments historiques, deux sortes de protection : l'inscription et le classement des sites.

Laissons de côté l'inscription qui a été affaiblie par les lois de décentralisation de 1983 et accordons notre intérêt au classement – et vous verrez que l'intérêt mérité est puissant.

L'observation prolongée du territoire montre en effet que, dans l'arsenal juridique français, une seule mesure, le classement au titre de cette loi de 1930, a la capacité de maintenir pérennes les qualités qui font l'identité d'un lieu. Le classement a cette capacité pour deux raisons :

1. à travers les cinq catégories que désigne la loi : pittoresque, légendaire, historique, artistique, scientifique, c'est bien la sauvegarde des caractères spécifiques d'un site qui est son objet propre.
2. Ces caractères ou qualités sont, pour l'essentiel, sous protection ministérielle, puis que les sites ne peuvent ni être détruits, ni être modifiés dans leur état ou

leur aspect, sauf autorisation spéciale du ministre. Notons que pour les aménagements de moindre impact, l'autorisation est simplement préfectorale, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France et de la CDS. C'est donc une protection très forte.

Deux obstacles cependant s'opposent au plein profit que l'on serait en droit d'attendre de cette mesure. D'une part le public assimile souvent le classement à une « mise sous cloche », à un « gel ». D'autre part, en raison de faiblesses inhérentes à la chaîne administrative, ainsi que d'une conscience et d'une connaissances insuffisantes de la singularité d'un site, le classement ne répond pas toujours à son objet.

La méthode originale élaborée en Lorraine et que je vais montrer par le site classé du lac de Longemer, est destinée à répondre à ces difficultés. Elle a été dénommée « plan de protection, de mise en valeur et de développement local ».

Le classement, qui n'a aucun autre objet que de classer, de sauvegarder – voire de restituer à la faveur d'une évolution qui se présente – les qualités et les caractères qui forment l'identité propre d'un lieu, constitue le premier fondement du plan. Conformément à la législation, la mesure est prise, après enquête publique et délibérations des communes, soit par arrêté ministériel, soit par décret en Conseil d'Etat.

Il est essentiel de souligner que le classement ne signifie pas l'intangibilité d'un lieu, mais l'intangibilité des caractères et des qualités qui le constituent (et qui doivent être pérennisés dans toute la mesure du possible partout où ils demeurent), ce qui est une chose fort différente.

La préservation de ces caractères implique ipso facto qu'ils soient, de manière approfondie, désignés et recensés sur le territoire considérés, si possible dans leur diversité, et quelquefois alors qu'ils ne sont sur sous-jacents, voire immatériels. Nous avons, par exemple, réalisé pour un autre site que Longemer un inventaire littéraire et un inventaire artistique.

Dans l'intitulé « plan de protection, de mise en valeur et de développement local », le terme de plan fait référence à deux notions, d'une part celle de programmation, et d'autre part la notion proprement spatiale qui permet de s'attacher à chaque partie du lieu, pour en cerner, quelquefois parcelle par parcelle, les faiblesses ou les qualités et pour en déterminer le devenir au regard de l'objectif patrimonial. Ce terrain, cette vue comptent-ils au nombre des éléments qui font l'identité du site ? Leur aspect doit en ce cas être préservé. L'affaiblissent-ils, la brouillent-ils, voire sont-ils en contradiction avec elle ? Dans cette hypothèse, tout l'effort consistera à tendre, autant que faire se peut, vers un retour de cette identité.

Plan de protection, de mise en valeur et de développement local. Il est nécessaire en outre d'effacer l'idée selon laquelle le classement installe une paralysie du lieu, idée erronée dans la mesure où le tourisme, première industrie du pays, se fonde d'abord sur les monuments et les paysages remarquables. L'antinomie apparente ne peut être dépassée qu'en mettant en oeuvre une compétence qui consiste en une compréhension structurelle des potentialités propres des territoires ruraux et puisse doter chaque classement d'une économie qui lui soit spécifique.

A Longemer, le sujet n'était pas de tirer un parti économique d'un territoire dépourvu d'activités. Les prestations touristiques occupent pour une grande part le site. Il s'agissait, par une réorganisation, de rendre en quelque sorte, à ces activités le capital paysager qui est à l'origine de leur création, tout en les adaptant aux exigences devenues plus qualitatives du marché, au total d'assurer aux prestataires et à la commune un outil plus rentable. Le classement devient ainsi, dans ces conditions, le garant de la vitalité économique du lieu.

Pour que la visée dont il est question ici puisse aboutir concrètement, deux conditions sont encore indispensables. L'une a trait à l'organisation. Si la compétence de l'expert principal – il peut être fait appel bien sûr à d'autres experts sur des aspects adjacents – est une condition sine qua none, elle doit s'exercer en cheville constante avec un groupe de travail technique, qui avalise, corrobore, rectifie, réoriente, ou si nécessaire écarte les propositions résultant des enquêtes de terrain et du travail de concertation réalisés par le chargé d'étude. Un premier

consensus permet alors de présenter à un comité de pilotage officiel, de formation élargie, composé des principaux acteurs institutionnels (instances politiques et administrations) ou constitués (une association qui a intérêt au sujet par exemple), des solutions viables.

Enfin, il faut une contractualisation de l'action publique, voire privée, ceci tous acteurs confondus, au moyen d'un plan pluriannuel, où les intervenants, les financements, les moyens juridiques, l'échéancier sont décrits et actés. Ainsi sont assurés à la fois le but et les moyens.

Passons à l'application pratique sur le site du Lac de Longemer.

Quand a commencé à se profiler un possible projet de classement, la situation de ce lieu était héritée à la fois d'une longue genèse, notamment géologique dont résultaient d'exceptionnelles qualités paysagères et de l'évolution quelque peu erratique par la seconde moitié du XXème siècle.

Situé à 730 mètres d'altitude sur le territoire de la commune de Longemer, le lac de Longemer constitue le chaînon médian de la vallée des lacs. Celle-ci s'étend au pied du Hohneck, sur le versant occidental du massif vosgien. La vallée des lacs tient l'essentiel de sa physionomie de l'époque glaciaire, présentant un profil en U, avec un fond large et plat et des pentes abruptes (recouvertes de forêts).

A cette identité géomorphologique s'est ajouté un mode d'occupation original. En effet, sur ce versant Ouest des Hautes Vosges, les ducs de Lorraine, à qui appartenaient les Serres, les vendirent aux paysans par parcelles de 3004 ha. Ainsi se constitua un paysage caractéristique de fermes isolées, dispersées au fond des vallées ou sur les pentes, et entourées de leurs prés de fauche et de quelques terres cultivées.

C'est la physionomie qu'offre au début du XXème siècle le paysage général environnant le lac de Longemer. En 1905, l'habitat est constitué de ces fermes isolées et quelques constructions qui s'égrenèrent le long des voies.

Le tourisme fait irruption dans la vallée des lacs dès avant la fin du 19ème siècle et, en 1920, l'ouverture de la route des crêtes occasionna la première fréquentation touristique hivernale à Xonrupt-Longemer.

Malgré cette notoriété nouvelle des Hautes-Vosges, le paysage du lac de Longemer évolue peu au cours de ces décennies, et en 1944, l'aspect encore authentique et naturel du lieu motive son inscription au titre de la loi du 2 mai 1930. Elle a pour objectif de faire respecter « la solitude et l'austérité de ses rives boisées, afin de lui conserver son caractère naturel, c'est-à-dire de préserver son charme et son intérêt ». Le périmètre d'inscription qui suit le tracé des routes et des chemins, cantonne étroitement le lac, dont on craint l'utilisation comme source d'énergie ou « réservoir de la ville blanche ». En 1947, un deuxième arrêté interministériel étendra le site inscrit au nord-ouest incluant l'usine de blanchiment.

Cependant, le tourisme se démocratise après 1950, pour devenir un tourisme de masse dans les années 1970. Tout en contenant ou en écartant certains projets, l'inscription n'aura pas la capacité de maîtriser totalement l'évolution du site : son périmètre trop restreint ne prend pas en compte l'entité paysagère dans son ensemble ; son opposabilité juridique, amoindrie lors des lois de décentralisation, est trop faible, la teneur même de la protection par trop laissée à l'appréciation. L'exploitation touristique du lac débute en 1957 avec la pêche, le nautisme et l'aménagement d'un camping municipal. Différents aménagements et petits équipements censés renforcer l'attractivité du lieu se succèdent au fil des années (aires de pique-nique, aires de jeux, boutiques, parc de stationnement, etc...). La majorité des campings actuels a été créée entre cette date et le début des années 1970. Leurs installations à l'origine peu prégnantes, héritées du camping à la ferme, ont vu leur impact s'accroître, entre autres sous l'effet des normes encadrant l'hébergement, au point que le résultat quasi final était celui que montre cette vue aérienne.

A la fin des années 1990, plusieurs réalisations, bénéficiant ou non d'autorisations, dans le périmètre inscrit ou à proximité (parc de stationnement, plate-forme multi-activités, etc...) ont marqué une accélération de l'aménagement. Cette tendance, la perspective d'autres projets (constructions, stade de saut à ski) déterminèrent la DIREN, en accord avec la commune, à commander une première réflexion. L'étude, confiée au cabinet spécialisé DAT conseils, va se

fonder sur un inventaire précis des lieux, et dresser une synthèse des forces, des faiblesses et des atouts du site, au terme de laquelle deux grands constats s'imposent.

- 1er constat admis par tous les partenaires : les qualités qui ont fait le caractère emblématique du site de Longemer ont subi au cours du XXème siècle une dégradation progressive. Si cette évolution devait se poursuivre, elle entraînerait leur perte définitive.
- 2ème constat : les prestations en matière d'hébergement touristique présentent un intéressant volant d'évolution, qui permettrait tout à la fois d'accroître la rentabilité et de réduire l'impact paysager.

Quatre principes directeurs de reconquête sont définis, sur lesquels nous reviendrons.

A ce stade, la menace de nouvelles atteintes imminentes se précisant, l'Etat décide d'engager la procédure de classement, qui aboutira, par décret en Conseil d'Etat, à la protection de la grande entité paysagère du lac.

Je passe les différentes péripéties et difficultés, parfois houleuses de l'affaire.

Une seconde réflexion débute dans la foulée en vue de définir le plan de protection.

Au cours de la première phase, les quatre principes directeurs dégagés par l'étude précédente sont affinés au moyen de visites sur le terrain et d'une enquête détaillée auprès des prestataires touristiques du site.

1er principe directeur : préserver et retrouver un grand site lacustre, comportant de larges espaces naturels et ruraux et bénéficiant d'une (certaine) tranquillité. Jusqu'en 1950, le lac de Longemer offrait, à proprement parler, une image de carte postale : niché au creux d'une vaste forêt domaniale, il était bordé de prairies finement peignées, sur lesquelles s'égrenaient une dizaine de fermes typiques.

Cette qualité s'est progressivement amoindrie en raison du développement des campings, des aménagements de loisirs et du foisonnement de la végétation. Le paysage, qui était traditionnellement ouvert, s'est fermé, au point qu'on apercevait difficilement le lac sur plus de la moitié de la route qui l'entoure.

Un premier grand objectif a en conséquence été fixé : redonner leur force paysagère aux espaces autour du miroir d'eau.

Cet objectif englobe une série de sous-objectifs relevant de problématique variées et comportant des implications plus ou moins lourdes.

La proposition vise :

- 1) à recréer une grande continuité naturelle et pastorale du secteur de la chapelle St Florent à l'envers du lac,
- 2) à réhabiliter un vaste espace naturel autour de la partie Sud,
- 3) à ménager quelques simples belvédères en rive Est, afin d'offrir de nouveaux points de vue sur le lac.

Vous avez sous les yeux l'illustration possible de l'aménagement du lac à long terme, sur laquelle nous faisons quelques brefs zooms, avant d'y revenir plus loin.

Le front nord, dominé par le promontoire de la chapelle, est l'un des sites les plus intéressants du lac. L'espace en est cependant partiellement occupé par des équipements de loisir et un camping, et cloisonné par des haies.

Il est souhaitable de lui redonner son aspect prairial, en transférant la plupart des équipements et le camping de l'autre côté de la route, et en enlevant haies et friches.

La butte Billon et ses abords font partie des secteurs les plus naturels du lac. L'entretien de la végétation devenue confuse, ainsi qu'un démontage du camping « Belle vue » seraient à même de redonner à cet espace sa qualité paysagère.

A l'autre extrémité du lac, une ancienne zone humide a été aménagée de façon assez artificielle en espace de pique-nique et de baignade. Un engazonnement complet pourrait le renaturer. A proximité, la montée en gamme de l'ensemble touristique « L'Orée du Bois », l'évolution du camping attenant vers un hameau de gîtes, ainsi que la transformation à terme de la plate-forme

multiactivités si marquante en prairie permettraient de recréer un ensemble paysager de belle qualité.

L'ensemble des actions a été traduit dans un plan général de gestion de la végétation que voici. Par ailleurs, l'aménagement forestier prévu par l'ONF, essentiellement en futaie jardinée, correspond à l'intérêt économique et paysager du site.

Le deuxième principe directeur consiste à développer les structures d'accueil à la journée.

Les 200 000 visiteurs que compte annuellement Longemer sont pour moitié des visiteurs à la journée venant de Lorraine et d'Alsace, ces derniers ayant un rôle économique important, quand ils font tourner les prestations commerciales en dehors des deux mois d'été.

Or, les prestations qu'attendent les visiteurs, toutes catégories confondues, sont actuellement incomplètes : on ne trouve pas de cheminement pour piétons et cyclistes pour faire le tour du lac en sécurité ; il n'y a pas de restaurant en bord du lac ; certains sites intéressants ne sont pas valorisés, etc...

Ce deuxième principe rejoint le premier, et il a été prévu de déplacer en retrait du lac les activités visuellement prégnantes, sans lien direct avec le site, ce sont le mini-golf et la piste de karting, et de développer en revanche des aménagements légers, dans l'esprit des lacs de montagne, pour la petite restauration, la baignade, le pédalo, le vélo, la promenade à pied, etc...

Venons-en au principe directeur n°3, qui est sans doute le plus crucial : orienter les prestations d'hébergement vers des produits de qualité à la fois compatibles avec le site et plus rentables, car mieux adaptées aux clientèles actuelles.

L'étude économique réalisée en concertation avec les prestataires touristiques a montré que sur la commune de Xonrupt-Longemer, les campings dominent (68% des lits), mais que leur chiffre d'affaire reste faible. En outre, leur qualité devient insuffisante face à une concurrence plus active, et les risques de vieillissement augmentent.

Certains, campings, fortement aménagés, accueillant des caravanes « ventouses », ont un impact lourd sur la qualité naturelle et rurale du site.

Le résultat de la réflexion a été que le nombre de semaines d'occupation pouvait être amélioré en créant des habitations légères de loisir ou des gîtes.

En effet, un emplacement de camping génère actuellement un chiffre d'affaires d'environ 1000 euros/an pour 150 m<sup>2</sup> de surface au sol. Une habitation légère de loisir en génère au moins trois fois plus, pour une surface au sol plus faible. Le rendement spatial et économique est encore accru avec un gîte individuel.

Il a donc été proposé de transformer une partie des campings, situés sur le bord immédiat du lac, en structures plus légères, c'est-à-dire en campings d'aspect naturel, sans plantations d'ornement ni aménagements physiques lourds, qui redeviendraient des prairies naturelles l'hiver.

Trois campings pourraient ainsi disparaître à moyen ou long terme, moyennant des compensations données à leurs propriétaires : les campings municipaux de « La Chapelle » et du « Lac », ainsi que le camping privé « Belle Vue ».

La caractéristique propre de la démarche est son pragmatisme. Il n'y a pas d'évolution-type, chaque évolution sera spécifique eu égard aux données en présence : statut de propriété, public, privé, âge de l'exploitant, existence d'une succession ou non, situation, environnement du terrain, etc...

Réévoquons avec plus de précision le secteur de la Chapelle St Florent et du camping communal que j'ai rapidement mentionné précédemment. Ce vaste espace, agrémenté par la butte de la chapelle et le delta des Plombes, d'où s'échappe le ruisseau de Vologne, constitue, dans le grand paysage, le site le plus précieux. Propriété de la commune, c'est aussi le lieu le plus fréquenté par le grand public.

Or, comme le montre avec évidence la photo aérienne, il est sur-occupé par divers équipements et aménagements, qui l'ont cisailé et en ont masqué la valeur paysagère : camping nature deux

étoiles, mini-golf, karting, terrain de pétanque avec son abri, et de l'autre côté de la route, camping également deux étoiles, pour partie résidentiel.

La mutation proposée est de déménager l'ensemble des activités, d'ailleurs en les transformant peu ou prou, de l'autre côté de la route, de manière à retrouver un paysage libéré, sorte de grand parc sans cloisonnement, réengazonné avec des semences locales.

La compensation s'opère par l'évolution du camping du domaine de Longemer. Celui-ci pourrait passer en trois ou quatre étoiles, afin de mieux répondre aux demandes des clientèles françaises et étrangères. En contrepartie de la disposition des 200 emplacements aujourd'hui situés à proximité du lac, serait créé, peut-être à la place du secteur résidentiel, un village de douze à quinze gîtes, respectant l'architecture de la vallée.

Autre exemple, le secteur des Jonquilles, plus complexe parce qu'il concerne quatre campings ; Belle Vue, Belle Rive, Les Jonquilles et La Chaumière. Arrêtons nous sur les deux campings Les Jonquilles et Belle Rive, particulièrement prégnants en été dans le paysage par leur situation sur une presqu'île et le nombre d'emplacements (plus de 360 au total), mais qui, en morte saison, se rapprochent de l'aspect d'une prairie naturelle. Or, l'exploitant des Jonquilles souhaite évoluer vers une installation trois étoiles, ce qui amplifierait les atteintes paysagères, car la réglementation imposerait des limites séparatives entre les parcelles, des espaces routiers, ainsi qu'un nouvel état sanitaire. Dans la mesure où il était ouvert à un éventail de solutions, deux hypothèses lui ont été proposées : soit l'évolution vers un camping trois étoiles, mais à la condition que l'aspect naturel des lieux soit renforcé (recul et évolution de dix mètres des caravanes par rapport à la rive, suppression des arbustes disséminés sur le terrain), soit la suppression totale du camping qui redeviendrait une prairie, en échange d'un hameau patrimonial autour du bâtiment actuel, qui est une vieille ferme.

Le camping Belle Rive, contigu, présente une problématique analogue. Des hypothèses du même ordre lui ont donc été offertes.

L'un des problèmes les plus difficiles à résoudre sur l'ensemble du lac était celui des campings Belle Vue et la Chaumière, et ce pour deux raisons. La première, c'est que, bien que de petite taille, ils n'en ont pas moins un fort impact dans le paysage, Belle Vue étant situé au milieu d'une continuité naturelle, tandis que la Chaumière qui s'étage en surplomb, offre une occupation dense, avec des caravanes-ventouses qui vieillissent sur place. Pour parachever le tout, leur propriétaire commun avait mené la révolte contre le classement du site.

Or, il se trouve qu'à force de prédications, ce prestataire touristique, se rendant compte de l'intérêt que présentait notre projet pour son exploitation un peu obsolète, a été le premier à bouger.

Le deal a été le suivant. Comme le camping la Chaumière, en raison de son ancienneté, nécessitait de toute façon une rénovation, il a été admis qu'elle puisse se faire, d'une part selon une forme neutre, et d'autre part en liant le sort des deux campings la Chaumière et Belle Vue.

La première hypothèse d'évolution envisageait que quatre ou cinq gîtes puissent être créés à la Chaumière, dans le cadre d'un hameau patrimonial bien structuré, en contrepartie du démontage d'une première rangée d'emplacements le long du lac sur le camping Belle Vue.

Dans la deuxième hypothèse, le camping Belle Vue serait totalement démonté et végétalisé, permettant à ce vaste espace de retrouver son aspect de prairie. En contrepartie, le propriétaire aurait l'autorisation d'y construire une maison d'habitation de facture rurale traditionnelle en bordure de la route, et d'autre part de créer un hameau plus important, de huit à neuf gîtes, à la Chaumière.

Troisième hypothèse : c'est cette fois-ci l'ensemble du site du camping de la Chaumière qui disparaîtrait en tant que camping pour devenir un hameau de douze à treize gîtes autour du ban d'accueil existant.

Il restait à imaginer l'aspect des gîtes, point éminemment important et difficile, puis que le classement a pour objet de maintenir l'identité du lieu, y compris sur le plan architectural. La recherche s'est donc portée vers les anciennes constructions, qui, par leur facture, pouvaient procurer une référence. Nous l'avons trouvée dans la catégorie des petits bâtiments utilitaires, soit ruraux, soit artisanaux, présents sur le territoire de Xonrupt-Longemer. Cette référence a

inspiré une sorte de prototype dessiné par J.C. Goepf qui voici, prototype qui n'est pas figé -pas un stéréotype-, mais qui est susceptible de variation, notion capitale de l'architecture traditionnelle.

J'en arrêterai là de l'analyse des cas pour vous dire que nous avons tenu à faire un travail exhaustif.

Sept fiches-actions d'aménagement thématiques ont été rédigées par le bureau d'études, en essayant de balayer tous les aspects, notamment ceux que nous n'avons pas évoqués, par exemple la maîtrise de l'affichage et de la signalétique ou l'amélioration des accès et de la circulation autour du lac.

Tous les acteurs du site ont été rencontrés, souvent plusieurs fois. Vingt fiches d'aménagement par site sont ainsi disponibles. Enfin un guide architectural a constitué notre dernière production.

Le plan de protection, de mise en valeur et de développement local, concerne les quinze à vingt années qui viennent. Il importe de noter que les différentes propositions n'ont pas de caractère contraignant ; le plan n'oblige pas à faire et permet le maintien de l'état actuel. Mais, à partir du moment où un acteur bouge, il s'inscrit dans les hypothèses qui ont été tracées. Il y est aidé par les financements mis en place. Et quand un acteur bouge, les autres pièces de l'échiquier se mettent à bouger.

En ce qui concerne les financements, une convention de développement pluriannuel a été signée en 2006 entre la Commune, l'Etat, la Région et le Département.

Doté de cette feuille de route, nous souhaitons longue vie au site du lac de Longemer.



*Vallée de la Doller depuis le Ballon d'Alsace*

## Débats avec la salle

### François Tacquard

Cette matinée a été très riche. Il fallait mettre en évidence toutes ces expériences intéressantes et je rappelle que deux grands types d'approches ont été faites : des approches macro spatiales sur des grands territoires – qu'ils soient suisses, allemands, catalans ou répartis à travers la France –, et puis des approches plus particulières pour des sites emblématiques du paysage que sont les sites classés. On a vu traiter du paysage ordinaire par des démarches d'aménagement ordinaires – qui méritent encore d'être améliorées dans notre région, comme le montrent les exemples extérieurs –, mais on a vu qu'il faut aussi, pour des sites vraiment magiques, faire plus d'efforts. Et les plans de gestion qu'on a pu observer mettent en évidence qu'entre le terrain et la pensée patrimoniale et paysagère, il peut y avoir rencontre dans des projets très ambitieux.

Je propose qu'on fasse maintenant un tour de piste des questions de la salle, auxquelles nos intervenants répondront en essayant de ne pas prendre trop de temps, parce qu'effectivement la matinée était longue ; il faut nous accorder un temps raisonnable pour déjeuner et que l'après-midi elle-même démarre à l'heure.

### *M., élu de la vallée de Munster*

M. Tacquard, merci. Dans cette articulation du programme entre ce qui s'est passé ce matin et ce qui se passera cet après-midi, qui sera si j'ai bien compris davantage tourné vers le commercial, les friches industrielles, et puisque la partie qui nous concerne davantage dans

notre fond de vallée munsterien, c'est effectivement le paysage, j'aimerais tout d'abord remercier les organisateurs et tous les intervenants pour la réalisation de ce colloque.

Je trouve extraordinairement positif que nous ayons pu dégager à ce point la notion de valeur patrimoniale du paysage. Et ceci est particulièrement rassurant quand trop de nos responsables politiques et de nos élus sont totalement fermés à l'idée du patrimoine paysager, du patrimoine que représente le paysage. Il n'y a qu'à voir comment certains espaces sont gaspillés et comment certains sites remarquables ne sont même pas pris en compte. J'ai été frappé par la différence d'approches, que ce soit sur le plan juridique, entre la présentation de Mme Sallet hier et les présentations faites ce matin sur ce qui se passe en particulier en Suisse et en Allemagne. Effectivement, on a d'un côté un foisonnement de textes, un véritable mille feuilles dont les résultats – disons que nous en avons parlé – alors qu'en face on a une grande simplicité et beaucoup de pragmatisme, donnant l'impression que la situation est mieux dominée.

Mais en fait, c'est au niveau de l'approche concrète du paysage sur le terrain que j'aimerais faire une remarque. Je suis rassuré de voir tous ces services et la compétence de techniciens qui se sentent concernés, qui sont impliqués institutionnellement dans le traitement du problème paysager. Mais au-delà de la compétence qu'ils apportent, je trouve leur approche très conceptualisée, voire – qu'on ne prenne pas ceci de travers – un peu aseptisée. J'ai énormément apprécié ce matin l'intervention de M. Vuillaume, parce qu'en fait si le projet paysager n'est pas porté par l' élu, effectivement les services concernés prêcheront dans le désert. Ce que nous a montré, M. Vuillaume, c'est une implication volontaire des élus. Et venant du fond de la vallée de Munster qui constitue, je le redis ici M. Tacquard, le cœur des Hautes Vosges et pour nous, la plus belle vallée des Vosges, je suis totalement démotivé en voyant que sur les 16 communes, sur les 280 élus de cette vallée, il n'y en a aujourd'hui qu'un seul, qui de toute façon est acquis à la cause (et tous les autres qui n'en ont, je dirais absolument rien à faire. Et je trouve ça lamentable.)

### **François Tacquard**

Connaissant pas mal d'élus de la vallée de Munster, je pense qu'il y en a plus que vous pensez qui sont intéressés, mais la mise en route est un peu laborieuse, on va dire ça comme ça.

### **Anne Vonesch**

C'est vraiment une question par rapport à cette obligation tout à fait nécessaire d'économiser l'espace. Je m'interroge sur la justification et la manière d'économiser l'espace dans le résidentiel. Je fais partie des personnes privilégiées qui vivent sur un grand terrain, qui peuvent avoir des animaux. Au nom de quoi puis-je refuser ce droit à d'autres personnes ? J'ai des souvenirs d'enfance de grands jardins, c'est quelque chose de merveilleux. Au nom de quoi refuserais-je cela à d'autres enfants ? C'est vrai que les enfants peuvent « s'éclater » en se promenant ou en jouant près de petits cours d'eau publics, s'ils sont préservés. Est-ce que le lien au paysage peut remplacer dans l'avenir le lien au sol ? Si une famille ressent le besoin d'avoir un potager, des fleurs, un verger, des animaux, est-ce qu'il faut aller dans les Landes ? Comment pouvez-vous réconcilier ces formes de bien-être ?

### **François Tacquard**

Sans vouloir entrer dans le débat, dans les villages traditionnels de la montagne par exemple, et même de la plaine, les maisons sont accolées les unes aux autres, ce qui n'empêche pas d'avoir un grand verger derrière ; alors la solution est peut-être un mélange entre la taille de

la parcelle et le mode d'urbanisation ; c'est une question fondamentale en effet, mais je laisserai nos intervenants répondre.

### **Sandrine Marbach**

Je suis chargée d'études paysage au sein du bureau Écoscop, qui a réalisé entre autres la cartographie de la trame verte au niveau régional, et qui élabore un certain nombre de GERPLAN dans le Haut-Rhin. Même si c'est une redite, je remercie les organisateurs, parce que l'Alsace manquait d'une réflexion sur le paysage. Je souhaiterais faire le lien entre les différentes politiques qui sont mises en place et le rôle des bureaux d'études qui travaillent aussi au quotidien sur ces espaces. Et puis il manque sur le terrain cette connaissance des outils qui ont été évoqués hier. C'est vrai qu'il y a tout un catalogue d'outils, mais beaucoup sont méconnus, peu mis en pratique, et je crois qu'il y a aussi un effort à faire sur la pédagogie. Souvent nous, bureaux d'études, nous avons ce rôle – qui n'est pas forcément la première des missions qui nous sont confiées – d'autant plus qu'aujourd'hui dans les documents d'urbanisme, le rôle du paysage, l'évaluation environnementale sont une priorité, il faut le savoir. Ce qu'on constate aussi, c'est une absence de transversalité dans la problématique du paysage. Souvent, d'un service à l'autre, au sein même d'une collectivité, d'un service de l'État, il y a un manque et on souhaiterait qu'à partir de la réflexion qu'on mène depuis deux jours, de nouveaux outils se mettent en place pour l'Alsace ; qu'on copie peut-être un peu sur les régions voisines, et que cela nous apporte finalement ces documents de référence dont on manque peut-être, même si chacun peut apporter sa pierre par ailleurs. Merci.

### **Henri Stoll**

Je ne ferai pas une intervention dans le même style. J'entends souvent parler des élus. Cela a été dit fort justement, quand on est élu de base, on n'a pas tout l'argumentaire. Moi, je suis élu responsable d'un SCOT, conseiller général, vice président de machin, élu à multi casquettes ... Ne croyez surtout pas que les élus ne s'intéressent pas à la notion de paysage, ce n'est pas vrai. Les élus s'intéressent au paysage, et je crois que ce sont d'ailleurs les premiers à s'intéresser aux territoires, souvent même aux territoires dans lesquels ils ne vivent pas obligatoirement. Alors, si dans certains endroits, il y a des élus qui ne s'y intéressent pas, il y a une solution, il faut en changer, c'est tout.

### **François Tacquard**

C'est ça, c'est effectivement la démocratie. Cela dit, le problème est qu'il faut avoir une culture générale du sujet, et quelles méthodes y-a-t'il pour que les élus se cultivent ? On a parlé du réseau breton à ce sujet, je crois que c'est important d'aider au moins ceux qui le souhaitent à se cultiver sur le sujet.

### **Monsieur,**

Je rebondis sur l'intervention de M. Stoll. Je suis personnellement confronté quotidiennement à cette difficulté d'expliquer le paysage aux élus, et cette question là fait poser la question de la gouvernance. Qui doit décider de quoi ? A quel moment la décision incombe-t-elle à un élu et à quel moment doit-elle émaner d'un niveau supérieur ? Sans aller jusqu'à la directive paysage, qui apparaît comme quelque chose d'assez lourd, puisque j'ai cru comprendre

que seulement deux ont été mises en place. Je rebondis aussi sur l'intervention de Christian Vuillaume, un ami de longue date. Christian peut donner l'apparence ici, en présentant avec passion ses combats, d'être un élu qu'on peut rencontrer à tous les coins de rue. C'est un élu passionné, ce qui est une exception. Personnellement, dans le Bas-Rhin, je n'en ai pas rencontré. Il y a des élus sensibilisés à la question du paysage, mais de là à aller se battre comme Christian le fait, c'est exceptionnel.

### **Antoine Waechter**

J'irai dans le même sens que ce qui vient d'être dit. La décentralisation, en 1983, avait prévu un certain nombre de mécanismes concernant le dialogue entre les élus ; cela n'a absolument pas fonctionné, et pourquoi ? Parce qu'un élu n'aime pas embêter un élu voisin, et que tout ce que la loi avait prévu comme mode de régulation s'est finalement avéré inopérant. On le voit quand on élabore les schémas de cohérence territoriale, il y a des élus sensibilisés incontestablement. D'un territoire à l'autre, c'est assez différent, ce qui montre que le lieu peut avoir une influence culturelle sur la manière d'appréhender les choses ; cela, des géographes l'ont déjà indiqué.

Mais une question à laquelle je ne sais pas répondre : où se situe la bonne gouvernance dans ce domaine ? Le paysage ne connaît évidemment pas les limites géographiques et administratives, ce qui suppose que chaque représentant d'une commune soit capable de s'intégrer, de se projeter sur un projet collectif ; et on le voit bien encore une fois quand on élabore des documents d'urbanisme : c'est extrêmement difficile. D'une manière générale, même s'il y a des exceptions, chacun vient avec la défense des intérêts de son territoire, sans comprendre que l'intérêt de son territoire est bien souvent aussi celui de tous les autres, dès lors qu'on accepte d'entrer dans le projet commun.

Une proposition – je crois qu'elle émane de l'Espagne –, est en tout cas intéressante et mériterait d'être développée : introduire le paysage à l'école. Cela peut se faire de manière relativement simple, et cela manque fondamentalement. Car la loi introduit à une autre régulation, qui est la concertation, l'intervention du public. Là encore l'expérience que l'on a dans toutes les réunions de concertation sur l'élaboration des plans locaux d'urbanisme ou de documents d'urbanisme plus importants, ce n'est pas l'absence de sensibilité du public, c'est l'incapacité que le public a de s'exprimer sur le paysage. Ce sont les mots qui lui manquent, les mots pour exprimer sa sensibilité. Dès lors, on se retrouve en face du silence. Bien évidemment les élus, et d'une manière générale tous ce qui ont une responsabilité dans ce domaine, ne vont pas davantage s'exprimer sur le sujet. Je crois à la démocratie en matière de gestion du territoire, mais encore faut-il que les acteurs aient les moyens de s'exprimer.

### **Françoise Tondre**

Je vais être brève. Je représente le Conservatoire des sites alsaciens, mais je voudrais parler au nom du Conseil de l'Europe où j'étais en charge d'un programme d'Itinéraires culturels européens, qui ont pour objectif la valorisation et la protection du patrimoine culturel matériel et immatériel. Et je m'adresse particulièrement à M. Vuillaume, puisque dans ces Itinéraires culturels, il en existe un qui s'appelle *Iter vitis* et porte sur les paysages viticoles comme vous en avez montré. En plus, j'ai cru comprendre que vous avez un site clunisien et il existe également un Itinéraire culturel des sites clunisiens. Je reste à votre disposition si ça vous intéresse, merci.

### **Une dame**

Les informations concernant l'Allemagne et la Suisse sont très intéressantes, mais qu'en est-il quand ces deux pays à forte réglementation voisinent avec un pays où la réglementation est plus faible ? C'est la même chose que pour les camions, les gens qui veulent échapper à cette réglementation passent dans le pays voisin.

### **Théo Trautmann**

Je voudrais juste revenir brièvement sur l'intervention de M. Wirz ce matin. J'ai relevé dans son vocabulaire que lui parlait de corridors de développement, alors qu'en Alsace on parle principalement de corridors écologiques. Et vous parliez de coupure verte. Par rapport à cela, Christian Dronneau a développé hier la notion de trame verte et de trame bleue, qui sont un peu les enfants chéris de tous les élus en Alsace ; mais j'observe qu'à chaque occasion, c'est le même projet qui est présenté par Christian Dronneau au nom de la Région, et on peut considérer que ce faisant, on ne voit pas le début de sa réalisation. Plus on attend pour la trame verte, moins on a de chance de la mettre en place, et ça commence à être aussi un problème. En plus il y a aussi les projets du Conseil général du Bas-Rhin, et peut-être aussi du Conseil général du Haut-Rhin, qui devraient aussi être mis en articulation avec ce projet de trame verte, parce que s'il est vrai qu'on a des problèmes de vocabulaire, de conceptualisation de la notion de paysage comme le disait Antoine Waechter, il y a aussi le problème qu'à moment donné, il faut passer à l'action et se donner les moyens de faire ce qu'il faut, parce que sinon, c'est définitivement perdu.

### **François Tacquard**

Oui, en effet, ce que dit M. Trautmann est tout à fait vrai. En Alsace on protège quelques éléments du paysage ou des milieux naturels et le reste est libre d'aménagement ; et en Allemagne on protège tout le paysage rural, et on laisse libre d'aménagement des franges d'urbanisation, le système est inversé.

### **Une dame**

Très rapidement pour compléter ce que vient de dire mon voisin (M. Waechter), notamment au niveau de l'éducation : pour ce qui concerne la concertation, le dialogue, il me semble qu'il serait important d'éduquer au débat. Pas de citoyenneté sans citoyen. L'éducation doit faire qu'une personne se sente concernée par ces problèmes écologiques d'une façon large et en redescende jusqu'au paysage.

### **Maguelonne Dejeant-Pons**

Je vous remercie. Je voudrais simplement dire à quel point j'ai été impressionnée par les présentations qui toutes sont très encourageantes, parce qu'on voit que c'est une accumulation de travaux, d'expériences, de documents, qui vont tous dans le bon sens. Une formule a été prononcée : c'est le rapport gagnant gagnant. Je crois qu'on ne l'utilise pas assez, parce qu'il est vrai que la Convention européenne du paysage dit qu'il s'agit d'intérêt général. Et l'on voit que finalement, lorsqu'on s'oriente dans cette démarche de qualité, au début tout le monde hésite, mais finalement après, tout le monde est très satisfait. Les Anglais parlent d'une sorte de cercle vertueux qui se met en place, à l'inverse d'un cercle vicieux. On a évoqué hier l'attractivité des territoires : lorsqu'on s'oriente dans cette démarche, c'est très positif.

Je pense également que tout le travail effectué dans le passé pour les zones protégées et les sites classés en a fait des territoires d'excellence et d'exception. On peut dire que ce sont également des laboratoires d'idées, des exemples qui devraient petit à petit aider à s'orienter pour l'ensemble du territoire, parce qu'il ne faut pas oublier les territoires ordinaires du quotidien.

### **François Tacquard**

Tout à fait. Nous allons maintenant laisser répondre nos intervenants. Il y a je crois deux grands groupes de questions. Le niveau de décision et d'aménagement, avec la comparaison possible entre plusieurs pays, et puis la gouvernance locale : comment coproduire un projet de beaux paysages alors que les cultures générales des habitants sont éclatées.

### **Christian Vuillaume**

Je pense qu'il faut des gens un peu fous. Celui qui a rédigé les premiers textes, la loi de 1906, était un Franc-Comtois, un sénateur qui était un peu fou. Il se baladait politiquement entre l'anarchie, le conservatisme etc. Intéressez vous à lui. Par rapport à ce qui a été dit quant à la question de la bonne gouvernance, je ne pense pas que tous les services soient aseptisés. Il n'y aurait pas eu de classement du site que je vous présente s'il n'y avait pas eu une coopération étroite entre les services de l'État très compétents et des techniciens. Si le triptyque n'avait pas fonctionné, nous n'aurions pas abouti. Ce fait peut-être anecdotique, mais très important selon moi : l'inspecteur des sites qui a travaillé pendant trois ans avec nous sur le montage du projet au niveau de la DIREN a été intronisé dans une confrérie très fermée, la confrérie Saint-Vernier, qui ne s'adresse qu'à des gens de Château-Chalon. Quand on intronise un fonctionnaire qui n'est pas résident, ça a du sens. Comme a du sens le fait qu'on ait signé la charte de Fontevraud à l'heure où s'ouvrait une manifestation vineuse – la percée du vin jaune – qui accueille 40 000 personnes. Cela s'est fait avec un cérémonial, c'est-à-dire que tous les représentants du terroir étaient là, la signature a été captée par FR3 etc. et les engagements pris ont été lus par les vigneron. Je pense qu'il faut donner de la symbolique à tout ce qui se passe autour du paysage. La gouvernance réside dans une association intelligente avec ceux qui ont des compétences, parce que nous ne les avons pas. Vous avez formulé le vœu pieu de former les élus, mais comme l'a très bien dit un élu qui sait combien notre mandat est fragile : « Vous voulez nous former tous les 6 ans, puisqu'on change tous les 6 ans ; vous devez vous rendre compte que la sensibilité et la formation seraient en changement permanent ».

Je voudrais aussi dire que la valeur d'un grand produit ne peut plus faire aujourd'hui abstraction de la façon dont les gens cultivent le paysage. On ne peut plus dissimuler la façon dont on exerce ses pratiques dans le paysage : c'est une autre dimension qui conduit au-delà de l'aspect visuel et de tout ce qui a été développé. Je regrette de n'être pas là cet après-midi : à 17h, je rencontrerai les institutrices des CM2 de mon territoire, parce que le 15 décembre, leurs élèves planteront pour 10 000 euros d'arbres et de buissons pour dissimuler une zone artisanale (ZAE) qui n'est pas dans le périmètre. Nous n'avons donc pas eu de subventions, mais la communauté de communes finance l'opération pour faire expérimenter à ces jeunes élèves une pratique du paysage. Ça m'a paru important. Et puis à 18h, je participerai à un atelier sur une charte environnement qui va traiter du climat. Je vous abandonnerai donc en début d'après-midi, mais il est important que les élus soient aussi dans les groupes de travail, ne serait-ce que pour écouter, parce qu'il y a plein de gens qui ont des idées, et la gouvernance passe par cette démocratie participative, mais aussi par la recherche de compétences. Finalement, nous sommes de petits élus avec des champs de compétences qui ne sont pas nécessairement de ce domaine là ; il faut commencer par faire amende honorable sur tous les domaines que nous ne maîtrisons pas.

Je vous souhaite de bien finir ce colloque parce que c'est à la suite d'un colloque du même type que les Jurassiens ont travaillé sur le sujet. Par rapport à l'Europe, on a reçu en décembre 2008 La destination européenne du tourisme à Bordeaux, avec 27 pays d'Europe. Il y avait un élu : c'était notre territoire et notre manifestation. Le grand job a été de faire boire à Bordeaux du vin jaune, du Château-Chalon et de le commenter ; et d'introniser dans une modeste confrérie jurassienne de grands personnages politiques de Bordeaux, à commencer par le président de l'AOC Bordeaux. Quand on fait boire un vin oxydé – dont l'oxydation est maîtrisée, mais un vin qui est complètement atypique et qui fait partie des vins à défaut de l'œnologie à Bordeaux –, c'est un beau challenge et les vigneron ont besoin de ces moments là.

### François Tacquard

Merci. Ce que peut-être n'a pas dit Françoise Hervé, c'est qu'à Xonrupt aussi, les élus, le maire en particulier, se sont énormément impliqués dans le projet de classement ; et c'est bien la rencontre entre des techniciens et des élus qui a permis d'accomplir le projet. Peut-être Hans Wirz, en réaction par rapport à la question sur les méthodes d'aménagement, les niveaux d'aménagement et aussi les formes urbaines d'aménagement.

### Hans Wirz

Enfin 2-3 réponses, notamment à Théo Trautmann qui a dit que j'ai parlé surtout des corridors de développement. Ce sont des compléments très intimes de la trame verte et des coupures vertes. Ils ne vont pas les uns sans les autres ; il ne suffit pas de développer de bonnes idées sur la protection du paysage, il faut traiter aussi son complément. Le principe de base est la trame verte, il est peut-être significatif qu'il soit très très bien enraciné dans les outils réglementaires en Allemagne et en Suisse. Ce qu'on veut atteindre, c'est l'équilibre entre la protection du paysage et le développement urbain. Parce que c'est là, dans cette dynamique décisive, qu'est le destin soit de l'urbain, soit du paysage.

Et pour répondre à la dame qui a dit « moi j'ai un grand terrain etc. », c'est évidemment souhaitable, mais la planification, c'est quand même la gestion de la pénurie de l'espace. Tout le monde est gourmand, tout le monde veut s'étendre, mais ce n'est pas possible, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'espace. On ne peut pas satisfaire tout le monde, il faut donc faire des choix. Et puis vous connaissez l'empreinte écologique, on la dépasse largement, il faut aussi veiller à ça pour que chacun trouve sa place mais avec une certaine modestie.

### François Tacquard

Merci. Juste une remarque, c'est que la conception de la trame verte française n'a rien à voir avec l'allemande. En France on parle strictement des milieux naturels, alors, que la trame verte allemande est un paysage rural, avec des paysans. Il y a des *Freiraumplännungs*, des plans de gestion de l'espace rural, un peu comme les GERPLAN – et d'ailleurs les GERPLANS s'en sont inspirés –, qui permettent de gérer le paysage rural de la trame verte allemande. Donc la trame verte allemande, c'est plutôt une protection très forte du paysage rural, alors que la trame verte française, ce sont des corridors écologiques très stricts et très limités dans l'espace. Voilà, Mathilde Kempf voulait intervenir, peut-être sur la pédagogie.

**Mathilde Kempf**

Plusieurs choses, peut-être relier un peu tous les sujets. J'aime bien m'appuyer sur des exemples réalisés. Sur la question de la densité : comment concilier le fait que les parcelles doivent être petites pour économiser de l'espace et ce besoin d'avoir de l'espace pour accueillir des animaux, cultiver et toutes ces choses là ? Il y a des exemples d'aménagements urbains qui prennent en compte ces deux éléments, qui peuvent paraître paradoxaux. Je vous ai parlé par exemple de la commune de Saint-Fiacre en Bretagne, qui a vraiment mis en œuvre ce principe : des parcelles petites avec une forte densité, mais c'est sur une extension urbaine maîtrisée par la collectivité qui a réservé 40% de l'espace à des espaces publics et notamment des jardins familiaux qui sont prêtés gratuitement aux personnes qui veulent en bénéficier. Et ce qui est intéressant, c'est que ces jardins là sont tous regroupés ensemble et sont aussi ouverts aux personnes du village, une école également en a ouvert une parcelle. Ce qui rejoint le principe de gouvernance, c'est que ça apporte une réponse au besoin d'espace tout en l'économisant ; seule une maîtrise publique peut permettre ce genre d'opération, parce que avoir 40% du terrain qui n'est pas valorisé économiquement, un privé ne va pas se lancer dans ce genre d'opération. Cela montre l'importance pour les collectivités d'être moteur dans ce projet et cela permet aussi aux gens de se rencontrer, une pelle à la main et de créer un lien social au sein de ce nouveau quartier avec le quartier existant.

Et le fait d'initier aussi les enfants, pas seulement au paysage, mais à tout le cadre de vie et à la responsabilisation de chacun sur ce cadre de vie, c'est quand même un chantier passionnant et de grande ampleur à mettre en place. Pour citer à nouveau la commune de Saint-Fiacre, elle avait une école qui fermait. Chaque conseiller municipal a parrainé un enfant. Les conseillers ont expliqué aux enfants ce que c'est d'être élu ; ils ont fait un vrai faux mariage, une pièce de théâtre, plein d'actions comme ça qui ont vraiment initié les enfants à une citoyenneté vraiment concrète et quotidienne. Ce qui fait que l'école a été maintenue ouverte, et une politique très cohérente s'est mise en place. Voilà, ce sont des principes de gouvernance très humains, qui finalement fonctionnent très bien, et qui ne dépossèdent pas les élus ; car tout le monde ne va pas décider de ce qu'il va faire. Non, l'élu doit trancher, il doit assumer tous les choix et la continuité des projets.

**Michel Guéry**

Il ne faut pas trop prolonger parce que nous avons tous besoin de déjeuner, mais comme M.Vuillaume ne reste pas avec nous, et qu'il a bien exprimé les difficultés, notamment en matière environnementale, je crois qu'il est nécessaire que j'apporte quelques éléments d'explication, en tout cas sur les missions de protection de l'environnement et de protection du paysage. On peut trouver ces deux missions en la DIREN, et il peut être dans certaines communes délicat ou complexe de les mettre l'une et l'autre en action. Dans le cas qui nous a occupé, notamment sur Château- Chalon, ceux qui ont l'habitude de lire le paysage ont bien vu qu'il y avait sûrement aussi des habitats naturels de très haute valeur, peut-être pas développés comme ils ont pu l'être avant l'existence du vignoble, mais qui néanmoins étaient là en situation tampon entre la forêt et la vigne, sur une bande relativement étroite. On sait aussi que les activités humaines ne sont pas sans effet sur l'environnement et que lorsqu'on regarde un site comme celui là, en se focalisant sur le paysage, on intègre bien une résultante générale. Il faut bien l'intégrer parce qu'en fait, la problématique de la vigne par rapport à la qualité de l'eau — ça a été évoqué rapidement par M. Vuillaume — c'est aussi une des préoccupations de la DIREN et c'est aussi une des préoccupations qu'on doit avoir en même temps que celle de l'intégration paysagère des lignes électriques.

Pourquoi, à certains moments, peut-on être en difficulté pour la délimitation de périmètres de protection et doit on ou ne doit on pas intégrer le bâti ? Il n'y a pas d'interdiction

d'intégrer le bâti dans une problématique de biodiversité dès lors qu'on peut le justifier ; mais on doit le justifier, et il faut savoir aussi que il y a des contraintes extrêmement fortes qui ensuite pèsent sur la collectivité. Il est évident qu'à chaque fois qu'on développe un zonage pour répondre à une protection particulière, que ce soit celle de la biodiversité avec Natura 2000 ou que ce soit celle de la qualité de l'eau ou des protections des captages d'eau potable, à chaque fois on fait peser des contraintes sur les élus. Cette situation de pressions cumulées, qui n'est pas facile à traiter lorsqu'on gère le territoire, conduit toujours les administrations qui l'ont en charge à essayer de proportionner le bon outil au bon endroit. Et cela pose le problème réel de la limitation de ces zonages spécifiques. On se trouve souvent limité même dans les volontés qu'on peut avoir d'intégrer le paysage ou un espace, parce qu'on est confronté au cloisonnement de nos réglementations. Je m'entends dire tous les jours ce que je ne peux pas faire par rapport à certaines situations qui, au travers de la gestion des communes, posent des difficultés, et qu'il faudrait effectivement arrêter. M. le maire a cité l'exemple d'une construction malvenue ; il y a des situations où l'on n'arrive pas à agir rapidement et efficacement, et on se trouve ensuite confronté à des problèmes de procédures. Un État de droit, c'est aussi ça, il faut l'avoir en tête. Il y a donc des problématiques extrêmement complexes en matière d'environnement ; cette complexité, on la gèrera chaque fois qu'on mettra les gens d'accord pour prendre les initiatives au-delà des réglementations.

**Martine Hervé**

Oui, c'est simplement pour faire un petit rappel alsacien. Je dirai après tout ce qui a été exposé là du point de vue de la méthodologie et de l'intérêt, par exemple, des classements de sites, que l'Alsace doit se remettre au travail puisque depuis 1982, il n'y a pas eu de site classé en Alsace. Je parle bien sûr de site classé avec la méthodologie qu'on a présentée, qui permet un développement intelligent. Nous avons donc à nous remettre au travail, nous DIREN, pour que par exemple, comme cela avait été demandé par les élus, le site du Mont Sainte-Odile bénéficie d'une protection de ce genre, ou que les grands sites vosgiens comme le massif de la Schlucht et du Hohneck, dont le travail est préparé, recourent aussi à cette solution de classement, je dis bien « intelligent ».



**SOMMAIRE**

<b>2 décembre 2009 après-midi : Mieux aménager localement</b>
---

<b>14h00</b>	<b>Les zones d'activités commerciales en Angleterre présentées dans le contexte d'aménagement du territoire anglais : une autre approche, une meilleure insertion ?</b> Tom GILBERT-WOOLDRIDGE, English Heritage Joanna GILBERT-WOOLDRIDGE, Environment and Planning	<b>p. 3</b>
<b>14h45</b>	<b>Conception et réalisation des zones d'activités artisanales, industrielles et commerciales en Alsace</b> Jean-Marc BIRY, Directeur du CAUE du Bas-Rhin	<b>p. 10</b>
<b>15h15</b>	<b>Inventaire des friches industrielles patrimoniales en Alsace. Présentation de cas de reconversion de friches industrielles à l'étranger</b> <b>Présentation de cas : Wesserling (Alsace), le Derbyshire (Angleterre), le Voralberg (Autriche)</b> Pierre FLUCK, CRESAT, Université de Haute-Alsace	<b>p. 18</b>
<b>15h45</b>	<b>Débats avec la salle</b>	<b>p. 24</b>
<b>16h15</b>	<b>Premières conclusions aboutissant à un programme de travail pour élaborer une politique régionale du paysage</b> Michel GUERY, Directeur régional de l'environnement	<b>p. 35</b>





Designing edge of town developments: some tools

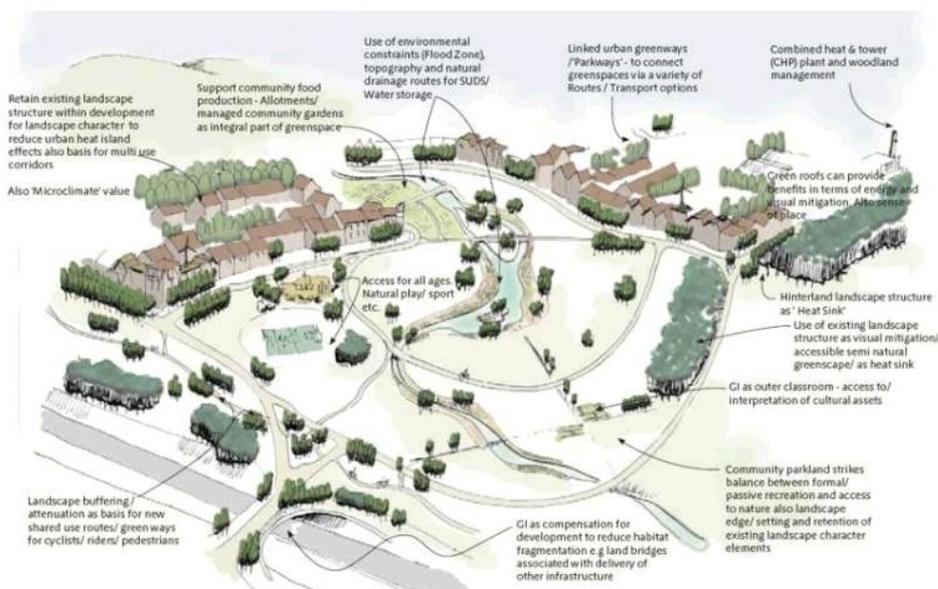


Figure 3.10: Green infrastructure, multifunctionality and place-making - example 2 [Natural England \(2009\) Green Infrastructure Guidance](#)

Extrait du diaporama de Tom Gilbert-Wooldridge

**Les zones d'activités commerciales en Angleterre présentées dans le contexte d'aménagement du territoire anglais : une autre approche, une meilleure insertion ?**

**Tom Gilbert-Wooldridge**, *Urbaniste - English Heritage (organisme britannique de préservation du patrimoine)*

**Joanna Gilbert-Wooldridge**, *Responsable du plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine de Cambridge*

**Tom Gilbert-Wooldridge**, *English Heritage*

Merci Martine. Bonjour Mesdames et Messieurs.

Martine nous a invités ici aujourd'hui pour présenter la perspective anglaise en matière de zones périurbaines et parler en particulier de l'aménagement de zones commerciales, parcs d'activités, etc. La plupart des diapositives sont en anglais mais j'espère que nos explications vous permettront de comprendre notre propos.

Voici tout d'abord deux zones périurbaines en Angleterre. A gauche : Week St Mary en Cornouailles, un village historique très peu aménagé, avec peu d'implantations modernes ou inesthétiques en périphérie.

A droite : Catterick dans le nord du Yorkshire, un exemple peu réussi d'aménagement périurbain, avec des logements modernes et des sites industriels.

Il existe une grande diversité d'aménagements de ce type en Angleterre, en fonction de facteurs géographiques ou topographiques ; et l'aménagement de zones d'activité périurbaines pose problème.

Notre intervention se décomposera en deux parties. Je présenterai brièvement le point de vue anglais en matière de localisation et de conception des zones d'activités périurbaines et d'autres formes d'aménagements. Ensuite, Joanna décrira en détail le cas de Cambridge et nous terminerons par quelques conclusions.

Tout d'abord, j'aimerais présenter les principaux outils d'urbanisme permettant d'influer sur la localisation et la conception des zones périurbaines.

En premier lieu, les ceintures vertes, qui existent en Grande-Bretagne, au Royaume-Uni, depuis les années 1940. En Angleterre, elles couvrent env. 15 % du territoire dans 14 zones différentes. Sur cette diapositive, on voit la vaste ceinture verte entourant Londres ; et aussi celle de Cambridge sur laquelle nous reviendrons plus tard.

Les ceintures vertes ont différentes fonctions : limiter l'extension urbaine et empêcher les communes de fusionner ou de former des agglomérations ; préserver le cadre dans les villes ayant une valeur historique particulière, comme Oxford, Cambridge ou York ; et aussi favoriser la régénération urbaine en privilégiant les aménagements à l'intérieur des villes plutôt qu'à l'extérieur.

Parmi les outils d'aménagement du territoire, le deuxième point sur cette diapositive révèle un changement en Angleterre : une remise en question des centres commerciaux et parcs d'activités périurbains, dans le cadre de la "procédure de test séquentiel" que j'expliquerai dans un instant.

Le recours à des limites d'urbanisation et autres désignations dans le cadre des plans locaux d'urbanisme, que j'expliquerai également plus amplement.

Autres points figurant sur la diapositive : ces 10 à 15 dernières années, l'accent a été mis en Angleterre sur la régénération urbaine, le rôle de l'urbanisme, la caractérisation et la compréhension du contexte, et le développement durable dans les zones urbaines comme rurales. De même, les moyens de transport durables ont été favorisés pour limiter la circulation entre le domicile et le lieu de travail, les commerces, etc.

Qu'entend-on par "procédure séquentielle" ? Cette méthode a été adoptée il y a une vingtaine d'années en Angleterre pour éviter de reproduire les erreurs des années 1980 à 1995 environ, lorsque de vastes centres commerciaux ont été implantés à la périphérie des villes, ce qui a nui aux centres villes. La procédure séquentielle implique une recherche des sites potentiels selon la hiérarchie suivante :

- des sites de taille et d'importance adaptées dans les centres villes existants,
- des sites en périphérie des centres villes, mais bien reliés à ceux-ci,
- des sites périurbains bien desservis par les transports publics et bien reliés au centre, de façon à préserver celui-ci.

Pour information, en Angleterre, le plan local d'urbanisme est le niveau d'aménagement local couvrant à la fois les villes et les districts, urbains comme ruraux. Composé de divers documents, il représente la planification du territoire au niveau local. Il affecte des terrains à un certain type d'aménagement et préserve des caractéristiques particulières.

Voici l'exemple de Potton, une ville du comté de Bedfordshire située à 80 km au nord de Londres. Tout d'abord, j'aimerais mettre l'accent sur la zone historique protégée visualisée en brun, que vous voyez ici sur la carte. Elle est à mon sens comparable aux ZPPAUP - zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

Voici deux photos illustrant ce que recouvre cette désignation ; la zone protégée comporte de nombreux bâtiments historiques et couvre le centre ville qui abrite des petits commerces et entreprises.

Cette diapositive présente un outil courant du plan d'urbanisme : la limite d'urbanisation, qui marque la frontière de la ville. Dans le cas présent, il s'agit de la ligne noire définissant la limite urbaine de Potton. L'objectif de cette démarcation est de définir où s'arrête la ville et où commence la campagne, de n'autoriser que certains types d'aménagements (par ex. résidentiels ou commerciaux) dans le périmètre urbain et d'en repousser d'autres à l'extérieur.

Voici comment cela se traduit sur le terrain, à l'exemple de la zone périurbaine de cette ville. Désolé pour la qualité de la photo. Du fait de cette limite, il y a une frontière nette entre la ville et la campagne ; à l'horizon, on voit la limite d'urbanisation. Et juste après, c'est la campagne avec les champs.

L'une des conséquences de cette limite d'urbanisation est que, dans cette ville en particulier, les commerces se trouvent dans le centre, par exemple ce supermarché de la chaîne Tesco. Leur implantation y est plus respectueuse de l'environnement qu'en zone périurbaine. Or, ce type de désignation a pour inconvénient de limiter les possibilités de construction dans la ville. Certains habitants se rendent dans d'autres villes, comme Cambridge ou Bedford, pour trouver des zones commerciales plus vastes offrant davantage de choix.

Par ailleurs, ces limites d'urbanisation sont soumises à des pressions. Voici un plan montrant l'affectation des sites proposée par des promoteurs immobiliers et des propriétaires : en rouge, les zones résidentielles, et en violet, les pôles d'emploi. Voici la zone au sud de la ville figurant sur les diapos précédentes. Là aussi, la pression est grande pour réaliser des aménagements au-delà de la limite d'urbanisation ; l'administration locale est en train d'évaluer quels sites entreraient en ligne de compte et lesquels doivent être préservés.

Jusqu'ici, j'ai parlé de la localisation des aménagements urbains. A présent, j'aimerais évoquer la gestion des zones périurbaines en Angleterre.

Vous voyez à l'écran une liste d'instruments. Par exemple, la caractérisation, dont nous avons parlé ce matin, et la compréhension du contexte. L'évaluation de l'impact environnemental, qui fait l'objet d'une directive européenne, est ancrée dans le système anglais d'aménagement du territoire. Les déclarations de destination et d'accès, le 3e point sur la diapositive, sont un instrument spécifiquement anglais ; c'est une obligation juridique pour la plupart des demandes qui vise à montrer comment les aspects liés à l'urbanisme sont gérés dans chaque projet d'aménagement. Et cela nous amène à la codification, qui touche à des aspects plus détaillés et est associée à des conditions d'urbanisme et à des autorisations pour les projets immobiliers. Et enfin, les aménagements paysagers et les infrastructures vertes visant à atténuer l'impact des constructions. A l'écran, vous voyez un exemple d'aménagement proposé à la périphérie de Nottingham. Au sud du site, on voit de nombreux aménagements paysagers et infrastructures vertes pour masquer les constructions par rapport aux espaces paysagers sensibles au sud.

J'aimerais revenir sur les infrastructures vertes car ce sujet a été largement débattu lors du colloque. Il me semble que cela correspond en France à la "trame verte". Ces deux notions recouvrent la même idée : des espaces verts présentant un intérêt humain et écologique. Voici

un exemple de guide d'infrastructures vertes montrant comment on peut aménager l'espace, par des plantations et autres. L'idée est que ce type d'infrastructures peut être utilisé pour atténuer l'impact de l'urbanisme par des aménagements paysagers présentant des avantages en termes de changements climatiques comme de loisirs et d'écologie.

Voici donc un bref aperçu de la manière dont le système anglais d'urbanisme appréhende la question des sites et de l'urbanisme. A présent, Joanna va vous présenter l'exemple de Cambridge.

**Joanna Gilbert-Wooldridge**, *Responsable du plan local d'urbanisme de la Communauté urbaine de Cambridge*

Merci Tom. Bonjour Mesdames et Messieurs.

La carte à gauche représente l'est de l'Angleterre, avec Londres en bas. A droite se trouve Cambridge, qui est la ville la plus peuplée du comté de Cambridgeshire, une région de plaine et rurale. L'est de l'Angleterre, où est situé Cambridge, est la région anglaise qui connaît la croissance la plus rapide. Située à seulement 80 km de Londres, Cambridge a un périmètre administratif strictement délimité, qui encercle complètement la zone de bâti urbain. Elle est en outre desservie par des routes-clés : l'autoroute A14 dans le sens est-ouest, un important axe de transit pour les marchandises vers les ports de la côte est ; et l'autoroute M11 dans le sens nord-sud, un lien important vers Londres et le nord du pays.

La ville est encadrée par une autre collectivité territoriale du South Cambridgeshire, ce qui implique divers défis en termes de coopération.

Actuellement, la cité a une population de 120.000 habitants, en croissance constante. Il y a une forte fluctuation de résidents, liée notamment à l'université de Cambridge, en 2ème place au niveau mondial. Nombre d'entreprises et d'institutions éducatives se sont installées dans la ville ou ont vu le jour en rapport avec le prestige de l'université. De ce fait, Cambridge est devenu un pôle national de hautes technologies et de biotechnologies. Mais elle a aussi des attraits esthétiques et touristiques, par exemple le King's College dont on voit ici une photo. La ville attire de nombreux touristes, ce qui entraîne aussi des défis. Nombre de visiteurs viennent de Londres pour la journée et ne voient pas grand-chose de la campagne et des paysages environnants.

Cambridge s'est fortement développée depuis 800 à 900 ans. Les illustrations à droite montrent l'évolution de la ville entre 1600 et 1950. Initialement, c'était un port fluvial ; avec le rayonnement croissant de l'université à partir du XIIème siècle, la cité s'est développée progressivement avec la construction de logements mais aussi de bâtiments pour l'université.

Du fait d'une disposition médiévale des rues, l'infrastructure des transports est soumise à de multiples contraintes, d'autant plus que de nombreuses personnes viennent travailler chaque jour à Cambridge. Afin de pérenniser le succès du "Phénomène de Cambridge", une expression forgée dans les années 1980 et décrivant le développement des hautes technologies dans la ville, le conseil municipal a estimé nécessaire de maintenir l'université et les entreprises dans l'enceinte de la ville. Par ailleurs, des objectifs ambitieux en termes d'habitat ont été fixés par le gouvernement du Royaume-Uni, à savoir la mise à disposition de 19.000 logements supplémentaires d'ici 2021.

Comment arriver à concilier les défis du développement de la ville et ceux liés à l'environnement ?

De nombreux abords de Cambridge, par exemple celui au sud que l'on voit sur cette photographie, se caractérisent par une transition abrupte entre la zone urbaine et les espaces verts, avec très peu de paysages périurbains tels que ceux discutés ici depuis deux jours.

Ces 50 dernières années, divers outils ont permis de confiner la ville de la sorte. Deux d'entre eux ont été mentionnés par Tom : la ceinture verte et le test séquentiel pour l'implantation des commerces. Nous disposons en outre d'un outil propre à Cambridge appelé "gestion sélective de l'économie". Je vais à présent approfondir ces trois points.

La ceinture verte de Cambridge poursuit 3 objectifs spécifiques, similaires à ceux des autres ceintures vertes du pays : préserver le caractère unique de Cambridge en sa qualité de ville historique ; conserver et améliorer le cadre ; empêcher les communes de fusionner et maintenir la séparation entre la ville de Cambridge et les villages environnants, un objectif de plus en plus difficile à atteindre.

L'idée de la ceinture verte de Cambridge a été lancée en 1950 et réalisée dans les années 1960 et 1970. Le périmètre intérieur encercle la zone urbaine ; les aménagements dans le cadre de la ceinture verte sont limités à l'agriculture, au sport et, en particulier, aux surfaces boisées. Tout projet ne répondant pas aux trois objectifs de la ceinture verte énoncés sur la diapositive, ni aux orientations nationales, est refusé.

Le deuxième instrument à notre disposition est la localisation des commerces de détail. Ceux-ci sont implantés en priorité dans le centre ville (visualisé en rouge sur la carte à gauche) ainsi que dans des centres du district (en bleu) et des centres locaux (en jaune). Désolée pour la qualité des couleurs.

Les commerces de détail sont implantés dans les sites définis dans le cadre de la procédure de test séquentiel. Le plan à droite montre la localisation d'hypermarchés comparables à ceux du réseau Auchan ou Carrefour en France. La majorité des hypermarchés est située à l'est du centre de Cambridge dans une ancienne zone industrielle. Et nous avons dans une large mesure pu empêcher l'expansion de magasins de cette taille ailleurs dans la ville grâce à la procédure de test séquentiel.

Le troisième outil est appelé gestion sélective de l'économie. Cette approche est née à Cambridge du fait des conditions particulières de la ville et a été adoptée dans le cadre du plan pour l'est de l'Angleterre, le plan régional pour notre secteur. Elle vise à prévenir les implantations de pôles d'emplois à moins qu'ils ne répondent aux critères définis sur cette diapositive. Ceux-ci sont principalement liés à l'université et à ses besoins, ainsi qu'aux industries de haute technologie et de biotechnologie. Les pôles industriels reconnus sont situés au nord de la ville. Sur la photo numéro 1, on voit le Parc scientifique de Cambridge, qui est le premier parc de ce type au monde ; il appartient au Trinity College, qui fait partie de l'Université de Cambridge.

Il existe un autre pôle important à l'hôpital d'Addenbrooke, qui est le principal centre hospitalier de la région de Cambridge. Il abrite un centre de recherche réputé, qui est lui aussi lié à l'université. Il existe d'autres parcs d'activités qui, du fait du prix du terrain à Cambridge et du faible espace disponible, ont été implantés - avec plus ou moins de bonheur - dans le district de South Cambridgeshire, dans des villes et villages à l'extérieur de la ceinture verte.

Ainsi, grâce à ces trois outils, nous avons réussi à limiter les zones d'activité périurbaines en vue de préserver le cadre paysager de la ville présenté sur les diapositives précédentes. Cela dit, le gouvernement britannique a demandé à la ville de construire 19.000

logements à Cambridge d'ici 2021, ce qui est une gageure dans une ville à la surface aussi limitée.

La municipalité de Cambridge et les pouvoirs locaux ont pris conjointement un certain nombre de mesures, dont en particulier la révision du périmètre intérieur de la ceinture verte (un projet ayant des enjeux importants pour la ville de Cambridge) et la planification d'extensions urbaines. Ces extensions sont indiquées en rouge sur le plan et les trames vertes qui en font partie en vert.

L'aménagement de ces extensions urbaines est décisif pour les projets de logements, mais aussi pour d'autres institutions de recherche et départements de l'université. Il y a deux mois, nous avons adopté un plan pour cette zone au nord-ouest de Cambridge. Et, pour revenir sur la discussion de ce matin, nous avons mené 16 consultations publiques distinctes en vue d'élaborer le plan d'action pour le nord-ouest de Cambridge, qui regroupe divers documents. Un plan a été adopté qui permettra, nous l'espérons, de construire 2.500 logements pour les étudiants et 3.000 autres pour le personnel de l'université de Cambridge. Celle-ci a du mal à loger ses employés et les étudiants et l'on craignait qu'à terme, elle ne doive être déplacée en-dehors de la ville.

La plupart des zones figurant en rouge sur le plan sont aussi en cours d'aménagement. Cette zone à l'est de Cambridge abrite actuellement l'aéroport commercial de la ville. Il est relativement petit et la direction a exprimé le souhait de déménager dans une autre zone de l'est de l'Angleterre. En conséquence, nous avons retenu ce site pour la construction de 12.000 logements.

Dans cette zone appelée la bordure sud, un permis d'urbanisme a déjà été délivré pour des projets d'aménagement, avec cette vaste trame verte qui traverse toute la zone. Les travaux sont en cours.

La photo à gauche montre le parc scientifique de Cambridge, dont j'ai parlé précédemment, et qui a été lancé par le Trinity College. Il est très proche de l'A 14, une importante voie de circulation, et présente de nombreux avantages en termes de proximité avec les zones d'habitation. Les habitants peuvent emprunter des modes de transport durables pour se rendre à leur travail et, à Cambridge, 26 % des habitants vont travailler à bicyclette, dont nous-mêmes.

La photo à droite montre la bordure ouest de la ville, qui constitue l'une des limites de la zone nord-ouest de Cambridge, pour laquelle un plan vient d'être adopté. Il est probable qu'un certain nombre d'unités de recherche et d'entreprises seront implantées le long de Madingley Road, à l'instar du Parc scientifique. Et nous ferons de notre mieux pour conserver le cadre arboré et le paysage valonné bordant la route.

Cela dit, le projet d'aménagement du nord-ouest de Cambridge établira de nouvelles normes au niveau national en terme de développement durable. Nous fixerons des critères de qualité élevés au niveau du code pour les habitations durables, un ouvrage national de référence qui définit un certain nombre de critères.

Comme je le disais précédemment, la bordure sud de la ville est en cours d'aménagement et les travaux ne semblent pas bénéfiques à ce cadre paysager particulièrement sensible. Nous espérons pouvoir atténuer l'impact de ces aménagements. Les urbanistes collaborent avec nos services et se sont fixés comme priorité de préserver le cadre et de restaurer la qualité du paysage une fois que les travaux seront achevés.

La photo du garage Peugeot à droite a été prise à la limite est de la ville, en bordure de l'aéroport de Cambridge. Nous espérons que dans le cadre du plan d'action adopté pour la région, ce type

de zone commerciale périurbaine disparaîtra. Cette route, ainsi que le garage automobile qui s'y trouve, disparaîtront au profit de la nouvelle trame verte de Cambridge East.

A présent, je redonne la parole à Tom. Merci de votre attention.

**Tom Gilbert-Wooldridge**

J'aimerais conclure notre intervention par quelques observations quant à savoir si les zones d'activité périurbaines sont mieux intégrées en Angleterre.

Il existe un grand nombre d'outils d'aménagement du territoire en Angleterre, que nous vous avons brièvement présentés, mais ils ne sont probablement pas pleinement utilisés. Le système d'aménagement du territoire est de plus en plus complexe et je pense que, même au sein des collectivités territoriales et des services municipaux d'urbanisme, il reste fort à faire en terme de sensibilisation et d'éducation. Ainsi, les urbanistes anglais ne connaissent pas bien la Convention européenne du paysage qui a été évoquée ces deux derniers jours, et il convient de les former à cet égard.

Par ailleurs, le système anglais d'urbanisme est axé sur les projets d'aménagement ; ils sont considérés comme la finalité de l'urbanisme, bien plus que la conservation et il est donc très difficile de préserver le cadre des sites. De plus, en Angleterre, on a tendance à considérer qu'on ne peut refuser un projet que s'il est très mauvais, au lieu d'approuver une initiative parce qu'elle est très bonne.

Dans le cadre du système d'aménagement du territoire, il me semble en outre plus facile de contrôler la localisation d'un projet que sa conception, qui est un domaine nettement plus subjectif.

Je pense que par nature, il est très difficile de créer des zones d'activités commerciales qui soient agréables. Cambridge est un exemple rare – il y a de nombreux lieux où se posent des problèmes sur le type d'utilisation des zones périurbaines.

Enfin, en dépit des problèmes économiques auxquels l'Angleterre est confrontée, les projets d'aménagement fleurissent et la pression ne faiblit pas.

En conclusion, j'aimerais vous présenter deux photos. A gauche, on voit un paysage à la frontière entre l'Angleterre et le Pays de Galles, à l'ouest de l'Angleterre. Il prouve que la région dispose toujours de nombreux paysages attrayants et que les aménagements modernes se limitent principalement aux zones urbaines. La photo de droite montre Daventry, dans le comté de Northamptonshire : un beau paysage quelque peu gâché par un site industriel. Le défi consistant à intégrer au mieux les aménagements industriels modernes dans le paysage reste entier.

Voici une dernière diapositive indiquant des sources d'informations accessibles après la conférence. Vous y trouverez quelques sites et références Internet, si vous souhaitez approfondir la question des ceintures vertes ou des zones d'activité commerciale, ou bien les réseaux locaux d'aménagement du territoire, le conseil municipal de Cambridge, les paysages et infrastructures vertes, et tout ce qui a trait à la préservation des sites historiques et au travail de English Heritage.

J'en arrive à la fin de notre présentation. Merci beaucoup pour votre attention !



## Conception et réalisation des zones d'activités artisanales, industrielles et commerciales en Alsace,

Jean-Marc Biry, *Directeur CAUE du Haut-Rhin*

Bonjour à tous. Merci Martine. J'ai récupéré un peu de temps parce qu'il y a 10 jours j'avais 10 minutes et hier j'ai appris que j'en ai dix de plus. Peut-être que cela va me permettre de rester dans le temps, puisque la structure de mon propos est restée à peu près la même, je vais simplement compléter sur les zones d'activités commerciales que je pensais chinter et sur lesquelles je reviendrai. Alors merci aux organisateurs, à Martine et à François de me donner la parole, de permettre au CAUE du Bas-Rhin d'intervenir. Le CAUE, pour ceux qui ne le connaissent pas, parce que j'ai pu constater à midi qu'il y a des gens qui ne nous connaissent pas après 30 ans d'existence, c'est le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. Les grandes missions sont les conseils aux particuliers pour des projets de construction, en transformation en extension, et aussi, par extension de ces missions, aux collectivités qui souhaitent notamment réaliser des projets d'équipements, mais de plus en plus aussi dans le champ de l'urbanisme opérationnel. Mes remerciements vont aussi, pour m'avoir permis de préparer ce topo notamment au point de vue des visuels, parce que comme on est dans une approche paysagère, hier on a insisté sur le fait qu'il faut de l'image pour bien comprendre, pour comprendre un propos il aussi pouvoir s'appuyer sur des visuels, et pour cela je voudrais remercier le SDAU du Bas-Rhin, Claude Werlé, l'ADIRA, Didier Herzog, ainsi que l'agence d'urbanisme et le secrétariat de la préfecture qui m'ont permis, en tout cas pour les zones d'activités, de constituer un fonds documentaire sur lequel je vais m'appuyer dans mon propos.

Alors, permettez moi quand même avant de démarrer, trois liminaires parce qu'il me semble que c'est important dans les discussions que j'ai entendues ces deux derniers jours, je voudrais insister sur le fait que j'ai 30 ans de parcours dans l'aménagement du territoire. Si j'en

parle, ce n'est pas pour me donner des compétences que je n'ai pas, mais pour me situer en tant qu'observateur sur le long terme, ce que les CAUE sont ; mais moi-même je ne suis à la tête du CAUE que depuis 3 ans, auparavant j'étais dans le mouvement PactArim et surtout, au sein du Conseil régional d'Alsace, notamment dans le domaine de la planification prospective. Je voudrais insister sur le fait que notamment par rapport à ce qu'on a vu ce matin au sujet des exemples allemands et suisses, Hans Wirz l'a présenté, comment voulez-vous que l'on avance à la fois sur la forme et sur le fond, dans des domaines aussi sensibles, quand le cadre institutionnel et de la planification en France n'est pas stabilisé depuis 30 ans. Depuis que je suis dans le métier, ça démarre en 82, mais déjà un peu avant, on passe des SDAU au SCOT, sans parler de toutes les étapes intermédiaires ; on passe des grandes collectivités – la Région n'existait pas, elle a pris sa place et elle modifie aussi le cadre institutionnel ; également celui des pays pour ne parler que de ça, et aujourd'hui on les remet en cause ; les intercommunalités qui sont montées en puissance ; après les SIVU etc. Donc, on est depuis trente ans dans une modification constante à la fois des documents de planification et du cadre institutionnel. Je trouve qu'on a, les techniciens comme les élus, beaucoup de mérite à pouvoir courir après des formes et des contenus. Je voudrais aujourd'hui moins faire le procès de ce qui a été fait, parce que je pense qu'on est suffisamment grands et qu'on suffisamment de lecture pour l'aborder et pour ajouter au pot, que peut-être pour envisager aujourd'hui, notamment avec le développement durable, une rupture, voire un changement culturel qui va peut-être enfin nous permettre enfin de rentrer dans le fond du sujet et dans le détail. C'est presque une forme d'hypothèse, mais je l'appellerai aussi un peu de mes vœux.

Deuxième observation, c'est que dans mon propos, je vais distinguer entre les zones artisanales et industrielles et les zones commerciales, parce que je pense que, même si les logiques territoriales sont à peu près les mêmes en terme d'ingénierie, les typologies un peu similaires également, les jeux d'acteurs sont complètement différents comme les échelles de temps, même si la complexité dans les deux cas est identique. Je vais essayer de le broser et de vous en convaincre, d'où mon propos en deux parties.

Et puis dernier point, et je pense qu'il faut insister aussi là-dessus : comment voulez-vous qu'on avance et qu'on approfondisse les contenus lorsque le marché des études d'urbanisme, et là-dessus je suis bien placé pour le savoir non pas au titre du CAUE –, qui est justement l'interface entre la maîtrise d'ouvrage public et la maîtrise d'œuvre, qu'elle soit urbaine ou architecturale, n'est pas du tout à la hauteur des prétentions et des enjeux. Comment voulez-vous qu'un PLU soit cohérent et riche et dense lorsqu'on le finance à 30 000 euros, connaissant la durée qu'il faut, la concertation, je tiens à le dire autant vis-à-vis des élus que des services des collectivités voire de l'État. Parce que, pendant assez longtemps, ce n'est plus le cas maintenant, c'était l'État qui finançait ces études et j'ai vu des POS à l'époque à 30 000 francs, qui étaient dits des POS expérimentaux, je suis désolé, dans ce contexte là, on ne peut pas faire du bon boulot. J'arrête là, simplement je pense qu'il y a beaucoup de mérite et beaucoup d'intelligence collective dans une situation qui est aussi contrainte et aussi étriquée. Voilà pour le propos liminaire.

Alors, je reste sur des faits, plus que sur des jugements, les procès d'intention sont nombreux et ne vont pas nous faire avancer, 40 ans d'aménagement et de création de zones. Là étant une structure départementalisée - on n'a pas encore d'union régionale au niveau des deux CAUE et les situations des deux CAUE au niveau du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ne sont pas du tout les mêmes -, je vais me limiter pour ce que je connais le mieux donc dans le Bas-Rhin. Voilà le semis des zones d'activités dans le département, je crois qu'il y a aussi les zones commerciales, mais indépendamment du fait que le contraste n'est pas très fort, vous voyez qu'il y a un semis assez important. Je pense qu'avec cette carte des réseaux routiers, on comprend un peu mieux la logique notamment d'implantation, qui est le premier critère des zones d'activités, voire de l'implantation des entreprises. Il en existe beaucoup d'autres, je les cite de mémoire, je

ne vais pas les lire, je ne vais pas les détailler, c'est ce qui a animé pendant les 40 dernières années la création de ces zones. En surface disponible, c'est peut-être un peu plus parlant et ça fait peut-être un peu plus peur aussi, puisque là vous avez les surfaces en proportion : plus de 20 ha, de 10 à 20 et en dessous de 10. On voit que l'agglomération de Strasbourg va capter, il est clair qu'il y a des logiques de pôles d'emplois qui se structurent, je n'ai pas le temps de les développer, par contre elles accompagnent le développement de nos infrastructures indéniablement. Même chose sur les zones en projet sur une carte de l'ADIRA, on voit que la création de l'A35 par exemple a créé une offre en zones d'activités sur la bande rhénane, même chose pour la RN 483 et sa reconversion, la VRPV, on voit que les choses bougent. C'est vrai qu'on aurait beaucoup de temps à passer en critiques et en explications diverses et autres ; je voulais surtout insister sur ce qui risque de changer à l'avenir, et donner un peu plus de cohérence à ça. De ce point de vue là, un des principaux financeurs de la création de ces zones d'activités, ça reste toujours le département. Auparavant, je voulais montrer cette carte de synthèse, donc les pôles d'emplois : je rappelle quand même que les pôles d'emplois de Mulhouse, Colmar et Strasbourg accaparent 50% de l'emploi industriel, c'est assez déterminant, mais cette carte là est surtout là pour vous indiquer deux chiffres : synthèse des zones existantes : 16 000 ha - il faudrait le rapporter à la surface territoriale totale de l'Alsace dont je n'ai pas le chiffre en tête -, et puis surtout les zones projetées. Quand on accumule l'ensemble des zones aujourd'hui inscrites dans les PLU, cette carte du SGARE de 2004 je crois fait état de 8 500 ha. On voit qu'il y a de la réserve, ce qui nous fait dire que la création ou du moins la réflexion sur l'intégration paysagère de ces zones est un enjeu important. Mais j'anticipe une des conclusions, l'autre enjeu important se localise sur les 16 000 ha qui restent. C'est un peu comme la question de l'habitat, aujourd'hui on focalise sur les constructions neuves avec la RT 2005, alors que l'enjeu essentiel est surtout ce qui s'est construit dans les années 70 à 80, parce que le patrimoine ancien, je pense qu'il a encore des vertus, y compris thermiques, sur lesquelles on pourra revenir plus tard, le gros de l'enjeu c'est quand même cette période là. Pour les zones d'activités, c'est pareil. On peut se focaliser sur les zones d'activités à créer, mais aujourd'hui avec la crise ça va être sans doute au ralenti, ça nous laisse du temps d'ailleurs pour cette réflexion. Par contre, il faut se préoccuper de celles qui existent.

Très rapidement pour en venir à l'ingénierie territoriale, jusqu'en 1999, et là je m'intéresse un peu à l'action du département, l'ingénierie territoriale était assumée en amont, c'est-à-dire en assistance à maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire en accompagnement par les services des grandes collectivités. On est un peu hors champ, le CAUE n'a absolument pas vocation à s'y intéresser, on est plus dans le milieu rural, mais on n'intervient pas sur ces champs là, les villes et le département. Il y a eu également pendant un assez grand nombre de temps les services extérieurs de l'Etat qu'il ne faut pas oublier, parce qu'il avait des services de construction publique et autres qui participaient à cette ingénierie territoriale, avec bien sûr, des équipes de maîtrise d'œuvre, qui étaient choisies sous forme de concours, ou directement. Ça se traduisait par quoi – c'est ce qu'on a connu y compris sur les lotissements traditionnels, résidentiels si je puis dire – : par du découpage foncier. C'était le projet. Il n'était pas question de parler d'intégration paysagère, sauf exception. Il y a parfois, dans certains coins, plus d'intelligence qu'ailleurs, mais les démarches étaient telles qu'on se préoccupait plus de découper au mieux les lots à bâtir ou à revendre ou à commercialiser qu'autre chose. Donc le projet était plutôt réglementaire ; il fallait aller vite, respecter les POS, les critères d'urbanisation, et pas un projet urbanistique ou un projet architectural sur ces zones. Donc ça situe aussi l'enjeu pour ce qui vient.

Je vous parlais de l'évolution du cadre institutionnel : un des points fondamentaux est la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable dite loi Voynet 1999, la loi du 12 juillet 1999 pour le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, dite loi Chevènement, et puis il y a eu, je crois que c'était en 95, et en Alsace notamment, une prise en compte des principes du développement durable dans les procédures de planification et

d'urbanisation opérationnelles dont les zones d'activités, et pas seulement par le Conseil Général.

D'abord la conception réalisation de ce qui incombait en propre au niveau du département, à savoir les plateformes dites départementales. On peut citer une des premières expériences – peut-être un peu traumatique, parce que c'est un peu la théorie du verre à moitié vide ou à moitié plein – on cite Dambach comme étant une réussite d'un côté et comme un désastre de l'autre, mais enfin il y a d'autres opérations, pour parler des Haut-Rhinois et les fâcher un peu – je suis Haut-Rhinois d'origine – il y a Sony, il y a RICOH et autres, qui étaient aussi des implantations industrielles d'entreprises uniques. On ne peut pas parler véritablement de zones, mais d'une entreprise qui s'est implantée en contrebas du Piémont, avec une visibilité qui aujourd'hui – je ne veut pas dire fait tache, c'est peut-être un peu simplifié – en tout cas fait débat. Je pense qu'il nous faut ces exemples là pour que les techniciens que nous sommes, la technostructure se remette en cause dans les modalités d'interventions. Il ne faut pas pour autant les démultiplier, mais on a tous un peu nos points noirs ; donc ce n'est pas parce que le bébé, si je peux me permettre la métaphore, présente quelques malfaçons, qu'il ne peut pas évoluer correctement et qu'il faut le jeter avec l'eau du bain.

Derrière ça, il y a déjà la montée en puissance des communes et des intercommunalités, qui étaient plutôt sous d'autres formes de regroupement que les communautés de communes liées à la loi Chevènement et qui là aussi sont dans le cadre du schéma départemental des zones d'activités. Jje rappelle – c'est presque un scoop – que l'approbation de celui-ci va intervenir les 14 et 15 décembre, les services du département m'ont autorisé à le divulguer. Ce schéma va entrer en application et il est accompagné d'un cahier des charges. Pour vous parler rapidement de l'aménagement des zones d'activités au niveau départemental, après 1999, lancement d'un schéma départemental des zones d'activités. Là aussi, nous sommes dans des processus très longs : ça fait presque 10 ans, parce qu'il y a tout un travail préalable de diagnostic, de réflexion partenariale, puisque c'est vrai qu'autant le Département que la Région et d'autres structures réfléchissent aujourd'hui au niveau régional à partager les démarches et à se concerter. On n'est plus là dans des démarches univoques et unilatérales, même si on pourrait ouvrir toujours davantage.

Le constat aussi, c'est qu'il y a beaucoup de zones, principalement communales, peu adaptées aux besoins réels des entreprises. C'est vrai que quand on approche les problèmes du développement économique du seul point de vue des communes, qui veulent récupérer de la TP – alors aujourd'hui ça va être remis en cause, on ne sait pas ce que ça va devenir, mais à l'époque c'était un peu ça : pour créer de la richesse au niveau communal il fallait attirer des entreprises pour avoir de la TP et maintenir ses ressources, c'est une courte vue. Il faut prendre un peu de champ, de hauteur, et le niveau départemental est sans doute le plus adapté pour organiser un peu tout ça. Donc peu de disponibilité foncière réelle malgré ce que je disais des 8 500 ha prévus – ce n'est pas parce qu'ils sont inscrits dans les PLU qu'ils sont opérationnels quand il les faut. Et les zones existantes ne sont pas toujours adaptées à la demande des entreprises qui souhaitent s'implanter. Donc on voit toujours que les collectivités, les comités d'expansion, les organismes d'accueil d'entreprises ou de recherche courent après du foncier disponible et pertinent en terme ou de surface ou de qualité.

Une complexité des procédures, alors j'ai volontairement évité tous les visuels qui rappellent les jeux d'acteurs, leur logique d'intervention, les temporalités, parce que ça faisait un tableau tellement chargé qu'il devenait illisible, mais je pense pour ceux qui le connaissent un peu, il y a une multiplicité d'intervenants, avec des logiques complètement différentes : la logique d'un maire n'est pas la même du département, qui n'est pas la même que celles des comités d'expansion, qui n'est pas la même que celle des services de planification ou d'instruction et autres, et puis là aussi en 99, avec la loi Chevènement une compétence très directement transférée aux communautés de communes, qui avaient déjà des expériences de regroupement

dans d'autres formes je l'ai dit tout à l'heure, et qui demandaient aussi leur part de compétences, puisque la loi la leur donnait.

Alors comment tout ça s'organise dans la réflexion au niveau d'un schéma départemental, on définit déjà une hiérarchie, ce n'est pas nouveau, une zone d'intérêt communal, les zones intercommunales, les plateformes industrielles et les plateformes logistiques alors je ne vais pas m'étendre là-dessus, mais c'est ce qui va permettre de structurer les réflexions ainsi que les démarches, démarches qui sont très fortement animées par une volonté d'aménagement durable du territoire. C'est vrai qu'il n'ya pas dans ce que j'ai pu lire ou voir y compris dans d'autres schémas départementaux en France, puisqu'il y en a beaucoup qui se sont dotés d'outils équivalents, la question de l'intégration du paysager n'apparaît pas au premier chef. Ce qui apparaît c'est plutôt le principe d'application du développement durable, dont le paysage, semble-t-il serait une composante, alors ça ces des choses qui mériteraient, dans d'autres colloques à venir, et je pense qu'avec celui d'aujourd'hui et celui qu'il y a eu à Halle, les conclusions, je ne voudrais pas les anticiper, mais il y a sans doute une demande pour qu'on reconduise de manière répétée ce type d'exercice. On voit bien qu'il y a des contenus et les thèmes à aborder sont encore nombreux, là j'en verse un à la prospective. Alors les objectifs c'est des capacités d'accueil de grands projets qui semblent faire défaut encore, de rationaliser une complémentarité de l'offre foncière et favoriser des réalisations de qualité ainsi. Bien sûr derrière ça, lorsque le Département s'en mêle, il va poser le problème de l'équité. Développement durable veut dire équité sociale, et donc en termes de partage des ressources, il est évident que c'est au niveau des solidarités intercommunales que les approches doivent se faire. Alors, voilà aujourd'hui la carte des plateformes départementales dans le Bas-Rhin, qui soient s'appuient sur certaines qui préexistent, soit d'autres encore prévisionnelles, par exemple la dernière Herrlisheim –Drusenheim, c'est la fameuse plateforme industrielle dont il faudra sans doute d'abord régler le problème de dépollution des sols et autre, et puis je vais, pour illustrer mon propos, rapidement vous parler à la fois de la démarche de développement durable, mais je vais aller un peu vite sur les objectifs : qui dit démarche de développement durable dit bien sûr appui sur un système de management opérationnel, donc il y a de nouveaux métiers qui apparaissent, mais c'est aussi vrai dans l'urbanisme opérationnel, une approche notion coût globale, qui tient compte à la fois des investissements immédiats, mais aussi bien sûr de la gestion et de l'entretien des ouvrages, voir même à plus long terme de leur reconversion, voire de leur déconstruction. Alors ça vous les connaissez tous, les principes de développement durable, je ne vais pas m'y étendre. Ces démarches là sont bien sûr aussi adossées à une charte qualité, qui est également en cours d'approbation, et va être livrée avec le schéma départemental. Elle est constituée par le volet architectural et paysager du développement durable, du cahier des charges de cession de terrain. Alors là on est effectivement déjà plus dans l'opérationnel, puisque là aussi quand je disais qu'il y avait une multiplicité d'acteurs et d'intervenants, le gros problème, c'est qu'il faut voir ça comme une chaîne, et que malheureusement, la faiblesse vient du chaînon le plus faible, et là ça peut aller très vite, vous pouvez avoir les objectifs et les ambitions les plus marqués, il suffit qu'un acteur ou une structure qui intervient ne porte pas les mêmes valeurs que vous, toute la vertu de la démarche se délite en quelque sorte. Donc là, à la fois dans les approches de réflexion, de diagnostic partagé et de démarche concertée, il faut pouvoir l'appuyer sur des outils, la charte qualité peut en être un. Et ça devient aussi un outil du Département qui, je le rappelle, finance grandement les zones d'activités, et qui peut du coup, conditionner son aide, à l'application de cette charte. Derrière, tout reste à faire d'une certaine façon, parce que ce n'est pas parce que vous avez un papier si détaillé soit-il, avec une description aussi fine qu'elle soit que la mise en œuvre est aisée, là il faut aussi des professionnels, des structures d'accompagnement, pour les mettre en œuvre concrètement. Je vous laisse lire très vite les chartes qualité, il y a peut-être un caractère exhaustif à cette liste. Peut-être en application sur le terrain, on peut aller plus vite en privilégiant telle cible plutôt qu'une autre, ça dépend encore une fois du contexte, chaque contexte est singulier, je pense qu'on ne peut pas le généraliser, il faut prendre ça plutôt comme

un check liste et puis une bible, je dirais des acteurs et des intervenants pour la mise en œuvre de ces projets.

Alors un exemple de mise en œuvre, on m'a autorisé à vous présenter le projet de la plateforme départementale de la communauté de commune de Brumath – je n'ai pas pris celle de Dambach justement pour les raisons évoquées, celle-ci est conçue par une équipe menée par Alfred Peter, qui est paysagiste – pour ceux qui ne le connaissent pas, c'est celui qui a conçu le projet de tram, les premières lignes en tout cas du tram de Strasbourg, avec la CERU pour ingénierie, et Symbio pour l'approche plus écologique et je pense aussi, paysager. Alors bien sûr, ça peut faire peur, parce qu'on peut se dire : on est en plein dans l'étalement urbain. Je pense qu'il faut revoir les considérations de justifications économiques et de péréquation de l'activité économique par grands bassins ou sous bassins d'emplois au niveau des zones. Donc, moi, il ne m'appartient pas de juger de l'intérêt de faire cette plateforme, je pense que les travaux préparatoires et les justifications existent, par contre, ce qui m'importe, c'est de voir comment cette plateforme va se réaliser, et quelles sont les considérations du projet. Alors, une des considérations qui recoupe ce qu'on a pu entendre sur la limite de l'urbanisation, là c'est créer très directement des limites à l'ouest de la zone d'extension, cette zone étant elle-même très naturellement si je puis dire limitée au nord par l'autoroute, et puis au sud par la départementale avec un début déjà d'aménagement avec que je pense être le centre de loisir, discothèque et autre, qui est dans une espèce de renflement au droit du nœud autoroutier. Les concepteurs s'adossent sur la route départementale comme colonne vertébrale du projet, et définissent des pénétrantes dont ils définissent les gabarits – donc on est là dans une approche. Voilà un profil en coupe de cette voirie, qui fait la place aux déplacements doux – c'est vrai qu'on est encore éloigné des grands centres, ce ne sont pas les images qu'on a pu voir tout à l'heure de zones d'activités intégrées dans le tissu urbain au plus près du cœur de l'agglomération, néanmoins les liaisons sont prévues, une stratégie de découpage foncier en strates avec une progressivité, et puis en rouge, un cœur de service externalisé des entreprises qui fait très souvent défaut. Combien de fois, des projets de lotissements ou de zones d'activités ont procédé à un découpage, et puis on oubliait les aménités du fonctionnement global de ces structures urbaines, puisque la restauration n'y était pas, quand on ramène un certain nombre d'emplois, c'est des personnes qui, s'ils elles n'ont pas de restauration sur place, vont devoir prendre ou leur vélo au mieux, ou leur moyen de locomotion pour aller déjeuner chez elles ou ailleurs, donc là il y a au moins un projet qui permet dans l'ensemble de la zone de vivre dans le temps des heures de travail et de la journée. On tient là pour le coup une structure paysagère assez forte, puisqu'on va jouer sur ce que les concepteurs appellent des dépressions, systèmes de récupération des eaux pluviales, puisque principalement dans ces zones d'activités, au-delà de la structure viaire, c'est aussi la gestion des eaux pluviales qui va être déterminante. On ne peut pas concevoir un projet sans superposer les deux trames. Et là-dessus, il peut y avoir différentes réponses. Alors quelques vues cavalières. Vous voyez le reboisement et le retraitement arboré des limites, voire des cœurs de projets, autour de ce fameux noyau, et puis pas en volumétrie, les implantations prévisionnelles, puisque là aussi, on est sur des terrains à commercialiser, et cette commercialisation va générer des architectures dont on ne connaît pas encore aujourd'hui la forme, ce qui pose la question de la gestion et de la commercialisation tout du long de ces zones, de professionnels pour guider les aménageurs.

En terme de conclusion provisoire, c'est l'application des principes du développement durable, l'autre enjeu et pas sur les créations à venir, mais bien sûr sur le renouvellement et la revitalisation des zones existantes, peut-être sur la base des éléments que je vous ai montrés mais très rapidement. Alors, pour être complet, une typologie rapide des zones commerciales, qui n'est pas exhaustive, forcément, elle va être un peu abrupte, il y a les grandes zones commerciales du nord de Strasbourg, on voit l'implantation, celles du sud, on voit là se dégager les stratégies, avec un effet de vitrine qui est nettement plus fort encore que pour les entreprises dans les zones d'activités. J'ai quand même voulu illustrer ça par des exemples haut-rhinois, donc on a là l'île Napoléon en zone commerciale mais on déjà là un peu dans un tissu mixte, on le voit à Mulhouse au sud. A Sélestat, on est plutôt là dans des zones mixtes de ville moyenne.

On a sur Saint-Louis, une structure d'équipement commercial, et non plus de zone commerciale. Alors, ce qui est frappant, c'est qu'on identifie assez facilement ces équipements : parkings démesurés, on double la surface entre l'emprise bâtie et l'emprise en termes de stationnement. Autre illustration de la typologie entre industrie et commerce, on voit qu'il se différencie par les zones de stationnement, et puis là quelque chose de plus vertueux, qui nous rapprocherait des exemples suisses ou anglais, des équipements de petites supérettes situées en cœur de villages, ici à Hoerdt, mais on pourrait en montrer d'autres moins vertueuses, situées en périphérie, et puis dans cet exemple pris en Allemagne, comme l'a dit ce matin Hans Wirz, bien qu'à première vue, cela pourrait se situer en Alsace, en regardant bien, la densité beaucoup plus forte que chez nous, avec très peu d'espace résiduel. Comme pour le lotissement résidentiel, on peut parler d'une entreprise carrés de chocolat en vue de développement futur, ça é été un peu la tarte à la crème des justifications qu'on nous pose, ils prennent beaucoup plus de terrain qu'ils n'en avaient la nécessité en tout cas au départ. Cet exemple allemand doit être analysé soigneusement. Un autre exemple à Achen, on est dans des densités beaucoup plus fortes, et il est impossible de distinguer au sein de ces zones d'activités qu'on peut dire mixtes, qu'est ce qui est commercial ce qui est industriel, parce que le parking disparaît. Quand il y a zone commerciale, le parking existe, comme ici à Lahr, et ici à Baden-Baden le parking est en dessous des bâtiments. Donc la consommation foncière est effectivement ramenée à sa partie congrue. Vous connaissez, plus près de chez nous à Strasbourg, tous la grande surface de Kehl, le projet va très directement s'inscrire sur l'ensemble du foncier parce que c'est une surface importante, mais du coup il va y avoir des entrées et sorties qui vont avoir prise directement sur le tissu existant, et les voitures vont pouvoir utiliser les voiries principales, descendre dans le parking à deux niveaux. Vous verrez dans deux ans le parcellaire entièrement surbâti et pas de parking comme chez nous. Alors, qu'est-ce qui va changer rapidement, c'est que la loi de modernisation de l'économie de 2008 et du décret du 24 novembre a créé la commission départementale d'aménagement commercial. Le CDAC, qui fait suite au CDUC, commission départementale d'urbanisme commercial et puis au SDEC Schéma départemental d'équipement commercial. Il y a là un potentiel à arriver à des démarches un peu plus vertueuses, parce que déjà la composition a été complètement modifiée, alors il y a un petit bémol quand même c'est que cette loi là est issue des directives européennes et de l'application d'une économie plus libérale, quand même en matière d'équipement commercial, c'est clair. Par contre, on voit là avec les 5 élus qui sont le maire de la commune d'implantation, le président de l'EPCI, donc le canton, le maire de la commune la plus peuplée, le président du CG et le président du syndicat mixte de l'EPCI chargé du SCOT, et je vous passe les trois personnes qualifiées en matière de consommation et développement durable et aménagement du territoire, eux sont nommés, cette composition là change selon le projet qui est soumis au niveau des élus. Par contre les personnes qualifiées restent.

Les projets qui sont soumis à autorisation, c'est presque les mêmes on est sur les 1000m<sup>2</sup> en dessous. Au-dessus, en création neuve, en réutilisation, en extension, on est en autorisation, c'est les procédures habituelles de permis de construire. Par contre, le projet de SDAC recentre en fait le contrôle de la commission sur l'aménagement du territoire et le développement durable et non plus sur l'analyse des effets du projet sur l'équilibre souhaité entre les différentes formes de commerce, ce qui pollueait complètement les choses. Et je rappelle que dans le CDEC, vous avez également les représentants des chambres consulaires qui siégeaient. Donc il y avait une guerre entre les chambres de commerce qui voulaient que les commerces du centre ville soient protégés, et qui refusaient quand ils le pouvaient l'implantation de nouvelles structures.

Aujourd'hui ça reste vrai, mais les projets se jugent à l'aune des principes du développement durable, et là, je n'ai pas d'exemple à vous donner puisque tout reste à faire : il va falloir qu'on trouve les voies, les moyens, les applications, voire les outils pour arriver aux vertus qui ont été signalées dans les exemples suisses et allemands, et les mettre en application. L'enjeu majeur n'est pas tant sur le recentrement problématique des zones commerciales que sur le renouvellement et la revitalisation des zones existantes.

Et je pense qu'on pourra peut-être à terme faire disparaître de l'ensemble de nos zones commerciales les grandes surfaces minérales dédiées aux parkings pour des bâtiments silos et autres, et peut-être gérer les extensions futures si elles devaient avoir lieu en lieu et place des zones existantes, de retrouver le contexte un peu allemand.

Merci pour votre attention.



Extrait du diaporama de Pierre Fluck

## **Inventaire des friches industrielles patrimoniales en Alsace. Présentation de cas de reconversion de friches industrielles à l'étranger.**

### **Présentation de cas : Wesserling (Alsace), Le Derbyshire (Angleterre), le Voralberg (Autriche)**

*Pierre Fluck, professeur d'archéologie et d'histoire des sciences à l'université de Haute-Alsace ; codirecteur du CRESAT, centre régional d'études et de recherches sur les sociétés, les arts et la technique*

Merci. Merci également à la DIREN pour m'avoir invité à cette manifestation. Je me présente un peu plus en détail. Dans une vie antérieure j'étais chercheur au CNRS, en géologie de la profondeur, l'interaction entre la coupe profonde et le manteau. Je suis devenu ensuite historien, puis archéologue, parmi les fondateurs de l'archéologie minière en France, donc au monde, j'ai travaillé beaucoup sur les mines d'argent de Ste-Marie aux Mines. Un jour, je suis arrivé à l'université de Haute Alsace, où j'ai été nommé professeur, on m'a dit : « Tu devrais t'intéresser à l'histoire du textile. Mulhouse, c'est les filatures, le tissage, le blanchiment, l'impression sur étoffe, la chimie, la construction de machines et tout ça ». Je me suis dit « c'est certainement pas inintéressant », donc je me suis reconverti à l'archéologie industrielle, je suis d'ailleurs le seul prof. d'archéologie industrielle en France, et puis j'ai monté ce CRESAT, ce

centre de recherche, histoire et archéologie industrielle, ainsi qu'un enseignement de master recherches et des doctorants. Or je ne sais pas ce que j'avais en tête quand j'ai mis ce titre, mais c'est tout faux : il faut barrer friches et mettre paysage. Le patrimoine des paysages industriels d'Alsace évidemment. Les friches, ça dégage une connotation de mort, de rebut, quelque chose dont il faut se débarrasser. Le patrimoine c'est quelque chose de précieux, comment voulez-vous vous débarrasser de quelque chose de précieux ? Donc rectification, d'ailleurs ça cadre beaucoup mieux dans le thème de ce colloque.

Ma présentation est en trois parties. La première : le constat alsacien, la deuxième : un état des lieux patrimonial, c'est-à-dire qu'est-ce qu'on a de chouette au niveau paysage industriel en Alsace ? Et la troisième partie, ce sont les cas exemplaires qui montrent qu'on peut construire une politique intelligente qui s'appuie sur le paysage industriel.

Alors, d'abord le patrimoine industriel, c'est évidemment un héritage, personne ne le nie, qu'on s'approprie, c'est peut-être moins évident, parce qu'en général, on a une réaction soit de fuite, soit on ferme les yeux quand on passe à côté d'un bâtiment industriel. En arrivant ici, je me suis dit chic, voilà la chaufferie, la salle de la machine à vapeur et les cheminées des établissements Kiener, qui ont tout de même marqué le passé industriel colmarien, c'est un lieu rêvé pour venir parler de patrimoine industriel. Alors c'est la définition même du patrimoine, c'est ce qu'on va transmettre à nos arrière petits enfants parce qu'on estime que c'est suffisamment intéressant, voire peut-être même esthétique. Alors, est ce que c'est vraiment le cas au niveau de ce qu'a produite l'industrie passée dans notre région ? Quelques exemples : Issenheim. Cette filature était parmi les sites phares dans les années 1820, qui étaient illustrées par les dessins de Mieg, les lithographies de Engelmann, au début des années 1820, qui comptent parmi les incunables de l'iconographie industrielle pour l'Europe, et bien on avait le bonheur, extrêmement rare de pouvoir confronter une image ancienne de 1823 avec le site actuel, depuis plus rien.

Le carreau Rodolphe, l'an dernier encore, il y a deux ans, on ne savait pas trop ce que ça allait devenir, c'est quand même des milliers d'heures de bénévolat, ce sont les anciens de la potasse qui se sont rassemblés en association pour faire revivre ce site, qui est un signal architectural, et dont l'existence était menacée voici encore très peu de temps.

En 2009 c'est autour du parage Koechlin de Willer sur Thur, personne évidemment ne connaît le parage Koechlin, c'est une usine avec son château d'eau, son bâtiment de 1820, des usines plus modernes, une des dernières cheminées carrées d'Alsace, le canal, la villa patronale qui est d'ailleurs la mairie de ce village, et le jardin anglais, c'était un tout : l'usine, l'habitat des patrons, le jardin, les infrastructures, c'était un tout et voilà qu'on a démoli une bonne partie de ce tout.

Alors je me suis amusé à faire une petite comptabilité. A ce rythme là, chaque année qui passe, à moment donné, le nombre de sites industriels qui ont fait l'objet de démolitions, j'ai calculé qu'à ce rythme là, dans 20-25 ans, il ne restera plus rien, en dehors d'un petit nombre de sites muséifiés ou aseptisés. Voilà le constat, et j'en arrive à dire – c'est un peu méchant, mais il ne faut pas le prendre mal, j'aime bien provoquer, l'Alsace a perdu la mémoire, elle entretient son image de maisons à colombages croulant sous les géraniums, de châteaux, d'églises, ce qu'on a décrit hier, qui est très vrai, mais qui n'est pas toute l'Alsace, parce que la moitié des Alsaciens travaillaient dans l'industrie et ont marqué notre existence pendant deux siècles voire davantage. Alors pourquoi cette image incomplète que l'Alsace se complait à transmettre ? Sans doute devons nous y voir la cause dans le traumatisme lié à la désindustrialisation. Les prétendues Trente Glorieuses sont un gigantesque cimetière d'usines. Je suis originaire de Ste-Marie-aux-Mines, j'ai vu les tissages, et teintureries fermer les uns après les autres, alors évidemment, comme conséquence de ce traumatisme, le réflexe de fuite, et sans doute le refuge dans l'oubli. Un jour, une personne qui voulait développer un programme de recherche m'a dit vous devriez faire quelque chose, c'est très intéressant, vous autres Alsaciens, vous êtes sur la faille de San Andrea de la culture scientifique et industrielles : d'un côté les Allemands, les Anglo-Saxons qui bichonnent leur patrimoine technique, qui font quelque chose de leurs anciennes usines, de l'autre côté les Français, davantage orientés vers la culture classique, des valeurs plus

traditionnelles, et donc comment se positionne l'Alsace ? De toute évidence elle a choisi son camp.

A côté, nous avons le modèle allemand, j'ai choisi cette photo dont on peut dire beaucoup de choses. C'est le paysage vu par les artistes contemplateurs tels que M. Böhm le relatait hier, mon ami Théo Trautmann s'en est fait le commentateur : le *Weisserheit*, les paysages ruraux, bucoliques, romantiques, mais le relai a été pris par les peintres de l'industrie comme Bonhommé, par les photographes, depuis 500 ans et plus les dessinateurs et les artistes se sont attachés à dessiner les différents aspects de l'industrie. Alors ici on a une photo d'une formidable collection de photos de Becher qui avait fait une exposition à Paris il y a quelques années, et qui avait une passion pour les grandes usines. On peut avoir évidemment différentes réactions devant un paysage comme celui-ci : on peut se dire c'est hideux, et on peut se dire, c'est beau – d'ailleurs souvent le photographe y détecte une certaine esthétique ; le technicien va décomposer et va vous dessiner le circuit des gaz dans les hauts fourneaux. On peut donc avoir différentes attitudes, en tout état de cause, on a ici un patrimoine mondial de l'Unesco, alors qu'en face en Lorraine, on a d'énormes friches rases, éradiquées.

Alors la mission du chercheur là-dedans, c'est d'identifier à travers le site en activité ou abandonné, qu'est-ce qui peut avoir une valeur de patrimoine potentiel. C'est comme en photographie, une photo qui n'est pas encore révélée. Parce qu'il ne suffit pas de dire ça a de la valeur, ça c'est dans ma tête de chercheur que je le dis, il s'agit de médiatiser l'information pour convaincre les concitoyens de manière à ce qu'ils s'approprient le site et à ce moment là, le site prend la valeur de patrimoine. Parce qu'en fait de patrimoine, les services de l'Inventaire ont répertorié à peu près toutes les chapelles et le moindre reposoir, au bord du moindre chemin rural.

En revanche, créer du patrimoine, c'est changer le regard qu'on porte aux choses : une usine en brique, des toits en dents de scie, on passe à côté sans les voir, ou on regarde de l'autre côté. Et bien on peut se dire : c'est peut-être pas beau, c'est peut-être pas laid non plus, en tout état de cause, ça a peut-être quelque chose à nous relater. Une histoire ; c'est l'histoire de nos parents, grands-parents, c'est l'histoire de plusieurs générations, d'hommes et de femmes qui ont sué dans ces lieux, et c'est notre histoire à nous. Et ça vaut peut-être le coup de la conserver et de s'y appuyer : savoir déchiffrer le paysage autrement, changer notre regard. Alors ça c'est la mission du chercheur sur ce diagramme un peu compliqué : d'abord l'éclairage patrimonial c'est sa recherche, qui aboutit à l'image non encore révélée, la patrimonialisation, c'est la médiatisation : la radio, la télé, les publications, de préférence dans les sociétés d'histoire ou seulement un cénacle malheureusement les lit, des publications grand public, et à partir du moment où le public admet que son site a une valeur de patrimoine et se doit d'être conservé, la partie n'est pas encore gagnée. C'est à ce moment là que s'engage la réflexion en vue de la reconversion, parce que qu'est-ce qu'on fait d'un site, on doit le reconvertir, sinon il va tomber tout seul en ruine. Alors on peut aussi l'abandonner pour des raisons diverses, j'ai lu dans la brochure GERPLAN, un concasseur en béton dans une carrière de la vallée de Saint-Amarin, verrue dans le paysage on l'enlève, on ne va pas crier au scandale. C'est là que l'action du chercheur revêt toute son importance.

Je vais aller un peu plus vite pour la deuxième partie : les sept merveilles d'Alsace du patrimoine industriel. Donc là, c'est purement patrimonial qui pour partie a fait l'objet de reconversion, pour partie est à l'état brut. La Filature Gast à Issenheim, qui ressemble peut-être davantage à la mosquée de Cordoue qu'à une usine, c'est parmi les tout premiers ateliers en rez-de-chaussée d'Europe continentale, celui-ci est éclairé par 360 hublots en toiture. C'est un site extraordinaire qui mérite évidemment une reconversion à la grandeur du site. C'est pas hiérarchique le classement des 7 merveilles, Wesserling, j'en parlerai tout à l'heure. Wesserling, c'est un grand parc avec des usines dedans qui ressemblent à des châteaux, mais également des maisons de maître du patronat, c'est une sorte d'isolat, c'est un microcosme à l'intérieur d'une vallée vosgienne, entouré par des bâtiments industriels du XIXe siècle, puis du XXe, on a une anthologie de l'histoire industrielle depuis le château au XVIIIe jusqu'à nos jours. Toujours

dans les 7 merveilles, la Fonderie, comment ne pas la signaler ici, elle est transformée en université, et DMC à Mulhouse, alors dans mon bouquin DMC, patrimoine mondial, c'est provocateur encore une fois, il y a un point d'interrogation. La réponse est que DMC ne constitue pas un patrimoine mondial, mais DMC joint à la Fonderie, à la Société alsacienne de constructions mécaniques, à toutes les autres grandes usines qui enserrant Mulhouse, aux manufactures du XVIIIe siècle qui se trouvent dans la ville médiévale, à la Cité, à l'habitat social, à l'habitat patronal et à l'urbanisme de toute la ville, et bien l'ensemble, c'est une entité territoriale, un paysage aux facettes multiples et changeantes, qui mérite largement au niveau du patrimoine mondial. J'en ai visité bien d'autres des patrimoines classés UNESCO, entre mille et deux mille sites en Europe, et j'ai d'ailleurs présenté la candidature de Mulhouse et des vallées vosgiennes récemment puisque je fais partie de la commission textile du Titil industrial international comity for heritage for conservation of industrial heritage. Donc le comité international pour la conservation de l'héritage industriel. Je continue avec le patrimoine industriel d'Alsace, la ville aux cent fabriques, j'ai beaucoup travaillé là-dessus, j'ai publié les résultats de cette étude à l'occasion de plusieurs congrès, on pensait révéler une 10aine, voire une 20aine de fabriques textiles à Sainte-Marie aux Mines, le résultat est là, il y en a 120 qui sont à l'heure actuelle conservés à l'intérieur du tissu urbain. Tout ça évidemment forme un gigantesque écomusée de l'histoire industrielle, par endroits encore habité, mais qui exige, pour être apprécié, que soient livrées les clés de sa lecture, et ça c'est tout le travail du chercheur. Évidemment la brasserie de Mutzig, qui ressemble à un château médiéval, elle était d'ailleurs appelée à être partiellement démolie il y a quelques années, et 7<sup>e</sup>, alors j'y tiens beaucoup à cette pauvre Filature de Wasselonne, on appelle ça une Belle au bois dormant, c'est une usine qui a conservé à l'intérieur d'elle-même son parc de machines.

Vous avez ici Manchester, Books et Duster, Manchester 1897, les métiers de filatures, les Mudgenie etc., dans leur position de vie. C'est comme quelque chose qui s'est arrêtée dans l'histoire et qui n'a pas bougé depuis. Vous n'avez pas 4 sites en France de cette valeur. Et beaucoup d'autres évidemment, alors les uns et les autres seraient jaloux si je ne parlais pas de leur vallée, il y a des sites industriels partout dans les régions de plaine, dans les régions de collines sous-vosgiennes, en montagne, même dans le département du Bas-Rhin et beaucoup dans le département du Bas-Rhin, y compris l'Alsace du nord et son champ de pétrole, je ne peux pas ici les citer tous, j'en tiens le catalogue, plusieurs centaines de sites, il est à votre disposition.

Alors évidemment, à partir du moment où on a identifié du patrimoine qu'on se doit de conserver, la seule issue, vous savez, démolir les friches industrielles, c'est la seconde mort de l'industrie. Entre la seconde mort et une seconde vie, je choisis la seconde vie. Pour différentes raisons, d'abord pour ne pas renier notre identité culturelle, parce que c'est bien souvent, pas toujours, l'option la moins chère, et parce qu'elle ne participe pas au développement durable, j'y viendrai dans les conclusions. Alors quelques cas d'école de reconversion, le premier, qui tient lieu de modèle sur le plan international, c'est un grand site textile en milieu rural, c'est Wesserling, là j'ai fait un panachage de vues du site, qui montre des bâtiments ou des paysages non encore rénovés comme à droite l'ancien tissage et sa cheminée, ou encore tout en haut à gauche la chaufferie de 1950 avec des chaudières absolument monstrueuses, une idée géniale, c'est de les mettre en valeur dans un spectacle de son et lumière, quelque chose de grandiose, également des sites qui ont fait l'objet de rénovations, ici au milieu à gauche, le pavillon des artisans d'art, à droite en haut, ce qu'on appelle la barrette, qui est une authentique manufacture textile d'impression sur étoffe, construite ex nihilo au XVIIIe siècle, celle-ci avait été reconvertie en logements, et puis à gauche, cette image très intéressante qui nous montre un mur d'un bâtiment en rez-de-chaussée, d'un bâtiment en vous voyez que ça s'est complètement écroulé sur l'arrière, et bien ce bâtiment, on a pris le parti, sous l'impulsion de quelqu'un que je ne nommerai pas, d'y installer des lofts, des appartements, ce qui montre que les choses sont possibles. Il y a quelques statistiques, 250 emplois en 4 ans, 70 PME, des ateliers d'art, des logements, un local d'accueil de la petite enfance, un centre équestre, des musées, des jardins, circuits de découverte, des spectacles, une ferme des produits locaux de la vallée, etc. Alors

partout en Europe les exemples de réussite de reconversion des lieux industriels sont ceux où on a visé les affectations multiples, les vocations multiples.

Alors deuxième cas d'école, la filature de Burs, le Vorarlberg est un modèle, quand vous vous promenez dans Vorarlberg, vous avez des bâtiments comme celui-ci, ce n'est pas le seul qui exhale l'atmosphère des lithographies romantiques d'Engelmann des manufactures du Haut-Rhin de 1820, ça n'a pas bougé, et vous ne voyez rien à l'extérieur comme celle-ci, ça c'est l'étage de toiture qui héberge un centre de fitness, vous avez ce qu'ils appellent club, ça peut-être l'accueil de la petite enfance, vous avez le club de yoga, deux entreprises d'élaboration de produits, 18 cabinets, des médecins, des avocats, des artistes, des bibliothèques des bureaux d'études etc., un restaurant, trois commerces, et dans la filature, de très nombreux commerces. Et tout cela sans nombreuses adjonctions, et en conservant les infra structures. Les deux photos de gauche montrent l'aqueduc qui conduisait l'eau sur la roue hydraulique. A côté, dans la ville de Dambirn, vous avez une entreprise de constructions mécaniques, qui a conservé un certain nombre d'objets extraordinaires comme ici une machine à vapeur d'un type rare, là un pont roulant, ici une roue hydraulique, dans laquelle on a installé une muséographie d'avant-garde sur la nature dans les Alpes, et donc les animaux des Alpes font bon ménage avec le pont roulant, et vous circulez entre les cubilots de la fonderie pour aller dans la suite de l'exposition, ce qui montre bien qu'on n'est pas obligé d'aseptiser un site. La Kunsthalle, c'est pareil, les murs ne sont même pas blanchis, le site, pour véritablement exprimer son passé industriel, la sueur des gens, ne doit pas être totalement aseptisé.

D'autre cas d'école le pays de la Rust, tout près de chez nous, de Zurich en direction de Kur, et bien là dans chaque village de cette vallée, sur 30 km de long, vous avez une filature, un tissage ou une teinturerie, tout a été reconverti et rénové. Et enfin en Angleterre, il y a aussi de beaux exemples en France, qui sont peut-être mieux connus : Roubaix, Troyes, Elbeuf, Nantes et beaucoup d'autres villes, mais le must, on le trouve en Angleterre, la vallée de la Darewern, dans le Derbyshire, c'est une vallée un peu perdue dans le centre de l'Angleterre, qui néanmoins a été le siège de la révolution industrielle. C'est là que Richard Ackward a monté ses premiers métiers de filature mécanisée avec roue hydraulique et ensuite machine à vapeur. Et bien vous voyez ces filatures telles qu'elles étaient en 1780 ou 90, elles n'ont pas bougé et dedans, c'est rempli de centres commerciaux, de petits commerces, de musées, d'entreprises, d'écoles, et d'autres activités. Alors les règles alors lorsqu'on reconvertit, c'est de reconvertir un ensemble significatif, et non pas juste garde une tour, un portail, c'est dérisoire. C'est aussi dérisoire que de mettre au milieu d'un rond point un marteau pilon par exemple. Donc un ensemble qui ait une signification, de la lisibilité. On me demande souvent lorsque je fais des études soit pour des cabinets d'architectes, soit pour des communautés de communes, on me dit : on aimerait que vous hiérarchisiez l'intérêt des bâtiments, un trois étoiles, un deux étoiles et une étoile seulement, comme ça on pourra démolir ceux qui ne sont pas trois étoiles. Alors moi je m'y refuse, c'est un piège redoutable, c'est totalement illusoire, parce qu'un site industriel de quelque importance, qui véhicule une histoire, doit conserver sa lisibilité, c'est comme un organisme, vous prenez le pancréas, et bien l'organisme va s'effondrer. Il manque quelque chose. Alors, forcément on ne peut pas tout garder, mais il faut avoir du discernement. Récemment des cabinets d'architectes ont planché sur DMC à Mulhouse et j'ai entendu dire : oui oui c'est bien, on va garder les grandes barres, et on va raser tous les sheds, on va mettre ici un skate park. Mais qu'est-ce qui va en résulter ? ce sera quoi la lisibilité du site si on met un amalgame de n'importe quoi ? Qu'on le fasse le skate park, mais à l'intérieur. Et les meilleures réussites, ce que j'ai observé dans la vallée de Derwoen, dans la région de Manchester, également dans le sud-ouest de l'Angleterre, dans le Davon Cornouailles, et en Ecosse, c'est quand on a – évidemment l'architecte veut se faire plaisir, mettre son coup de patte, c'est parfois d'un effet remarquable, mais les meilleures réussites sont celles où on est resté discret dans l'aménagement, où les choses se logent naturellement dans l'intérieur. Et puis règle essentielle, transmettre la mémoire du lieu. A Kaysersberg, vous avez une magnifique ancienne

filature, Schoen, qui est transformée en résidence, ça s'appelle le Bois fleuri je crois, mais qu'est-ce qu'il reste comme souvenir de la filature ?

Conserver, transmettre la mémoire du lieu, et associer la population à tous les stades de la démarche. Enfin, les conclusions, reconvertir les friches industrielles, c'est faire du social, c'est-à-dire créer des logements, créer des lieux de vie, des écoles, des centres d'éducation, de culture, des salles des fêtes, ne pas renier son identité culturelle, faire de l'économique, c'est-à-dire loger notamment des entreprises, des activités de production, de service, des hôtels, restaurants etc., faire le bon choix budgétaire, une reconversion normale en PME coûte moins cher si la friche industrielle n'est pas trop écrasée par un état de ruine, que de raser pour reconvertir. Evidemment, si vous voulez mettre une université dans une fonderie, une fonderie c'est fait pour tout sauf pour accueillir une université, là, ça va coûter très cher, c'est l'exemple qu'il ne faut jamais citer : la fonderie à Mulhouse, que j'aime bien montrer parce que c'est une très belle réalisation. Et puis aussi c'est agir pour le développement durable parce que d'une part, sans vouloir le propos de M. Biry tout à l'heure – freiner l'agression des campagnes par des zones d'activités, – bon ça fera peut-être quelques champs de maïs en moins, mais comme on l'a dit hier, mais en même temps peut-être que sur ces champs de maïs dans 10 ans on fera un autre type d'agriculture, se réapproprier les quartiers proches des centres-villes, ce que nos amis anglais qualifiaient de edges of centers, parce que la plupart des grandes usines sont au voisinage des noyaux urbains, se réapproprier les sites de production d'énergie, on a quand même quelques centaines de microcentrales de production d'électricité qui marchaient pour les tissages et les filatures vosgiennes dans les vallées, qui sont encore en partie équipées, qu'on peut retaper ou remplacer. Je cite pour exemple la magnifique centrale hydroélectrique du Leimel à Munster, et bien dans l'actualité de la recherche d'énergie, est-ce qu'on peut se permettre de négliger ces petites sources d'énergie qui permettent d'alimenter un quartier de village ou un quartier de ville tout entier, et enfin réaliser qu'un bâtiment hérité concentre de l'énergie c'est pas uniquement un tas de cailloux une usine, il a fallu la construire, exploiter une carrière, chercher les pierres, les transporter, cuire les briques et tout ça c'est de l'énergie contenue, c'est comme l'équivalence de la matière et de l'énergie dans la relativité en général, voilà, c'est ma dernière conclusion.



*Zone d'activités dans la périphérie au nord de Mulhouse*

## Débats avec la salle

### François Tacquard

Voilà donc un débat sur ce sujet important qu'est l'imprégnation de l'économie dans le paysage. Je propose qu'on concentre d'abord les questions par rapport à celle de la consommation de l'espace liée à l'économie, qu'elle soit commerciale ou industrielle, liée aussi aux formes d'exploitations du tissu urbain. Je rappelle quand même, parce que c'est une donnée qu'on n'a pas suffisamment abordée aujourd'hui, qu'en Alsace, nous détruisons massivement des emplois industriels. C'est d'ailleurs plus rapide dans le Haut-Rhin que dans le Bas-Rhin. Le Haut-Rhin a dû perdre 20% de ses emplois industriels en 10 ans, la montagne vosgienne a perdu 50% des siens en 10 ans, et tous les emplois nouveaux se mettent en principe au centre ville : ce sont les petits bureaux d'études, les services nouveaux à la personne etc. Et le paradoxe, c'est qu'on continue à développer des zones d'activités pour des emplois qui se font maintenant massivement ailleurs que dans ces zones d'activités. Parce qu'effectivement les modèles d'entreprises ont changé, même la façon de créer un produit : on peut concevoir un produit dans un bureau d'études à Mulhouse, l'envoyer par le net à fabriquer en Chine, de là en Tunisie où il sera cousu, et il ne reviendra en Alsace que pour être conditionné et vendu par une équipe commerciale de Wesserling. Je crois que cette question est vraiment fondamentale dans notre Alsace étroite.

Il est bon qu'on puisse réagir par rapport à ces trois exemples vraiment complémentaires. Faut-il développer des zones éco-durables ? Mais est-ce raisonnable quand tant de friches apparaissent sur le marché ? Et les modèles suisses et allemands très denses, avec des usines à étages – et on a vu qu'en Angleterre aussi on fait l'effort de serrer la ville et les zones d'activités – ces modèles sont-ils transposables chez nous ?

Donc, 4 à 5 questions peut-être, auxquelles répondront nos intervenants.

*M. le Président des milieux aquatiques de l'agence Rhin et Meuse*

Je voulais réagir à un propos tenu par M. Fluck à l'instant, quand il a semblé avoir la nostalgie des installations électriques sur nos ruisseaux alsaciens. Je voudrais mentionner que de savants énergéticiens et universitaires de l'université de Munich ont fait une étude, qui est largement utilisée dans les services allemands qui instruisent les autorisations pour établir des barrages ou construire de telles usines. Cette étude démontre qu'en dessous de 100 kw –le cas de quasiment tous les petits ouvrages qui sont sur nos ruisseaux – les coûts pour l'environnement d'une microcentrale dépassent largement les bénéfices qu'on peut en tirer par la vente de l'énergie. Et que jusqu'à 1 mégawatt – ce qui est déjà une relativement grosse usine – on trouve des cas défavorables où le barrage hydroélectrique coûte plus en matière d'environnement ; c'est-à-dire que le fait que l'on freine ou que l'on réduise presque entièrement le pouvoir auto épurateur des eaux renchérit la production d'eau potable. C'est bien pour ça qu'aujourd'hui la politique est de rétablir la continuité écologique, et d'essayer de freiner un développement qui fut un certain temps anarchique. En fait le succès de ces ouvrages tient au fait que les bénéfices sont toujours privatisés, et les coûts, généralement mutualisés. Excusez moi M. Fluck, mais il faut sortir de ça, c'est le président des milieux aquatiques de l'agence Rhin et Meuse qui vous l'aura dit.

**François Tacquard**

On peut quand même rappeler que dans la montagne vosgienne il y avait 30 ou 40 ouvrages hydrauliques par vallée, donc à peu près 800 à 100 au début du XIXe siècle ; effectivement, la question est posée de leur éventuelle réutilisation partielle. C'est une question importante : faut-il installer des éoliennes sur les crêtes pour ne pas réutiliser les chutes déjà en place dans les vallées ?

**Antoine Waechter**

Sur la question des zones d'activités : à Dambach on nous avait promis du paysage, et c'est en effet un désastre. Je ne connais pas les autres projets, mais Brumath à l'évidence suivra. Je rappelle que la question des zones d'activités et de leur insertion dans le site a fait l'objet de débats il y a déjà une dizaine d'années dans des lieux structurés, et qu'à l'évidence rien n'a changé dans ce domaine. C'est un désastre parce qu'on ne peut pas conjuguer le développement durable sur un mode unique. Et je crois que tant qu'on confiera la gestion – je ne parle pas de la conception, je parle de la gestion des zones d'activités – à des économistes, ce sera une catastrophe. D'abord, parce qu'il faut avoir la volonté de faire une zone d'activités de qualité ; ce qui suppose d'avoir des contraintes et un règlement que l'on respecte, quitte à ce que des entreprises renoncent à s'y installer. Ensuite – on l'a vu sur l'exemple de Brumath –, parce qu'on propose un découpage foncier à la manière des lotissements résidentiels. On va donc avoir des entreprises qui vont implanter leurs bâtiments au milieu de la parcelle, sans tenir compte des autres bâtiments ou d'une conception globale.

Je pense qu'il faudra également modifier radicalement la gestion du foncier. C'est-à-dire sortir de la logique où l'on partage une zone d'activités en terrains à construire. La collectivité doit rester propriétaire du terrain, avoir une entreprise qui s'installe avec un bail, aussi longtemps que dure l'activité ; et dès que l'activité cesse, permettre une évolution de la zone avec un objectif de densification. On fait effectivement une consommation invraisemblable d'espace, et en particulier dans ce type de modèle.

Autre élément à prendre en compte aujourd'hui lorsqu'on crée une zone d'activités – ce n'est à l'évidence pas prévu Brumath – il faudrait installer une gare en sus du restaurant. A Dambach, on est loin de la gare. C'est-à-dire que quand on essaie d'être dans la logique d'un

territoire qui consomme moins de déplacements, installer une zone d'activités en fonction du réseau routier et non pas du réseau ferroviaire, c'est une aberration.

**François Tacquard**

On peut rappeler que les friches industrielles sont souvent proches du chemin de fer parce que c'est comme ça que les zones d'activités ont été créées au XIXe siècle.

**Théo Trautmann**

Je voudrais aussi réagir à propos du visuel qu'on a vu sur Brumath. Je suis frappé que dans les zones commerciales et industrielles en projet, on trouve toujours, après, une pépiniérisation du territoire : on a des alignements d'arbres et des choses de ce genre et on plante et on boise et on utilise des termes de foresterie... Je voudrais savoir si dans ce cas de figure, en dehors de tous les travers que signalait Antoine Waechter, on ne pourrait pas réfléchir à une véritable renaturation des milieux péri industriels sur le site en soi, au lieu de faire du jardinage et de la botanique militaires en s'imaginant qu'on renature ainsi l'espace. On utilise par ailleurs un vocabulaire complètement inadéquat en parlant d'espaces verts, de friches – je rappelle que le mot friche est un terme agricole qui déjà ne s'applique pas pour l'industrie. On pourrait parler dans ce cas de « délaissé industriel », ce qui laisserait dans la mémoire une autre trace. Toujours par rapport à l'intervention de M. Biry, et concernant plus particulièrement les nouvelles CDAC, j'ai remarqué que la composition des commissions proposées ne comporte aucun spécialiste de l'environnement, alors que c'est ensuite l'environnement qui doit être un des critères discriminants dans le débat concerné. Je trouve ça totalement aberrant !

Ensuite, dans les propos de Pierrot Fluck, je voudrais relever plus particulièrement le cas de Wesserling, qui est évidemment un exemple de reconversion réussie. C'est un alliage très intéressant de bâtiments, de paysages minéraux, de monuments, avec des milieux naturels. Et c'est jardiné intelligemment. Par parenthèse, il y a aussi dans le site une église réformée protestante privée – que je sache, il n'y en a pas beaucoup dans la géographie générale – et de plus, une allée de tilleuls avec un pavage absolument extraordinaire, qui a été plus préservée et dont on parle de ce fait beaucoup moins.

Mais pour rebondir sur ma petite provocation d'hier au sujet du texte de Böhme, quand j'ai dit que je n'étais pas d'accord avec la fin, consistant à faire des parcs vers l'intérieur puisqu'il n'y a plus rien à faire vers l'extérieur, Wesserling est une exception. On a là, sur un arrière plan de paysage géographico-géologique, une réalisation de parc de grande envergure qui a magnifiquement intégré l'ensemble de ce qui existait sur le terrain. C'est une réflexion qui pourrait être utilisée sur tous les projets de réhabilitation de milieux industriels. Ça pourrait être une mission de la DIREN de réfléchir à la possibilité de ménager des espaces potentiels futurs en utilisant ceux que propose Pierrot Fluck.

**Raymond Baltenweck**

J'ai plusieurs réflexions, mais la première qui m'est venue à l'esprit en écoutant ce matin tous les exposés, c'est que nous sommes devenus vraiment des latins : avec toute leur souplesse d'esprit et leur souplesse d'analyse et d'interprétation des textes par rapport aux anglo-saxons. Et ça me pose vraiment un problème, parce que l'image de l'Alsace que l'on véhicule est celle de la rigueur et du sérieux. Là, on va prendre des coups.

Deuxièmement, ce qu'on appelle des friches, je suis d'accord, ce ne sont pas des friches, ce sont des lieux d'histoire. Et je constate que dans ma commune un industriel a acquis

15 ares de terrains et créé 8 emplois pour faire du chocolat, alors qu'en pleine ville il y a une fonderie fermée depuis trente ans. Dans cette fonderie travaillait une quarantaine de personnes. On a dû la fermer parce que le mardi matin quand ils fondaient les pompes, les puits, les bustes et les plaques d'égouts en fonte, la flamme crachait au-dessus de la ville et naturellement, à moment donné, ça devenait quand même un peu dangereux. Elle est donc sortie de la ville, elle a disparu mais le bâtiment est toujours vide. Je pense que le chocolatier, à 30 m. du cœur de la Grand rue, aurait eu un endroit idéal, où le chaland pouvait aussi directement acheter son chocolat. Mais ce n'est pas venu à l'idée. La question que je me pose est comment transmettre tous ces messages à nos conseillers municipaux qui sont les gestionnaires des collectivités ? Il y a je crois un proverbe alsacien ou allemand qui dit : pour passer intelligemment dans un pays, tu dois y aller humblement avec le chapeau et la canne à la main. Je n'ai pas de formation littéraire, je suis un vigneron de base : 14 ans dans mes vignes. Par contre, j'ai essayé de voir.

Mais je m'adresse à mon ami Biry, que j'ai côtoyé pendant une vingtaine d'années à la Région. Je te signale que depuis une année, elle a poussé, la zone artisanale. Sony n'est plus seul, avec lui, il y a maintenant une vingtaine d'entreprises. On a évité qu'on ne mette un dépôt d'éclatement du produit chimique classé Seveso ; ça, on a pu le faire sauter. Et tout de suite les trois maires de Bergheim, Ribeauvillé et Guémar ont réussi à trouver des entreprises pour créer des petits emplois.

Il y a aussi un souci que j'ai eu quand vous parliez de centrales électriques. C'est vrai que les économistes vont estimer que ça ne vaut rien, mais je peux vous dire que si on travaillait comme on travaillait il y a 40 ans dans nos vignes, avec notre cheval, sans être trop gourmand pour des usages – voiture et autres –, avec 6 ha de vignes, un couple se porterait très bien ; les calculs le prouvent, simplement, on n'a plus envie de vivre comme ça. Mais ce que je constate, c'est que tous les canaux d'amenées d'eau de nos rivières qui allaient dans les usines pour faire tourner les centrales, on les a privatisés ou on les a bouchés. On en fait des chemins. Et crois qu'il est temps de dire : « attention, ne cassez pas ça parce qu'on en a besoin, c'est comme les voies ferrées ».

Pour vous dire aussi : en Nouvelle Zélande, la vigne, création récente, n'a pas 50 ans. Je ne sais pas qui a eu cette bonne idée, mais si vous plantez de la vigne et que plus tard vous l'arrachez, vous devez enlever les tuyaux que vous avez enfouis pour amener l'eau au goutte à goutte. Vous devez tout vider, remettre le terrain en l'état. On en très loin chez nous : quand quelqu'un fait quelque chose et qu'il s'en va, il nivèle, et la collectivité se débrouille après pour dépolluer.

On est parti aussi dans le libéralisme. Je vis depuis 50 ans la politique agricole commune. Je l'ai vu construire pour protéger nos petits espaces, nos petites productions et nos zones difficiles : zones de montagne, coteaux. Aujourd'hui, c'est tout à fait l'inverse que l'on vit : on accepte des règles où c'est le plus fort qui emporte la partie.

Et une autre remarque qui m'est venue dans tout ce débat. J'étais en cure la semaine dernière et j'ai visité Arles sur Tech. J'ai vu une mairie magnifique, c'est une ancienne maison de patronat industriel. Mais tous les arbres qu'il y avait dans le parc ont été conservés, et je vous assure que ça vaut la peine de s'asseoir dans ce parc et de respirer un bon coup. Qu'est-ce qu'on fait chez nous ? D'abord on fait table rase et après on regarde ce qu'on peut en faire, au lieu de construire entre les arbres ; parce qu'on peut construire entre les arbres, sans les couper à ras.

Merci.

**Sandrine Marbach, *Ecoscop***

Juste peut-être deux petits mots pour vous donner aussi notre expérience. A Ecoscop, nous avons fait le choix d'intégrer le parc de Wesserling, une friche qui a donc été réhabilitée pour accueillir des PME. On y développe maintenant une activité avec 8 personnes, on y trouve tous les services dont auraient besoin un foyer ou un couple, et donc beaucoup de satisfactions. On y trouve également, quand on a le temps, le moyen d'apporter aussi notre contribution à la gestion de la zone. C'est pour ça qu'avec les ingénieurs écologues qui sont dans le bureau, on va parfois voir François et ses services, et on lui propose aussi d'intégrer des notions de gestion différenciée des espaces verts ; on arrive ainsi à construire des choses très intéressantes qui associent effectivement le paysage, le patrimoine et la biodiversité.

**François Tacquard**

Effectivement à Wesserling on avait des espaces verts qu'on tondait toutes les trois semaines, ça prenait du temps, ça faisait du bruit, et finalement, ce n'était pas très joli. Écoscop nous a proposé cette année de ne pas couper l'herbe mais de la laisser monter et de faucher le foin avec un paysan du coin. Toutes les entreprises ont apprécié parce qu'il y avait de ce fait des grillons, et tout le monde venait écouter les grillons. C'est un paysan qui a fait son foin, ça n'a donc rien coûté pour personne. Et du coup on a fortement amélioré le coût de l'opération mais aussi le plaisir de travailler en commun, et ce qu'on peut dire de ces sites industriels reconvertis c'est qu'il y a une âme qui fait qu'on prend plaisir à y travailler. Et travailler, ça prend beaucoup de notre vie, un tiers du temps ou pas loin, c'est important bien sûr que cet espace de travail soit aussi un paysage de qualité, ça a été dit par Antoine Waechter hier. Il faut rappeler que dans un site comme Wesserling on met beaucoup plus d'emplois à l'hectare que ce qu'on met dans une zone neuve. En Suisse ou en Allemagne, on met des usines à étages ; dans les friches aussi on garde les étages, on a des usines à étages, ce qu'on n'ose pas faire jamais en Alsace, depuis trente ans. Je ne connais pas une seule usine à étages avec plusieurs activités différentes dans les zones neuves.

**Sandrine Marbach**

Juste encore deux mots pour dire qu'en travaillant beaucoup dans le Haut-Rhin et dans l'Alsace en général, on est assez scandalisé par le nombre de zones d'activités qui finalement sont aujourd'hui mitées, il y a 2-3 bâtiments, et on continue, malgré tout à construire de nouvelles zones, à viabiliser de nouvelles zones au détriment de paysages agricoles et forestiers de plaine, et je pense que là la planification départementale à encore beaucoup de choses à faire. Merci.

**Une dame**

Au sujet des zones commerciales, il me semble qu'il aurait été intéressant de voir non pas des photos aériennes d'il y a trente ou quarante ans, mais de nouvelles zones commerciales ou des zones commerciales requalifiées, il y en a plusieurs exemples en France. Il y en a sur Montpellier, Nîmes, Lille, et sur Strasbourg, où nous avons quand même une étude sur la zone commerciale nord, qui projette un quartier mixte avec des logements, avec une requalification de l'hypermarché notamment, et des transports en commun qui y arriveraient. Et nous avons également dans Strasbourg Rive Étoile où l'on a centre commercial, supermarché, logements, grands équipements, cinémas, et puis également des services.

**François Tacquard.**

C'est vrai qu'il y a quelques sites alsaciens qui n'ont pas été cités et qui ne sont pas mal. Au sud de Strasbourg, dans la région de Lingolsheim, la rénovation d'un quartier qui est bien fait, et puis à Mulhouse, le parc des collines est, au moins en termes d'urbanisme, plutôt bien construit.

**Une dame**

J'aurais plutôt dû intervenir ce matin. En fait, ça fait deux jours qu'on a des exposés concernant les paysages alsaciens, tout est très visuel, et je me suis posé la question suivante : que ce soit au niveau de l'industriel ou autre, il y a également des nuisances odorantes, je pense que ça fait partie aussi du paysage, qu'est-ce qu'on peut faire ?

**François Tacquard**

Comment gérer les nuisances olfactives, sonores aussi, comment améliorer le paysage olfactif et sonore ? Je laisse nos intervenants répondre. On demandera le mot de la fin à nos amis anglais, qui nous diront sans tabou comment ils perçoivent notre débat, mais Jean-Marc Biry et Pierre Fluck vont d'abord réagir.

**Pierre Fluck**

Rapidement, sur la question des microcentrales : je ne suis pas spécialiste, alors je ne veux pas affronter mon interlocuteur ; par contre je lirai avec intérêt les conclusions de cette étude. Pour ma part, j'avais comme document des dossiers assez détaillés qui avaient été faits par Alter Alsace énergie sur les centaines de microcentrales des vallées vosgiennes. J'ai également visité plusieurs sites, dont certains sont en bon état de fonctionnement comme à Kruth ; d'autres pourraient facilement être remis en état de fonctionner ; d'autres, les turbines Francis, sont rouillées naturellement, mais les canaux sont encore bien entretenus et véhiculent l'eau ; dans d'autres cas effectivement, ils ont été transformés en chemins. On trouve tous les cas de figures, il y a sans doute les centrales qui développent plus que la puissance qui a été indiquée, d'autres moins. Je pense que la réponse est à étudier au coup par coup.

**François Tacquard**

On peut quand même signaler que des canaux traditionnels encore en place sont des écosystèmes intéressants et que si on n'exploite plus les micro centrales encore en place ils vont être bouchés, parce que plus personne ne va s'en occuper. A Oderen, les canaux ont été réhabilités et sont utilisés de façon intéressante.

**Pierre Fluck**

Juste pour terminer, les canaux font partie du paysage industriel qui a marqué aussi nos campagnes sur le plan hydraulique. La plupart des lacs de barrages des hautes Vosges étaient faits pour l'usage industriel, on a tendance à l'oublier.

**Jean-Marc Biry**

Je me souviens que la Région avait financé un certain nombre de micro turbines sur des canaux de dérivation ; à l'époque les enjeux étaient environnementaux, et on mettait en avant la gestion de ces branches qui autrement allaient partir à vau l'eau. Ça serait donc intéressant de se rapprocher des services et de faire un bilan, 10 ans après.

Sur les exemples non cités, notamment au niveau de la CUS, j'ai assisté à la présentation de David Mangin, que tout le monde connaît, mais je n'ai pas pu récupérer ses slides. Cela dit, j'ai pu discuter avec lui, on est là sur de la prospective vraiment à très long terme : 15 ou 20 ans. Vous avez vu que dans mon propos je parlais de faits contestables, contestés, et je suis un de ceux qui peuvent en rajouter des couches. Le problème est qu'on est sur une bascule et que David Mangin, quand il s'intéresse au devenir de Lampertheim-Vendenheim, envisage une restructuration complète et fondamentale ; c'est quelque chose qui ne pourra pas se faire sans des investissements et des moyens financiers considérables, qu'aucune collectivité isolée ne peut assumer. Je sais que les groupes Auchan et autres sont des agents de développement, notamment sur Montpellier, mais il y a là d'autres enjeux : là, c'est l'arrivée du tram qui va structurer la zone commerciale, l'hyper centre développe une stratégie foncière et immobilière qu'il n'y a pas à Vendenheim. Je rappelle que sur Montpellier, c'est le groupe Auchan qui est propriétaire des 200 hectares. C'est donc plus facile, s'il décide de réinvestir et de changer son image de marque, de s'inscrire en plus dans une politique de renouvellement urbain basé sur les transports en site propre – l'arrivée du tram et trois stations vont drainer à la fois le campus universitaire et la zone commerciale. On est là sur des temporalités et des stratégies que je ne pouvais pas présenter ici, parce qu'il m'aurait fallu beaucoup plus de temps encore.

Cela dit, j'ai envie de poser une question à nos amis anglais : quand ils ont tout à l'heure montré le slide de la zone commerciale de Cambridge, j'ai cru aussi voir une conception de « parc urbain » que, M. Trautmann, vous sembliez décrier. Je vais me faire l'avocat du diable. A Brumath justement, enfin on a un projet là où il n'y avait que du découpage foncier. Il est vrai qu'il est encore fortement entaché de stigmates des visions du passé : on est encore sur du découpage parcellaire, où on voyait bien une implantation de grands cubes très espacés les uns des autres et pas dans cette concentration qui se fait en Allemagne. Mais on est là sur la première strate, la première réponse d'un groupe de concepteurs qui a besoin de s'aguerrir.

Un bon maître d'œuvre, c'est quelqu'un qui a un bon maître d'ouvrage et la maîtrise d'ouvrage, vous l'avez bien compris dans mon propos, est très complexe : il n'y a pas que les élus, il y a l'ensemble des intervenants, les comités d'expansion, les gestionnaires économiques comme vous dites... Mais quand vous mettez tout ce monde autour d'une table, même si vous prenez le temps de débattre et de trouver des orientations en termes de cahier des charges, pour permettre au maître d'œuvre de faire le meilleur boulot de création, celui-ci n'a pas à intervenir sur le programme.

Par contre, le programme, mâtiné des principes de développement durable, devra peut-être conduire à d'autres formes d'urbanisation de la zone. Et de conception. Ça, c'est la réponse d'aujourd'hui. Si quelqu'un a d'autres formes à proposer, qu'il le fasse, mais il faut trouver les instances où ce débat peut avoir lieu. Là, pour l'instant, c'est une réponse, peut-être pas forcément pertinente, mais quand je regarde les revues spécialisées, je vois que cette conception là domine et dans ce que j'ai vu à Cambridge, j'en ai pas l'impression qu'on est beaucoup plus loin : on est quand même sur un paysagement par arborescence des parcelles et des limites parcellaires.

**Théo Trautmann**

Mais c'est absolument archaïque ce truc là ! Qu'on arrête de nous balancer chaque fois des petits arbres, qu'on dessine bien sur les plans. Vous vous rendez bien compte que sur une

zone pareille, lorsqu'on décide de mettre de la verdure, on pourrait imaginer une véritable renaturation, pour qu'il y ait effectivement une trame écologique de continuité avec la forêt de Brumath.

**Jean-Marc Biry**

C'est ce qui est un peu dessiné dans la structure.

**Théo Trautmann**

Mais ce n'est pas ça ! Et pour la ville de Strasbourg c'est pareil, votre réponse n'est pas pertinente.

**Jean-Marc Biry**

Je ne peux pas en 20 mn de temps faire une réponse pertinente sur le développement durable dans les zones d'activités, parce que ce n'est pas que l'architecture et les arbres qui sont l'émanation de l'application des principes du développement durable. Dans la conception, derrière, il y a beaucoup plus de choses, comme la gestion de l'eau, je pense que le SDAU pourra y répondre mieux que moi.

**Théo Trautmann**

Justement, pour répondre à la question de la gestion de l'eau, on ne fait pas une plantation d'arbres. Il faut remonter une structure étagée de buissons et d'arbres et leur permettre de croître organiquement. Alors évidemment, le problème est que ce n'est pas fait en 5 mn, il faut du temps.

**Jean-Marc Biry**

C'est une image qui est un avant projet, un schéma directeur ; ce n'est de loin pas ce qui va être réalisé. Là aussi il faudrait que je prenne plus de temps pour l'expliquer.

**Théo Trautmann**

Oui mais ça, c'est du faux semblant ; si vous ne mettez pas d'arbres, c'est pareil.

**Jean-Marc Biry**

Tout à l'heure, je voulais montrer les images de Plisson sur les coteaux de Mulhouse, je n'ai pas pu les récupérer. Plisson a été l'architecte directeur de l'aménagement de la zone sur les 10 ans. C'est aussi ça la réussite d'une zone.

### **François Tacquard**

Sur les coteaux de Mulhouse, l'implantation des bâtiments est définie à l'avance, les espaces communs sont très importants, on peut le voir sur Google earth. Je ne parle pas d'écologie mais vous verrez qu'en terme de consommation de l'espace, c'est plus économe et en terme de qualité d'aménagement, c'est mieux réussi que la moyenne des zones alsaciennes.

### **Jean-Marc Biry**

Parce qu'il y a eu un accompagnement par le maître d'œuvre ; à chaque implantation par un industriel, les architectes et l'industriel venaient le consulter.

### **François Tacquard**

Mais à l'inverse, à Mulhouse, alors qu'il y avait des friches industrielles partout, on a fait une zone nouvelle extérieure, où l'on n'a pas forcément retrouvé la qualité de ce qu'elles pouvaient produire en matière d'emplois et de reconversion. Là aussi, c'est la question du projet d'ensemble, dont nous n'avons pas une habitude en France par rapport aux pays voisins qu'on a observés ; l'Allemagne, la Suisse, et j'ai cru comprendre l'Angleterre aussi, qui a une pratique d'aménagement globale, avec une décision qui est d'ailleurs plus extérieure aux communes. Ce n'est pas la petite commune de 200 habitants qui a le droit de tout décider, ce qui est le cas en France.

Je le rappelle, aujourd'hui – c'est d'ailleurs prévu dans le texte de loi qui va être voté prochainement –, la seule collectivité omni-compétente va être la commune. Dans la loi telle qu'elle va être votée, le Département perd sa compétence généralisée, la Région aussi, la petite commune de 50 habitants la garde. C'est comme ça qu'on raisonne l'avenir de la France en matière d'aménagement.

Mais je vous rappelle qu'il y a encore une synthèse à faire, qui incombera à M. le directeur. Auparavant une dernière réaction, et je demanderai à nos deux amis anglais de donner leur sentiment sur ce débat. Comme ils viennent de loin, ils ont peut-être une capacité à comprendre ce que nous voyons mal chez nous.

### **Anne Vonesch**

Encore une fois, ce qu'on voit mal chez nous, effectivement. Prenons Dachstein, Altorf, Molsheim, où il y a une consommation d'espace incroyable. Ça fait 20 ans qu'on a essayé de se battre pour un couloir vert. On nous a toujours répondu : le couloir vert, il est sous les lignes à très haute tension ; en dessous, il y a gestion de l'eau dans les zones d'activités. Il y a le fossé de la Hardt, qui est un cours d'eau, mais régulièrement, deux trois fois par an, sa végétation est massacrée. Je veux dire qu'il y a des progrès absolument immenses à faire dans ce domaine, et surtout je reviens quand même vers mes enfants, et les enfants qui ont envie d'avoir des jardins : l'espace, on le donne aux parkings de Mercedes ; il y a des parkings partout. Donc, je crois vraiment qu'il faut y aller, il faut changer ça. Merci.

### **François Tacquard**

Merci de cette intervention On va maintenant demander à nos amis anglais de conclure ce chapitre insertion de l'économie dans le paysage et relations entre l'économie et la ville, ce sont bien les deux questions qui se sont posées.

### **Tom Gilbert-Wooldridge**

Le débat a été particulièrement intéressant. Il existe de multiples similitudes entre l'Alsace et l'Angleterre. Ces deux régions sont confrontées à un manque d'espace et aux contraintes qui en découlent. Ainsi, des problèmes similaires se posent dans certaines zones où il y a une forte pression pour des aménagements et projets immobiliers, ce qui a des répercussions sur le paysage.

Je pense donc qu'il y a de nombreux parallèles et similitudes entre l'expérience en Alsace et en Angleterre.

Le cas de Cambridge sort de l'ordinaire, c'est un rare exemple d'aménagement urbain plutôt réussi ; mais il existe aussi de nombreux mauvais exemples au Royaume-Uni. Depuis 10 à 20 ans en particulier, la pression en termes d'aménagements urbains et industriels s'amplifie ; comme le disait François, il y a plus de multinationales et donc plus de pression en termes d'aménagement urbains et périurbains.

J'ai trouvé très intéressant de clore le colloque par l'intervention de M. Fluck sur le patrimoine industriel. Pendant ces deux jours en effet, on a surtout parlé de projets concernant des zones non aménagées situées en zone rurale. En Angleterre, il existe de nombreuses friches industrielles et autres sites déjà aménagés.

C'est un défi que d'autoriser de nouveaux aménagements et de préserver les anciens sites ; dans certains cas, implanter de nouveaux projets sur d'anciens sites pourrait être la meilleure solution.

Un exemple extrême : en Angleterre, une étude est en cours pour identifier les meilleurs sites pour implanter les nouvelles centrales nucléaires. Il a plus ou moins été décidé que les sites existants étaient les mieux adaptés aux centrales de la prochaine génération car ils sont déjà aménagés et constituent de bons emplacements. Il semble quelque peu paradoxal de rechercher de nouveaux sites devant être intégralement aménagés, alors que des emplacements existants pourraient être utilisés à cet effet.

J'espère que mes propos sont compréhensibles dans la traduction française. Dans le cas contraire, j'en suis désolé.

### **Joanna Gilbert-Wooldridge**

J'aimerais juste ajouter quelques mots. Un aspect n'a pas pu être abordé dans le cadre de notre intervention : le débat en cours en Angleterre sur la création d'écovilles qui s'inscrivent dans le développement durable. Nombre de ces sites ont été proposés sur l'emplacement d'anciennes briqueteries dans le comté de Bedfordshire et carrières d'argile en Cournouailles, qui présentent elles aussi des spécificités, notamment en termes de patrimoine.

Dans certaines de ces écovilles, il semble que la valeur patrimoniale du site ait été considérablement altérée. D'autres sites ont été davantage préservés. Mais toutes ces écovilles ont eu des répercussions sur les villes existantes et sur le paysage au sens large. Il serait intéressant d'observer comment les écovilles vont se développer et si l'on peut en tirer des enseignements pour divers pays d'Europe.

### **François Tacquard**

Je crois que c'est une belle conclusion. Faisons du neuf avec de l'ancien, faisons avec du patrimoine délaissé des éco villes. Avant la synthèse de Monsieur le directeur, une dernière petite intervention.

**Claire Sylvestre**

Je suis architecte paysagiste et j'interviens aussi au lycée agricole à Rouffach. Hier, on avait amené une classe de BTS, 2<sup>e</sup> année. Ils n'ont pas tout compris mais en tout cas, pour nous, c'était important de les amener parce que tout ce qu'ils veulent tous à terme, c'est leur entreprise de paysage. Mais ils n'ont pas intégré le fait qu'ils travaillent sur le paysage à grande échelle. Il y a un vrai problème dans l'éducation sur le paysage en général. Eux font du jardin, du micro paysage, et du coup, on essaye de les amener à ça.

**François Tacquard**

C'est vrai que le même mot désigne deux réalités : le paysagisme local, de secteur, de quartier, de place, et le grand paysage, qui est rural, industriel ou urbain, qui, lui, dépend d'un processus humain d'occupation de l'espace, et c'est important en effet de bien le mettre en valeur. Merci de cette dernière intervention. Bien sûr on remercie tous les intervenants et tous les participants. La salle était très active, cette rencontre était passionnante, nous avons tous appris beaucoup de choses. Et maintenant, Monsieur le Directeur, que faut-il faire ? S'arrêter là, aller plus loin ?



Place de Barr

## Conclusion

**Michel Guéry**, *Directeur régional de l'environnement*

Merci. Je suis enchanté de ce colloque, parce qu'il a été animé d'une énergie considérable, d'une volonté d'expression, de points de vue différents, divergents mais en tout cas avec l'envie de dialoguer et d'aboutir à une évolution de la gestion du paysage. Donc jusqu'au bout, jusqu'à la dernière minute, sur un sujet aussi emblématique que celui de la reconversion industrielle qui a marqué notre région – pas que la nôtre –, mais en ce début de siècle nouveau, je crois que c'est vraiment une question fondamentale de savoir reconnaître un passé et reconstruire un avenir.

Mais j'ai été aussi particulièrement satisfait de ces deux jours de discussions et de débats, d'abord parce que beaucoup d'entre vous sont restés sur les deux jours et qu'il y a eu une réelle participation et de la salle et des intervenants. Nous avons comme objectif d'établir et d'enclencher un lieu de discussion et d'échange sur le paysage. Cet objectif, il était subdivisé en deux parties.

La première, c'était non pas de faire un bilan de ce qui avait existé en Alsace et de ce qui avait manqué, il ne s'agissait pas de déplorer systématiquement ; il s'agissait de faire une analyse et de démontrer que dans la vision de ce que nous avons essayé de faire – parce que nous avons fait des choses en Alsace en matière de paysage –, nous n'avons pas su néanmoins construire quelque chose de lisible et des modèles assez convaincants pour avoir un effet d'entraînement et de reconnaissance à l'échelle d'une région.

M. Tacquard a raison, il ne faut pas dire aujourd'hui que rien ne s'est fait pendant 15 ans, pendant 20 ans en Alsace, bien au contraire. La présence ici d'agents de développement ou

d'agents engagés dans le paysage en témoigne largement. Je crois que les énergies se focalisent, s'animent. Peut-être qu'aujourd'hui on prend conscience qu'en fait il faut qu'on ait un lieu d'échanges plus important, pour aboutir ensemble. C'est-à-dire qu'on n'a pas créé les instances, ou en tout cas les synergies qui permettent aux élus de prendre les décisions qu'il faut, sans renoncer à la complexité qu'elles supposent, pour arriver à des résultats qui trouvent notre satisfaction pleine et entière. On l'a fait sur quelques opérations, cela reste à étendre sur l'essentiel du territoire.

J'ai aussi apprécié cette première journée, où l'on a fait un peu de philosophie grâce à M. Böhme et M. Trautmann, qui s'y est prêté très élégamment. Mais on a évoqué le Zwischen, l'entre deux, qui nous a amenés aussi à penser qu'il n'y avait pas d'espace intermédiaire. Et que c'est l'ensemble du territoire. Il n'y a pas que les lieux emblématiques, il faut défendre tous les espaces du territoire, parce que c'est un élément fort de notre qualité de vie.

Et vous avez été nombreux à souligner que bien entendu le paysage est important pour nos enfants, peut-être aussi pour les animaux, c'est aussi un rapport au stress et à l'ensemble des conditions de vie qu'on peut avoir. Ça a aussi du sens pour les élus, parce qu'il faut qu'ils gèrent une démographie, des axes de communication et de transport, c'est donc une problématique partagée, qui est relativement complexe. Mais on voit que tous les points de vue se sont exprimés ici ; ils ne peuvent pas toujours s'exprimer au moment des décisions, au moment des projets.

Mon objectif aujourd'hui, c'est de préparer aussi la réforme de l'administration demain. Nous allons intégrer les logiques industrielles avec les logiques de l'aménagement et de l'équipement et les logiques du paysage et de la protection de la nature. C'est un challenge important, et je me dis en écoutant cette manifestation et l'ensemble de ses expressions que nous avons sur le territoire tous les acteurs qui ont la volonté de participer à des décisions complexes. Mais il faut trouver les moyens de créer un espace de discussion peut-être complémentaire, où que faire évoluer les commissions existantes pour permettre ce dialogue là.

Enfin, parce qu'il faut savoir aussi terminer des événements comme ceux-là, les intervenants venus de l'étranger nous montrer à la fois leurs réalisations et leurs sensibilités nous ont montré aussi que nos soucis sont partagés, ça vient d'être dit. Notre région, qui est un peu au cœur de l'Europe, a aussi besoin de voir qu'il y a d'autres solutions, d'autres engagements qui sont faits à l'extérieur, et que nous avons aussi en Alsace des initiatives à prendre qui soient très intégratrices.

J'ajouterai la trame verte, un chantier ouvert sur les réseaux écologiques ; parce que nous avons vu les effets des développements de filières, nous avons vu régresser les espèces, nous avons vu régresser les habitats, mais nous avons vu aujourd'hui qu'à travers le paysage nous pouvons réintégrer cette logique de trame verte, à la fois humaine et naturelle. C'est un challenge, et nous garderons en tête les deux aspects : la gestion de la nature, la gestion des paysages, comme étant deux sœurs d'une même famille et en tout cas deux axes d'un même objectif. On a beaucoup entendu que les élus avaient du mal à conclure, à réaliser. Alors je crois qu'il faut qu'on travaille ensemble pour aboutir dans l'équilibre et en assumant la complexité de ces métiers et de ce sujet.

En tout cas, merci à tous. Nous avons pris les contributions de toutes les questions, de tous les exposés, et nous restituerons l'ensemble de ces éléments. Nous comptons vous les faire

parvenir à votre adresse, sinon ce sera sur le site internet de la DIREN. Je voulais pour finir remercier l'intendance de cette salle qui a été très efficace et toujours présente. Je voudrais remercier mes collaborateurs parce qu'ils se sont beaucoup dévoués – ils sont discrets mais tous présents – pour soutenir cette manifestation, et en particulier ma collaboratrice Martine Hervé, qui porte ce projet depuis maintenant près de 18 mois. Et donc, si vous avez apprécié ce colloque, remerciez Martine Hervé, et bien entendu M. Tacquard et son équipe qui nous a aussi soutenus sur cette manifestation. Encore un grand merci à tous et à bientôt.